

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE SMICTOM NORD AVEYRON

En application des articles L. 2121-25 modifié du CGCT et L.5211-40-2 du CGCT

CONSEIL SYNDICAL DU 16-06-2026

Délibération n°2026-35	Nomination du secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-36	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-37	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Année 2025	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-38	Règlement Budgétaire et Financier	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-39	Vote du Compte Financier Unique 2025	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-40	Affectation des résultats	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-41	Admission en non-valeur	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-42	Désignation du référent déontologue pour les élus locaux	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-43	Condition de dépôt des listes des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-44	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-45	Désignation des délégués locaux au CNAS	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-46	Marché « Acquisition d'un camion grue polybenne » - Autorisation de lancer la consultation	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026-47	Lieux des réunions du conseil syndical	Adoptée à l'unanimité

La Présidente, Elodie GARDES



DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-35

L'an deux mille vingt six, le seize juin, se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion, 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six, qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES.

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNEZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant applicables aux syndicats mixtes les règles de fonctionnement des conseils municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15, relatif à la désignation du secrétaire de séance,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de désigner au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME Jean-Louis RAMES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme
Elodie GARDES,
 Présidente



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 18/06/2026

La Présidente de séance informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-36

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIELLESCAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant applicables aux syndicats mixtes les règles de fonctionnement des conseils municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 relatif à l'établissement du procès-verbal de séance,

Considérant :

- que le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 12 mai 2026 a été communiqué aux membres,
- qu'il appartient au conseil syndical de se prononcer sur son adoption,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

A l'unanimité,

- **ADOpte sans observation le procès-verbal de la séance du conseil syndical du 12 mai 2026,**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 18/06/2026...

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-37

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - Année 2025

Madame la Présidente expose :

Conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Madame la Présidente précise que ce rapport est l'occasion de présenter l'ensemble des actions engagées par le SMICTOM Nord Aveyron en matière de gestion des déchets. Celui-ci fournit les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité du syndicat. Il a pour but de faciliter la connaissance et la nature de l'action de la structure.

Elle précise que ce rapport a été télétransmis avec la convocation.

Après une présentation, le conseil syndical est appelé à approuver ce rapport.

Et après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

A l'unanimité,

- **ADOpte le rapport annuel présenté sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés // Année 2025.**
- **AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le 18/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-38

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Madame la Présidente expose,

Par délibération n°2023-24 du 12 juin 2023, le SMICTOM Nord Aveyron a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la collectivité doit adopter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité. Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités de gestion interne des Autorisations de Programme (AP), Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation. Madame la Présidente précise que le règlement budgétaire et financier est valable pour la durée de la mandature. Il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus du syndicat.

Ceci étant exposé, Madame la Présidente propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir adopter, le règlement budgétaire et financier du SMICTOM Nord Aveyron annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil syndical,

A l'unanimité,

- **ACCEPTE les termes du règlement budgétaire et financier ci-joint annexé,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier ;**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 18/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260616-20260616_202638-DE
 Reçu le 18/06/2026

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Robert RISPAL

Membres en exercice :	24
Présents :	18
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan
Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Vote du Compte Financier Unique 2025

Madame la Présidente informe le comité syndical que le Compte Financier Unique 2025 constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025. Il est le fruit de la collaboration entre les services de l'ordonnateur (le SMICTOM Nord Aveyron) et du comptable public (la Trésorerie). Elle indique que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets du syndicat. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Madame la Présidente présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

En €		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 833 301,10	5 941 028,45
	Recettes réalisées	874 293,84	5 902 441,70
	Reste à Réaliser		
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 833 301,10	5 941 028,45
	Dépenses réalisées	1 522 848,69	5 501 162,19
	Reste à Réaliser	30 000,00	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 648 554,85	401 279,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	500 482,77	207 904,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	- 148 072,08	609 183,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	- 30 000,00	
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-178 072,08	+ 609 183,96

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SMICTOM Nord Aveyron,
Après avoir pris connaissance de ce rapport,
Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Considérant que Robert RISPAL, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Madame Elodie GARDES, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence, pour le vote du compte financier unique,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes tels que présentés,**
- **DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Président de séance
Robert RISPAL



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 18/06/2026

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Date de décision: 16/06/2026

Date de réception de l'accusé 18/06/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260616_202639

Identifiant unique de l'acte : 012-251200978-20260616-20260616_202639-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : CFU DEFINITIF.xml (99_BU-012-251200978-20260618-20260616_202639-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2026-39-CFU2025.pdf (70_DE-012-251200978-20260618-20260616_202639-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION

Annexe : Rapport de présentation CFU.pdf (70_DE-012-251200978-20260618-20260616_202639-BF-1-1_3.pdf)
RAPPORT DE PRESENTATION

Annexe : CFU_25120097800046_2025_D_VDEF-1.pdf (71_AN-012-251200978-20260618-20260616_202639-BF-1-1_4.pdf)
CFU (1/3)

Annexe : RG35_25120097800046_2025_D-1.pdf (71_AN-012-251200978-20260618-20260616_202639-BF-1-1_5.pdf)
CFU (2/3)

Annexe : 25120097800046_25120097800046BUDGET2026000006-1.pdf (71_AN-012-251200978-20260618-20260616_202639-BF-1-1_6.pdf)
CFU (3/3)

Annexe : Feuille de signature.pdf (71_AN-012-251200978-20260618-
20260616_202639-BF-1-1_7.pdf)
feuille de signature

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-40

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES.

Membres en exercice : 24
 Présents : 19
 Procurations : 03
 Absents : 07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIELLESCAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Affectation des résultats

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025, Madame la Présidente indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats. Madame la Présidente propose d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025, comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice : RECETTES - DEPENSES 2025	401 279.51
Résultats antérieurs reportés :	207 904.45
Solde d'exécution positif	609 183.96
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 648 554.85
Résultats antérieurs reportés	500 482.77
Solde d'exécution négatif	-148 072.08
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser recettes :	0.00
Restes à réaliser dépenses :	30 000.00
Solde des RAR =	-30 000.00
BESOIN DE FINANCEMENT	178 072.08
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	178 072.08
RESTE A REPORTER EN FONCTIONNEMENT R002	431 111.88

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.

La Présidente
 Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 17/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Téléréco, accessible par le lien suivant : <http://www.telereco.fr>

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260616-20260616_202640-DE
 Reçu le 18/06/2026

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-41

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice : 24
 Présents : 19
 Procurations : 03
 Absents : 07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Admission en non-valeur

Le conseil syndical est amené à statuer sur certaines créances pour lesquelles le comptable public a opéré toutes les mesures à sa disposition pour recouvrer. Au sein des créances irrécouvrables, qui correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public, il convient de distinguer :

- Les admissions en non-valeur, qui correspondent aux créances ne pouvant être recouvrées en raison de la situation du débiteur (insolvabilité,...) qui induit un échec des tentatives de recouvrement. Sur demande du comptable public, l'assemblée délibérante se prononce sur l'admission en non-valeur de la créance ; l'action en recouvrement demeure cependant possible, dès lors qu'il appartient que le redevable revient à « meilleure fortune » ;
- Les créances éteintes : l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité. Les créances éteintes étant, de droit, annulées par décision du juge, l'assemblée délibérante ne peut s'opposer à leur exécution.

Le montant des créances admises en non-valeur proposé par le comptable public s'élève à 47.38 € et concerne 7 pièces des exercices 2019 à 2025.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Admet en non-valeur les créances suivantes :**

Exercice	Pièce	Total	Motifs de la présentation	Imputation	Montant	Admis	Rejet
2019	184-1	BARBE Isabelle	Poursuite sans effet	6541	23.00	X	
2025	123-1	CAZES Maxime	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0.10	X	
2025	92-1	COMBY	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0.06	X	
2025	21-1	Eco DDS	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0.01	X	
2024	408-1	EDF Hydro EIM Mur	Poursuite sans effet	6541	23.67		X
2025	96-1	FOURNIER et Fils	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0.50	X	
2024	378-1	FRANQUES Christophe	RAR inférieur seuil poursuite	6541	0.04	X	

- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.

La Présidente
 Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
 Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 18/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
 012-251200978-20260616-20260616_202641-DE
 Reçu le 18/06/2026

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-42

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoît, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIELLESCEZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

OBJET : Désignation du référent déontologue pour les élus locaux :

Conformément à la réglementation, les assemblées délibérantes des communes, des EPCI et des syndicats mixtes, doivent désigner un référent déontologue chargé d'accompagner les élus et de les conseiller dans le cadre du respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local. Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

La délibération portant désignation du référent déontologue doit préciser :

- la durée de l'exercice des fonctions et les moyens matériels mis à sa disposition,
- les modalités de saisine et de l'examen de la question posée ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus.

La délibération institutive précise également les éventuelles modalités de rémunération du référent déontologue. Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité est fixé à 80 euros par dossier (conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local). Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge. La qualité du référent doit être mentionnée dans la délibération.

Il appartient donc au conseil syndical de nommer le référent déontologue pour les élus.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-1-1 et L.2121-29,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant qu'à compter du 1^{er} juin 2023, tout élu local pourra consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local,

Considérant que Monsieur Pierre GOUZENNE, Premier Président honoraire de Cour d'appel, est volontaire pour assurer cette fonction.

Considérant qu'il convient de désigner Monsieur Pierre GOUZENNE comme référent déontologue des élus du syndicat,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de désigner Monsieur Pierre GOUZENNE, comme référent déontologue des élus, aux conditions suivantes :
 - Le montant de son indemnité de vacation est fixé à 80 € par dossier traité (financé par le SMICTOM Nord Aveyron) ;
 - Les élus pourront le saisir sous forme écrite par courriel, en précisant dans l'objet : « Saisine du référent déontologue - Nom de la collectivité - Confidentiel »
 - Le référent étudiera la demande et si cette dernière relève de son champ d'action de compétence, communiquera l'avis à l'élus concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou par oral, en fonction du souhait de l'élus concerné. Il informera le syndicat des demandes qu'il recevra dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.
 - Cette mission sera assurée jusqu'à l'expiration du mandat syndical en cours,
 - Le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement seront établis selon les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, et plus précisément :
 - Frais de repas : Remboursement au réel dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (sur présentation des justificatifs)
 - Frais d'hébergement : Remboursement au réel (sur présentation des justificatifs)
 - Frais de stationnement, péages d'autoroutes, tickets de transport en commun : Remboursement au réel (sur présentation des justificatifs)
 - Frais de transport : remboursement au réel selon les taux d'indemnités kilométriques en vigueur.
- DONNE pouvoir à Madame La Présidente pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 18.06.2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-43

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

Objet : Condition de dépôt des listes des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.1414-2, L.2121-21, L.1411-5, D1411-3 et D1411-5 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe au code de la commande publique,

Considérant que la commission est présidée par la Présidente du syndicat ou son représentant et que le conseil syndical doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article D1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection de ces membres,

Considérant que les dispositions de l'article D1411-5 du CGCT n'interdisent pas que l'assemblée délibérante fixe ces conditions de dépôts des listes dans une délibération juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, au cours de la même séance, la jurisprudence ayant d'ailleurs admis que l'organe délibérant peut, lors de la même réunion, procéder successivement à ces deux formalités,

Après exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité,

DÉCIDE :

- Article 1 : la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent pour la présente mandature,
- Article 2 : de préciser que cette CAO est composée de la Présidente du conseil syndical ou son représentant, et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Article 3 : de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la CAO comme ce qui suit :
 - o Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir,
 - o Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
 - o Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire,
 - o Les listes des candidats pour être membres titulaires et membres suppléants pourront être déposées auprès de la Présidente durant une suspension de la séance de l'assemblée délibérante et interviendra juste avant l'élection des membres de la CAO,

- L'élection des membres de la CAO aura lieu le même jour que celui de sa création,
- Les élections auront lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire,
- En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :

18/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION du Comité Syndical
Séance 16 juin 2026
N°2026-44

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIELLESCAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLteni Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Vu le code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.1414-1, L.1414-2, L.2121-21, L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-5 ;

Vu la délibération du conseil syndical n°2026-43 en date du 16 juin 2026 relative à la fixation des conditions de dépôt de listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique,

Considérant que la commission est présidée par la Présidente du syndicat ou son représentant et que le conseil syndical doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire,

Considérant qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres en respectant l'ordre des suppléants tel qu'établi dans la liste élue,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé au scrutin secret sauf décision unanime du conseil d'y renoncer,

Considérant que la liste déposée après appel à candidature et enregistrée séance tenante est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
1.RISPAL Robert	1. MOULIAC Philippe
2.BRUNET Philippe	2.IGNACE Pierre
3.ALBESPY Jean-François	3.GIMALAC Céline
4.RAMES Jean-Louis	4. RAYNALDY Jean-Louis
5.PIGOT Lionel	5. LABORIE Christian

La Présidente propose au conseil syndical de procéder à l'élection à main levée des membres de la Commission d'Appel d'Offres, ce qui est accepté à l'unanimité,

Les résultats sont les suivants :
22 Voix pour la liste unique.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME** élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessous :

Membres titulaires	Membres suppléants
1.RISPAL Robert	1. MOULIAC Philippe
2.BRUNET Philippe	2.IGNACE Pierre
3.ALBESPY Jean-François	3.GIMALAC Céline
4.RAMES Jean-Louis	4. RAYNALDY Jean-Louis
5.PIGOT Lionel	5. LABORIE Christian

- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera convoquée par la Présidente dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Louis RAMES.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture

Publié et notifié le :18/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESCHAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

Objet : Désignation des délégués locaux au CNAS :

Madame la Présidente indique que le SMICTOM Nord Aveyron a décidé de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Au vu du renouvellement électoral, il convient de désigner un élu et un agent qui représenteront le SMICTOM Nord Aveyron en qualité de délégués au CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Philippe MOULIAC, en qualité de délégué « élu »,
- de désigner Madame Virginie VIDAL, en qualité de déléguée « agent ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : ... 18/06/2026 ...

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESZAZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
 SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
 GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
 LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

Objet : Marché « Acquisition d'un camion grue polybenne » - Autorisation de lancer la consultation

Madame la Présidente expose que dans le cadre de l'amélioration continue du service public de gestion des déchets et afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire, notamment en milieu rural, le SMICTOM Nord Aveyron souhaite procéder à l'acquisition d'un camion-grue polybenne.

Elle précise que cet investissement poursuit les objectifs suivants :

- renforcer et sécuriser la collecte du verre réalisée en régie,
- renforcer l'optimisation du mode de collecte des ordures ménagères (sac noir) et emballages recyclables (sac jaune) en Point d'Apport Volontaire existant, reconnu pour son efficacité opérationnelle et économique,
- renforcer et sécuriser le transport de bennes de déchetteries réalisé en régie,
- pérenniser le service de déchetterie mobile, indispensable à l'accès équitable au service public pour les communes rurales,
- améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- contribuer à la préservation de l'environnement, par la rationalisation des déplacements, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une meilleure gestion des flux de déchets.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 315 000,00 € HT.

Madame la Présidente propose de lancer le marché suivant « Acquisition d'un camion grue polybenne » :

- en procédure formalisée - Appel d'Offres ouvert selon les règles de la commande publique,
- pour un montant prévisionnel de 315 000.00€HT.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- autorise le lancement de la consultation suivante : « Acquisition d'un camion grue polybenne » selon une procédure formalisée conformément aux règles de la commande publique,
- Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme.

La Présidente
 Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
 Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
 Transmis en Préfecture
 Publié et notifié le : 18/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

L'an deux mille vingt six, le seize juin se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion 7 rue René Hémon 12340 BOZOULS, sur la convocation en date du huit juin deux mille vingt six qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES, sous la Présidence de Elodie GARDES

Membres en exercice :	24
Présents :	19
Procurations :	03
Absents :	07

Présents :

BRUNET Philippe, GARDES Elodie, GIMALAC Céline, LEMOURIER Jean-Michel, NOËL Patricia, PHILOREAU Patrice, RAMES Jean-Louis, RAYNALDY Jean-Louis, RICARD Guy, VERNHES Adeline, BARRIÉ Benoit, CAPOULADE Jean-Paul, IGNACE Pierre, MOULIAC Philippe, NOOTENS Kristof, PIGOT Lionel, POULHES Jean-Louis, RISPAL Robert, VIEILLESCEZES Jean Marc

Absents excusés suppléés :

CROS Simon suppléé par POULHES Jean-Louis
SOULENQ Emilien suppléé par NOOTENS Kristof

Absents excusés ayant donné procuration :

BÉNÉZET Alexandre a donné procuration à VERNHES Adeline
GALTIER Philippe a donné procuration à IGNACE Pierre
LABORIE Christian a donné procuration à RISPAL Robert

Absents excusés : ALBESPY Jean-François, CAGNAC Christian GOMEZ Patrick, MOLTENI Stephan

Secrétaire de séance : RAMES Jean-Louis

Objet : Lieux des réunions du conseil syndical :Exposé des motifs :

Conformément à la réglementation, l'organe délibérant se réunit au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres (article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux syndicats mixtes fermés par renvoi général de l'article L.5711-1 du CGCT).

Madame la Présidente propose que deux lieux de réunions soient fixés :

- Lieu pour la tenue du conseil syndical du SMICTOM Nord Aveyron sur la période du 1^{er} octobre au 30 avril = siège du syndicat, situé 7 rue René Hémon - ZA des Calsades à Bozouls,
- Lieu pour la tenue du conseil syndical du SMICTOM Nord Aveyron sur la période du 1^{er} mai au 30 septembre = salle des fêtes de St Rémy de Montpeyroux, commune de Montpeyroux (après accord de la mairie). En cas d'indisponibilité de la salle dédiée, le conseil syndical sera fixé au siège du syndicat.

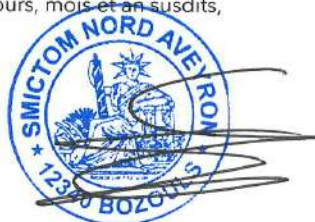
Il est proposé au conseil syndical d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** cette organisation,
- **DECIDE** de fixer deux lieux de réunion pour la tenue des conseils syndicaux :
 - o Lieu pour la tenue du conseil syndical du SMICTOM Nord Aveyron sur la période du 1^{er} octobre au 30 avril = siège du syndicat, situé 7 rue René Hémon - ZA des Calsades à Bozouls,
 - o Lieu pour la tenue du conseil syndical du SMICTOM Nord Aveyron sur la période du 1^{er} mai au 30 septembre = salle des fêtes de St Rémy de Montpeyroux, commune de Montpeyroux (après accord de la mairie). En cas d'indisponibilité de la salle dédiée, le conseil syndical sera fixé au siège du syndicat.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'empêchement son représentant à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

La Présidente
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance,
Jean-Louis RAMES



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 11/06/2026

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécoeurs, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoeurs.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-251200978-20260616-20260616_202647-DE
Reçu le 18/06/2026

PIECES JOINTES AUX DELIBERATIONS :

- 2026-37 : Rapport sur le prix et la qualité du service 2025
- 2026-38 : Règlement Budgétaire et Financier
- 2026-39 : Rapport de Présentation Compte Financier Unique 2025



RAPPORT ANNUEL

2025



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

SMICTOM
NORD AVEYRON

Sommaire

Ce rapport est l'occasion de détailler l'ensemble des actions engagées par le SMICTOM Nord Aveyron en matière de gestion des déchets. Celui-ci fournit les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité du syndicat. Il a pour but de faciliter la connaissance et la nature de l'action de notre structure.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 1

INDICATEURS TECHNIQUES 2

NOS ACTIONS RÉCURRENTES 3

INDICATEURS FINANCIERS 4

LEXIQUE - ANNEXES - REVUE DE PRESSE 5

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



FICHE D'IDENTITÉ :

Le SMICTOM NORD AVEYRON est un syndicat mixte. Il a été créé le 1er janvier 2017 pour assurer, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, **“la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés”** sur le territoire de ses membres.



Depuis le 1er janvier 2017, les membres du SMICTOM NORD AVEYRON sont :

- la communauté des communes Comtal, Lot et Truyère,
- la communauté de communes Aubrac, Carladez Viadène.

42communes

29 826habitants



COMPÉTENCES :

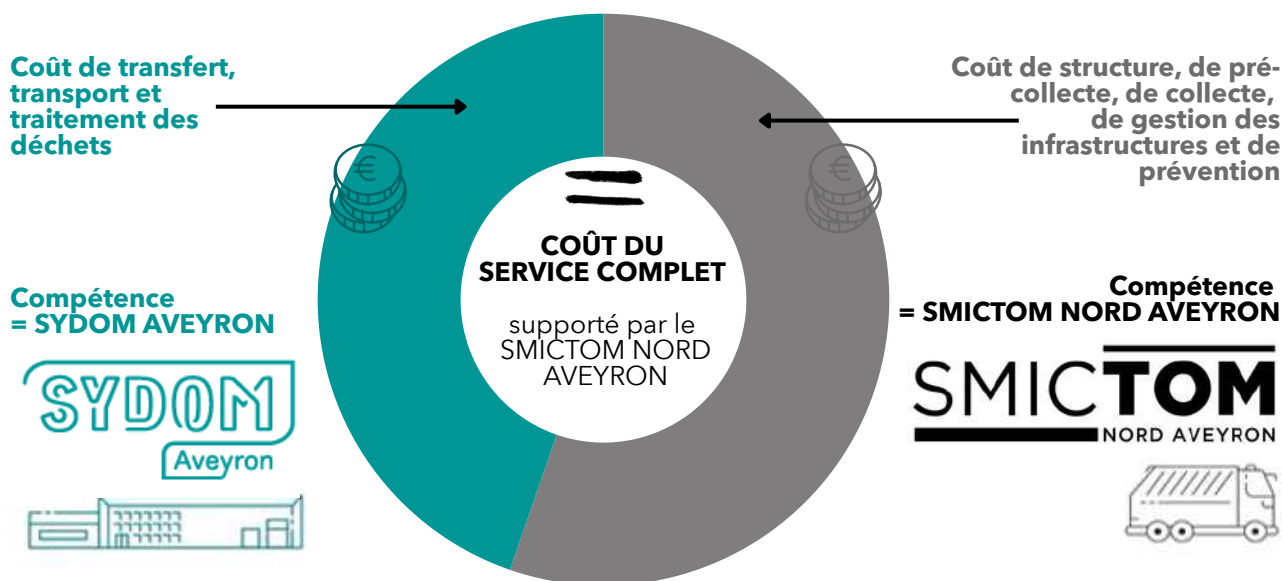
- Définition de la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers sur son territoire,
- Mise en œuvre d'une action coordonnée concernant les activités de collecte sur son territoire,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Création et gestion de tout équipement nécessaire à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion des déchetteries,
- Organisation de la communication sur la collecte et le traitement des déchets.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



COMPÉTENCES :

Le SMICTOM NORD AVEYRON a délégué la gestion des équipements de valorisation et d'élimination des déchets ménagers (= TRAITEMENT des déchets) au **SYDOM AVEYRON** (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron).

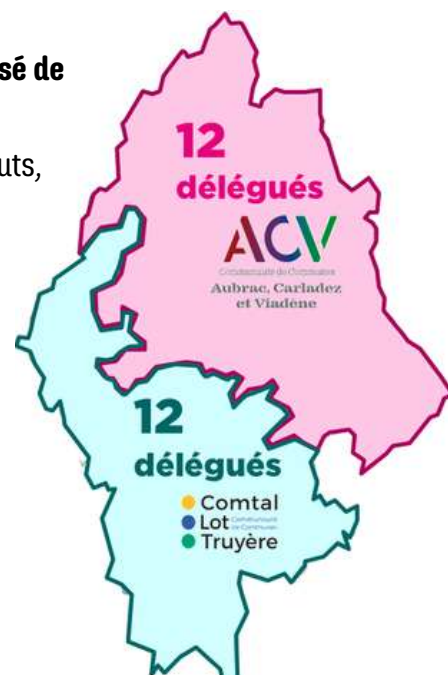


GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT :

Le SMICTOM Nord Aveyron est administré par un conseil syndical composé de **24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants élus au sein des 2 communautés de communes**. En suivant, conformément à ses statuts, le comité syndical élit en son sein, un bureau composé d'un Président, de vice-présidents et de plusieurs membres.

En 2025, le SMICTOM Nord Aveyron était présidée par Elodie GARDES, maire de la commune de Lassouts, accompagnée d'un bureau syndical composé de 5 Vice-Présidents et de 2 membres :

- Raymond CAVZAC, 1er Vice-Président
- Volande BRIEU, 2ème Vice-Présidente
- Christian CAGNAC, 3ème Vice-Président
- Bernard BOURSINHAC, 4ème Vice-Président
- Vincent ALAZARD, 5ème Vice-Président
- Pauline CESTRIERES, membre du Bureau
- Alexandre BENEZET, membre du Bureau



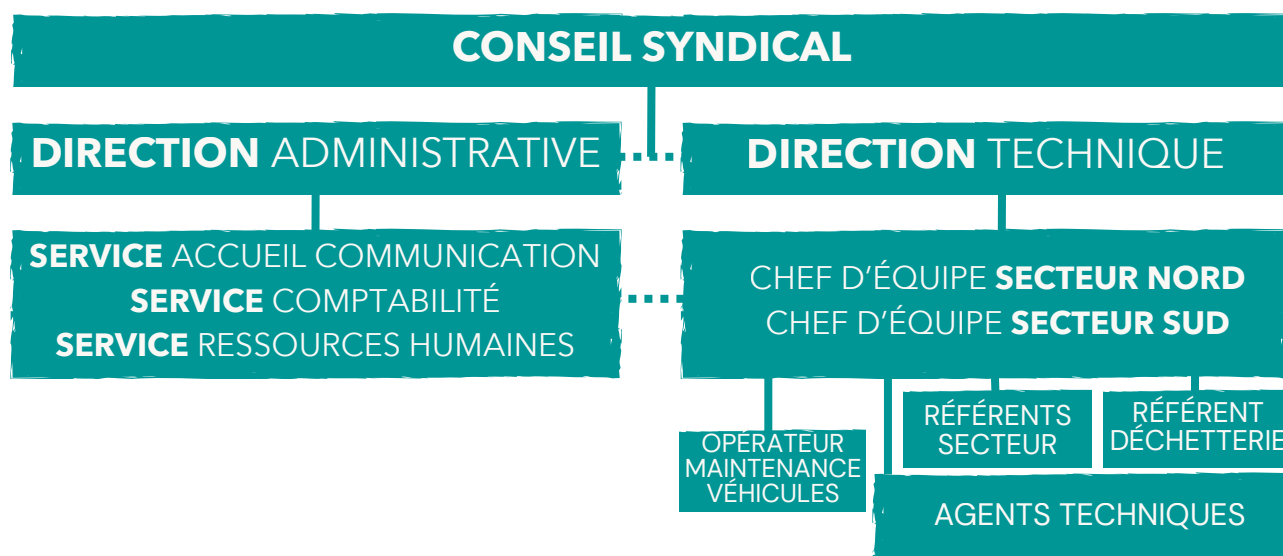
Annexe 1 : Composition du Conseil Syndical - Année 2025

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



L'ÉQUIPE :

En 2025, sous l'autorité du conseil syndical représenté par sa Présidente Elodie Gardes, l'équipe du SMICTOM Nord Aveyron s'articule autour de 2 pôles : le pôle technique et le pôle administratif, soit trente agents soucieux d'apporter le meilleur service..



DES OBJECTIFS :

La vocation de notre syndicat est de répondre à des **exigences d'économies, d'optimisation et d'amélioration de la qualité du service rendu** sur un territoire cohérent afin de **faire face à des exigences environnementales essentielles à la protection de notre Environnement**.

Les objectifs de la structure sont :

- **la maîtrise des coûts de collecte** : le SMICTOM Nord Aveyron met tout en œuvre pour limiter au mieux l'impact de la hausse des coûts de traitement des déchets ; tout en se conformant à la réglementation, en proposant un service de proximité, adapté au territoire, optimisé, innovant et respectueux de l'environnement.
- **Informier, sensibiliser, inciter, mobiliser** : le SMICTOM Nord Aveyron met tout en œuvre pour communiquer sur « les gestes qui comptent ».

Objectif : « **Jeter moins et trier plus, pour réduire le poids de la poubelle noire la plus coûteuse** ».

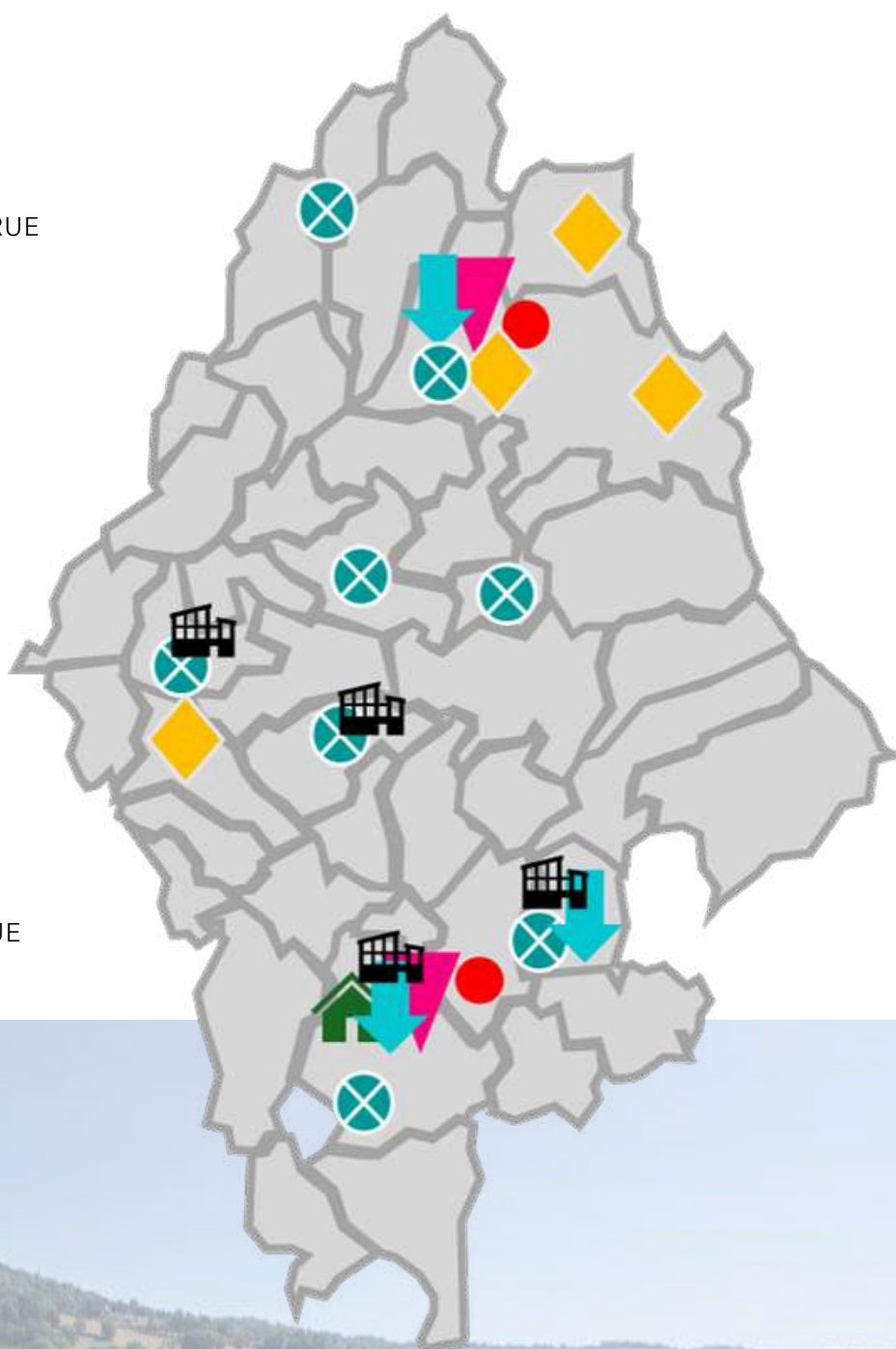
2.INDICATEURS TECHNIQUES



NOS INSTALLATIONS :

Au 31 décembre 2025, afin d'assurer sa compétence, le SMICTOM Nord Aveyron dispose de :

-  **8**
DÉCHETTERIES FIXES
-  **2**
DÉPARTS CAMIONS GRUE
-  **3**
DÉPARTS CAMIONS TRADITIONNELS
-  **4**
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES
-  **4**
BATIMENTS TECHNIQUES
-  **1**
SIEGE SOCIAL
-  **2**
QUAIS DE TRANSFERT EN GESTION TECHNIQUE UNIQUEMENT



2.INDICATEURS TECHNIQUES



NOTRE PARC DE MATÉRIEL

Au 31 décembre 2025 :

- **3** camions Benne à Ordures Ménagères et **3** camions de collecte "mixte" assurent la collecte en régie des déchets résiduels ménagers (sac noir) et des emballages (sac jaune)
4 camions Benne à Ordures Ménagères sont conservés pour assurer les collectes en cas de panne
- **1** camion grue assure la collecte du Verre en régie. Si besoin, il assure la collecte des Points d'Apport Volontaire d'Ordures Ménagères et de Tri Sélectif. Il assure également le transport de la remorque déchetterie mobile.
- **2** camions polybenne : Ces camions sont utilisés pour effectuer principalement le transport de bennes de déchetteries (*dont 1 en location*)
- **2** fourgons : « Atelier mécanique » + « Services Techniques »
- **5** tractopelles : utilisés en déchetteries afin de tasser les déchets déposés dans les bennes. Le but est d'optimiser le nombre de rotations et d'éviter la saturation des bennes pour garantir l'accueil des usagers.
- **11** véhicules de service : utilisés par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels afin de se rendre d'un site à l'autre.
- **1** remorque déchetterie mobile



L'année 2025 a été marquée par :

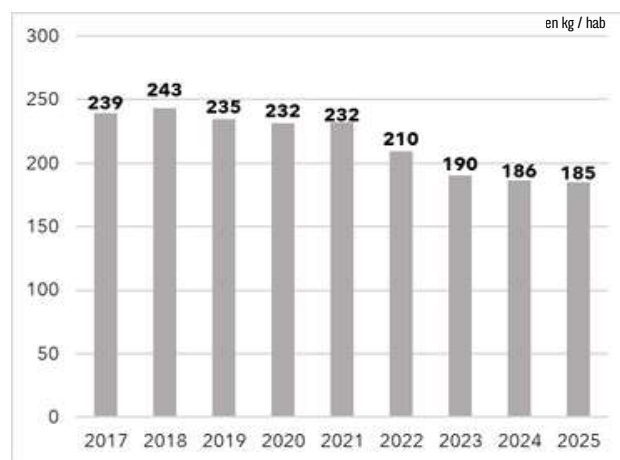
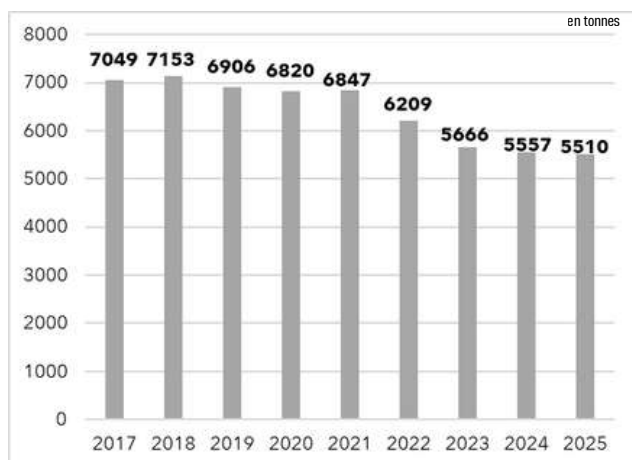
- la livraison du troisième camion de collecte "mixte",
- le renouvellement de véhicule de service réservé au responsable technique,
- l'acquisition d'un véhicule de service supplémentaire,
- la cession de deux camions bennes traditionnels,
- le choix d'acquérir un camion polybenne de location (début de la location janvier 2026).

2.INDICATEURS TECHNIQUES

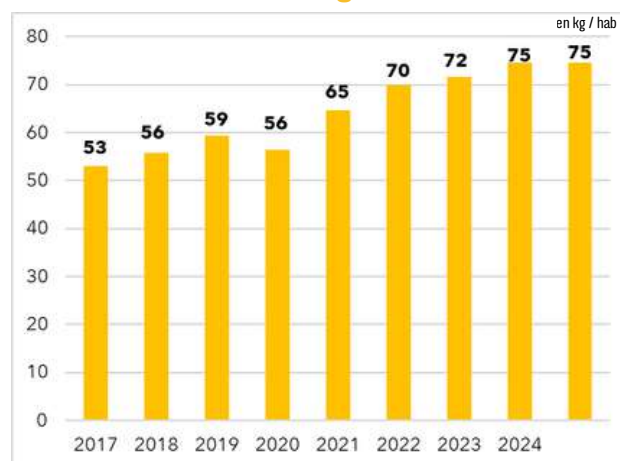
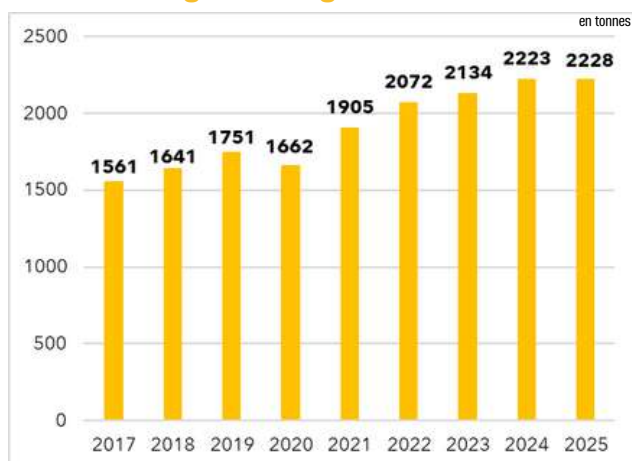
16 603 tonnes
C'est la quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés en 2025 sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron
soit 557 kg par habitant

LES DÉCHETS COLLECTÉS

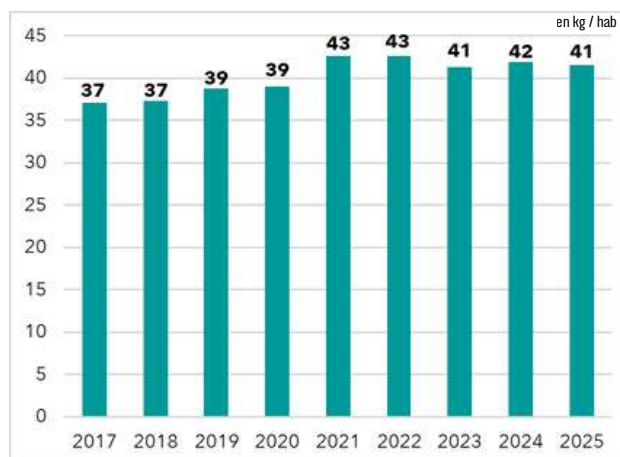
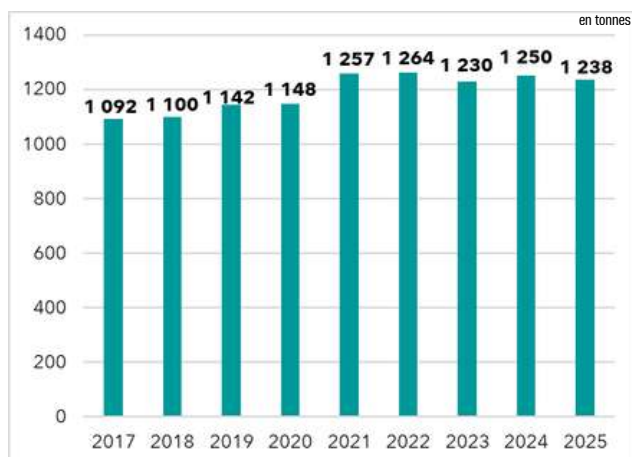
Les déchets ménagers et assimilés résiduels (sac noir) = 5 510 tonnes soit 185 kg / hab / an



Les emballages ménagers et assimilés (sac jaune) = 2 228 tonnes soit 75 kg / hab / an



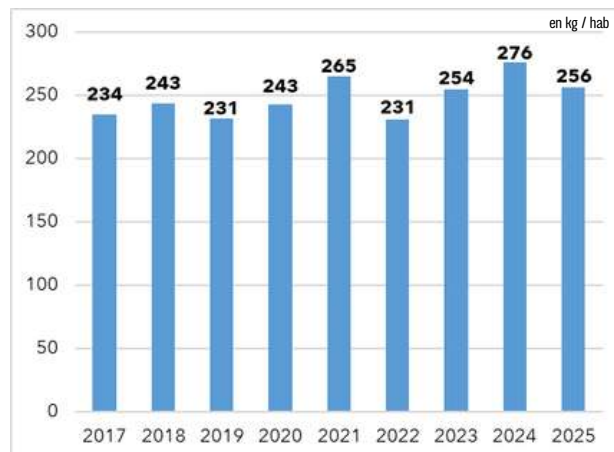
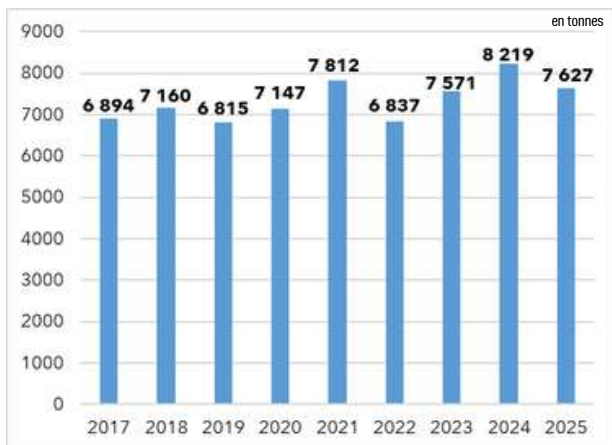
Les emballages en verre = 1 238 tonnes soit 41 kg / hab / an



2.INDICATEURS TECHNIQUES

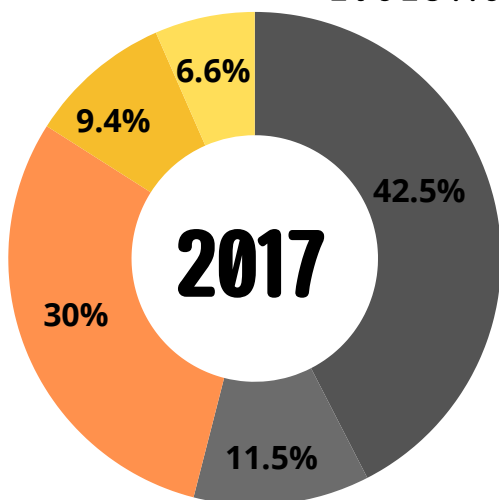


Les déchets collectés en déchetteries = 7 627 tonnes soit 256 kg / hab / an

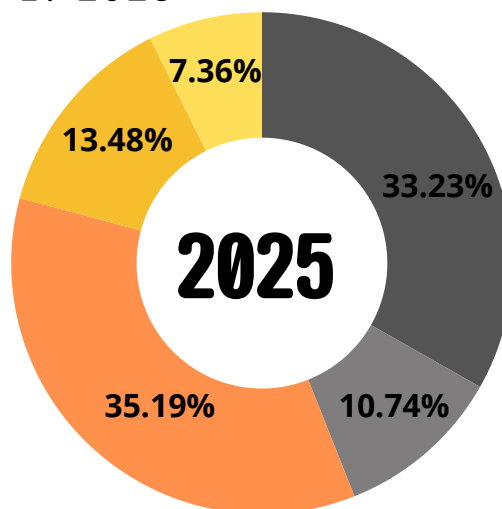


LE MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

ÉVOLUTION ENTRE 2017 ET 2025



Taux d'enfouissement = 54.00 %



Taux d'enfouissement = 43.97 %



EMBALLAGES RECYCLABLES
RECYCLAGE
VALORISATION MATIÈRE



VERRE
RECYCLAGE
VALORISATION MATIÈRE



DÉCHETS DE DÉCHETTERIES (HORS ENCOMBRANTS)
VALORISATION ORGANIQUE
VALORISATION MATIÈRE
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



ENCOMBRANTS DE DÉCHETTERIES
ENFOUISSEMENT
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



DÉCHETS RÉSIDUELS
ENFOUISSEMENT
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

2.INDICATEURS TECHNIQUES



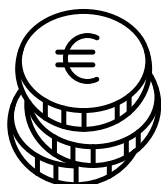
SCHÉMA ORGANISATIONNEL DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2025



LES DECHETS RESIDUELS (SAC NOIR)

Les ordures ménagères collectées par les services du SMICTOM NORD AVEYRON (en régie) sont déchargées soit au quai de transfert situé à Ste Geneviève sur Argence, commune d'Argences en Aubrac soit au quai de transfert situé à la Zone des Glèbes, commune d'Espalion, soit au quai de transfert situé à Arsac, commune de Sainte Radegonde.

En 2025, l'ensemble des tonnages était ensuite transporté au Bioréacteur de La Bessière Candeil situé dans le Tarn pour y être traité.



Le prix de TRAITEMENT des ordures ménagères appliqué par le SYDOM Aveyron au SMICTOM NORD AVEYRON en 2025 était ainsi décomposé :

Transport du quai de transfert au Bioréacteur + Traitement au Bioréacteur (150.20 €HT/tonne) + Taxe Générale sur les Activités Polluantes (65.00 €HT/tonne) = 215.20 €HT soit **236.72 €TTC / tonne.**

ZOOM sur l'unité de valorisation énergétique et organique des déchets ménagers et assimilés : Démarrage en 2026



Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique visant une réduction de 50 % de l'enfouissement des déchets, le SYDOM Aveyron et ses collectivités doivent accompagner les habitants dans la prévention et la réduction des déchets.

Pour atteindre cet objectif, les élus du SYDOM Aveyron ont décidé :

- De construire KEREÀ, une installation technologique de pointe dédiée au tri, à la valorisation et au traitement des déchets, permettant de produire de la matière organique et de l'énergie.
- De mettre en place une solution de collecte des biodéchets, en sac orange, afin d'améliorer la valorisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères.

KEREÀ est une installation de recyclage, de valorisation et de traitement des déchets équipée d'outils industriels de hautes technologies, qui permet de trier puis de valoriser le contenu des sacs noirs, le tout-venant de déchetteries, les refus de tri et les biodéchets. Alors qu'hier 100% de nos sacs noirs étaient enfouis, avec KEREÀ 70% de leur contenu est valorisé et seuls les 30% de déchets résiduels non valorisables sont enfouis.



Crédit photo : SYDOM Aveyron

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES EMBALLAGES RECYCLABLES (SAC JAUNE)

Le tri sélectif collecté par les services du SMICTOM NORD AVEYRON (en régie) est déchargé soit au quai de transfert situé à Ste Geneviève sur Argence, commune d'Argences en Aubrac soit au quai de transfert situé à la Zone des Glèbes, commune d'Espalion, soit au quai de transfert situé à Arsac, commune de Sainte Radegonde.

Les tonnages sont ensuite transportés au centre de tri situé à Millau pour y être triés.



Le prix de TRAITEMENT du tri sélectif appliqué par le SYDOM Aveyron au SMICTOM NORD AVEYRON en 2025 est ainsi décomposé :

Transport du quai de transfert au Centre de Tri + Traitement au Centre de Tri : 50.90 €HT / tonne soit **53.70 €TTC / tonne.**

Pour le traitement des emballages recyclables, le SYDOM Aveyron applique une tarification «incitative».

Pour la facturation de l'année 2025, le SYDOM Aveyron a fixé un seuil de 54.10 kg de «valorisables» par habitant :

- lorsque la collectivité trie plus de 54.10 kg de « valorisables » par habitant alors le SYDOM facture le tri 53.70 € TTC la tonne
- lorsque la collectivité trie moins de 54.10 kg de « valorisables » par habitant alors le SYDOM facture le tri 58.76 €TTC la tonne

En 2025, **grâce au tri de chacun et aux quantités collectées toujours plus importantes, le SMICTOM Nord Aveyron a pu bénéficier du prix préférentiel** à savoir : 53.70 €TTC la tonne.



ZOOM sur le centre de tri de MILLAU:

L'ensemble des équipements technologiques, appelé process de tri, permet de séparer par matière les différents emballages et papiers : cartons, briques alimentaires, flacons, films en plastique, aluminium, acier, etc.

Une fois triés, ces emballages et papiers sont mis en balles et expédiés vers les filières de recyclage appropriées.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES EMBALLAGES EN VERRE

En 2025, la collecte des emballages verre (347 Points d'Apport Volontaire implantés sur le territoire) est en quasi totalité effectuée en régie (par nos services).

Les tonnages sont ensuite transportés, par un prestataire, à la Verrerie d'Albi pour y être recyclés.



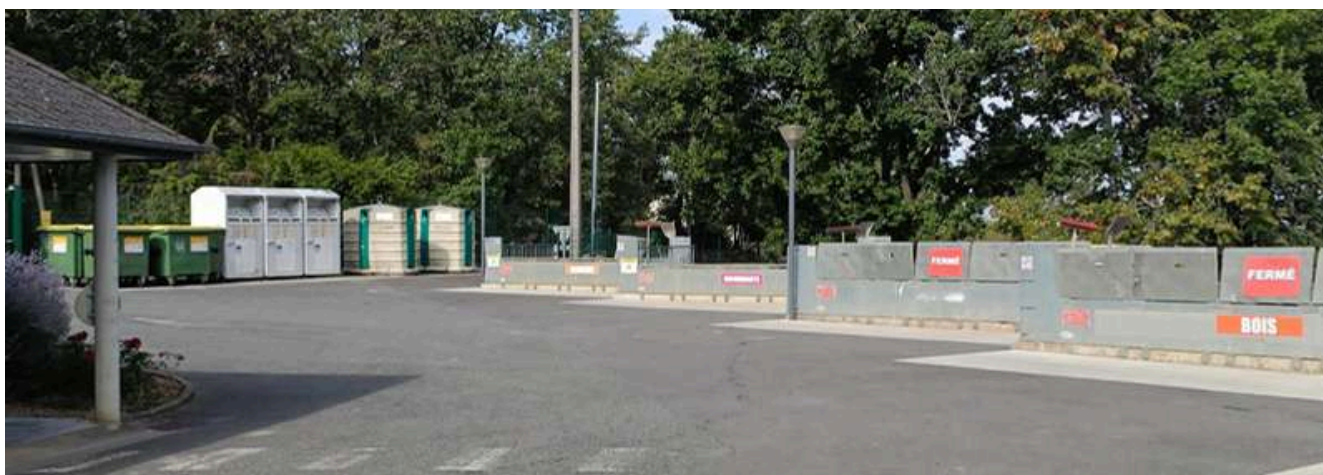
A chaque tonne de verre collectée, le SMICTOM Nord Aveyron reverse 3.05 € à la LIGUE CONTRE LE CANCER.

Soit plus de 3 700.00 € reversés cette année.



LES HUIT DECHETTERIES

Une fois les déchets collectés, ils sont dirigés vers les filières les plus appropriées pour leur traitement : recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique ou stockage dans un centre d'enfouissement.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



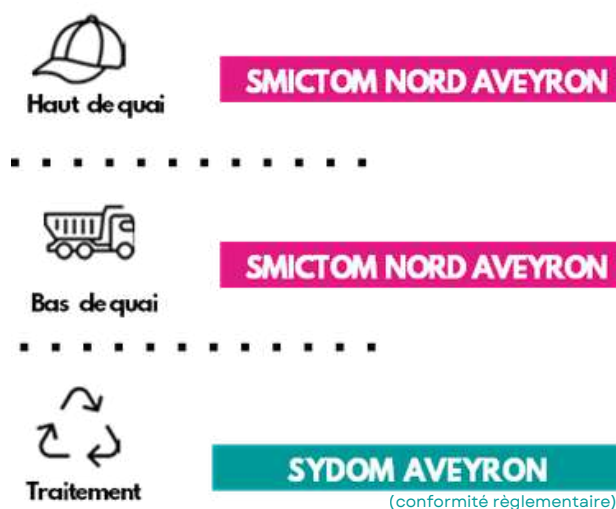
LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE “TRAITEMENT” DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE AVEYRONNAIS AU SYDOM AVEYRON – EFFET AU 1ER JANVIER 2025

Afin de se mettre en conformité avec les observations formulées dès 2011 par la Préfecture de l'Aveyron, puis en 2019 par la Chambre Régionale des Comptes concernant l'exercice de la compétence « traitement » des déchets issus des déchetteries, le SYDOM Aveyron a conduit plusieurs études visant à clarifier et harmoniser la répartition des responsabilités entre les collectivités adhérentes. La dernière étude, présentée en novembre 2023, proposait plusieurs niveaux de transfert de compétence.

À l'issue de cette nouvelle étude, et après analyse des impacts techniques, financiers et organisationnels, le SMICTOM Nord Aveyron a acté la mise en œuvre du scénario 3 à savoir :

- transfert uniquement des contrats de traitement des flux des déchetteries au SYDOM Aveyron à compter du 1er janvier 2025 ;
- transfert de l'ensemble des contrats concernant cette compétence et notamment les conventions avec les Eco-organismes concernés par le traitement des déchets issus des déchetteries à compter du 1er janvier 2025.

À partir du 1er janvier 2025, le SYDOM Aveyron devient responsable du traitement des flux issus des déchetteries du territoire du SMICTOM Nord Aveyron. L'ensemble des contrats liés à cette compétence, incluant notamment les conventions avec les éco-organismes, est transféré au SYDOM Aveyron à cette même date. Le SMICTOM Nord Aveyron conserve les autres volets de gestion des déchetteries (hors traitement des flux) à savoir : la gestion du haut de quai et du bas de quai.



Concernant le SMICTOM Nord Aveyron, **cette prise en main du syndicat départemental a eu pour conséquence la modification de plusieurs exutoires, notamment pour le carton, les ferrailles et des prestataires différents notamment pour tous les déchets diffus spécifiques.** Concernant les déchets inertes, la solution de « concassage » a été mise en œuvre afin d'optimiser les coûts liés au traitement de ce déchet mais également de s'engager dans une gestion locale et vertueuse (présentation ci-après).

2.INDICATEURS TECHNIQUES



UN CONTEXTE DE GESTION DES DÉCHETS EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

La gestion des déchets est soumise à un contexte réglementaire fort et toujours plus exigeant. L'obligation du respect de la réglementation, pour une meilleure préservation de notre environnement, a très fortement impacté la gestion de nos déchets sur ces 20 dernières années : Fermeture des décharges municipales, mise en place du tri sélectif, etc... Aujourd'hui, de nouvelles obligations découlant principalement de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et notamment la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) et la loi « Climat et Résilience » ; obligent le Syndicat en partenariat avec le SYDOM AVEYRON (syndicat départemental en charge du traitement de nos déchets) à étudier et identifier des solutions pertinentes et locales pour anticiper et mettre en œuvre les échéances édictées par ces différentes lois qui visent à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable.

La loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé des objectifs nationaux, parmi eux :

- Réduction de 50 % des quantités de déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010,
- Obligation de tri à la source des biodéchets à 2025,
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique en 2022.

La loi AGEC de 2020 fait suite à la loi TECV, et vise à lutter contre le gaspillage sous toutes ses formes. Elle entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Elle introduit de nombreux et ambitieux objectifs fixés en matière de prévention des déchets et parmi eux :

- L'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de -15% entre 2010 et 2030 ;
- L'objectif de réduction des déchets d'activité économique de -5% entre 2010 et 2030 ;
- Un taux de 5% des déchets ménagers en 2030 réemployés et/ou réutilisés ;
- L'objectif de réduction de -50% des mises en marché de bouteilles en plastique d'ici 2030.

En parallèle, les Régions fixent également des objectifs via l'élaboration de Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets.

Toutes ces évolutions réglementaires **ont un impact direct sur la gestion des déchets** et nécessitent **une évolution continue du service.**

2.INDICATEURS TECHNIQUES



IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE TRAITEMENT DE NOS SACS NOIRS :

Avec l'obligation de réduire de 50 % la mise en décharge, les collectivités doivent trouver des solutions innovantes et des débouchés nouveaux. C'est dans ce cadre que le SYDOM AVEYRON a mis en oeuvre le projet de la création d'un pôle multi filières de valorisation et de traitement de déchets non dangereux sur les communes de Viviez et d'Aubin (KEREa) - Démarrage de l'unité en 2026 [cf page 10]

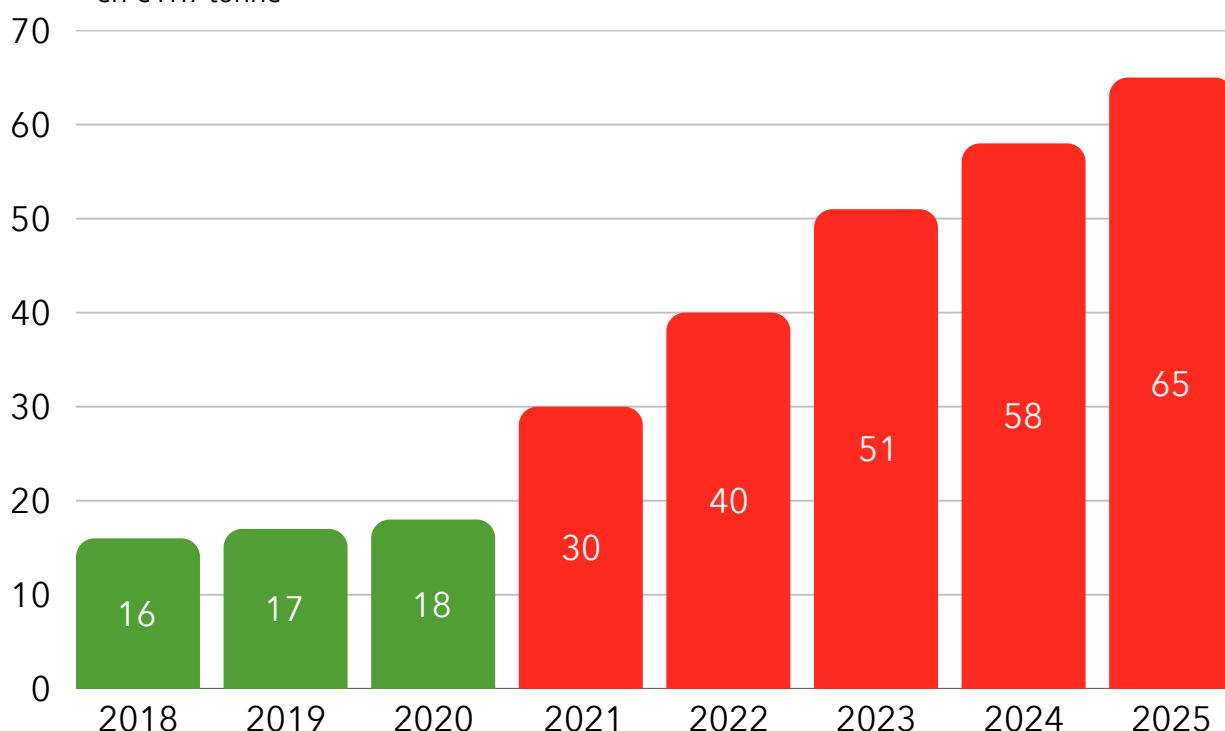
De plus, la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) fixée à 65€/tonne en 2025, entraîne une augmentation du coût de traitement supportée par les collectivités et donc le SMICTOM Nord Aveyron.

La hausse annoncée de la T.G.A.P : Qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux d'augmentation des quantités de déchets valorisés, le renforcement progressif de la TGAP sur la mise en décharge est l'une des mesures issues de la feuille de route pour l'économie circulaire adoptée en 2018.

Les objectifs de cette hausse progressive sont de réduire le recours à l'enfouissement des déchets afin de permettre le recyclage de plus de déchets.

ÉVOLUTION DE LA TGAP
en € HT/ tonne



2.INDICATEURS TECHNIQUES



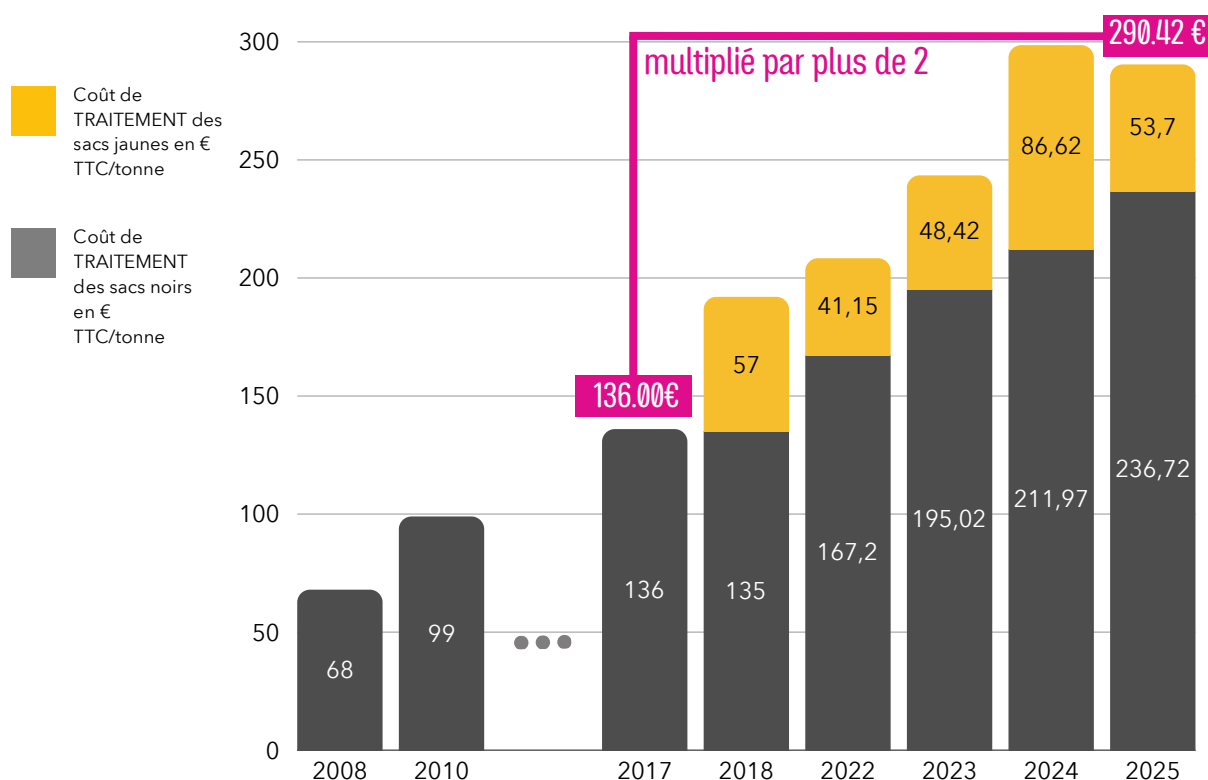
IMPACT DE LA RÈGLEMENTATION SUR LE TRAITEMENT DE NOS SACS JAUNES :

- L'extension des consignes de tri active depuis le 1er novembre 2021, issue des directives de la Loi relative à la TECV, a nécessité une adaptation de notre service de collecte, la modernisation du centre de tri de Millau pour intégrer les évolutions technologiques et absorber l'augmentation des volumes. Depuis novembre 2021, notre tri est retraité exclusivement sur MILLAU [cf page 11].

IMPACT DE LA RÈGLEMENTATION SUR LE TRAITEMENT DES "BIODÉCHETS" :

- La généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, a également impacté l'organisation du système de collecte et de traitement car il nécessite la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte séparée des biodéchets et le développement de la sensibilisation et de la promotion du compostage auprès des usagers.
- Concrètement, cela impose aux collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de trier leurs biodéchets. Pour cela, le SMICTOM Nord Aveyron propose (depuis 2017) des composteurs de jardin individuels à des tarifs préférentiels (3 modèles sont proposés). [Cf page 37-38 Focus sur la « Promotion du compostage individuel »]. De plus, en complément du compostage individuel et pour les usagers qui ne peuvent pas composter, le SYDOM Aveyron déploie progressivement une collecte de biodéchets en sacs orange. Ce dispositif expérimenté à ce jour sur plusieurs communes de l'Aveyron sera généralisé à tout le département à l'ouverture de l'installation KEREÀ à l'horizon 2026. Cette unité permettra de valoriser cette matière organique par méthanisation afin de produire du biométhane, gaz vert injecté directement dans le réseau.

LES CONSÉQUENCES SUR LE COÛT DE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS :



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

Afin de faire face à ces coûts de traitement des déchets en perpétuelle augmentation et à des coûts de carburant inégalés, les élus du syndicat ont pris dès 2017 des **décisions stratégiques** s'inscrivant dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre entre le coût, la qualité du service, le respect des exigences réglementaires, et la préservation de notre environnement.

Ces décisions s'articulent autour de deux objectifs :

MAITRISER LES COÛTS DE COLLECTE

pour limiter l'impact
de la hausse des coûts
de traitement

MENER UNE POLITIQUE DE SENSIBILISATION

pour réduire le poids de
la poubelle noire

2.INDICATEURS TECHNIQUES

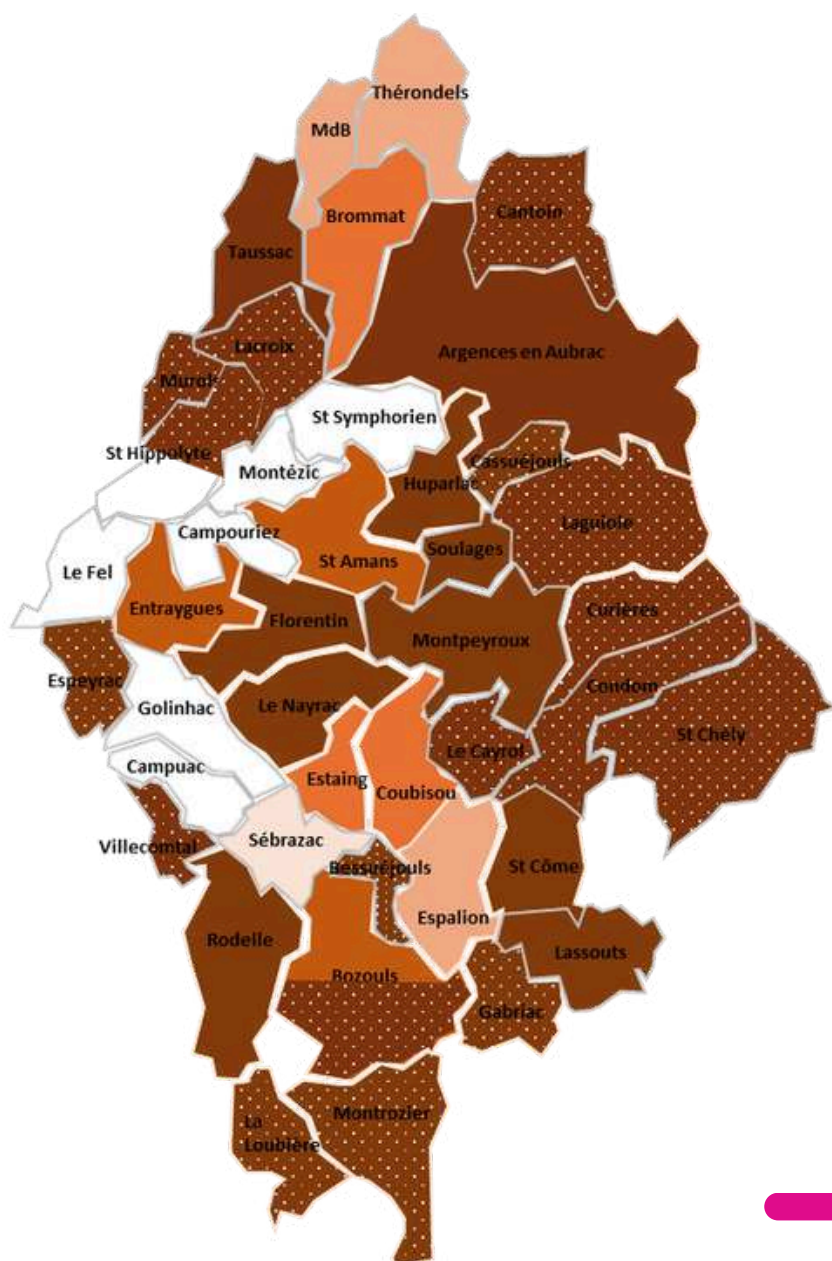


LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

Comme de nombreuses collectivités impactées par ce même contexte, le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix dès 2018 d'optimiser son service de collecte en installant des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : colonnes aériennes et/ou colonnes enterrées.

En juin 2023, au regard de la pertinence tant financière qu'environnementale de ce nouveau mode de collecte déjà mis en œuvre sur plusieurs communes, les élus du SMICTOM Nord Aveyron ont acté le déploiement des Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi, sur l'année 2025, ce sont plus de **200** colonnes qui ont été installées sur 17 communes. Au 31 décembre 2025, ce sont plus **700** colonnes installées sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron.



718

C'est le nombre de points d'apport volontaire installés (colonnes aériennes et/ou colonnes enterrées)

- 323 colonnes d'ordures ménagères
- 395 colonnes de tri sélectif

LEGENDE

0 %	Commune non dotée de PAV
1-24%	Commune dotée entre 1 et 24 % de PAV
25 – 49%	Commune dotée entre 25 et 49 % de PAV
50 – 74%	Commune dotée entre 50 et 74 % de PAV
75 – 99%	Commune dotée entre 75 et 99 % de PAV
100 %	Commune entièrement dotée de PAV

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

Liste des communes concernées par l'installation de colonnes en 2025 :

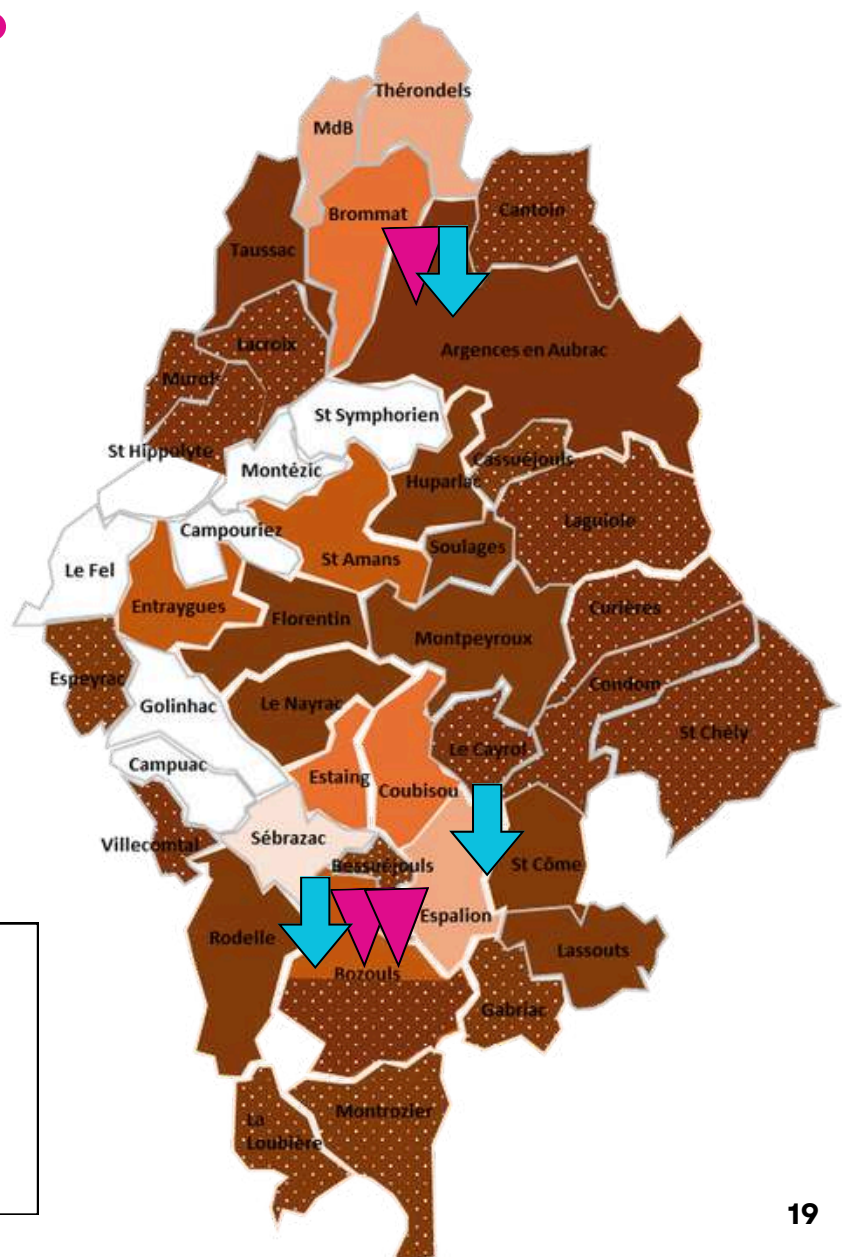
- Argences en Aubrac
- Brommat
- Campuac
- Cantoin
- Coubisou
- Estaing
- Lacroix Barrez
- Laguiole
- Le Cayrol
- Le Nayrac
- Mur de Barrez
- Murols
- Rodelle
- St Hippolyte
- Taussac
- Thérondels
- Villecomtal



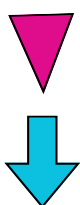
IMPACTS ORGANISATIONNELS :

Trois camions de collecte "mixte" sont opérationnels (deux départs depuis Bozouls, et un départ depuis Sainte Geneviève sur Argence).

Compte tenu de cette nouvelle réorganisation et du déploiement des colonnes sur le secteur du Carladez, le départ du camion de collecte "traditionnel" de Mur de Barrez a été supprimé.



LEGENDE : au 31 décembre 2025



DEPART CAMION DE COLLECTE "MIXTE"
(collecte en camion grue)

DEPART CAMION DE COLLECTE
"TRADITIONNELLE"
(collecte en camion benne)

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

POUR QUEL BILAN ?

Par la mise en œuvre de ce nouveau mode de collecte, le SMICTOM Nord Aveyron :

LIMITE SES COÛTS DE COLLECTE

Au 31 décembre 2025, l'analyse financière et technique démontre (sac noir et sac jaune confondus) :

- qu'en **collecte traditionnelle** (conteneurs 4 roues classiques avec camion de collecte benne à ordures ménagères), la **collecte d'une tonne de déchets coûte : 241 €,**
- qu'en **collecte « mixte »** (colonnes enterrées et aériennes avec camion de collecte grue), la **collecte d'une tonne de déchets coûte : 116 €.**

soit
une économie
de 125 € par tonne
collectée



De plus, en collecte traditionnelle, le SMICTOM Nord Aveyron collecte 283 kg de déchets à l'heure contre 823 kg en collecte avec le camion de collecte « mixte ».



en COLONNES

COÛTS DE COLLECTE



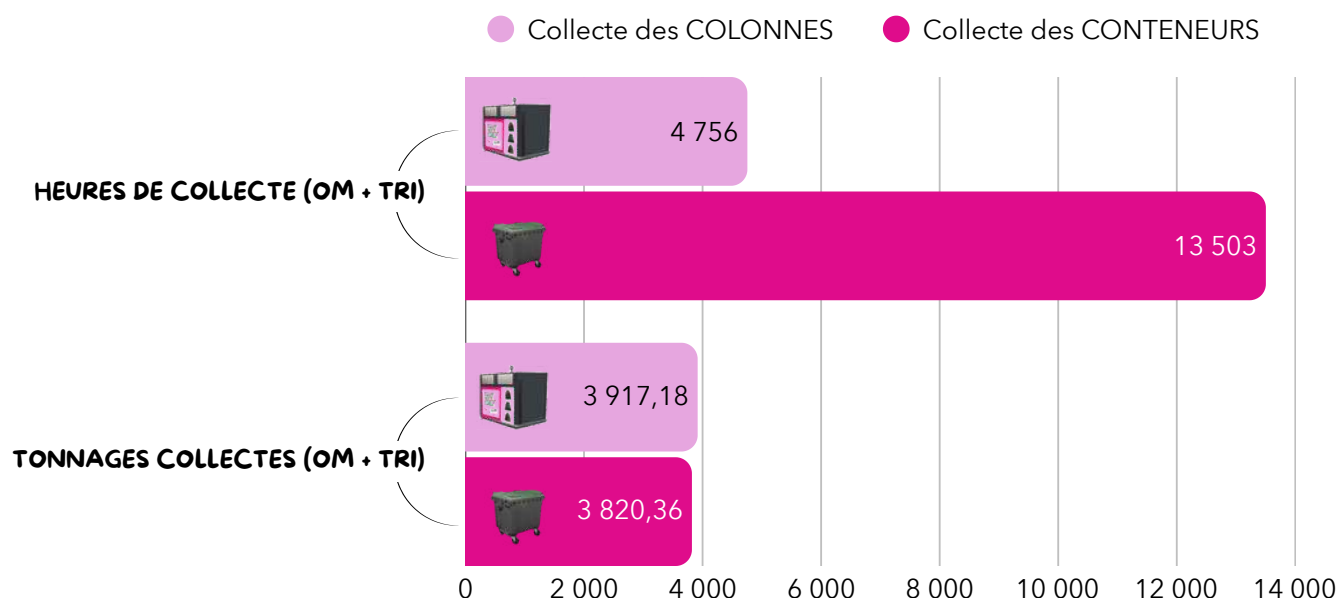
en CONTENEURS

6.05 € / km	7.80 € / km
116.23 € / tonne	241.01 € / tonne
822.41 kg / heure	282.93 kg / heure

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE



Depuis 2017, la réorganisation des tournées « traditionnelles » induite par l'installation de ces colonnes a eu pour effet la suppression de 10 camions de collecte classiques vieillissants, plus polluants, et nécessitant de nombreuses réparations.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

POUR QUEL BILAN ?

Par la mise en œuvre de ce nouveau mode de collecte, le **SMICTOM Nord Aveyron** :

DEPLOIE LE TRAVAIL EN REGIE

Le temps « gagné » sur les collectes traditionnelles de déchets (par l'installation des colonnes enterrées et/ou aériennes) **permet au SMICTOM Nord Aveyron de redéployer ses équipes sur des postes en régie à plus forte valeur ajoutée :**



- Collecte des Points d'Apport Volontaire installés,



- Collecte et transport du Verre,



- Transport des bennes de déchetteries,



- Entretien des espaces verts et bâtiments,



- Entretien mécanique par un opérateur de maintenance des véhicules,



- Assistant de prévention des risques professionnels.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LA COLLECTE DU VERRE EN RÉGIE

	2021	2022	2023	2024	2025
Quantité de verre collecté en régie en tonnes	1 068,88	1 162,78	1 216,70	1 247,10	1235.78
Quantité de verre collecté hors régie en tonnes	188,36	100,8	13,64	2,18	1.78
Quantité totale en tonnes	1 257,24	1 263,58	1 230,34	1 250,00	1 237.56
dont % régie	85,02	92,02	98,89	99,77	99.86



Pour le SMICTOM Nord Aveyron, une tonne de verre à collecter en régie coûte 66.01 €, ce qui est inférieur au prix d'une prestation privée. Cette analyse financière démontre la pertinence d'une collecte en régie, c'est pourquoi, le SMICTOM Nord Aveyron a assuré en 2025 à 99.86 % de sa collecte de verre en régie.



COÛT RÉGIE



COÛT PRESTATION



LE TRANSPORT DE BENNES EN DÉCHETTERIES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de bennes de déchetteries transportées en régie	150	249	365	436	539	733	887

Pour le SMICTOM Nord Aveyron, une rotation de benne effectuée en régie coûte 137.80 €, ce qui est inférieur au prix d'une prestation privée. Cette analyse financière démontre la pertinence d'effectuer le transport de bennes en régie, c'est pourquoi, en 2025 le SMICTOM Nord Aveyron a assuré 887 transports de bennes de déchetteries.



COÛT RÉGIE



COÛT PRESTATION

2.INDICATEURS TECHNIQUES



L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET BÂTIMENTS

En 2025, ce sont 356 heures effectuées par les services pour l'entretien des espaces verts et 481 heures effectuées pour l'entretien des infrastructures.



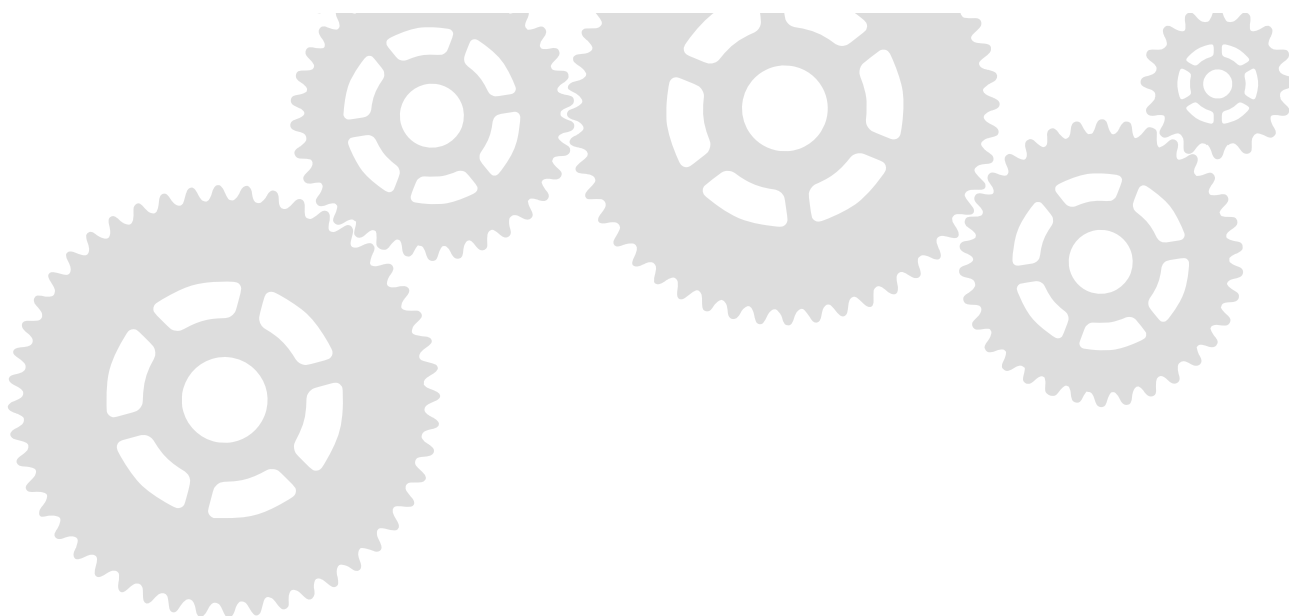
ASSISTANT DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En 2025, ce sont 107 heures effectuées par notre assistant de prévention.

Toutes ces activités réalisées en interne (= en régie), permettent :

- **d'éviter des coûts de prestations privées,**
- **de valoriser les compétences de l'équipe,**
- **une meilleure réactivité dans l'exécution des missions,**
- **de limiter l'appel à du personnel extérieur.**

Toutes ces missions s'inscrivent donc pleinement dans la réussite de l'objectif fixé à savoir : **maitriser les coûts de fonctionnement du syndicat** pour amortir au mieux les augmentations des prix de traitement des déchets non maitrisables par le SMICTOM Nord Aveyron.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

POUR QUEL BILAN ?

Par la mise en œuvre de ce nouveau mode de collecte, le SMICTOM Nord Aveyron :

LIMITE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

EN RÉDUISANT LES KILOMÈTRES PARCOURUS PAR LA MASSIFICATION DES FLUX (INSTALLATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE)

Depuis 2019, le **SMICTOM Nord Aveyron a diminué ses kilomètres de collectes traditionnelles de plus de 50 %** passant de 242 000 kms parcourus à 118 000 kms parcourus en 2025. Cette réduction du nombre de kilomètres implique la diminution de la quantité globale de polluants émise par nos camions de collecte traditionnelle.

En effet, un litre de carburant (gasoil) génère 2,6 kg de CO₂. La consommation moyenne d'un camion poubelle «classique» est de 55 litres au 100 kms ; soit 143 kg de CO₂ pour 100 km. **L'économie de 124 000 kms de collecte traditionnelle a permis de réduire l'émission de 178 000 kg de CO₂, depuis 2019.**

De manière globale (toutes activités confondues y compris toutes les missions supplémentaires réalisées en régie), **le nombre total de kilomètres parcourus a diminué de 12.79 % entre 2021 et 2025.**

Nombre de kms parcourus	Collecte Traditionnelle	Collecte des PAV (OM, TRI et VERRE) + Transport des bennes de déchetteries	TOTAL
2021	215 818,00	80 834,00	296 652,00
2022	196 230,00	88 879,00	285 109,00
2023	175 117,00	96 442,00	271 559,00
2024	144 425,00	115 245,00	259 670,00
2025	118 034,00	140 663,00	258 697,00

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

POUR QUEL BILAN ?

Par la mise en œuvre de ce nouveau mode de collecte, le SMICTOM Nord Aveyron :

LIMITE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

EN AMELIORANT SES PERFORMANCES DE TRI :

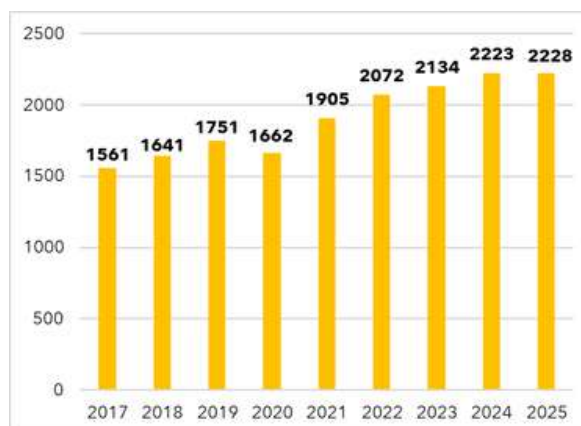
L'installation des colonnes permet de proposer des points de collecte propres, disponibles 24 heures/24 et 7 jours/7, où tous les flux sont très majoritairement présents (Ordures Ménagères, Tri Sélectif, Verre) ce qui facilite le tri à l'ensemble des usagers.

Les points de collecte sont donc accessibles par les usagers à tout moment, positionnés sur des lieux de passage.

Les nouveaux points d'apport sont ergonomiques, avec une dimension de trappe adaptée pour un dépôt facilité. De plus, la réorganisation des collectes complétée par la mise en place des nouveaux points de collecte a permis d'augmenter les fréquences de collecte sélective (= sac jaune) sur le territoire.



C'est ainsi que les quantités de tri sélectif, avec l'appui d'une communication accrue, augmentent d'année en année, passant de 1561 tonnes collectées en 2017 à 2228 tonnes collectées en 2025 ; soit une augmentation de près de 43 %.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



Les bénéfices de ces performances sont MULTIPLES :

ON LIMITE LES POLLUTIONS :

En recyclant toujours plus d'emballages triés, une partie des pollutions (de l'air, de l'eau, des sols) dues à l'extraction de ressources naturelles, à leur transport, et à la fabrication des produits, est évitée :

Par exemple :

- 1 tonne de papier/carton recyclée permet d'économiser l'équivalent de 6 mois de la consommation en énergie d'un habitant et 6 mois de sa consommation d'eau.

En 2025, sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron, le recyclage a permis d'économiser l'équivalent de :

- **37 449 m3 d'eau soit 1 an de consommation en eau de 680 habitants**
- **60 060 GJ d'électricité, soit 1 an de consommation d'électricité de 1 540 habitants.**

ON ÉCONOMISE LES RESSOURCES NATURELLES :

Le tri des déchets et le recyclage permettent, avant tout, d'économiser des ressources naturelles. Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la Terre (sable, pétrole...), on utilise de la matière existante (comme celle des emballages) pour produire de nouveaux objets et emballages.

Par exemple :

- 1 tonne de plastique recyclé évite l'extraction de 800 kg de pétrole brut
- 1 tonne de papier carton recyclé permet d'économiser en moyenne 2.5 tonnes de bois
- 1 tonne d'acier recyclé évite l'extraction d'1 tonne de minerai de fer et 500 kg de coke
- 1 tonne d'aluminium recyclé permet d'éviter l'extraction de 2 tonnes de bauxite

En 2025, sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron, le tri des déchets a permis d'économiser :

- **817.08 tonnes de sable,**
- **439.70 tonnes de pétrole,**
- **2 847 tonnes de bois,**
- **115.00 tonnes de bauxite,**
- **117 tonnes de minerai de fer**
- **58.70 tonnes de coke**



2.INDICATEURS TECHNIQUES



ON EVITE LE GASPILLAGE :

Jeter un emballage dans le bac de tri contribue à éviter le gaspillage, car une fois recyclé, un emballage sert à fabriquer de nouveaux objets. Le plastique recyclé sert à la fabrication de multitude d'objets : de nouvelles bouteilles, des jouets, des vêtements, des couettes, des tuyaux...

En 2025, sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron, le tri sélectif des déchets a permis la fabrication de nouveaux produits :

Quantité collectée sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron en 2025	EQUIVALENCE EN EMBALLAGES	EQUIVALENCE EN PRODUITS RECYCLES
117.42 tonnes d'ACIER	= 1 304 667 boîtes de conserve	2 609 charriots de supermarchés
57.48 tonnes d'ALUMINIUM	= 3 832 000 canettes de 33 cl	5 748 vélos
1 138.74 tonnes de PAPIER-CARTON	= 15 815 833 boîtes de céréales	2 996 684 emballages en carton pour 6 bouteilles
549.65 tonnes de PLASTIQUE	= 14 855 405 bouteilles de 75 cl	549 650 pulls polaires
1 238 tonnes de VERRE	= 3 095 000 bouteilles de 75 cl	3 095 000 bouteilles de 75 cl

2.INDICATEURS TECHNIQUES

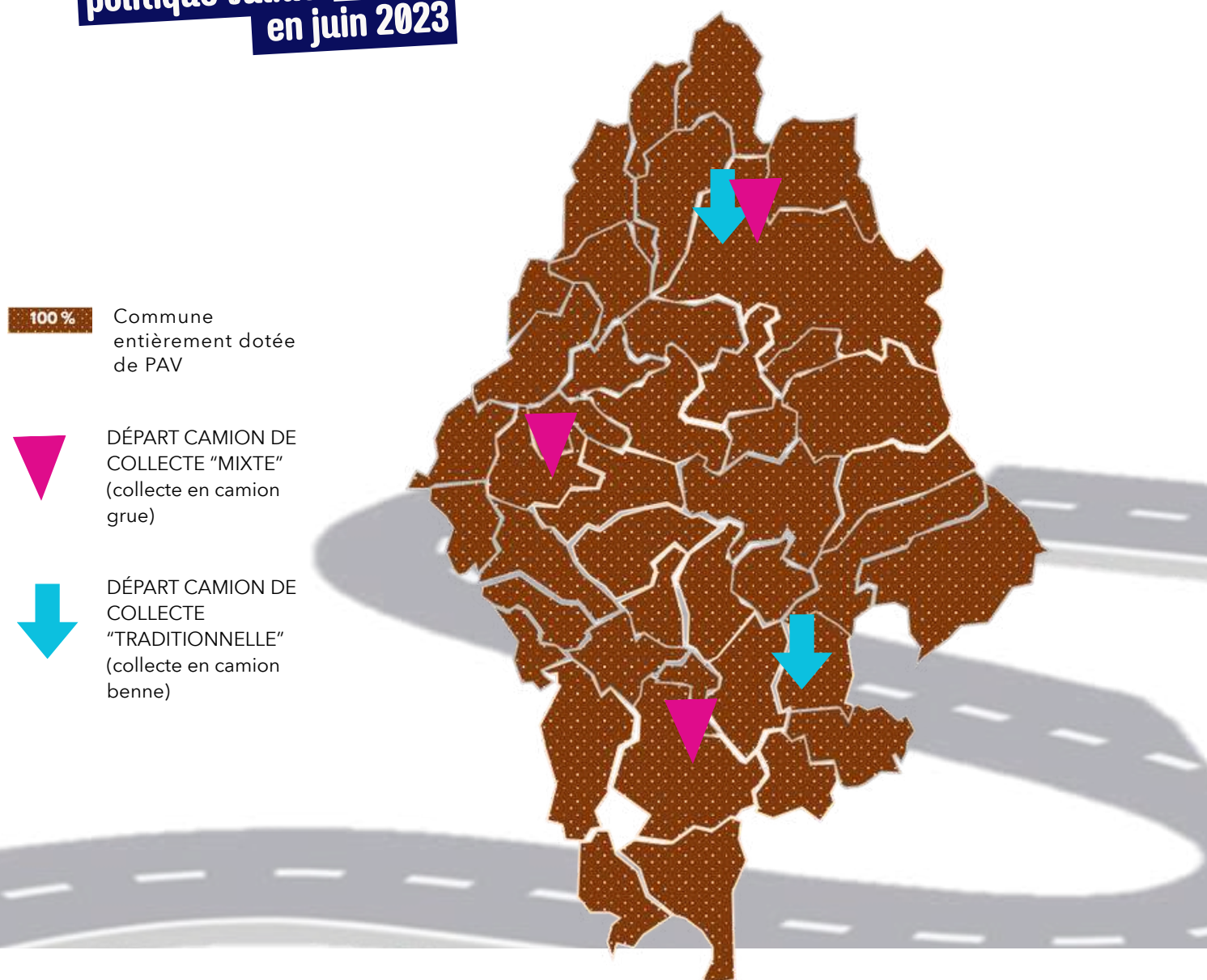


LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR LA COLLECTE

PERSPECTIVES

Ces résultats viennent pleinement attester de la pertinence du déploiement du mode de collecte en Points d'Apport Volontaire, confortant ainsi la décision prise par les élus du conseil syndical de généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire.

OBJECTIF
politique validé
en juin 2023



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR NOS INSTALLATIONS :

Le SMICTOM Nord Aveyron est engagé pleinement dans une démarche de gestion optimisée et réglementaire de ses installations en mettant en œuvre une stratégie conciliant :

- économie circulaire locale,
- maîtrise des coûts d'exploitation et de traitement des déchets,
- amélioration continue du service à l'utilisateur.

LE CONCASSAGE DES DÉCHETS INERTES REÇUS EN DÉCHETTERIE

Conformément à une logique de valorisation des déchets et de réduction des volumes stockés en l'état sur nos Installations de Stockage de Déchets Inertes, deux opérations périodiques de concassage et de déferrailage ont eu lieu sur nos deux sites autorisés à savoir la déchetterie de Curlande-Bozouls et la déchetterie de Sainte Geneviève sur Argence - Argences en Aubrac.

Ce produit est ensuite proposé à la vente aux communes et communautés du territoire du SMICTOM Nord Aveyron.



Ces interventions permettent de favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux inertes, conformément aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), tout en maintenant un haut niveau de protection de l'environnement.



Objectif :

- S'engager pleinement dans l'économie circulaire locale
- Optimiser financièrement le traitement des déchets

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR NOS INSTALLATIONS :

LA MISE EN SECURITÉ DE LA DÉCHETTERIE DE ST CÔME D'OLT

Compte tenu de la forte fréquentation du site, des actions de mise en sécurité ont été mises en œuvre au cours de l'année, notamment par l'installation de barrières et la réalisation d'un marquage au sol adapté.



AMÉNAGEMENTS DE NOS DÉCHETTERIES & PROJET :

Durant l'année 2025, plusieurs aménagements ont été réalisés, notamment sur la déchetterie d'Enraygues sur Truyère. Par ailleurs, le site de la déchetterie de Taussac a été équipé d'un système de vidéosurveillance.

En 2025, un projet de plateforme à déchets sur la déchetterie de Soulages-Bonneval a fait l'objet d'études et d'échanges, avec deux scénarios examinés dont le second (présentant une surface plus importante) a été retenu pour approfondissement. Celui-ci apparaît essentiel et indispensable pour répondre aux nouvelles filières REP et à l'augmentation des déchets verts apportés sur le site. Une décision finale restant attendue.

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR NOS INSTALLATIONS :

LE SUIVI RÉGLEMENTAIRE DE NOS INSTALLATIONS

Chaque activité (Déchetterie, Installation de Stockage de Déchets Inertes, Plateforme de stockage des Inertes + Concassage, Plateformes de stockage de Déchets verts + Broyage), doit respecter la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ces sites sont ensuite inspectés par l'Etat (services de la DREAL Occitanie) afin de vérifier la conformité des installations.

Sur cette année 2025 :

- **Le site de l'ISDI de Sainte Geneviève sur Argence (attenant au site de la déchetterie) a été inspecté par les services de la DREAL le 28 mai 2025.**

Aucune non-conformité. Un « porter à connaissance » a été réalisé pour demander la prolongation de l'exploitation. L'arrêté complémentaire relatif à la prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDI de Sainte Geneviève jusqu'au 27 novembre 2034 a été reçu le 18/08/2025.

- **ISDI de la Moissetie - 12140 GOLINHAC : Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter :**

La durée d'exploitation initialement accordée était parvenue à son terme sans que la capacité maximale de stockage n'ait été entièrement consommée. Ainsi le SMICTOM Nord Aveyron a déposé un dossier d'ENREGISTREMENT pour solliciter une nouvelle durée d'exploitation de 15 ans pour 15 000 tonnes de capacité cumulée autorisée.

De plus, dans une logique de valorisation et de réduction des volumes stockés en l'état, une autorisation de concassage des inertes sur site a également été effectuée. Après instruction par les services de la DREAL et consultation publique, l'arrêté préfectoral autorisant le SMICTOM Nord Aveyron à exploiter cette installation devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2026.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE SUR NOS INSTALLATIONS :

RENFORCEMENT DE NOS PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES ET SOLIDAIRES :

Cette année 2025 est marqué par le renouvellement de nos partenariats avec les associations locales et solidaires par la reprise de déchets pouvant être réemployés et ainsi favoriser l'économie sociale, solidaire et circulaire.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR RÉDUIRE LE POIDS DES DÉCHETS COLLECTÉS :

De nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées en cette année 2025.

Plusieurs cibles identifiées :

- Sensibilisation « Grand Public-Associations »
- Sensibilisation « Jeune Public »
- Sensibilisation « Professionnels »
- Sensibilisation « Collectivités »
- Communication « Digitale »

LA SENSIBILISATION AU GRAND PUBLIC :

Tout le long de l'année, plusieurs **documents "papier"** sont distribués aux usagers **dans le but de :**

PRÉSENTER LES 8 DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE
(HORAIRES D'OUVERTURE, CONSIGNES DE DÉPÔTS, ...)

FLYER "NOS 8 DECHETTERIES"

Distribué tout le long de l'année lors de la remise des badges



1 231

c'est le nombre de cartes réalisées en 2025

FLYER "DECHETTERIES"

Distribué tout le long de l'année sur site par les gardiens



Sur cette année 2025, ce sont **17** documents de communciation réalisés dans le cadre du déploiement des colonnes

[illegible]

- 7 réunions publiques ont été organisées

2.INDICATEURS TECHNIQUES



Tout le long de l'année, plusieurs affiches sont réalisées dans le but de :

INFORMER, RESPONSABILISER ET SENSIBILISER



+ Partenariats avec les associations locales lors d'événements

LES TRACES DE L'AUBRAC



FESTIVAL CAP MÔMES



L'AVEYRONAISE CLASSIC



Tout le long de l'année, plusieurs articles de presse sont rédigés dans le but de :

INFORMER LES USAGERS DU SERVICE

BROMMAT

Réunion publique du SMICTOM

À l'automne 2025, plusieurs communes, dont Brommat, seront concernées par le déploiement de colonnes aériennes pour les ordures ménagères et le tri sélectif en remplacement des containers actuels.

La population est invitée à participer à une réunion publique au cours de laquelle ces évolutions seront présentées le mardi 2 septembre à la salle Joseph Bouet à Brommat.

GOLINHAC

Déchetterie mobile et horaire d'été

La déchetterie d'Enraygues passe, à partir du mardi 1^{er} avril, aux horaires d'été. Pour rappel, les heures d'ouvertures se feront le lundi et vendredi de 9h à 12h, mercredi et jeudi de 14h à 17h et samedi de 14h à 18h.

De plus, la déchetterie mobile sera présente le samedi 12 avril de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 à Golinhaç, devant la Mairie.

Smictom Déchetteries et modification des collectes à Noël et au jour de l'an

Espalion : les collectes du tri sélectif (sacs jaunes) du jeudi 25 décembre et du jeudi 1^{er} janvier sont reportées aux vendredis 26 décembre et 2 janvier.

Bozouls/Golinhaç/Campouac : les collectes des ordures ménagères (sacs noirs) du jeudi 25 décembre et du jeudi 1^{er} janvier sont reportées aux vendredis 26 décembre et 2 janvier.

Déchetteries : les huit déchetteries du territoire seront fermées les jeudis 25 décembre et 1^{er} janvier.

2.INDICATEURS TECHNIQUES



Tout le long de l'année et à la demande, le SMICTOM Nord Aveyron rédige **des articles à intégrer aux bulletins municipaux** des communes.

DU NOUVEAU COTE DECHETS

Le SMICTOM Nord Aveyron, en quelques mots...

Depuis le 1er janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron assure la compétence « collecte et traitement des déchets » sur le territoire de la communauté de communes « Rodez Carleves Val d'Aveyron » et sur un bassin de vie de 42 communes pour 80 000 habitants.

Des décisions stratégiques pour relever les défis

Dans un contexte marqué par des enjeux environnementaux et économiques croissants, le SMICTOM œuvre, depuis sa création, à l'optimisation de son service de collecte des déchets. Sa volonté est claire : concilier maîtrise des coûts, qualité du service, respect des normes réglementaires et protection de notre environnement.

Dans cette dynamique d'innovation, et en collaboration avec les communes de son territoire, le SMICTOM a envisagé depuis plusieurs années une modernisation progressive de son dispositif de collecte. Cette se traduit notamment par l'installation de colonnes aériennes et/ou enterrées.

À l'automne 2025, une nouvelle étape de ce programme sera lancée. Plusieurs communes, dont Villecomtal, seront équipées de colonnes aériennes pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (tri sélectif).

(un document détaillant les modalités de cette évolution vous sera adressé avant la mise en place du nouveau dispositif)

Les Points d'Apport Volontaire, un vrai lieu d'économie

L'installation progressive des Points d'Apport Volontaire (batteries enterrées ou aériennes) permet de réduire significativement les coûts de collecte tout en apportant un service de qualité aux usagers.

Comparatif des coûts de collecte

Mode de collecte	Coût par tonne
Collecte "Traditionnelle" (avec 8 roues)	233 €
Collecte "Grat" (colonnes enterrées/enterrées)	124 €

Économie réalisée : 109 € par tonne collectée

Réduction à la source, tri, recyclage... Chaque geste compte !
Continuons ensemble à réduire, trier, recycler pour préserver notre territoire.

Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas.

SMICTOM NORD AVEYRON

GESTION DES DECHETS

Quelques chiffres à retenir :

En 2024, le SMICTOM Nord Aveyron a collecté 17 189 tonnes de déchets ménagers et assimilés sur son territoire, soit 577 kg par habitant. Ce chiffre illustre les efforts continus pour mieux trier et réduire les déchets résiduels.

- Ordures ménagères :** 5 557 tonnes → 186 kg/hab (+53 kg/hab par rapport à 2017)
- Emballages recyclables :** 7 223 tonnes → 75 kg/hab (+22 kg/hab par rapport à 2017)
- Verre :** 1 250 tonnes → 42 kg/hab (+5 kg/hab par rapport à 2017)
- Déchets en déchetterie :** 8 159 tonnes → 274 kg/hab (+40 kg/hab par rapport à 2017)

Réduction à la source, tri, recyclage... Chaque geste compte !
Continuons ensemble à réduire, trier, recycler pour préserver notre territoire.

"Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas"

Bien informés, nous pouvons faire des choix plus écologiques mais aussi plus économiques :

- j'achète à la coupe ou en vrac
- j'utilise mon sac ou mon cabas
- j'achète des éco-recharges
- je répare ou je fais réparer
- je prends de la vaisselle réutilisable pour les repas en plein air
- je suis vigilant sur les dates de péremption
- j'inscris « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres
- j'opte pour des piles rechargeables
- j'utilise ma tasse au bureau
- je limite mes impressions papier
- j'achète la juste quantité d'aliments...

"Trions nos déchets"

Trions nos emballages et papiers

Emballages en plastique

Emballages en métal

Emballages en verre

Emballages en carton

Compostons nos biodéchets

Trions nos emballages en verre

Utilisons la déchetterie !

Pour avoir une meilleure maîtrise de nos déchets, nous vous recommandons de les déposer à la déchetterie. C'est le plus sûr pour éviter tout problème de pollution, tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Pour obtenir davantage d'informations (conditions d'accès, horaires d'ouverture, etc.), nos services sont à votre disposition. Vous pouvez les contacter par téléphone au 05.65.51.52.18 ou par mail à contact@smictom-nord-aveyron.fr.

Nous contacter :

Une question, un renseignement, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse mail : contact@smictom-nord-aveyron.fr ou à nous téléphoner au 05.65.51.52.18 !

Nos bureaux sont ouverts les :

- Lundi, Mardi, Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 9h à 12h
- Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

SMICTOM NORD AVEYRON
Rodez - 7 rue Nord Aveyron - 12005 RODEZ
Téléphone : 05.65.51.52.18
E-mail : contact@smictom-nord-aveyron.fr
Site internet : <http://smictom-nord-aveyron.fr>
Rodez - 7 rue Nord Aveyron

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Dans une volonté de promouvoir au maximum la pratique du compostage individuel, le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix de proposer à la vente des composteurs à des prix très préférentiels :

- 15 € le composteur de 300 litres en bois
- 16 € le composteur de 400 litres en plastique
- 30 € le composteur de 600 litres en plastique

194

C'est le nombre de composteurs vendus en 2025.

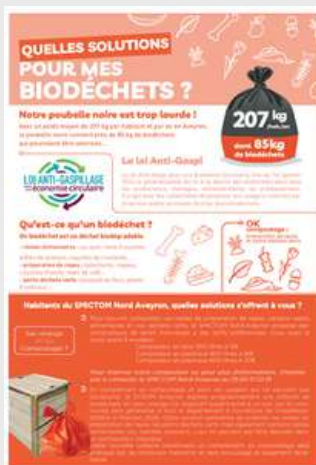


2. INDICATEURS TECHNIQUES



La **promotion du compostage** passe par des informations diffusées avec l'aide de plusieurs supports :

ENCART DANS LES DOCUMENTS DE COMMUNICATION



AFFICHAGES EN MAIRIES, EN DECHETTERIES...



ZOOM SUR L'ARRIVÉE DU SAC ORANGE :

En séance du 23 septembre 2025, les élus du conseil syndical ont donné leur accord pour le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Nord Aveyron à compter du deuxième trimestre 2026. Lors de sa séance du 14 novembre 2025, le conseil syndical, après échanges et débats, a décidé d'assurer la fourniture des stocks de sacs orange en interne. Concrètement, au cours du mois d'avril 2026, le SMICTOM Nord Aveyron livrera aux 42 communes leur stock de sacs orange en même temps que leur stock de sacs jaunes. Il appartiendra ensuite à chaque commune d'organiser la distribution auprès de ses habitants, selon les modalités habituelles déjà en place pour les sacs jaunes.



POUR ALLER PLUS LOIN : L'année 2026 sera marquée par le déploiement de ce nouveau dispositif, qu'il conviendra d'appréhender au mieux. En matière de sensibilisation, des réunions d'information seront organisées auprès des mairies (élus, secrétariats, services techniques). Celles-ci seront complétées par une information individuelle, sous forme de courrier adressé à chaque foyer du territoire, par le SYDOM AVEYRON. Des autocollants seront également apposés sur les colonnes ou conteneurs d'ordures ménagères afin d'identifier clairement le contenant dans lequel le sac orange devra être déposé.

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LA SENSIBILISATION AU JEUNE PUBLIC :

Afin de sensibiliser les “citoyens de demain”, le SMICTOM Nord Aveyron propose à l’ensemble des écoles et collèges du territoire des interventions scolaires sur le thème de la gestion des déchets. Adaptées à tout niveau, plusieurs thèmes sont abordés lors de ces séances : qu’est ce qu’un déchet, la quantité de déchets produite, les modes de traitement des déchets, les consignes de tri, le centre de tri, le recyclage, le compostage, le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets, la déchetterie....

Plusieurs activités viennent ponctuer ces séances : atelier “papier recyclé”, visite du centre de tri, visite d’une déchetterie, remise de composteur.....

Ces animations s’inscrivent dans la volonté de sensibiliser les générations futures aux enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets, afin de favoriser l’adoption durable de gestes responsables au quotidien.

Ecoles sensibilisées sur l’année 2025 :

Soulages / Sainte Geneviève sur Argence / Saint Amans des Côtes / Mur de Barrez / RPI Espeyrac, Sénergues, Saint Félix de Lunel / La Loubière / Cantoin / St Côme d’Olt / Laguiole / Brommat.



LA SENSIBILISATION AUX PROFESSIONNELS :

PARTENARIAT AVEC LA CCI

Le SMICTOM Nord Aveyron est en étroite collaboration avec les services de la CCI (Service Environnement – Sécurité – RSE) afin d’aborder les problématiques liées à la gestion des déchets des professionnels, notamment en lien avec l’installation des colonnes. La CCI assurant un rôle de conseil et de veille juridique auprès des professionnels notamment en terme de réglementation liée à la gestion des déchets. Une rencontre s’est tenue le 16 octobre 2025 avec plusieurs professionnels concernés sur une commune ciblée par le déploiement.

RENCONTRES DE SENSIBILISATION

Plusieurs rencontres et sensibilisations ont pu être organisées, soit avec des professionnels assujettis à la Redevance Spéciale, soit avec des professionnels non assujettis (Maison de Retraite d’Entraygues, Maison de retraite de Mur de Barrez, Maison de retraite d’Argences en Aubrac, Unité de Vie du Gondoulou, Camping des Tours, Coopérative Jeune Montagne, Abbaye Notre Dame de Bonneval, La Cité de la Déco, Lycée Immaculée Conception....)



Objectif : assurer la transparence de l'action du SMICTOM Nord Aveyron, de valoriser le travail accompli tout le long de l'année et de renforcer l'implication des acteurs locaux.

5 news'letters envoyées sur l'année 2025



Collecte des Plastiques Agricoles Usagés

ANNEE 2025

Le SMICTOM NORD AVEYRON organise la collecte des « plastiques agricoles ». Vous trouverez ci-dessous les dates à retenir et les lieux des collectes organisées sur le territoire du syndicat :

(chaque agriculteur pouvant aller déposer ses plastiques sur n'importe quel site de collecte)

	Collecte de Printemps	
Deuchèze - Route de la Seillade - Carleade (Roussel)	Mardi 23 avril Mercredi 24 avril Jeudi 24 avril	de 9h à 12h et de 15h30 à 18h30 de 9h à 12h et de 15h30 à 18h30 de 9h à 12h et de 15h30 à 18h30
Deuchèze - Bourgogne des Euphrates	Mardi 12 mai Mardi 13 mai	de 9h à 12h et de 15h30 à 17h de 9h à 12h et de 15h30 à 17h
Quai de trieracé (ancienne décharge) - Sallières	Lundi 12 mai Mardi 13 mai	de 9h à 12h et de 15h30 à 17h de 9h à 12h et de 15h30 à 17h
Deuchèze - Saint Claude d'Or	En lundi 19 mai au Jeudi 22 mai	sur horaires d'ouverture habituels
Saint Oly de Nohes (Parc des quilles)	Mardi 26 mai	de 9h à 16h
Castelnau d'Audoubert (Vallée Haut)	Mardi 26 mai	de 14h à 16h
Deuchèze - La Mouze	Mardi 22 mai	de 9h à 12h et de 16h à 17h
Grand Arnaud des Lattes (Sallières sur G2 12 ansse départementale des Départements de l'Aveyron)	Vendredi 25 avril	de 9h à 12h et de 16h à 17h
Deuchèze - Mar de Barres	Lundi 12 mai de 9h à 12h et de 16h à 17h	de 9h à 12h et de 16h à 17h
Deuchèze (Nordville du Ball Tring)	Mardi 13 mai	de 14h à 17h
Deuchèze (Nohes Corréolles sur Argennes (Argennes sur Arube))	Mardi 12 mai Mercredi 14 mai	de 9h à 12h et de 16h à 17h de 9h à 12h
Deuchèze - Sallières Roussel	Mardi 26 mai Mardi 27 mai	de 9h à 12h et de 16h à 17h de 9h à 12h et de 16h à 17h

	Collecte d'Automne	
Deuchèze - Route de la Seillade - Carleade (Roussel)	Mardi 4 novembre Mardi 5 novembre	de 9h à 12h et de 16h à 17h de 9h à 12h et de 16h à 17h
Quai de trieracé (ancienne décharge) - Sallières	Mardi 28 octobre	de 9h à 12h et de 16h à 17h

SMICTOM
NORD AVEYRON

Direction Nord Aveyron
 Rue René Lemaire - 12124 BOUTEILLAC
 04 67 85 05 00 - 04 67 85 05 01
 @smictomnordaveyron
 smictomnordaveyron.fr

2.INDICATEURS TECHNIQUES



LA COMMUNICATION DIGITALE

Page Facebook / Site internet / Application IntraMuros

Objectif : Communiquer sur tout type de média pour :

- **Faire connaître et reconnaître le SMICTOM NORD AVEYRON et ses missions,**
- **Informé quant aux actions du SMICTOM Nord Aveyron (collectes, déchetterie mobile, animations...)**
- **Sensibiliser l'utilisateur à une bonne gestion de ses déchets (Tri, prévention, compostage...) et à des sujets éco-responsables...**

PAGE FACEBOOK

93 posts

736 followers

42 579, c'est le nombre de fois où notre contenu a été lu ou affiché

Podium des posts les plus consultés en 2025

APPEL AU
CIVISME

1

4007 vues

INFORMATION
HORAIRES D'ÉTÉ
DES DÉCHETTERIES

2

3 415 vues

INFORMATION
DÉCHETTERIE
MOBILE À GOLINHAC

3

2 695 vues



2.INDICATEURS TECHNIQUES



SITE INTERNET

Plus de **68 201 visiteurs** depuis sa mise en ligne en février 2021

29 567 vues en 2025

Podium des pages les plus consultées en 2025

DÉCHETTERIE
DE BOZOULS

1

1173
visiteurs

LES HORAIRES
DES 8
DÉCHETTERIES

2

1072
visiteurs

DÉCHETTERIE
DE ST CÔME
D'OLT

3

1062
visiteurs

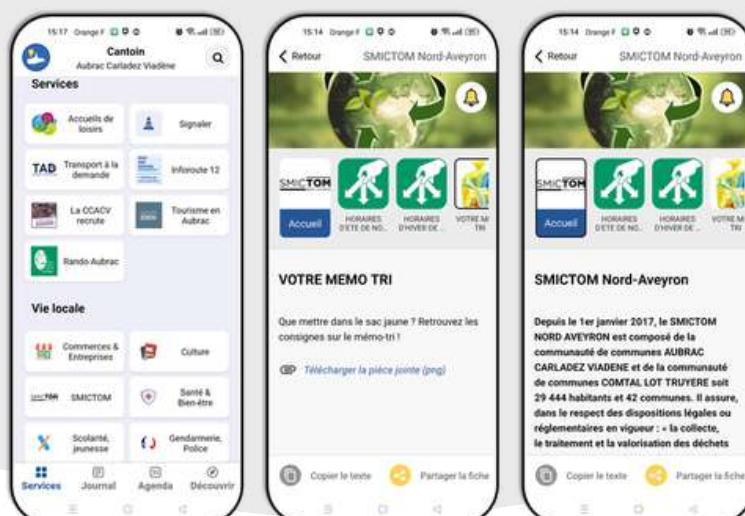


APPLICATION INTRAMUROS

Depuis 2023, le SMICTOM Nord Aveyron intègre des informations sur l'application IntraMuros portée par la CCACV.

12 publications

Près de **1 690 vues en 2025.**



2.INDICATEURS TECHNIQUES



Le PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

L'analyse de la composition de la poubelle noire révèle un potentiel d'amélioration significatif, rendant indispensable la poursuite et le renforcement des actions de sensibilisation à destination des usagers. Dans ce cadre, le SMICTOM Nord Aveyron a finalisé en 2025 la rédaction de son **PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour les années 2026 - 2031**.

Le syndicat a lancé l'élaboration de son **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** pour répondre à des obligations réglementaires et limiter la production de déchets.

Ce plan permet de définir des actions concrètes à destination de toutes les cibles concernées - particuliers, entreprises, collectivités... - et de favoriser l'adoption de pratiques plus responsables et durables.

Ce document a été réalisé par la CCES (Commission de Consultation, d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA) avec le soutien du bureau d'études CEREG missionné par le SYDOM Aveyron.

Plusieurs réunions de travail ont ponctué cette année 2025. Le PLPDMA a définitivement été adopté par l'assemblée délibérante le 17 décembre 2025 suite à la phase de consultation au public n'ayant fait apparaître aucune remarque.



2.INDICATEURS TECHNIQUES



L'EMPLOI :

Au 31 décembre 2025, le SMICTOM Nord Aveyron compte **30 emplois**, dont :

LES EFFECTIFS :

- 2 agents en « disponibilité pour convenances personnelles »,
- 1 agent reconnu inapte à toutes fonctions par les instances médicales (inaptitude définitive),
- 1 agent en CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service) depuis janvier 2024.

Durant l'année, trois agents ont fait valoir leur droit à la retraite :

- au 30/04/2025,
- au 31/05/2025,
- au 30/06/2025.

Au 31 décembre 2025, ce sont donc 26 agents en activité.

Grade/Emploi	Temps de travail	Postes pourvus
Ingénieur principal de 2° classe	Temps complet	1
Rédacteur Principal de 1°classe	Temps complet	1
Technicien	Temps complet	2
Agent de Maîtrise Principal	Temps complet	9 (dont 1 en disponibilité)
Agent de Maîtrise	Temps complet	2
Adjoint Administratif Principal de 1° classe	Temps complet	3
Adjoint Technique Principal de 1°classe	Temps complet	1
Adjoint Technique Principal de 2°classe	Temps complet	4 (dont 1 en disponibilité)
Adjoint Technique Territorial	Temps complet	7
TOTAL		30



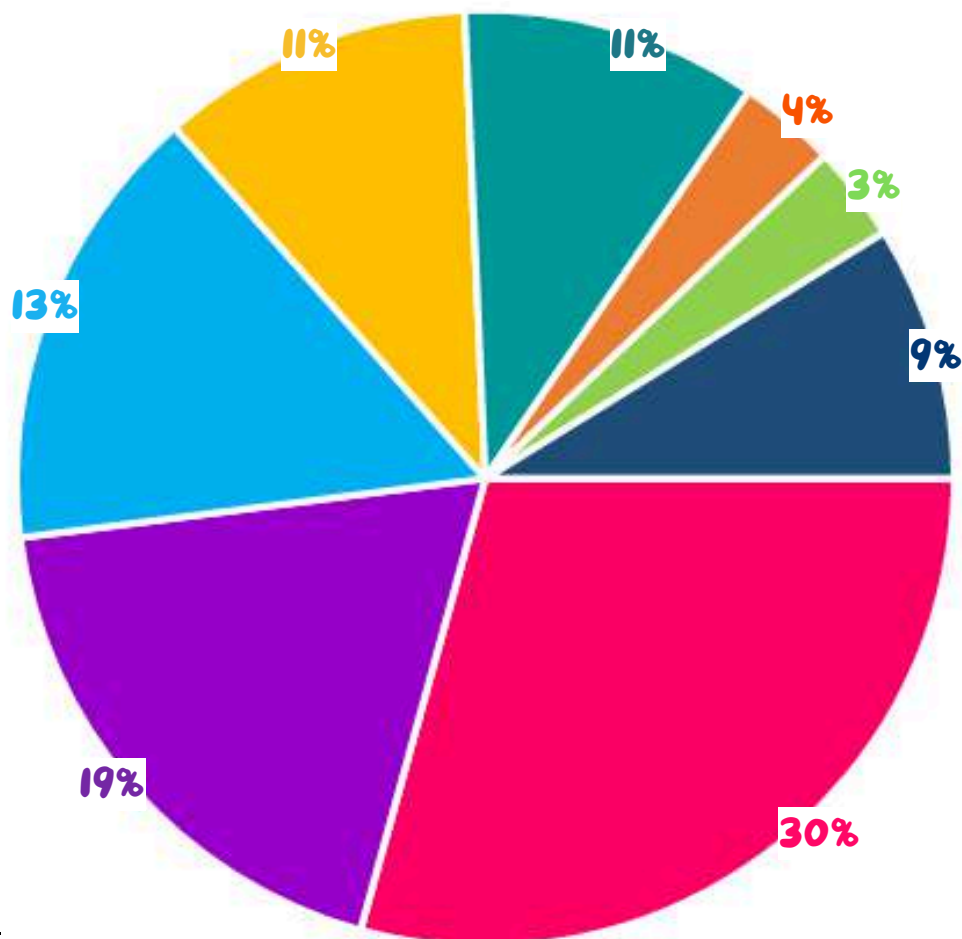
2.INDICATEURS TECHNIQUES



L'EMPLOI :

LES HEURES D'ACTIVITÉS :

Au 31 décembre 2025, ce sont plus de 46 041.10 heures d'activités effectuées dont **41 203.10 d'activités brutes (hors absences).**



LEGENDE:

	COLLECTES TRADITIONNELLES		GESTION DES QUAIS DE TRANSFERT
	DéCHETTERIES + DéCHETTERIE MOBILE		COLLECTE DU VERRE
	STRUCTURE / ENCADREMENT		ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS,
	COLLECTE GRUE (COLONNES AERIENNES/ENTERREES)		COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES,
	ABSENCES (Pour raison de santé + Formations + Concours....)		MÉCANIQUE,
	COMMUNICATION PRéVENTION		PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
	TRANSPORT DES BENNES DE DéCHETTERIES		LAVAGES DES CONTENEURS ET DES COLONNES
			MOBILITE (TEMPS DE TRAJET)

2.INDICATEURS TECHNIQUES



L'EMPLOI :

LES ACTIONS MENÉES

Cette année 2025 poursuit le choix de mener une politique sociale engagée :

- dans sa gestion administrative quotidienne de l'ensemble de l'équipe :
nomination, titularisation, avancement d'échelon, avancement de grade, reclassement, mise à disposition, disponibilité, mutation, rémunération, entretiens individuels, suivi des formations, gestion des sinistres...
- par le développement et l'organisation des nouveaux métiers (missions réalisées en régie)
- par la prise en compte des impacts liés aux modifications des tournées de collecte et l'installation des nouveaux Points d'Apport Volontaire
- par la mise à jour des habilitations et le suivi de la formation pour l'ensemble des agents concernés
- dans le suivi et la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- En organisant des journées de cohésion : Visite du nouveau centre de tri à Millau (le 14 janvier 2025)

Cette année, chaque agent a été doté d'un **équipement spécifique pour le travail isolé**, intégrant des dispositifs d'alerte permettant de signaler rapidement toute situation de détresse ou d'incident. **Ces équipements s'inscrivent dans une démarche globale de prévention des risques, visant à sécuriser les interventions en situation d'isolement et à améliorer les conditions de travail au quotidien.**

Par ailleurs, **les agents ont également été équipés de matériels de protection individuelle adaptés, incluant des vêtements de travail dits « rafraîchissants »**, afin de mieux faire face aux épisodes de fortes chaleurs.

Cette initiative complète le dispositif en contribuant à garantir la sécurité, la santé et le confort des agents exposés à des conditions climatiques difficiles, tout en maintenant leur efficacité sur le terrain.

2.INDICATEURS TECHNIQUES



L'EMPLOI :

LES FORMATIONS

Sur cette année 2025, **256 heures de formation** ont été réalisées par notre équipe.

LES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

4 533 heures d'absence pour raison de santé = soit **647** jours d'arrêts

1 arrêt	entre 10 et 30 jours
6 arrêts	> 30 jours
4 CITIS	Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service

LE CNAS



Organisme mutualisateur, le CNAS propose des prestations, qui ont pour vocation d'accompagner les personnels territoriaux dans leur quotidien. Ces aides, conçues pour tous les moments de la vie, permettent de mieux accompagner les bénéficiaires, selon une exigence constante de solidarité et d'équité.

5 330.25 € de prestations versées aux agents sollicitant des aides de la part du CNAS sur cette année 2025 pour 90 prestations. A ce chiffre s'ajoutent toutes les réductions (locations vacances, etc...) dont ont bénéficié les agents qui en ont fait la demande.

L'ACCUEIL DE PERSONNES CONDAMNÉES À DES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Dans le cadre d'une politique volontariste, le SMICTOM Nord Aveyron s'est engagé à mettre à disposition du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron, des postes au sein de son service de collecte en fonction du besoin identifié et des capacités et opportunités d'accueil du service.

NOS PARTENAIRES



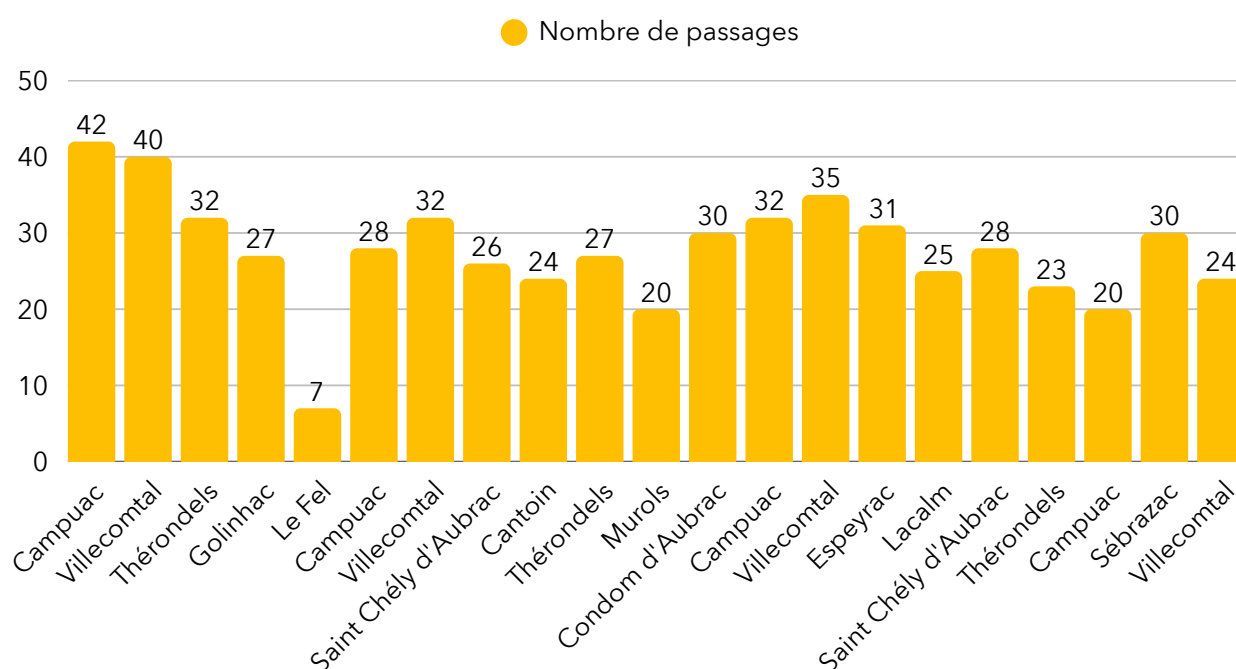
Le SMICTOM Nord Aveyron travaille depuis de nombreuses années avec la Blanchisserie du Carladez pour la prestation de « nettoyage des Équipements de Protection Individuelle » des équipes.

3. NOS ACTIONS RECURRENTES



LA DÉCHETTERIE MOBILE

La déchetterie mobile est **un service de proximité** mis en place par le SMICTOM Nord Aveyron. Il s'adresse en priorité aux habitants des communes éloignées des déchetteries fixes. Sur cette année 2025, la déchetterie mobile s'est déplacée à 21 reprises sur 13 communes, pour une fréquentation de 583 personnes .



Partenariat avec la Communauté de Communes Conques Marcillac

Le SMICTOM Nord Aveyron et la Communauté de communes Conques Marcillac ont signé une convention de mise à disposition de ce matériel. Ainsi, en 2025, la communauté de communes Conques Marcillac a sollicité la location de ce matériel à 4 reprises .

3. NOS ACTIONS RECURRENTES



LA CAMPAGNE DE NETTOYAGE DES CONTENEURS ET DES COLONNES

LAVAGE DES CONTENEURS

Sur l'année 2025 s'est déroulée la campagne obligatoire de nettoyage de conteneurs.

14 jours de lavage

2 200 conteneurs lavés soit en moyenne 157 conteneurs par journée de nettoyage.



LAVAGE DES COLONNES



Sur l'année 2025 s'est déroulée la campagne obligatoire de nettoyage des colonnes.

28 jours de lavage

530 colonnes lavées soit en moyenne 19 colonnes par journée de nettoyage.

3. NOS ACTIONS RECURRENTES

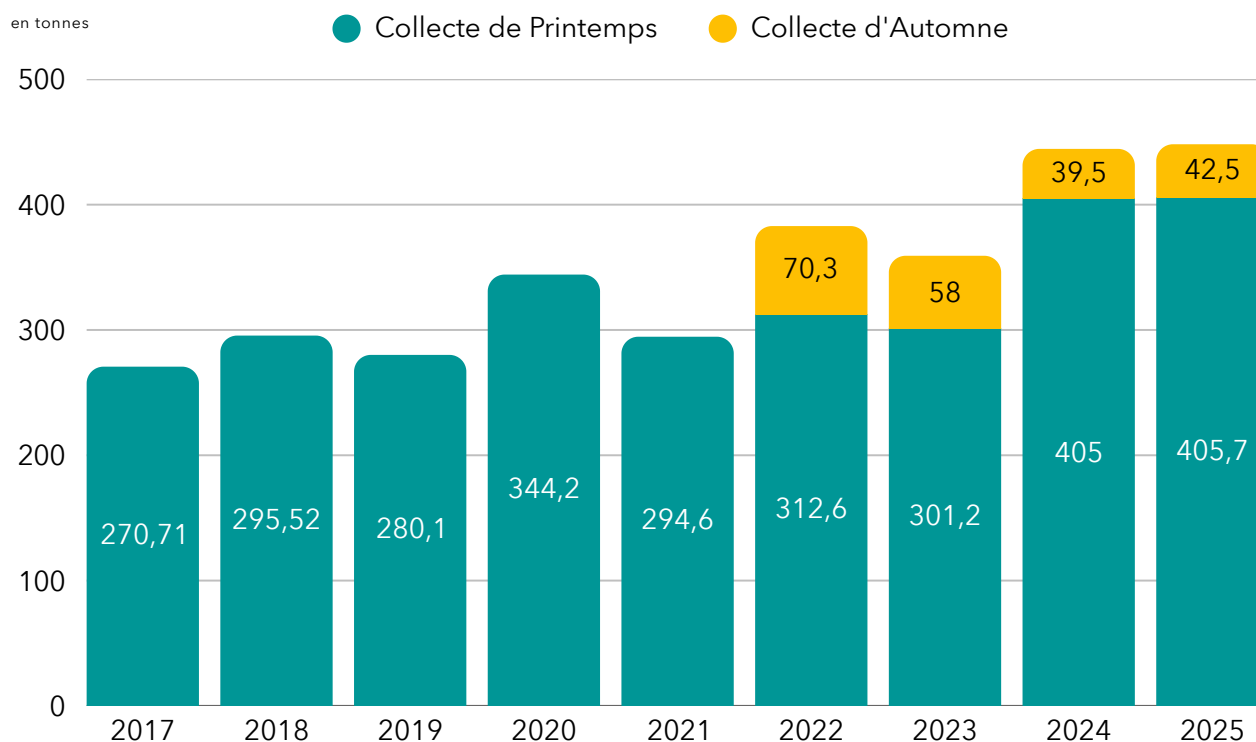


LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Le SMICTOM NORD AVEYRON, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et ADIVALOR, l'éco organisme de la filière, propose la collecte des plastiques agricoles.

Sur cette année 2025, la campagne de la collecte des plastiques agricoles s'est déroulée sur deux périodes : une campagne au printemps et une campagne à l'automne.

En 2025, ce sont **448.20 tonnes** de plastiques agricoles, filets et ficelles, qui ont été collectées sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron.



3. NOS ACTIONS RECURRENTES



LES CARACTÉRISATIONS

Chaque mois, le SMICTOM Nord Aveyron participe aux **opérations de caractérisation** réalisées au centre de tri.

Une caractérisation correspond à une analyse précise d'un échantillon de déchets issus des sacs jaunes, permettant d'en connaître la composition détaillée.

Elle consiste à trier et quantifier les différents types de déchets présents (recyclables, non recyclables, erreurs de tri, etc.).

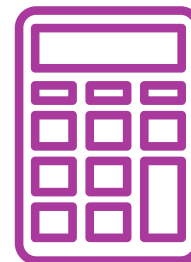
À l'issue de ces caractérisations mensuelles, il est donc possible de calculer notre taux de refus, indicateur clé qui mesure la part de déchets non conformes dans la collecte et permet d'ajuster les actions de sensibilisation et d'amélioration du tri.



16.36%

C'est le taux de refus moyen annuel
du SMICTOM Nord Aveyron sur l'année 2025.

4. INDICATEURS FINANCIERS



LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte financier unique 2025 :

En €	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées	874 293.84	5 902 441.70
Dépenses réalisées	1 522 848.69	5 501 162.19
Solde des réalisations de l'exercice	-648 554.85	401 279.51
Résultats antérieurs reportés	500 482.77	207 904.45
Solde	-148 072.08	609 183.96

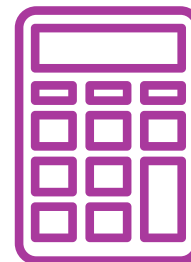
Le compte financier unique présente un résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement de **+ 609 183.96 €** (solde des dépenses - recettes de l'année augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur)

Le compte financier unique présente un résultat de clôture cumulé de la section d'investissement de **- 148 072.08** (solde des dépenses - recettes de l'année augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2025
023 : Virement à la section d'Investissement	-
011 : Charges à caractère général 	3 251 866,19€
012 : Charges de personnel 	1 426 858,73€
042 : Charges d'amortissement	611 446,23€
65 : Autres charges de gestion courante 	151 572,11€
66 : Charges financières	58 961,72€
67 : Charges exceptionnelles	432,21€
68 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	25.00 €
Total	5 501 162,19

4. INDICATEURS FINANCIERS



LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

ZOOM SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL = 3 251 866.19 €

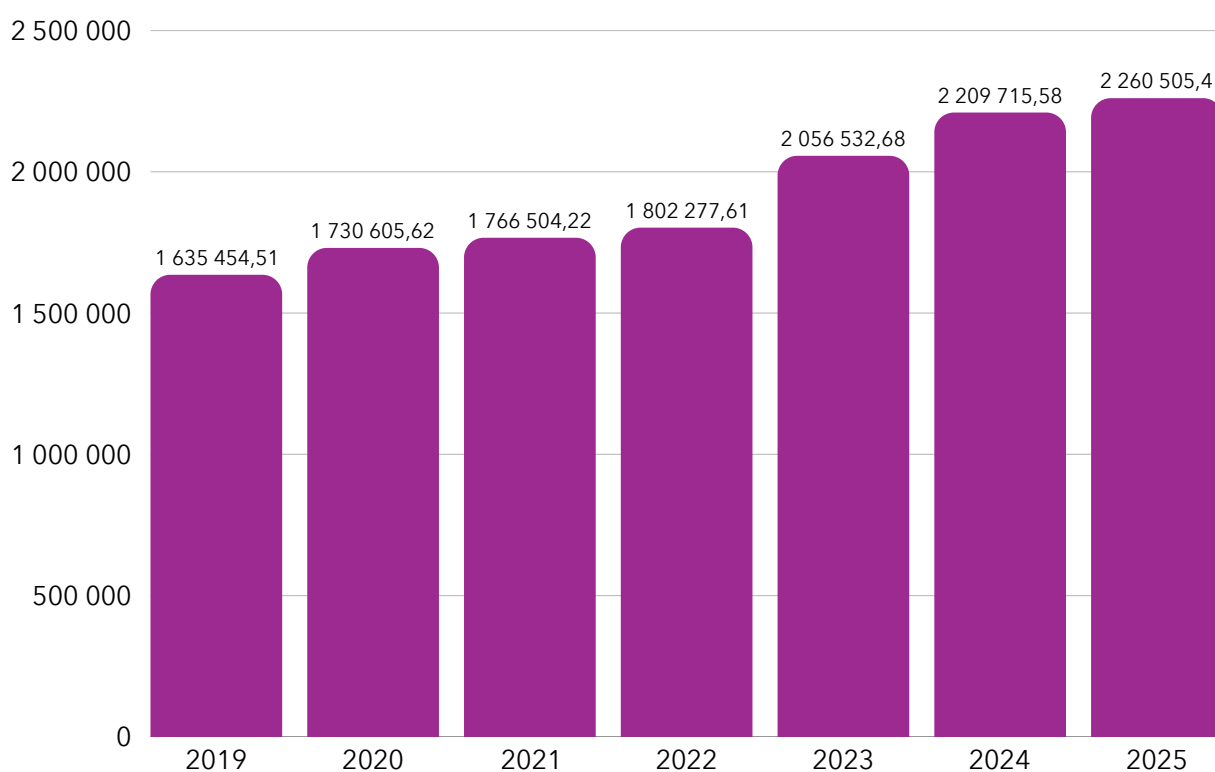


Coût du TRAITEMENT des déchets collectés	2 260 505.40 €
Frais d'entretien du matériel roulant + assurances	253 646.02 €
Frais de carburant	278 575.82 €
Charges à caractère général	459 138.95 € (dont 64 043.94 € pour la fourniture de sacs)

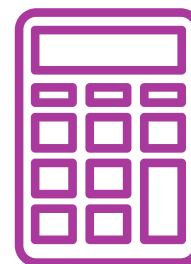
COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

Ces charges, non maitrisables par le SMICTOM Nord Aveyron, représentant plus de 41 % du budget de fonctionnement du syndicat.

EVOLUTION DEPUIS 2019 (en €ttc)



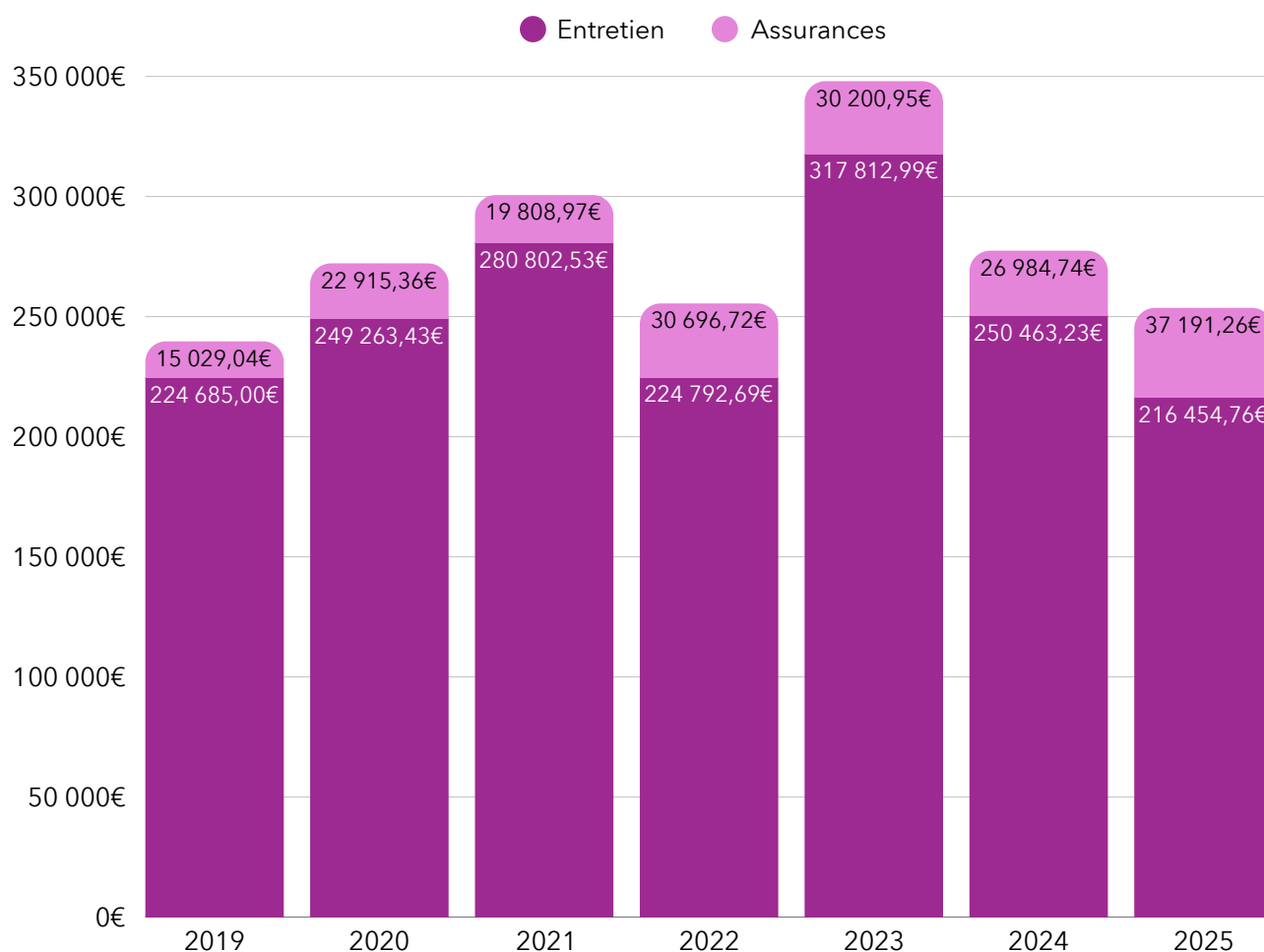
4. INDICATEURS FINANCIERS



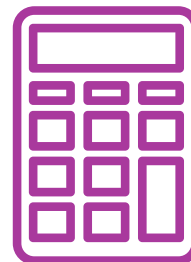
FRAIS D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL ROULANT + ASSURANCES

Ces charges représentent 253 646.02 €.

EVOLUTION DEPUIS 2019 (en €ttc)



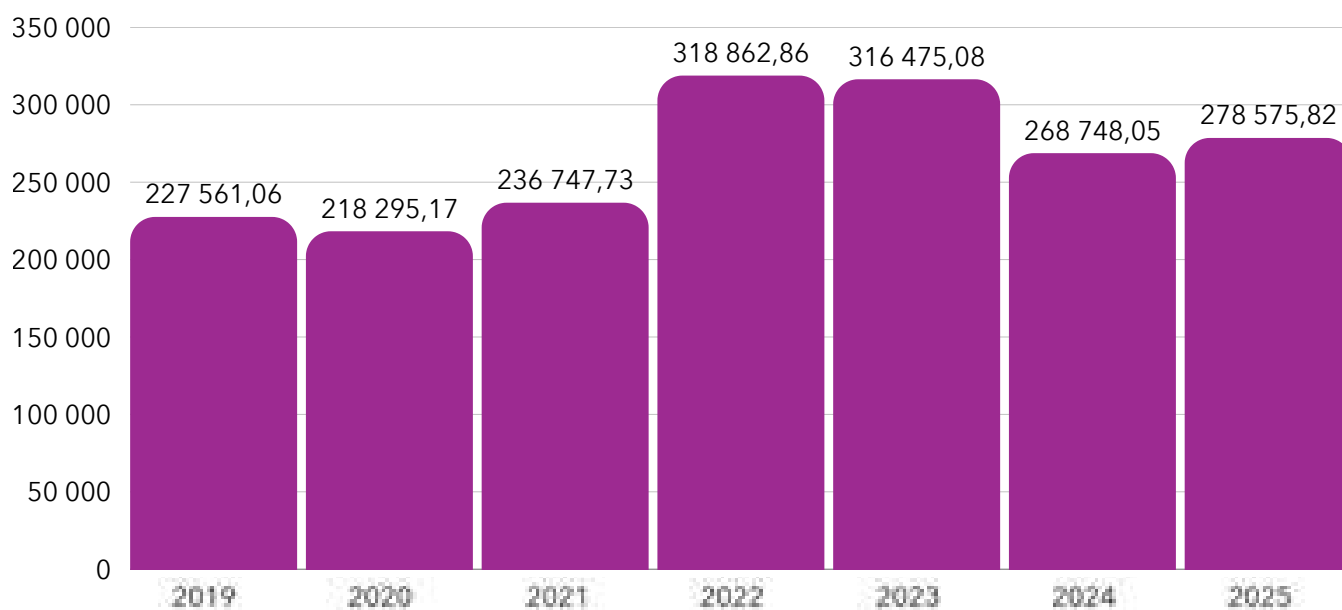
4. INDICATEURS FINANCIERS



FRAIS DE CARBURANT

Ces charges représentent 278 575.82 €.

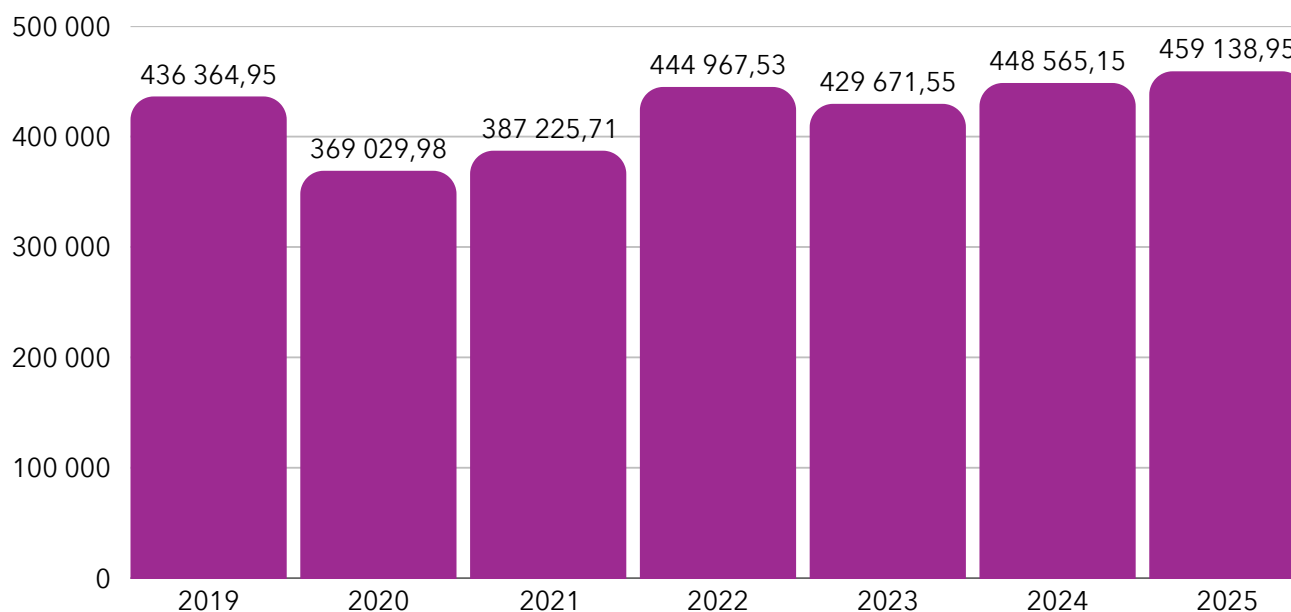
EVOLUTION DEPUIS 2019 (en €ttc)



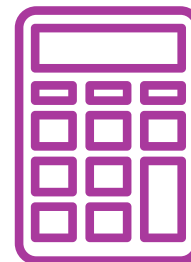
CHARGES COURANTES

Ces charges représentent 459 138.95€ dont 64 043.94 €TTC d'achat de sacs. Ces charges (hors frais de sacs) représentent 7% du budget de fonctionnement.

EVOLUTION DEPUIS 2019 (en €ttc)



4. INDICATEURS FINANCIERS



LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

ZOOM SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

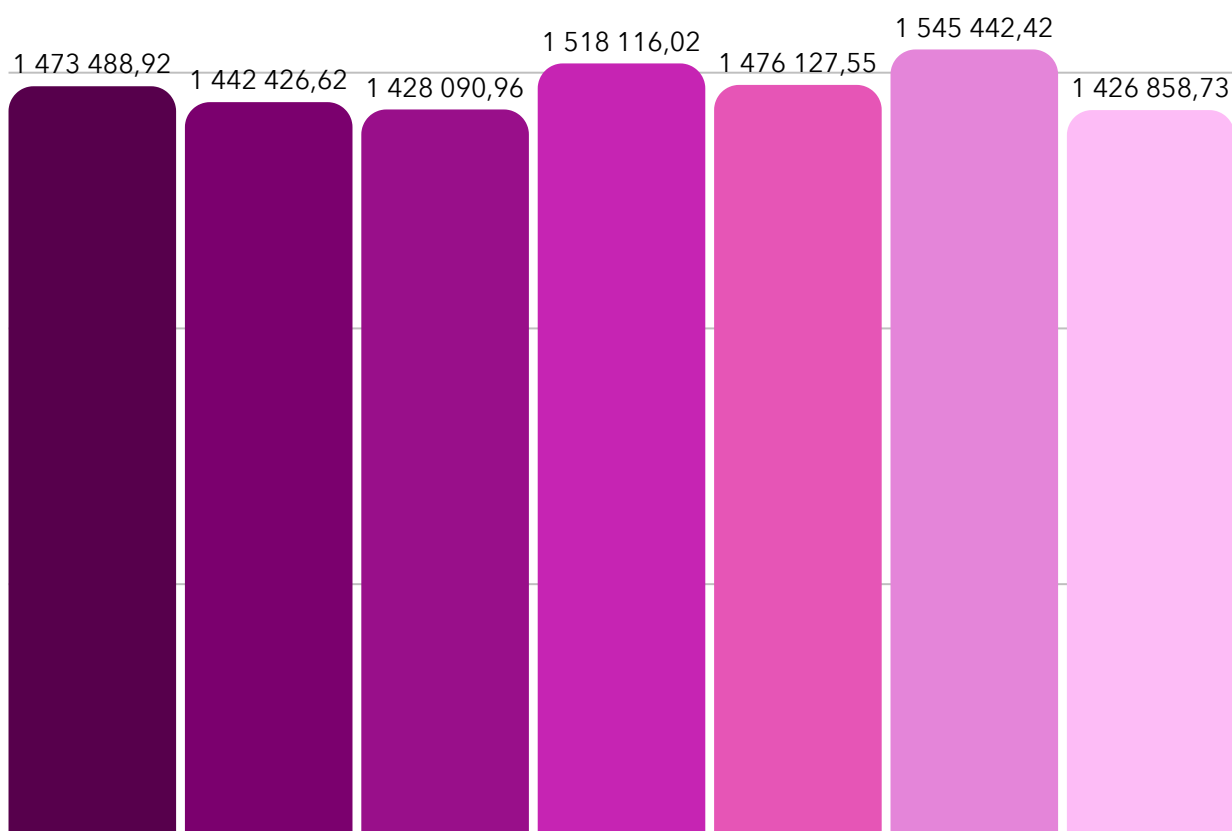
LES CHARGES DE PERSONNEL = 1 426 858.73 € 

En 2025, les charges de personnel représentent 29.18% des Dépenses Réelles de Fonctionnement (Hors Amortissement)

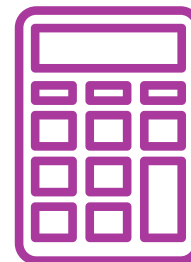
Soit une évolution de -3.16 % entre 2019 et 2025

EVOLUTION DEPUIS 2019 (en €ttc)

● 2019 ● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025 *



4. INDICATEURS FINANCIERS



LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

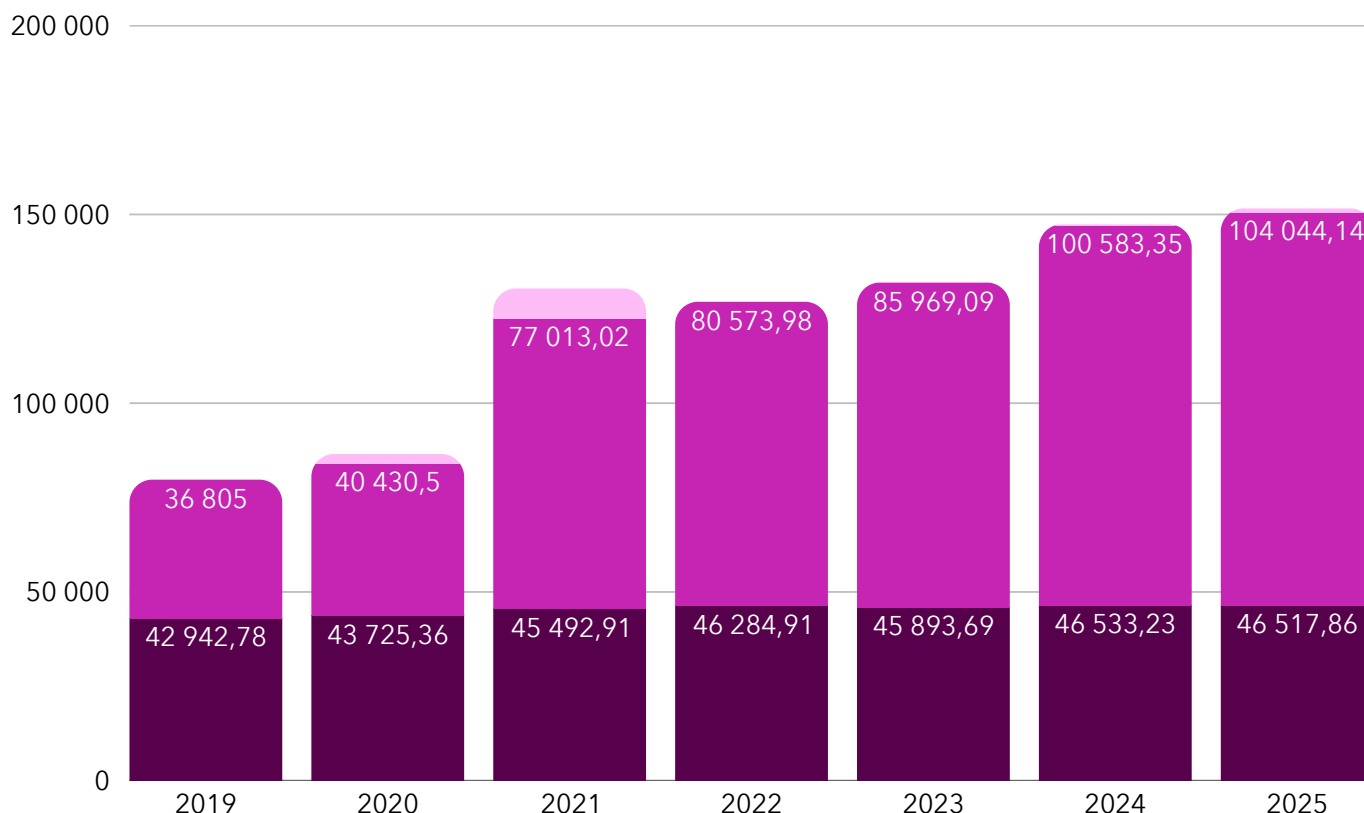
ZOOM SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :



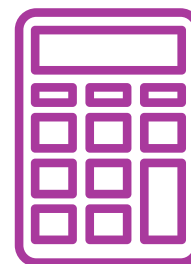
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indemnité / cotisation élus	42 942,78	43 725,36	45 492,91	46 284,91	45 893,69	46 533,23	46 517,86
SYDOM Cotisation annuelle	36 805,00	40 430,50	77 013,02	80 573,98	85 969,09	100 583,35	104 044,14
Créances éteintes et/ou admises en non-valeur	1,62	2 377,68	7 888,69	3,09	88,14	242,90	1 010,11
TOTAL	79 749,40	86 533,54	130 394,62	126 861,98	131 950,92	147 359,48	151 572,11

EVOLUTION DEPUIS 2019 (en €ttc)



- Montant de la contribution annuelle appelée par le SYDOM AVEYRON
- Indemnité et cotisation élus
- Créances admises en non valeur ou éteintes

4. INDICATEURS FINANCIERS

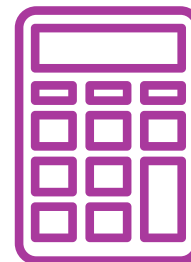


LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	Réalisé 2025	
Atténuations de charges	85 990.79	Remboursement perçus par le SMICTOM Nord Aveyron au titre de l'assurance "risques statutaires"
Charges d'Amortissement	80 798.32	Amortissement des subventions
Produits de services	5 314 730.58	• Convention « Prestations de service » + « Mutualisation des moyens » = 28 378.65 € • Contribution appelée aux deux membres = 4 929 485.00€ • Redevance Spéciale = 319 852.30 € • Facturation déchetteries (dépôts des professionnels) = 31 778.26 € • Régularisations sur factures = 1 602.37 € • Vente de composteurs = 3 094.00 € • Soutien COREPILE = 540.00 €
Dotations et participations	366 101.72	• FCTVA = 3 637.78 € • Rachats « Déchets » = 121 111.57 € (Ferrailles + Cartons + Batteries) • Soutiens Eco-Organismes = 78 624.37 € (ADIVALOR, EcoDDS, EcoMAISON, EcoSYSTEM, Refashion) • Reversement via SYDOM = 162 728.00 € : Rachat du Verre (2024 + 2025 pour partie) + Soutien CITEO (verre, communication, saisie connaissance des coûts), Remboursement frais de gestion des quais de transfert
Produits exceptionnels	52 819.03	Régularisation sur factures pour 3 319,03 € Vente de véhicules + conteneurs pour 49 500,00 €
Autres produits de gestion courante	2 001.26	Remboursement « Sinistres Assurances »

4. INDICATEURS FINANCIERS



LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

ZOOM SUR LE FINANCEMENT DU SERVICE

Conformément à ses statuts, le SMICTOM Nord Aveyron appelle à ses deux communautés de communes membres **une contribution annuelle calculée sur le coût réel du service par territoire intercommunal.**

En suivant, ce sont **les communautés de communes qui mettent en oeuvre la fiscalité pour couvrir cette dépense obligatoire** (via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le montant de la contribution 2025 s'élève à hauteur de **= 4 929 485.00€**

ZOOM SUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le code de l'environnement précise que les professionnels (Producteurs Non Ménagers) sont responsables devant la loi des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et valorisés ou éliminés. Les collectivités ou leurs groupements qui assurent la collecte et le traitement des déchets ménagers peuvent collecter et traiter des déchets non ménagers, dans la mesure où :

- Ils sont « assimilables aux déchets ménagers » eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites,
- Ils peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Concrètement, les collectivités sont libres :

- De collecter et traiter ou non les déchets assimilables aux déchets ménagers notamment certains déchets de professionnels (artisans, commerçants, industriels, administrations,...),
- De définir des modalités techniques spécifiques (limitation de volume, conditionnement,...).

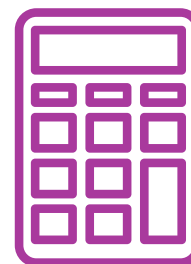
Les professionnels doivent faire le choix d'adhérer au service public de gestion des déchets pour la collecte de leurs déchets non ménagers assimilables, ou de passer un contrat avec un prestataire privé. La redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par le service public. Les établissements privés et publics n'ont pas l'obligation d'adhérer à ce service mais doivent justifier de l'élimination et de la valorisation conformes de leurs déchets.

La redevance spéciale est calculée sur la base du volume de déchets collectés, du nombre de bacs en place et des fréquences de collecte. Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron.

Un contrat précis reprenant les conditions de conteneurisation, de collectes et de volumes de déchets collectés est signé avec le redevable.

La facturation 2025 s'élève à hauteur de **= 319 852.30 €.**

4. INDICATEURS FINANCIERS



LES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2025

ZOOM SUR L'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

En €	Réalisé 2025	
Immobilisations corporelles	1 139 628,09	• 564 273,49 € Aménagement des points de collecte • 491 400,00 € Nouveau camion grue • 30 681,76 € Véhicule de service réservé au responsable technique • 1 840,80 € Petite remorque • 6 063,76 € Véhicule de service • 7 584,00 € Travaux Aménagements de la déchetterie d'Entraygues • 12 129,30 € Travaux Aménagements de la déchetterie de St Côme d'Olt • 636,00 € Renouvellement matériel informatique • 14 268,00 € Achat de composteurs • 5 335,09 € Fin de l'Aménagement des locaux à Bozouls • 5 415,89 € Signalétique extérieure des locaux à Bozouls
Emprunt (remboursement du capital)	302 422,28	
Charges d'Amortissement	80 798,32	
	1 522,848,69	

RECETTES

En €	Réalisé 2025	
Opérations pour compte de tiers	19 196,10	Remboursement de la Commune de Laguiole pour l'installation des colonnes enterrées Place du Toural = 19 196,10 €
Dotations	243 651,51	FCTVA
Recettes d'Amortissement	611 446,23	
	874 293,84	

5. LEXIQUE



ADEL :	Association Développement Emploi Local
ADIVALOR :	Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles
AGEC :	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi)
CC ACV :	Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène
CC CLT :	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
CITIS :	Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service
CNAS :	Comité National d'Action Sociale
DEA :	Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE :	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DETR :	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DDS :	Déchets Diffus Spécifiques
DMS :	Déchets Ménagers Spécifiques
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ETP :	Équivalent Temps Plein
FCTVA :	Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée
ISDI :	Installation de Stockage de Déchets Inertes
LTECV :	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
OM :	Ordures Ménagères
REP :	Responsabilité Élargie du Producteur
RIFSEEP :	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
PAV :	Point d'Apport Volontaire
TGAP :	Taxe Générale sur les Activités Polluantes

5. ANNEXE



Annexe 1 : Composition du Conseil Syndical sur l'année 2025

délégués titulaires Secteur CCACV			délégués suppléants Secteur CCACV		
Monsieur	RISPAL	Robert	Monsieur	CAYLA	Didier
Madame	CHAUFFOUR	Cathy	Madame	FEYBESSE	Colette
Monsieur	ALAZARD	Vincent	Madame	SAINT CHELY	Sabine
Madame	GASQ-BARÈS	Geneviève	Madame	MARFIN	Christiane
Madame	CESTRIERES	Pauline	Monsieur	IGNACE	Pierre
Monsieur	DELMAS	Jean	Madame	BELARD	Bénédicte
Monsieur	DELOUIS	Xavier	Monsieur	CALVET	Michel
Monsieur	MOULIAC	PHILIPPE	Monsieur	FRANC	Serge
Monsieur	CAYZAC	Raymond	Monsieur	LABORIE	Christian
Monsieur	POULHES	Jean-Louis	Monsieur	CROS	Simon
Monsieur	CAGNAC	Christian	Madame	MAGNE	Anne
Monsieur	DELMAS	Christophe	Monsieur	REVEL	Benôit
délégués titulaires Secteur CCCLT			délégués suppléants Secteur CCCLT		
Monsieur	LALLE	Jean-Michel	Madame	FERAL	Marielle
Monsieur	BENEZET	Alexandre	Monsieur	COSTES	Sébastien
Monsieur	PRADALIER	Jean	Monsieur	BRUNET	Philippe
Monsieur	BOURSINHAC	Bernard	Monsieur	CALVET	Pierre
Madame	GARDES	Elodie	Monsieur	SABLE	Michel
Madame	RICARD	Carole	Madame	BESSAOU	Magali
Monsieur	SCHEUER	Bernard	Monsieur	MONTARNAL	Jean-Louis
Madame	LACAZE	Marina	Monsieur	GAFFARD	Laurent
Madame	CUDEVILLE	Sylvette	Monsieur	BAYLES	Bertrand
Madame	BRIEU	Yolande	Madame	DRUON	Francine
Monsieur	ESCALIE	Georges	Monsieur	VALERY	Bernard
Monsieur	RAMES	Jean-Louis	Monsieur	CALMELLY	Jean-Luc

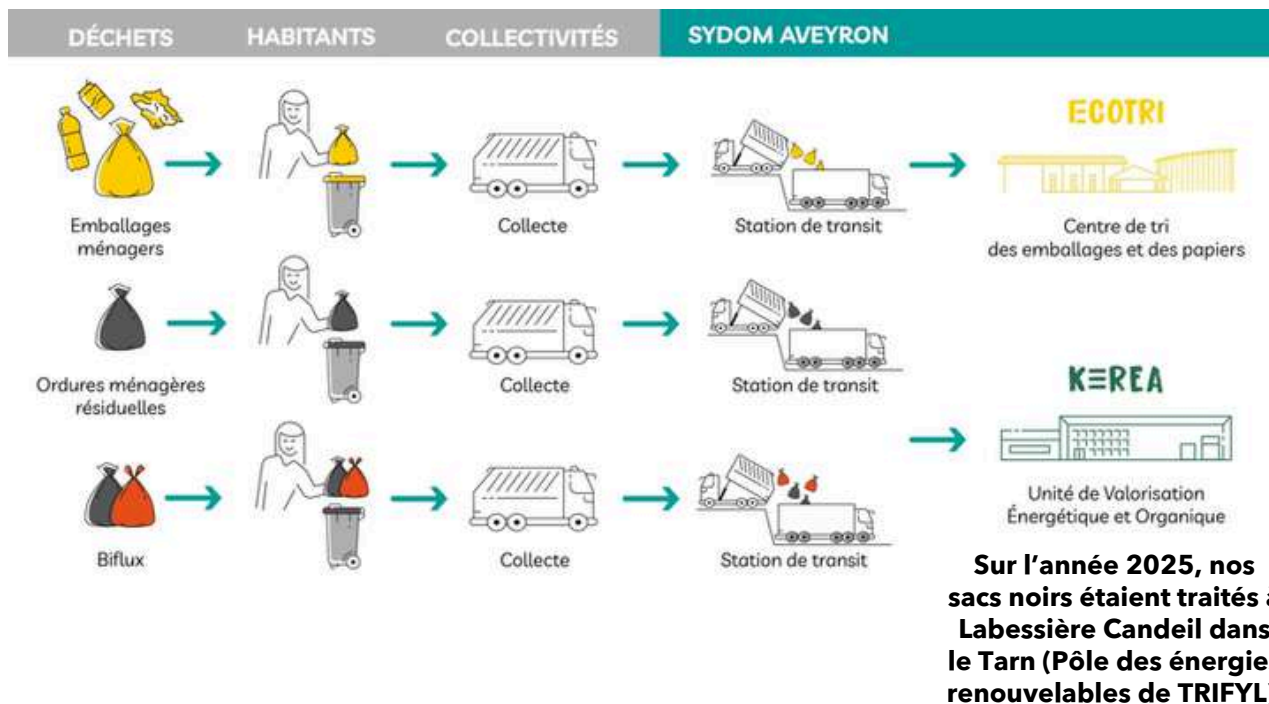
5. ANNEXE



Annexe 2 : Schéma organisationnel de la collecte au traitement des déchets

SCHEMA au 1er janvier 2026

(source SYDOM AVEYRON)



ZOOM SUR LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES

Emballages métalliques :

L'acier et l'aluminium sont fondus pour être transformés en nouveaux emballages ou en objets : boîtes de conserve, boules de pétanque, tôles, vélo, outils, mobilier...



Briques alimentaires :

Composées de plusieurs matières (aluminium, carton, plastique), les briques alimentaires sont broyées pour être transformées en papier essuie-tout.



Emballages en plastique :

Le plastique est broyé sous forme de paillettes avant d'être fondu pour devenir un nouvel emballage ou un nouvel objet.



Cartons :

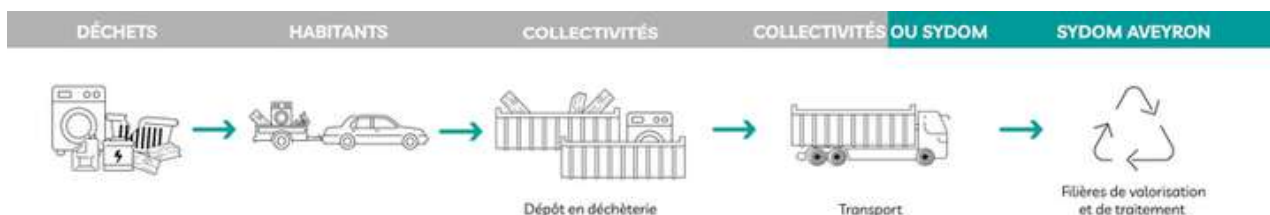
Le carton se retransforme en carton : emballages, calage, etc...



5. ANNEXE



Annexe 2 : Schéma organisationnel de la collecte au traitement des déchets (suite)



ZOOM SUR LA VALORISATION DE CERTAINS DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

Les Encombrants :

En 2025, une fois collectés en déchetteries, les bennes à “encombrants” étaient transportées (soit en régie, soit via un prestataire privé) vers le centre de tri des déchets industriels banals situé à Bozouls. Tous les matériaux recyclables étaient triés et valorisés. Seule la partie « résiduelle » non recyclable était transportée et traitée vers le site d’enfouissement dans le 82 (DRIMM Site de Montech).

Les Déchets Verts :

Les déchets verts déposés en déchetteries sont :

- soit défibrés sur place pour être utilisés par des agriculteurs sous forme de co-compostage ou paillage de stabulation,
- soit transportés (soit en régie, soit via un prestataire privé) vers des plateformes de compostage.

Le Bois :

Le bois déposé en déchetterie est acheminé en centre de traitement. Trié au préalable en fonction de sa catégorie, il est broyé afin d’être réintégré dans un processus de fabrication de meubles ou de panneaux en bois.

Les ferrailles et batteries automobiles

Les ferrailles sont envoyées en aciérie en France. Les batteries sont expédiées en fonderie.



5. ANNEXE



Annexe 2 : Schéma organisationnel de la collecte au traitement des déchets (suite)

ZOOM SUR LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN VERRE

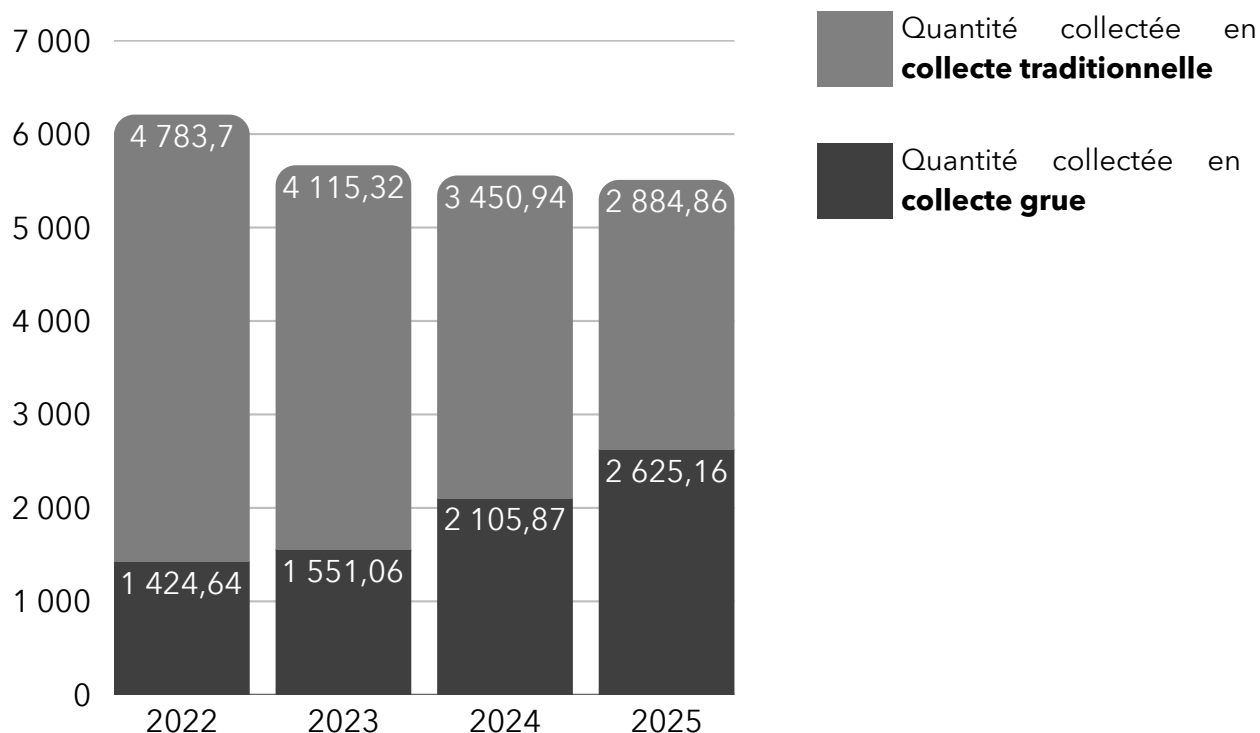
Une fois collecté, le verre est envoyé au centre de traitement BRIANE Environnement à Saint-Juéry. Là, il est broyé en petits morceaux (appelés calcin) et débarrassé des impuretés pour devenir la matière première de la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA). Cette usine transforme le calcin en nouvelles bouteilles, prêtes à repartir pour un nouveau cycle de vie.



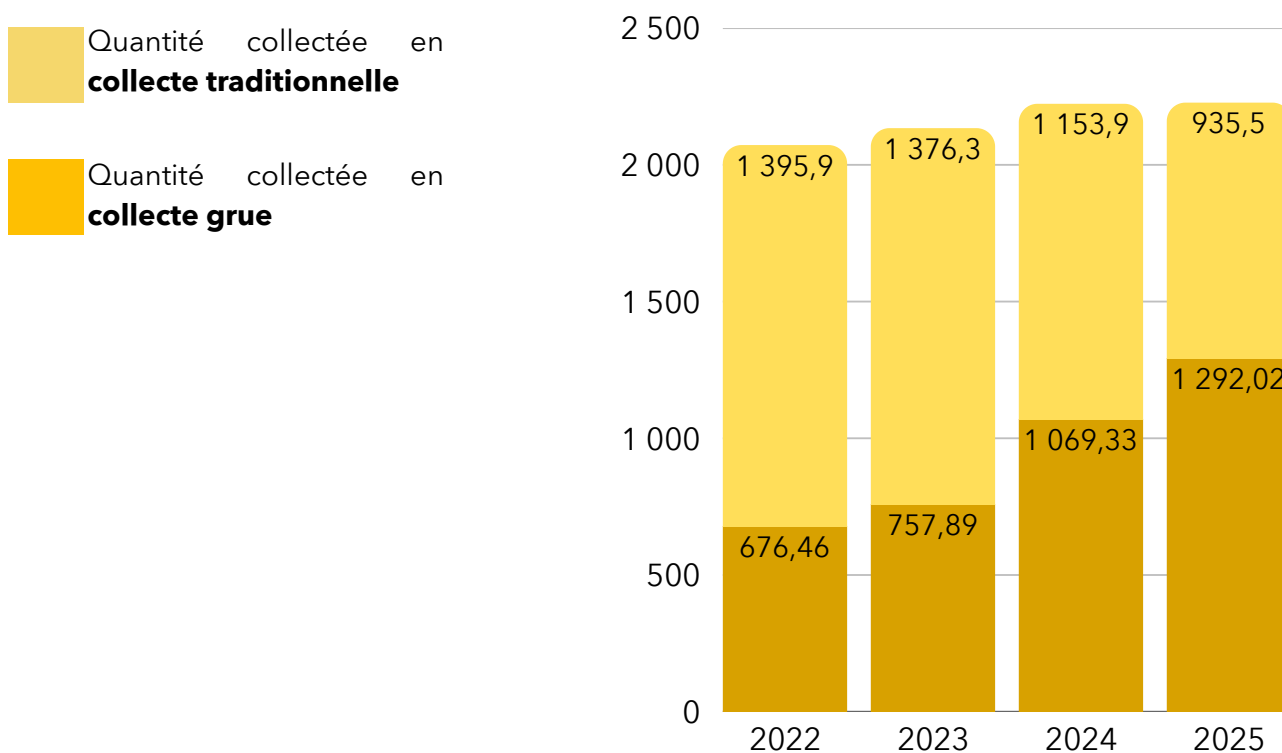
5. ANNEXE



Annexe 3 :
Evolution des quantités d'Ordures Ménagères collectées sur les 3 dernières années (en tonnes)



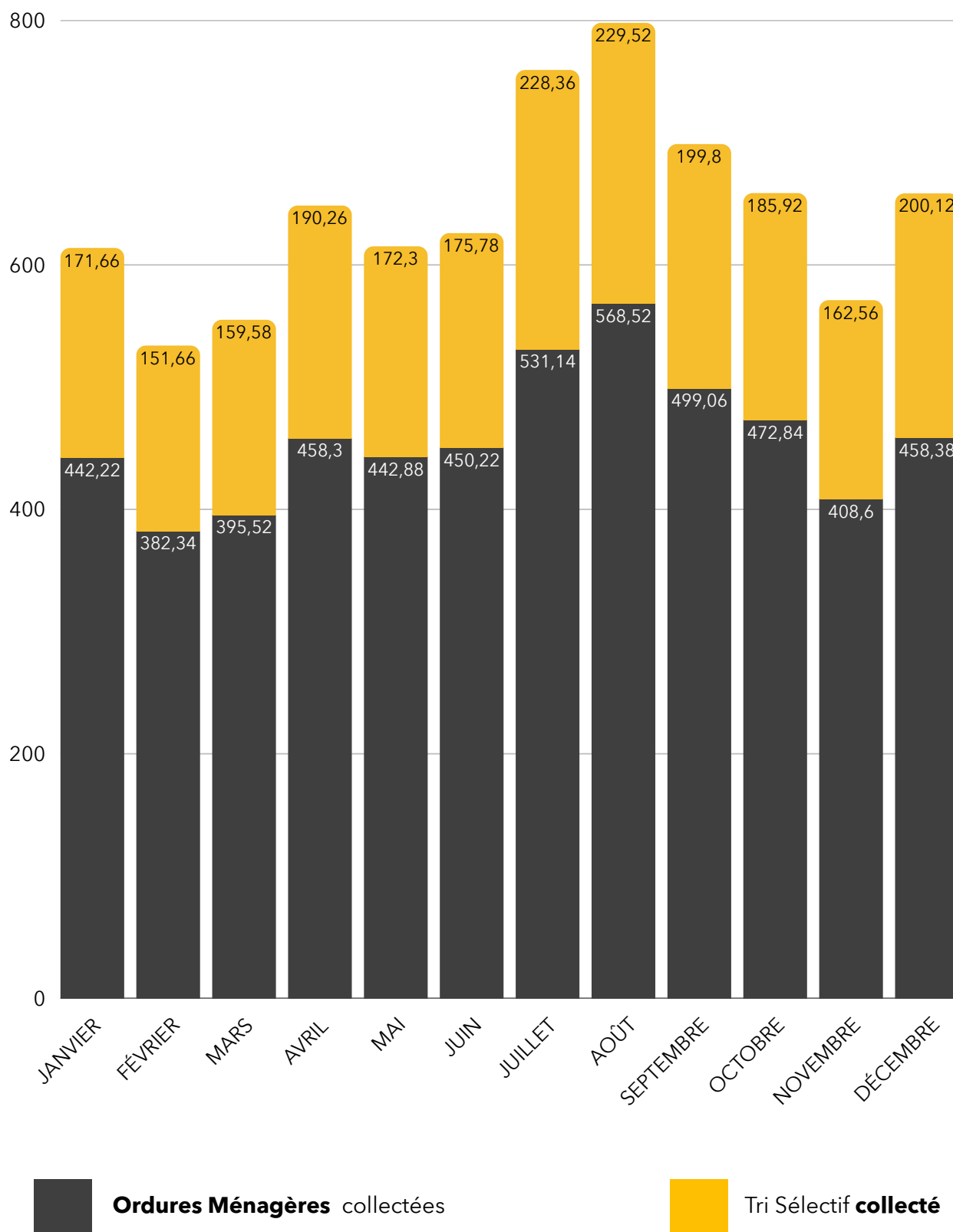
Annexe 4 :
Evolution des quantités de tri sélectif collectées sur les 3 dernières années (en tonnes)



5. ANNEXE



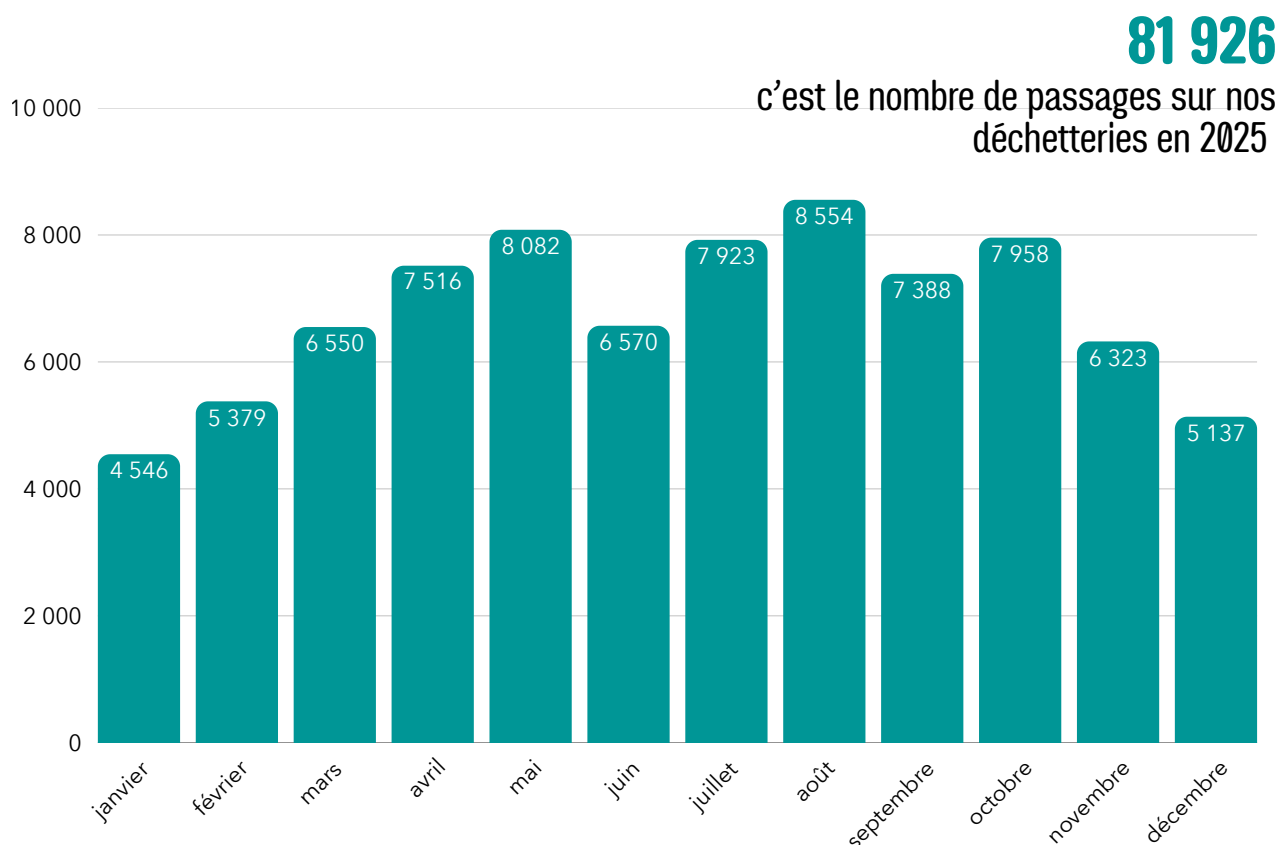
Annexe 5 :
Quantités mensuelles de tri sélectif et d'ordures ménagères collectées sur l'année 2025 (en tonnes)



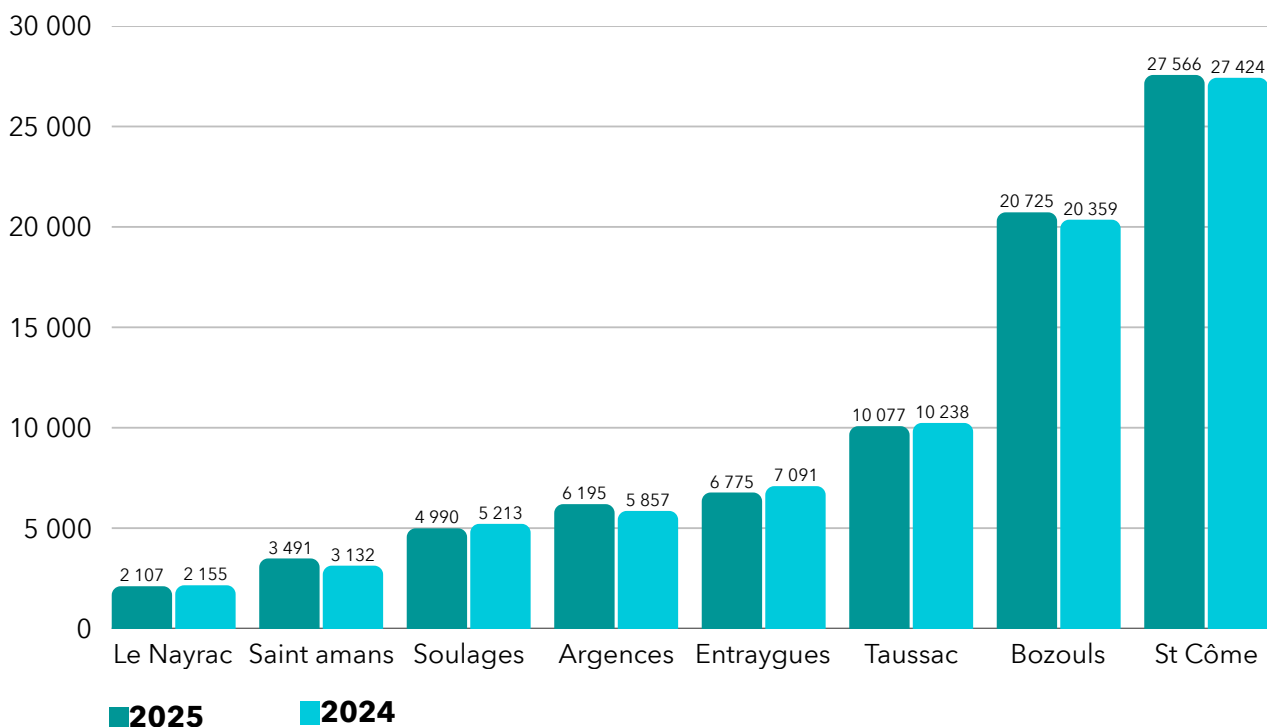
5. ANNEXE



Annexe 6 :
Déchetteries : Fréquentation des sites sur l'année 2025 (en nombre de passages)



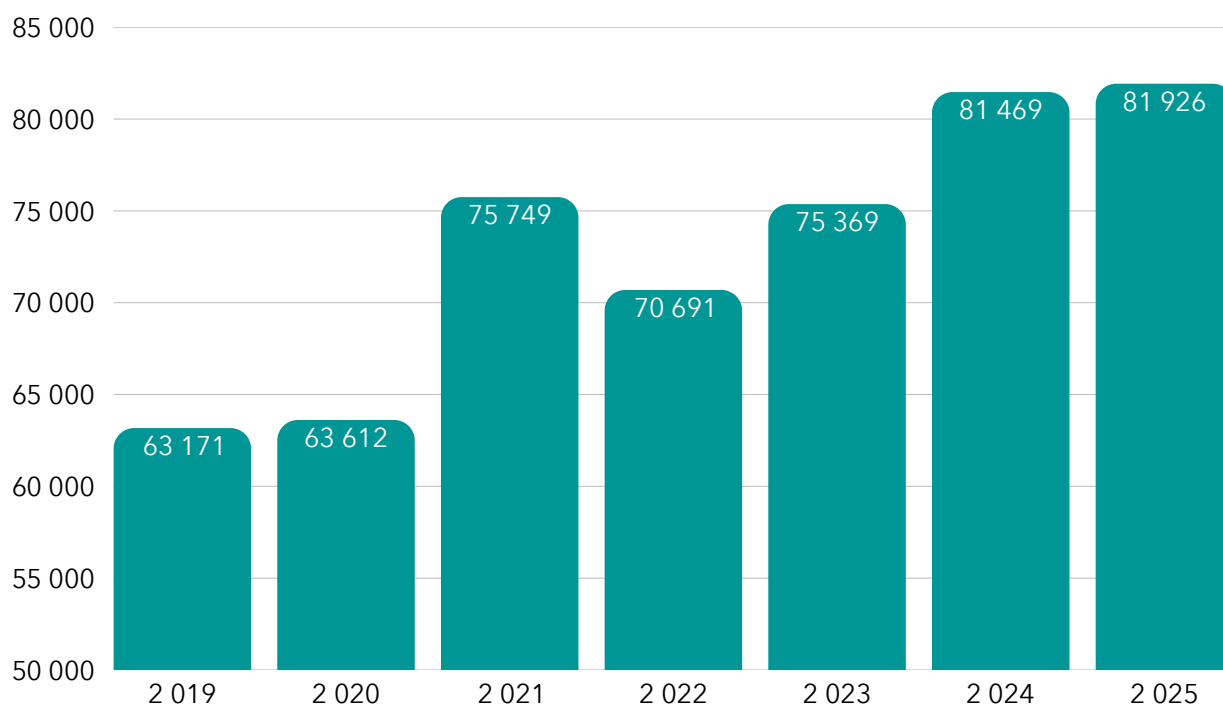
Annexe 7 :
Evolution de la fréquentation entre 2024 et 2025 par site (en nombre de passages)



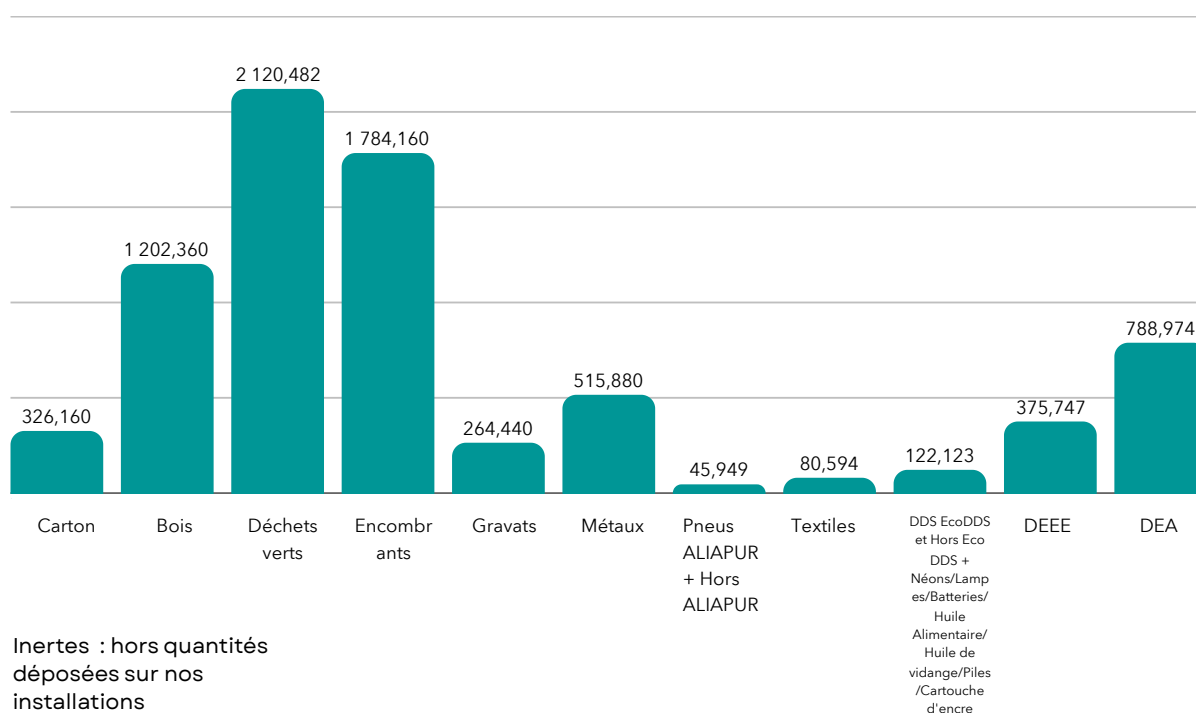
5. ANNEXE



Annexe 6 :
Déchetteries : Fréquentation des sites depuis 2019 (en nombres de passages)



Annexe 6 :
Quantités collectées sur les 8 déchetteries (en tonnes)



5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

Date de publication	contenu	Vues
31-janv-25	Le mois de Janvier se termine déjà mais il est encore temps de prendre une dernière résolution... Et si je triais correctement ?! C'est si simple ! Les emballages en papier, carton, métal et plastique sont à jeter, bien vidés, dans le sac jaune, les emballages en verre dans les colonnes à verre ! J'apporte mes déchets volumineux, dangereux, électriques, électroniques, mes textiles, mes déchets verts... à la déchetterie ! N'oubliez pas que vos sacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de Millau où ils sont triés manuellement par des agents de tri, alors on prend une bonne dose de respect et on évite que ces déchets ne se retrouvent à nouveau sur la chaîne de tri !	1 709
8 mars 2025	Notre déchetterie mobile reprend du service ! Retrouvez-la à Campuac, au Quillodrome, le samedi 15 mars 2025, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30. N'hésitez pas à partager l'info !	275
12 mars 2025	Notre déchetterie mobile reprend du service ! Retrouvez-la à Campuac, au Quillodrome, ce samedi 15 mars 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 ! N'hésitez pas à partager l'info !	152
13 mars 2025	Visite du centre de tri de Millau avec la classe CM1 CM2 de l'école de Sainte-Genevieve-Sur- Argence ! Nos sacs jaunes y sont triés par matière mécaniquement et manuellement avant d'être transportés vers des usines de recyclage. 🌱 Notre geste de tri est donc essentiel	575
17 mars 2025	Notre déchetterie mobile sera de retour à Villecomtal, esplanade sous la maison de santé, le samedi 22 mars 2025, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30. N'hésitez pas à partager l'info !	169
18 mars 2025	Des images qu'on aime!!!! La campagne 2025 de nettoyage des conteneurs a débuté et se déroulera sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Nord Aveyron. La tâche consiste à laver et désinfecter les conteneurs dans un caisson fermé et étanche situé dans un camion « lave-bacs » qui fonctionne comme une grande machine à laver ! Le nettoyage se déroule à la suite de la collecte des déchets ménagers. Alors, si vous voyez deux camions qui se suivent c'est normal : le premier « collecte » et le second « lave » ! Allez on ne gâche pas tout ... et on pense à utiliser des sacs bien fermés avant de les déposer dans les bacs ! 👍	561
18 mars 2025	Des images qu'on n'aime pas !!! Encore et toujours...des incivilités récurrentes sur nos points de collecte !!! Ici, à l'embranchement des Roumes et ce n'est pas la première fois !!! Bien évidemment ces déchets doivent être déposés en déchetterie ! Ces dépôts sont répréhensibles et passibles d'une contravention. La Police Municipale d'Espalion et la gendarmerie ont été prévenues !	2191
21 mars 2025	En direct du centre de tri Ecotri à millau avec la classe Cm1Cm2 de l'école de mur de barrez. Les élèves ont traversé le département du nord au sud pour découvrir le parcours de leurs sacs jaunes et comprendre ainsi la nécessité du geste de tri à la maison !	1106
21 mars 2025	N'oubliez pas, demain, samedi 22 mars 2025, notre déchetterie mobile sera à Villecomtal, esplanade sous la maison de santé de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30.	313
26 mars 2025	Attention !!! A compter de ce mardi 1er avril 2025, nos 8 déchetteries passent aussi aux horaires d'été!!! Ce n'est pas un poisson.... N'hésitez pas à partager !	3416
31 mars 2025	Attention !!! A compter de ce mardi 1er avril 2025, nos 8 déchetteries passent aussi aux horaires d'été!!! Ce n'est pas un poisson ..N'hésitez pas à partager !	951
02-avr-25	Qu'on se le dise : notre déchetterie mobile est de retour à Thérondels ce samedi 5 avril 2025 sur la place du village de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30. N'hésitez pas à partager l'info !	223

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

04-avr-25	N'oubliez pas : demain, samedi 5 avril 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Thérondels sur la place du village de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30. N'hésitez pas à partager l'info !	165
07-avr-25	Notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Golin hac ce samedi 12 avril 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	247
09-avr-25	Info : la campagne de collecte des plastiques agricoles débutera le 22 avril 2025 ! Les avantages de ces collectes ne sont plus à démontrer : le SMICTOM Nord Aveyron en collaboration avec la chambre d'agriculture organise les collectes sur son territoire. Après regroupement, l'éco-organisme Adivalor prend en charge la récupération de ces plastiques et les achemine vers des sites de valorisation spécifique ! C'est ainsi que vos bigs bags	828
10-avr-25	Visite au centre de tri Ecotri à millau pour les élèves de l'école de Lunel ...connaître le parcours des emballages de nos sacs jaunes ...pour mieux les trier à la maison !	818
11-avr-25	Rappel : Demain, samedi 12 avril 2025, notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Golin hac de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	2696
19-avr-25	JOUR FERIE / Lundi 21 avril 2025 / MODIFICATION DES COLLECTES / FERMETURE DES DECHETTERIES	711
19-avr-25	A noter dans votre agenda : la collecte des plastiques agricoles débute la semaine prochaine : Déchetterie de Grioudas-Curlande (Bozouls) : - le mardi 22 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Le mercredi 23 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Le jeudi 24 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Déchetterie du Nayrac : - le mardi 22 avril 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h Déchetterie de Saint-Amans-des-Côtes : - le vendredi 25 avril 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h N'hésitez pas à partager l'info !	379
21-avr-25	RAPPEL : A noter dans votre agenda : la collecte des plastiques agricoles débute cette semaine :	156
21-avr-25	Ce samedi 26 avril 2025 notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Le Fel, au Tournadou, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	192
25-avr-25	Rappel : Demain, samedi 26 avril 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Le Fel, au Tournadou, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	228
28-avr-25	JOUR FERIE / JEUDI 1ER MAI 2025 1, MODIFICATION DES COLLECTES 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	374
30-avr-25	JOUR FERIE / JEUDI 1ER MAI 2025 1, MODIFICATION DES COLLECTES 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	425
5 mai 2025	JOUR FERIE / JEUD 8 MAI 2025 1, MODIFICATION DES COLLECTES 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	832
6 mai 2025	On parle de nous dans le bulletin d'Espalion du jeudi 1er mai 2025 ! Zoom sur nos animations scolaires Durant cette année scolaire 2024-2025 ce sont près de 10 écoles qui ont bénéficié (ou qui vont bénéficier) gratuitement de nos animations scolaires sur une bonne gestion des déchets au quotidien. Qu'ils soient en maternelle ou au primaire, le sujet passionne les enfants et les sensibilise à adopter les bons gestes ! Ces animations sont accompagnées de visites de déchetteries et/ou du centre de tri Ecotri à Millau avec des frais de transport financés par le SMICTOM Nord Aveyron.	817
7 mai 2025	JOUR FERIE / JEUD 8 MAI 2025 1, MODIFICATION DES COLLECTES 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	490

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

7 mai 2025	A noter dans votre agenda : la collecte des plastiques agricoles se poursuit la semaine prochaine : Déchetterie d'Entraygues : - le mardi 13 mai 2025 de 10h à 12h et de 13h30 à 17h Quai de transfert (ancienne décharge) de Golinhac : - Le lundi 12 mai 2025 de 10h à 12h et de 13h30 à 17h - Le mardi 13 mai 2025 de 10h à 12h et de 13h30 à 17h Déchetterie de Mur de Barrez : - Le lundi 12 mai 2025 de 14h à 17h - Le mardi 13 mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h Thérondels (terrain du Ball Trap) : - le mercredi 14 mai 2025 de 14h à 17h Déchetterie de Sainte-Geneviève-Sur-Argence : - Le mardi 13 mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h - le mercredi 14 mai 2025 de 9h à 12h N'hésitez pas à partager l'info !	202
11 mai 2026	RAPPEL : A noter dans votre agenda : la collecte des plastiques agricoles se poursuit la semaine prochaine :	467
12 mai 2025	Ce samedi 17 mai 2025 notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Campuac, au Quillodrome, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	216
14 mai 2025	A noter dans votre agenda : la collecte des plastiques agricoles se poursuit la semaine prochaine. Attention dernières dates de la campagne Déchetterie de Saint-Côme-d'Olt : - Du lundi 19 mai 2025 au jeudi 22 mai 2025 aux horaires d'ouverture habituels Saint-Chély-d'Aubrac (terrain de quilles) : - Le mardi 20 mai 2025 de 9 h à 11h Condom d'Aubrac (le Viala Haut) : - Le mardi 20 mai 2025 de 14h à 16h Déchetterie de Soulages-Bonneval : - Le mardi 20 mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h - le jeudi 22 mai 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h N'hésitez pas à partager l'info	156
16 mai 2025	N'oubliez pas ! Demain, samedi 17 mai 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Campuac, au Quillodrome, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	84
18 mai 2025	RAPPEL : A noter dans votre agenda : la collecte des plastiques agricoles se poursuit la semaine prochaine. Attention dernières dates de la campagne	159
19 mai 2025	Ce samedi 24 mai 2025 notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Villecomtal, esplanade sous la maison de santé, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	102
22 mai 2025	Visite du centre de tri Ecotri à millau pour l'école publique de lioujas ! Connaître le parcours de nos sacs jaunes permet de mieux les trier !	394
23 mai 2026	Rappel : Demain, samedi 24 mai 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Villecomtal, esplanade sous la maison de santé, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	92
25 mai 2025	JOUR FERIE / JEUDI 29 MAI 2025 1, MODIFICATION DES COLLECTES 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	219
27 mai 2025	JOUR FERIE / JEUDI 29 MAI 2025 1, MODIFICATION DES COLLECTES 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	274

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

2 juin 2025	Ce samedi 7 juin 2025, notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Saint-Chély-d'Aubrac, face au centre de secours, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	150
4 juin 2025	JOUR FERIE / LUNDI 9 JUIN 1, MODIFICATION DES COLLECTES / 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	515
5 juin 2025	Un peu de bon sens et de civisme SVP !!! Pensez à plier vos cartons... Vous verrez les conteneurs seront plus grands !!! Et pourront éventuellement servir aux AUTRES !!! Ah oui pour info, ici, la déchetterie était à 10 minutes !!! Les emballages en verre sont à déposer DANS les colonnes à verre ! (Elles n'étaient pas pleines je vous l'assure !!!) On n'ose même pas imaginer si un enfant était passé par là !!!	4007
6 juin 2025	Rappel, demain, samedi 7 juin 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Saint-Chély-d'Aubrac, face au centre de secours, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	162
7 juin 2025	JOUR FERIE / LUNDI 9 JUIN 1, MODIFICATION DES COLLECTES Secteur ESPALION : La collecte du tri sélectif (sacs jaunes) du lundi 9 juin 2025 est reportée au mercredi 11 juin 2025. Secteur ESTAING/ENTRAYGUES/GOLINHAC : La collecte du tri sélectif (sacs jaunes) du lundi 9 juin 2025 est reportée au mardi 10 juin 2025. Secteur ENTRAYGUES La collecte des Ordures Ménagères (sacs noirs) des PRO du lundi 9 juin 2025 est reportée au mardi 10 juin 2025. 2, FERMETURES DES DECHETTERIES Les 8 déchetteries du territoire seront fermées le lundi 9 juin 2025.	368
8 juin 2025	JOUR FERIE / LUNDI 9 JUIN 1, MODIFICATION DES COLLECTES / 2, FERMETURES DES DECHETTERIES	547
9 juin 2025	Ce samedi 14 juin 2025, notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Cantoin, devant la salle des fêtes, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	172
10 juin 2025	Aujourd'hui visite du centre de tri avec la classe des grands de l'école Ste Marie de St Come ! Il n'y a pas d'âge pour apprendre à être responsable le tri c'est facile !	1014
13 juin 2025	N'oubliez pas, demain, samedi 14 juin 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Cantoin, devant la salle des fêtes, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	150
16 juin 2025	Ce samedi 21 juin 2025, notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Thérondels, Place du Village, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	146
20 juin 2025	Rappel : Demain , samedi 21 juin 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Thérondels, Place du Village, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	229
23 juin 2025	Direction MUROLS pour notre déchetterie mobile. Rendez-vous ce samedi 28 juin 2025, à Murols-Soubeyre, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	242
27 juin 2025	RAPPEL : Demain, samedi 28 juin 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Murols-Soubeyre, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	135

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

30 juin 2025	Ce samedi 5 juillet 2025, notre déchetterie mobile vous donne rendez-vous à Condom-d'Aubrac, au Viala Haut, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	159
04-juil-25	Rappel, demain, samedi 5 juillet 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Condom-d'Aubrac, au Viala Haut, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	163
08-juil-25	JOUR FERIE / LUNDI 14 JUILLET : MODIFICATION DES COLLECTES et FERMETURES DES DECHETTERIES	1409
12-juil-25	JOUR FERIE / LUNDI 14 JUILLET : MODIFICATION DES COLLECTES et FERMETURES DES DECHETTERIES	214
13-juil-25	JOUR FERIE / LUNDI 14 JUILLET : MODIFICATION DES COLLECTES et FERMETURES DES DECHETTERIES	228
7 août 2025	Notre rapport annuel 2024 est en ligne ! N'hésitez pas à découvrir notre activité, le contexte dans lequel on évolue, les chiffres ... Cliquez sur le lien ci-dessous pour le feuilleter ! https://smictom-nord-aveyron.fr/.../rapport-dactivites-2024/ N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements	238
11 août 2025	JOUR FERIE : VENDREDI 15 AOUT 2025 // INFORMATION MODIFICATION DES COLLECTES DES DECHETS FERMETURE DES DECHETTERIES : Les 8 déchetteries du territoire seront fermées le vendredi 15 août 2025 UNIQUEMENT (pas de «pont»).	201
14 août 2025	JOUR FERIE : VENDREDI 15 AOUT 2025 // INFORMATION MODIFICATION DES COLLECTES DES DECHETS FERMETURE DES DECHETTERIES : Les 8 déchetteries du territoire seront fermées le vendredi 15 août 2025 UNIQUEMENT (pas de «pont»).	1694

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

25 août 2025	Notre déchetterie mobile est de retour à Campuac ce samedi 30 août 2025 ! Elle vous donne rendez-vous sur le parking du Quillodrome de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	173
29 août 2025	Rappel ! Demain, samedi 30 août 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Campuac, sur le parking du Quillodrome de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	170
01-sept-25	Rentrée des classes à VILLECOMTAL pour notre déchetterie mobile ce samedi 6 septembre 2025 ! Rendez-vous sur l'esplanade sous la Maison de Santé de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	123
02-sept-25	Une visite que l'on recommande ... pour voir le tri sous un nouvel angle !	89
05-sept-25	Rappel ! Demain samedi 6 septembre 2025 notre déchetterie mobile vous attend à VILLECOMTAL (Esplanade sous la Maison de Santé) de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	100
08-sept-25	Qu'on se le dise ! Notre déchetterie mobile est de retour à Espeyrac ce samedi 13 septembre 2025, parking de la salle des fêtes de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	699
12-sept-25	Rappel ! N'oubliez pas : notre déchetterie mobile vous attend demain, samedi 13 septembre à Espeyrac, parking de la salle des fêtes de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	112
15-sept-25	A noter dans vos agendas ! Notre déchetterie mobile sera à Lacalm, sur le foirail, ce samedi 20 septembre 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	128
19-sept-25	Rappel , Demain, samedi 20 septembre 2025, notre déchetterie mobile sera à Lacalm, sur le foirail, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	124
13-oct-25	A noter dans vos agendas ! Notre déchetterie mobile sera à St Chély d'Aubrac (Station Taureau Aubrac à la Tioule du Pouget), ce samedi 18 octobre 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	111
17-oct-25	Rappel ! Demain, samedi 18 octobre 2025, notre déchetterie mobile sera à St Chély d'Aubrac (Station Taureau Aubrac à la Tioule du Pouget), de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	74
20-oct-25	Qu'on se le dise! Notre déchetterie mobile sera à Thérondels, place du Village, ce samedi 25 octobre 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	105

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

22-oct-25	A noter dans vos agendas ! Retrouvez le planning de la collecte des plastiques agricoles - AUTOMNE 2025 ! Et n'hésitez pas à partager l'info !	105
24-oct-25	Rappel : Demain, samedi 25 octobre 2025, notre déchetterie mobile sera à Thérondels, place du Village, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	90
25-oct-25	A noter dans vos agendas ! La semaine prochaine : début de collecte des plastiques agricoles - AUTOMNE 2025 ! Merci de partager l'info !	95
27-oct-25	Rappel : Demain, collecte des plastiques agricoles à Golinac (ancienne décharge) de 9h à 12h et de 14h à 17h. Merci de partager l'info !	93
28-oct-25	INFORMATION // JOURS FERIES : SAMEDI 1ER NOVEMBRE ET MARDI 11 NOVEMBRE 2025 Toutes les déchetteries seront fermées le samedi 1er novembre 2025 et le mardi 11 novembre 2025 UNIQUEMENT (Pas de pont : ouverture aux horaires habituels d'hiver le lundi 10 novembre 2025). A noter ! Passage aux horaires d'hiver dès le 2 novembre 2025 !	422
31-oct-25	RAPPEL : INFORMATION // JOURS FERIES : SAMEDI 1ER NOVEMBRE ET MARDI 11 NOVEMBRE 2025 Toutes les déchetteries seront fermées le samedi 1er novembre 2025 et le mardi 11 novembre 2025 UNIQUEMENT (Pas de pont : ouverture aux horaires habituels d'hiver le lundi 10 novembre 2025). A noter ! Passage aux horaires d'hiver dès le 2 novembre 2025 !	1423
03-nov-25	A noter dans vos agendas ! Notre déchetterie mobile sera à Campuac, parking du quillodrome, ce samedi 8 novembre 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	153
03-nov-25	Rappel : Demain et jeudi, collecte des plastiques agricoles à la déchetterie de Curlande de 9h à 12h et de 14h à 17h. Merci de partager l'info !	109

5. ANNEXE

Annexe 7 : Publications Facebook

07-nov-25	INFORMATION // MARDI 11 NOVEMBRE FERIE : Toutes les déchetteries seront fermées le mardi 11 novembre 2025 (ouvertes aux horaires d'hiver habituels le lundi 10 novembre 2025).	490
07-nov-25	Rappel : demain, samedi 8 novembre 2025, notre déchetterie vous attend à Campuac, parking du quillodrome, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	133
10-nov-25	RAPPEL // INFORMATION // MARDI 11 NOVEMBRE FERIE : Toutes les déchetteries seront fermées le mardi 11 novembre 2025	110
10-nov-25	A noter dans vos agendas : notre déchetterie mobile vous attend à Sébrazac, ce samedi 15 novembre 2025, derrière la salle des fêtes, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	120
14-nov-25	Rappel ! Demain, samedi 15 novembre 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Sébrazac, derrière la salle des fêtes, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	102
17-nov-25	A noter dans vos agendas ! Notre déchetterie mobile sera à Villecomtal, esplanade sous la maison de santé, ce samedi 22 novembre 2025 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	199
18-nov-25	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Consultation publique Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Aveyron (SMICTOM Nord Aveyron) est compétent en matière d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document pluriannuel (2026-2031) vise à fixer les orientations politiques en matière de prévention des déchets ménagers et doit être soumis à la consultation du public avant son adoption par l'assemblée délibérante du SMICTOM Nord Aveyron. Ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est consultable en cliquant sur le lien suivant : https://smictom-nord-aveyron.fr/.../projet-PLPDMA-SMICTOM... Vous pouvez faire part de vos remarques et suggestions sur ce document jusqu'au Vendredi 12 décembre 2025. Pour ce faire, adressez un mail à : contact@smictom-nord-aveyron.fr avec en objet : « consultation publique PLPDMA » Pour en savoir plus, contactez le SMICTOM Nord Aveyron au 05.65.51.52.19	1983
21-nov-25	Rappel : Demain, samedi 22 novembre 2025, notre déchetterie mobile vous attend à Villecomtal, esplanade sous la maison de santé, de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 . Merci de partager l'info !	181
22-déc-25	INFORMATION // JEUDI 25 DECEMBRE 2025 : Modification des jours de collecte Toutes les déchetteries seront fermées le jeudi 25 décembre 2025	319
24-déc-25	RAPPEL // INFORMATION // JEUDI 25 DECEMBRE 2025 : Modification des jours de collecte Toutes les déchetteries seront fermées le jeudi 25 décembre 2026	179
29-déc-25	INFORMATION // JEUDI 1 ER JANVIER 2026 : Modification des jours de collecte Toutes les déchetteries seront fermées le jeudi 1er janvier 2026	207
31-déc-25	RAPPEL // INFORMATION // JEUDI 1ER JANVIER 2026 : Modification des jours de collecte Toutes les déchetteries seront fermées le jeudi 1er janvier 2026	260

5. ANNEXE

Annexe 8 : Publications IntraMuros

Date de publication	Date d'archivage	Titre	Vues
22/12/2025 12:00	01/01/2026 23:56	25 DÉCEMBRE 2025 ET 1ER JANVIER 2026 : FERMETURE DÉCHETTERIES	175
20/10/2025 17:30	25/10/2025 15:30	DÉCHETTERIE MOBILE À THÉRONDELS	103
13/10/2025 17:25	18/10/2025 15:30	DÉCHETTERIE MOBILE À ST CHÉLY D'AUBRAC	80
15/09/2025 19:00	20/09/2025 16:00	DÉCHETTERIE MOBILE À LACALM	131
08/07/2025 20:00	14/07/2025 18:00	14 JUILLET 2025: FERMETURE DE NOS 8 DÉCHETTERIES	114
30/06/2025 19:30	05/07/2025 16:00	DÉCHETTERIE MOBILE À CONDOM D'AUBRAC	120
26/05/2025 09:54	09/06/2025 23:56	JOURS FÉRIÉS : DÉCHETTERIES FERMÉES	151
02/06/2025 09:00	28/06/2025 16:00	PROGRAMME DÉCHETTERIE MOBILE JUIN 2025	243
17/05/2025 09:30	22/05/2025 20:30	COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES	118
06/05/2025 09:27	14/05/2025 20:00	COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES	148
02/04/2025 13:43	05/04/2025 16:00	DÉCHETTERIE MOBILE À THÉRONDELS	100
27/03/2025 19:00	06/04/2025 19:00	MARDI 1ER AVRIL 2025 : PASSAGE AUX HORAIRES D'ÉTÉ POUR NOS 8 DÉCHETTERIES	207

5. REVUE DE PRESSE

Sources : Le Bulletin d'Espalion - Centre Presse Aveyron

Thérondels. La déchetterie mobile proche des gens



Mur-de-Barrez. L'école en immersion dans la grande aventure du tri du Sydom



Laguiole. "La grande aventure du tri" à l'école Saint-Matthieu



La Loubière. Le tri des déchets au menu des écoliers



"La problématique est nationale" : dans le Nord-Aveyron, une collecte des déchets au plus près pour éviter l'explosion des coûts



Espalion. Les élus actent les dernières décisions de l'année



Estaing. La collecte des déchets passe aux colonnes



Thérondels. Ordures ménagères : déchetterie mobile, colonnes aériennes, la collecte évolue



Ordures ménagères. Modification de la collecte des déchets

Dans un contexte marqué par des enjeux environnementaux et économiques croissants, le Smictom œuvre à l'optimisation de son service de collecte des déchets. L'objectif est double : limiter les coûts tout en protégeant l'environnement. Une réunion publique était organisée ce jeudi 4 septembre à la salle des fêtes de Coubloux pour présenter les modifications à venir.



Traitement des déchets. Le SMICTOM fait le point sur une année de changements

Le SMICTOM (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) Nord Aveyron vient de publier son rapport annuel 2024. Derrière les chiffres, on trouve une année rythmée par le déploiement des colonnes d'apport volontaire, de nouvelles habitudes de tri pour les habitants et des investissements pour mieux valoriser les déchets.



Ordures ménagères. Déchetterie mobile et colonnes aériennes : la collecte évolue

Pour la troisième fois de l'année, samedi 25 octobre, la déchetterie mobile était présente au village. Ce service mis en place par le Smictom du Nord-Aveyron (SNA) se déplace en priorité auprès des habitants des communes éloignées des déchetteries fixes.



École publique. Animations scolaires avec le Smictom

Nathalie Hilaire, du Smictom Nord Aveyron, est intervenue à l'école publique de Sainte-Geneviève-sur-Argence, lors de plusieurs séances, afin de sensibiliser les enfants à une bonne gestion des déchets.

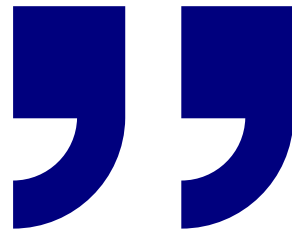


Smictom Nord-Aveyron. La déchetterie mobile au plus près des habitants

La déchetterie mobile est un service mis en place par le Smictom Nord-Aveyron (SNA). Celle-ci est un service de proximité qui se déplace en priorité auprès des habitants des communes éloignées des déchetteries fixes.

RAPPORT ANNUEL

2025



SMICTOM
NORD AVEYRON

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Version n°2

Conseil syndical en date du 16-06-2026

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Cadre juridique applicable

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire par l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

2. Validité et révision du règlement budgétaire et financier

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature, jusqu'au prochain renouvellement du conseil syndical.

Le cas échéant, il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion, par délibération du conseil syndical.

3. Périmètre d'application

Le présent règlement a vocation à s'appliquer pour le budget général du SMICTOM NORD AVEYRON.

TITRE 1 - Le cadre budgétaire

1. Les grands principes budgétaires

1.1. Le principe de l'annualité budgétaire

Le budget prévoit les recettes et autorise les dépenses d'un exercice pour chaque année civile sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. En conséquence, le budget du SMICTOM NORD AVEYRON, pour une année N, couvre la période du 1^{er} janvier N au 31 décembre N.

Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte (ou jusqu'au 30 avril les années de renouvellement des assemblées).

Il existe plusieurs dérogations à ce principe d'annualité, parmi lesquelles, entre autres :

- la journée complémentaire, c'est-à-dire la journée comptable du 31 décembre N prolongée jusqu'au 31 janvier N+1 pour permettre :
 - l'émission des mandats correspondant à des services faits et des titres correspondant à des droits acquis au 31 décembre N pour la section de fonctionnement ;
 - la comptabilisation des opérations d'ordre.
- les reports de crédits : les dépenses engagées vis-à-vis d'un tiers, mais non mandatées en fin d'année, peuvent être reportées sur l'exercice suivant pour permettre le paiement de ces dépenses.
- la gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en investissement et en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) en fonctionnement qui permet de programmer des engagements dont le financement et la réalisation sont exécutés sur plusieurs années.

1.2. Le principe de l'universalité budgétaire

Le principe d'universalité budgétaire, selon lequel l'ensemble des recettes du budget couvre l'ensemble des dépenses, se décompose en deux règles :

- la règle de non-compensation, qui interdit la compensation/contraction de dépenses et de recettes ;
- la règle de non-affectation, qui interdit l'affectation d'une recette à une dépense déterminée.

1.3. Le principe de l'unité budgétaire

L'ensemble des dépenses et recettes du SMICTOM NORD AVEYRON doit figurer dans un document unique. Il peut être dérogé à ce principe dans des cas limitatifs, notamment pour des services nécessitant la tenue d'une comptabilité distincte afin d'identifier les coûts réels du service et le prix payé par l'usager, et pour lesquels un ou plusieurs budgets dits « annexes » peuvent être créés. Le SMICTOM Nord Aveyron n'a aucun budget annexe.

1.4. Le principe de spécialité budgétaire

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitre ou par article. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitre et par article.

1.5. Le principe de sincérité et d'équilibre

Le budget doit être voté en équilibre réel, ce qui exige trois conditions (art. L 1612-4 du CGCT) :

- une évaluation sincère des dépenses et des recettes ;
- des sections d'investissement et de fonctionnement votées chacune en équilibre
- un remboursement de la dette exclusivement assuré par les recettes propres du SMICTOM NORD AVEYRON.

2. Le budget et le cycle budgétaire

2.1. Définition et éléments généraux concernant le budget

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en :

- budget primitif (BP) ;
- budget supplémentaire (BS) ;
- décisions modificatives (DM) ;
- autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP).

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs. Les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement.

En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions.

2.2. Le débat d'orientation budgétaire

En application du C.G.C.T, la présentation des orientations budgétaires par la Présidente du conseil syndical du SMICTOM NORD AVEYRON intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

En effet, son objet réside dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire qui présente les orientations générales du budget de l'exercice à venir, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement du SMICTOM NORD AVEYRON.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale, ou groupement de collectivités territoriales, présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette ;
- ces éléments prenant en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le rapport susvisé comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, le rapport sur les orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération spécifique du SMICTOM NORD AVEYRON prenant acte du débat. Suite à cette délibération, et après transmission à la préfecture, le rapport d'orientation budgétaire est mis en ligne sur le site du SMICTOM NORD AVEYRON.

2.3. Le budget primitif

2.3.1 Contenu du budget primitif

Le budget primitif est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Chacune des sections est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Le budget est présenté par chapitre et article, avec la possibilité d'ouvrir, en section d'investissement, des opérations constituant des chapitres.

En d'autres termes, le SMICTOM NORD AVEYRON délibère sur un vote du budget par nature de crédits, avec en complément, une présentation fonctionnelle obligatoire. Ce mode de vote ne peut

être modifié qu'une seule fois en cours de mandat, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Les prévisions du budget doivent être sincères, toutes les dépenses et toutes les recettes prévisibles doivent être inscrites et ne doivent être ni sous-estimées, ni surestimées. Les dépenses obligatoires doivent être prévues.

Le budget primitif (maquette règlementaire) doit être accompagné :

- d'un rapport de présentation ;
- d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour mémoire, la maquette du budget primitif est également composée d'un certain nombre d'annexes obligatoires définies par les textes.

2.3.2. Le vote du budget primitif

Le projet de budget primitif est préparé par le Présidente du SMICTOM NORD AVEYRON, qui est tenu de le communiquer aux membres dudit conseil avec les rapports correspondants, avant le conseil syndical consacré à l'examen dudit budget.

Le conseil syndical est seul compétent pour se prononcer sur le budget primitif présenté par l'exécutif de la collectivité.

Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement permettre le remboursement de la dette.

En vertu de cette règle, la section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif. La collectivité ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Par dérogation, le délai est repoussé au 30 avril, notamment lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Toujours dans l'hypothèse où le budget de l'année N n'est pas voté avant le 1^{er} janvier N, l'exécutif de du SMICTOM NORD AVEYRON peut néanmoins, en début d'année N, et jusqu'au vote du budget primitif N :

- mettre en recouvrement les recettes ;
- engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante (art. L 1612-1 du CGCT).

Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), soit des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), la présidente peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable public est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Après l'adoption de la délibération portant sur le vote du budget primitif, la présentation brève et synthétique ainsi que le rapport adressé aux membres de l'assemblée délibérante sont mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

En outre, afin d'être exécutoire, le budget doit être transmis au contrôle de légalité.

2.4. Les décisions modificatives (DM)

Au cours de l'exercice, le budget primitif peut être complété par une ou plusieurs décisions modificatives. Les décisions modificatives ont pour objectif d'ajuster les prévisions budgétaires. Elles sont nécessaires, par exemple, en cas de survenance d'évènements imprévisibles ou inconnus lors de la préparation du budget primitif. Elles n'ont pas vocation à remettre en cause les grands équilibres décidés lors du vote du budget primitif.

Le conseil syndical du SMICTOM NORD AVEYRON est amené, à cette occasion, à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes (ressources nouvelles ou suppressions de crédits antérieurement votés). Une décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié.

Les inscriptions nouvelles ou ajustements de crédits doivent être motivés et gagés par des recettes nouvelles, des redéploiements de crédits ou, après arbitrage, par la reprise du résultat de l'année précédente.

Les décisions modificatives se conforment aux mêmes règles d'équilibre réel et de sincérité que le budget primitif.

2.5. Le Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier unique (CFU) Dans les budgets en nomenclature M57, le compte administratif et le compte de gestion sont fusionnés pour ne faire qu'un document qui s'appelle le compte financier unique (CFU). Le compte financier unique établi par l'exécutif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle.

2.6 Le Budget Supplémentaire

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le BS est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du Compte Financier Unique qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépense et recettes. Le vote du BS permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote primitif.

3. Présentation du budget et niveau de vote

3.1. Présentation du budget

Pour chaque exercice N, le budget du SMICTOM NORD AVEYRON compose du budget primitif (BP) et d'autant de décisions modificatives (DM) que nécessaire.

Au 1^{er} janvier 2026, la structure budgétaire du syndicat comporte le budget général soumis à la nomenclature M57.

3.2. Mode et niveau de vote

3.2.1. Vote par nature, fonction ou opération

Conformément au C.G.C.T, le budget de la collectivité peut être voté soit par nature, soit par fonction.

Si le budget est voté par nature, il comporte, en outre, une présentation croisée par fonction ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation croisée par nature.

De plus, la nomenclature M57 prévoit la possibilité d'un vote par opération d'équipement en dépenses d'investissement.

Concernant ces différents modes de vote :

- **dans le cas d'un vote par nature** : les crédits sont classés selon la nature économique de la dépense ou de la recette, en référence au Plan Comptable Général. Le vote intervient sur les catégories de dépenses et de recettes : achats généraux, prestations de service, subventions, charges de personnel, dette, etc ;

- **dans le cas d'un vote par fonction** : les crédits sont affectés selon la destination des dépenses ou l'origine des recettes, en référence à la NFA - Nomenclature Fonctionnelle des Administrations ;
- **dans le cas du vote d'une opération d'équipement** : l'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature. Cette opération peut également comprendre des subventions d'équipement versées.

Le choix du mode de vote est pris par délibération du conseil syndical.

Le SMICTOM NORD AVEYRON vote son budget par nature, assorti d'une présentation croisée par fonction.

Le SMICTOM Nord Aveyron ayant une compétence unique, la présentation fonctionnelle ne concernera que la fonction 07 - Environnement.

La section d'investissement du budget fait également l'objet d'un vote par opération.

3.2.2. *Vote par chapitre ou article*

L'article L 5217-10-6 du CGCT dispose que les crédits sont votés par chapitre et, si l'assemblée délibérante en décide ainsi, par article.

Dans ces deux cas, l'assemblée délibérante peut cependant spécifier que certains crédits sont spécialisés par article.

Pour ce qui concerne le SMICTOM NORD AVEYRON, et sauf changement de pratique décidé par le conseil syndical en cours de mandature, le budget est voté par chapitre.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le conseil syndical peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La Présidente informe le conseil de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

3.2.3. *Vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement*

Conformément à l'article L 5217-10-7 du CGCT, les crédits inscrits en dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

De la même manière, les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

La gestion budgétaire en AP/CP et en AE/CP permet de combiner des autorisations annuelles de dépenses avec une gestion pluriannuelle des engagements.

3.2.4. *Niveau de vote et autorisations données aux services*

L'autorisation de dépenses donnée par le conseil syndical lors du vote du budget est plafonnée aux crédits ouverts au niveau de chaque chapitre. C'est sur cette base que va ensuite porter le contrôle du disponible budgétaire.

Les principales étapes du cycle budgétaire du SMICTOM Nord Aveyron se déroulent (dans la mesure du possible) selon le calendrier suivant :

Etape Budgétaire	Période de l'année
Orientations Budgétaires année N	Janvier année N
Compte Financier Unique Année N-1	Février - Mars Année N
Budget Primitif Année N	Février - Mars année N

TITRE 2 - L'EXECUTION DU BUDGET

1. Les grands principes comptables

1.1. Le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable

L'ordonnateur :

La Présidente du SMICTOM NORD AVEYRON est chargé de constater les droits et les obligations du syndicat, de liquider les recettes et d'émettre les ordres de recouvrer. Il engage, liquide et ordonnance les dépenses.

Le comptable :

Le trésorier (comptable public), agent de l'Etat, contrôle et exécute les opérations de décaissement et d'encaissement. Il est chargé d'exécuter, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, le recouvrement des recettes ainsi que le paiement des dépenses de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite des crédits régulièrement ouverts par le SMICTOM NORD AVEYRON.

1.2. Autres principes comptables

Les principaux principes comptables garantissant la production de comptes annuels fiables sont les suivants :

- **la régularité** : conformité aux lois et aux règlements en vigueur des opérations financières conduisant aux enregistrements comptables, en lien avec la nomenclature budgétaire ;
- **la sincérité** : comptabilisation des dépenses et des recettes en fonction des éléments d'information disponibles à un moment donné ;
- **l'exhaustivité** : enregistrements comptables reflétant la totalité des droits et obligations de la collectivité
- **la spécialisation des exercices** : enregistrement définitif en comptabilité des opérations se rattachant à la bonne période comptable ou au bon exercice ;
- **la permanence des méthodes** : les mêmes règles et procédures sont appliquées chaque année afin que les informations comptables soient comparables d'un exercice à l'autre ;
- **l'image fidèle** : les comptes donnent une représentation du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de la collectivité conforme à la réalité.

2. L'exécution des dépenses

2.1. La comptabilité d'engagement

La tenue de la comptabilité d'engagement des dépenses de fonctionnement comme d'investissement constitue une obligation réglementaire pour l'ordonnateur.

2.1.1 L'engagement juridique

L'engagement juridique est l'acte par lequel le syndicat crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge.

Il doit rester dans la limite des autorisations budgétaires et ne peut être pris que par une personne habilitée.

Seule la Présidente, ou toute personne habilitée par délégation de signature, peut engager juridiquement la collectivité. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont notamment : les bons de commandes, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions, etc.

2.1.2. L'engagement comptable

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que le syndicat s'apprête à conclure, en vue de réaliser une future dépense.

Il est constitué obligatoirement, et *a minima*, de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses ;
- un tiers concerné par la prestation ;
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

2.2. La liquidation

La liquidation a pour objet de vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense.

Elle comporte :

- d'une part, la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation ;
- d'autre part, la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.

La certification (ou constatation) du service fait est une procédure qui consiste à vérifier que le créancier a bien assuré la prestation commandée par le syndicat ou réalisé l'opération subventionnée par ce dernier dans les conditions prévues.

La liquidation en elle-même a pour objet de vérifier :

- les éléments financiers et comptables de la facture ou de la demande de paiement ;
- leur conformité par rapport à la commande ou à l'opération ;
- la disponibilité sur l'engagement ;
- l'exactitude des calculs effectués par le créancier ;
- la validité du tiers.

Elle permet au syndicat de vérifier que la facture présentée est conforme au bon de commande et/ou aux dispositions contractuelles.

La liquidation est rattachée à l'engagement initial.

Si ce dernier se révèle insuffisant, son abondement préalable est impératif. Si la dépense est inférieure à l'engagement initial et couvre l'intégralité du coût, et qu'aucune nouvelle dépense ne fera l'objet d'une liquidation sur l'engagement concerné, alors ce dernier sera soldé.

2.3. Le mandatement

Le mandat est l'acte administratif donnant, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre de payer la dette au créancier.

Cet ordre de payer est accompagné des pièces justificatives prévues par l'annexe I mentionnée à l'article D 1617-19 du CGCT.

En dehors des procédures spécifiques de paiement sans ordonnancement préalable ou de paiement par les régisseurs, aucune dépense ne peut être acquittée si elle n'a pas été préalablement ordonnancée/mandatée.

Le mandatement s'effectue sous la responsabilité de la direction des finances.

Les mandats émis, accompagnés des pièces justificatives et des bordereaux journaux signés, sont adressés au comptable public.

2.4. Le paiement

Hors cas spécifique des régies d'avances, le paiement effectif des dépenses du syndicat ne peut être effectué que par le comptable public.

Le comptable public effectue les contrôles de régularité auxquels il est tenu, sous peine d'engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Ces contrôles portent notamment sur :

- la qualité de l'ordonnateur ou de son délégué ;
- la disponibilité des crédits budgétaires ;
- l'exacte imputation budgétaire de la dépense ;
- la validité de la créance, matérialisée par la justification du service fait et l'exactitude des calculs de la liquidation ;
- le caractère libératoire du règlement.

2.5. Les délais de paiement

Le SMICTOM NORD AVEYRON et son comptable public sont soumis au respect d'un délai de paiement pour tout achat public ayant donné lieu à un marché formalisé ou non, y compris pour les délégations de services publics.

Le délai global de paiement est fixé par voie réglementaire. Conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, ce délai ne peut aujourd'hui excéder **30** jours calendaires, qui se répartissent en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Ce délai démarre à la date de réception de la facture, ou du service fait lorsque celui-ci est postérieur à la réception de la facture, et cesse à la date du virement bancaire opéré par le comptable.

La date de réception de la facture correspond à la date de mise à disposition de cette dernière dans Chorus Pro à destination du syndicat ou, le cas échéant, de la demande de paiement à destination du maître d'œuvre délégué.

2.6. Les écritures de régularisation

Les réductions ou annulations de dépenses ont généralement pour objet de rectifier des erreurs matérielles.

Afin de déterminer le traitement comptable approprié, il convient de distinguer la période au cours de laquelle intervient la rectification.

- Si l'annulation ou la réduction de la dépense mandatée intervient sur l'exercice en cours, elle fait l'objet d'un mandat d'annulation. Le mandat rectificatif vaut alors ordre de reversement et peut être rendu exécutoire dans les mêmes conditions qu'un titre de recettes.
- Si l'annulation ou la réduction de la dépense mandatée intervient sur un exercice clos, elle fait l'objet d'un titre de recettes.

2.7. La dématérialisation de la chaîne comptable

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020 pour tous les types d'entreprises, les factures des fournisseurs du SMICTOM NORD AVEYRON doivent être déposées de façon dématérialisée sur le portail de facturation dit « Chorus Pro », et non plus envoyées sous le format papier (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique).

De plus, en application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), les bordereaux des mandats et des titres ainsi que l'ensemble des pièces justificatives mises à l'appui sont transmises au comptable public de façon dématérialisée.

3. L'exécution des recettes

3.1. La comptabilité d'engagement

Toute recette identifiée doit faire l'objet d'un engagement comptable lorsqu'elle est certaine. Cette opération est réalisée au niveau des services gestionnaires.

3.2. La liquidation

La liquidation des recettes permet de vérifier l'existence de la recette du syndicat, et d'en déterminer le montant précis dès que la créance est exigible. Elle se matérialise généralement par un appel de fonds auprès du tiers (avis de somme à payer, etc).

3.3. L'ordonnancement (émission du titre de recettes)

Cette opération effectuée par les agents du service des finances du syndicat consiste, conformément aux résultats de la liquidation, à transmettre un ordre de recouvrement (titre de recettes) au

comptable public pour toute recette exigible en faveur du SMICTOM NORD AVEYRON, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

3.4. Le recouvrement

Le recouvrement des créances relève exclusivement de la responsabilité du comptable public. Les titres de recettes sont exécutoires dès leur émission et seul le comptable public est habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

L'action en recouvrement des comptables publics locaux se prescrit par 4 ans à compter de la prise en charge du titre de recettes.

Le comptable public a l'obligation de recouvrer les créances dans les meilleurs délais. À défaut de recouvrement amiable, il procède au recouvrement contentieux en mettant en œuvre les voies de recours dont il dispose.

Le recouvrement peut avoir lieu après émission de titre : après avoir effectué ses contrôles, le comptable public procède au recouvrement des titres de recettes s'il n'a détecté aucune anomalie.

Dans le cas contraire, il rejette les titres concernés et retourne les pièces justificatives aux services de l'ordonnateur.

Le recouvrement peut également avoir lieu avant émission de titre : le comptable public porte alors en compte d'attente les recettes perçues avant émission des titres et en informe la collectivité au moyen d'un état du compte d'attente. Ce n'est qu'après réception des titres et contrôle des pièces justificatives associées, que le comptable pourra procéder à la comptabilisation des recettes dans les comptes définitifs et apurer les comptes d'attente.

3.5. Les écritures de régularisation

Les réductions ou annulations de titres ont généralement pour objet de rectifier des erreurs matérielles. Le traitement comptable diffère selon la période au cours de laquelle intervient la rectification :

- si l'annulation ou la réduction du titre de recette porte sur un exercice en cours, la régularisation se matérialisera par un titre d'annulation ou de réduction ;
- si elle porte sur un exercice déjà clos, le document rectificatif sera un mandat.

3.6. La limite au recouvrement : l'admission en non-valeur

Le comptable public doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour parvenir au recouvrement des titres de recettes émis par l'ordonnateur. À défaut de recouvrement amiable, il procède au recouvrement contentieux. Lorsqu'une créance sur les exercices antérieurs est estimée irrécouvrable par le comptable public, elle est soumise à l'approbation du conseil syndical, qui peut décider de l'admettre en non-valeur au vu des justifications produites. Plusieurs raisons possibles peuvent justifier l'admission en non-valeur, parmi lesquelles, notamment, l'insolvabilité ou la disparition des débiteurs et la caducité des créances.

4. Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice constituent un élément de la description patrimoniale des comptes. Le plus souvent, elles ne se traduisent ni par un encaissement, ni par un décaissement, mais ont généralement une incidence budgétaire.

Le calendrier de clôture budgétaire est établi chaque année par la direction des finances après échanges et articulation avec le comptable public. Il vise à fluidifier les opérations de clôture et une reprise rapide de l'exécution budgétaire en N+1.

4.1. La journée complémentaire

Les documents de fin d'exercice sont établis après la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au terme de la journée dite « complémentaire » (31 janvier N+1). Celle-ci permet la comptabilisation des dernières opérations de l'exercice N, à savoir :

- prise en charge des derniers titres et mandats de la seule section de fonctionnement, notamment dans le cadre de mise en œuvre des délibérations du dernier conseil syndical de l'année N ;

- opérations d'ordre budgétaire et non budgétaire ;
- opérations de rattachement des charges et produits ;
- opérations relative aux charges et produits constatés d'avance.

Afin de permettre une prompte clôture des comptes pour une connaissance rapide des résultats de l'exercice, le SMICTOM NORD AVEYRON s'attache à limiter, autant que possible, l'usage de la journée complémentaire.

4.2. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

En application du principe d'indépendance des exercices, le syndicat est tenu de faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné tous les produits et charges qui s'y rapportent.

Seule la section de fonctionnement est donc concernée.

La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel :

- en dépenses : les crédits engagés non mandatés correspondant à des charges pour lesquelles le service a été réalisé (règle du service fait).

En d'autres termes, les charges qui peuvent être rattachées sont celles pour lesquelles :

- la dépense est engagée
- le service est fait avant le 31 décembre de l'année en cours
- la facture n'est pas parvenue avant la fin de la journée complémentaire ;

- en recettes : les crédits engagés non titrés correspondant aux produits pour lesquels un droit acquis au cours de l'exercice considéré, mais qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative.

L'obligation de rattachement est modulée au regard de l'incidence significative sur le résultat.

Pour éviter des mouvements trop nombreux et sans incidence significative sur le résultat de l'exercice, les rattachements des chapitres 011 et 65 sont limités à un montant unitaire strictement supérieur à 2 000 € (à l'exception des subventions à des tiers pour lesquelles le rattachement restera possible, au cas par cas, en deçà de ce seuil).

De plus, le rattachement ne peut intervenir qu'à la condition que les crédits budgétaires soient ouverts et disponibles au titre de l'exercice N.

4.3. Les reports (restes à réaliser)

Les restes à réaliser concernent exclusivement la section d'investissement et correspondent :

- aux dépenses d'investissement engagées non mandatées à la clôture de l'exercice telles que ressortant de la comptabilité d'engagements tenue par la collectivité ;
- aux recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les restes à réaliser d'un exercice N sont pris en compte pour le calcul du solde du compte financier unique N et sont repris dans le budget de l'exercice suivant (N+1).

L'état des restes à réaliser est établi chaque année par l'ordonnateur, puis transmis au comptable public pour visa de celui-ci.

L'établissement des restes à réaliser de l'exercice N permet notamment au comptable public, dès avant le vote du budget de l'année N+1 (lorsque celui-ci est voté après le 31/12/N), de procéder au règlement de toutes dépenses correspondantes (dépenses réelles d'investissement engagées avant le 31/12/N, n'ayant pas donné lieu à mandatement avant la clôture de l'exercice N, reportées en conséquence en N+1, et figurant à ce titre dans l'état des restes à réaliser susvisé signé par l'ordonnateur et le comptable public).

TITRE 3 - GESTION DE LA PLURIANNUALITÉ

Les opérations pluriannuelles peuvent être suivies budgétairement de deux façons :

- dans le cadre d'opérations hors AP/CP, avec une gestion des crédits annuels similaire à une gestion classique, le montant pluriannuel n'étant renseigné qu'à titre indicatif ;
- dans le cadre de la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

La gestion en AP/CP, prévue à l'article L 5217-10-7 du CGCT, constitue un mode de gestion et de planification du financement pluriannuel d'une dépense réelle d'investissement (qu'il s'agisse de la construction d'un équipement, d'une subvention d'équipement à un tiers ou, le cas échéant, d'un ensemble cohérent de projets d'investissement).

Ce mode de gestion permet de déroger au principe d'annualité budgétaire, en proposant, dans une délibération spécifique, le vote du conseil syndical sur un montant pluriannuel (autorisation de programme - AP) et en inscrivant uniquement au budget - annuel - la dépense à régler au cours de l'exercice concerné (crédits de paiement - CP).

1. Cadre législatif et réglementaire

1.1. La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Si le conseil syndical le décide, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

1.1.1 Les autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement (CP) représentant la répartition des dépenses prévisionnelles. L'équilibre budgétaire de chaque exercice N s'apprécie en tenant seulement compte des seuls crédits de paiement ouverts au budget dudit exercice.

1.1.2 Les crédits de paiement

Les crédits de paiement sont inscrits au budget de l'année à laquelle ils se rapportent. Cette inscription permet de procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses dans le cadre d'une gestion en AP/CP. Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Lorsque le budget n'est pas voté en fin d'année N-1, et pendant la période avant son vote en année N (jusqu'au 15 avril N en année « normale », et jusqu'au 30 avril N en année électorale), l'ordonnateur peut liquider et mandater des dépenses correspondant aux autorisations de programme ouvertes sur des exercices antérieurs dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes l'exercice précédent (art. L 5217-10-9 du CGCT).

1.2. La gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP)

Le conseil syndical peut également décider de mettre en place une gestion pluriannuelle en autorisations d'engagement - crédits de paiement (AE/CP) pour les dépenses de fonctionnement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le syndicat s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre

de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers, à l'exclusion toutefois des frais de personnel.

Au-delà des caractéristiques spécifiques susvisées, le cadre juridique applicable aux autorisations d'engagement et à leurs crédits de paiement est le même que pour les autorisations de programme.

Compte-tenu des conditions relativement restrictives prévues par les textes pour la création d'autorisations d'engagement, et de leur non utilisation par le syndicat, les dispositions suivantes du règlement portent uniquement sur les autorisations de programme, à l'exception des clauses relatives aux règles de caducité et d'annulation/clôture qui ont vocation à s'appliquer aux deux types d'autorisations.

2. Cycle de vie des autorisations de programme (AP)

Seul le conseil syndical est compétent pour voter l'ouverture des AP, les réviser et les clôturer. Ces décisions font l'objet de délibérations distinctes pouvant être prises à l'occasion de toute session budgétaire.

2.1. Création/vote des AP

Les AP sont proposées par la Présidente au conseil syndical, et votées par ce dernier lors de toute session budgétaire, par délibération distincte du budget lui-même.

À chaque AP créée est associé un échéancier indicatif de crédits de paiements (CP). La somme de l'échéancier prévisionnel des CP doit toujours être égale au montant global de l'AP.

2.2. Affectation d'une AP

L'affectation est la décision par laquelle la collectivité décide de mettre en réserve un montant de crédits destinés à la réalisation d'une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée. L'affectation est préalable à l'engagement, et autorise l'engagement des dépenses.

2.3. Engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative constitue une obligation. L'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « l'engagement est l'acte juridique par lequel une personne morale crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire ».

Dans le cadre d'une gestion en AP/CP, l'autorisation de programme constitue l'autorisation budgétaire et l'engagement est annuel ou, plus généralement, pluriannuel. Pour ce qui concerne la distinction entre engagement juridique et engagement comptable, il est fait renvoi aux dispositions de droit commun des engagements du présent règlement.

2.4. Mouvements de crédits entre AP et à l'intérieur de chaque AP

2.4.1 Mouvements de crédits entre AP

Aucun mouvement de crédits n'est possible entre deux AP sans révision de chacune des deux AP par délibération du conseil syndical.

2.4.2 Mouvements de crédits entre opérations gérées en AP et opérations gérées hors AP

Aucun mouvement de crédits n'est possible entre opérations en AP et hors AP, sans qu'il n'ait été préalablement procédé à une révision de l'AP (nécessitant également une délibération spécifique).

2.4.3 Mouvements de crédits internes à une AP

Les modifications de montant de CP de l'exercice en cours, ou du montant global de l'AP, ne peuvent être réalisées, entre chapitres différents, que dans le cadre d'une décision budgétaire.

2.5. Lissage/échelonnement des crédits de paiement (CP) de chaque AP

L'excédent de CP d'un exercice est lissé automatiquement, soit sur le dernier exercice de l'AP, soit sur tout autre exercice en fonction des nécessités. Lorsque les crédits sont lissés sur l'exercice qui suit, ces lissages sont pris en compte, soit au moment du vote du budget primitif, soit du vote de la décision modificative, soit du budget supplémentaire en fonction du calendrier budgétaire.

2.6. Cas exceptionnel : le report de crédits de paiement d'une année N en N+1

Le recours au report de crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme pourra intervenir uniquement dans le cas suivant (critères cumulatifs) :

- la clôture de l'autorisation de programme concernée est prévue en année N+1 (le report concernerait donc des crédits de paiement engagés en N et à reporter sur le dernier exercice de vie de l'AP) ;
- et le budget primitif N+1 est voté avant le 01/01/N+1 (ce qui, de ce fait, ne permet pas à la collectivité de procéder au lissage des CP entre N et N+1 dès la séance de vote dudit budget primitif).

2.7. Révision d'une AP

La révision d'AP consiste en la modification du montant d'une AP déjà votée (à la baisse comme à la hausse). La révision d'une AP entraîne nécessairement une mise à jour de l'échéancier des crédits de paiement. La révision d'une AP fait l'objet d'une délibération spécifique en conseil syndical lors de toute session budgétaire.

2.8. Caducité des AP

Afin de réguler le stock des AP/CP, il est nécessaire de déterminer des règles de caducité. Ainsi, pour ce qui concerne le SMICTOM NORD AVEYRON, les AP n'ayant donné lieu à aucun engagement ou mandatement sur une période de trois exercices comptables consécutifs sont considérées comme caduques.

2.9. Clôture des AP

En application de l'article L 5217-10-7 du CGCT, les AP demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation/clôture. Le conseil syndical est compétent pour prononcer la clôture d'une AP, sauf dans les cas de caducité précédemment définis, pour lesquels l'annulation est automatique.

La clôture de l'AP par le conseil syndical a lieu dans les cas suivants :

- lorsque les opérations budgétaires et comptables qui composent l'AP sont soldées ;
- lorsque la réalisation de l'opération ou des opérations constituant l'AP sont abandonnées ou annulées ;
- lorsque, dans le cas de subventions versées, ou de fonds de concours, le tiers a renoncé explicitement au bénéfice de l'intervention financière de la collectivité, ou en cas de non-respect des conditions d'emploi figurant la décision d'intervention financière.

2.10. Modalités d'information du conseil syndical

Le conseil syndical se prononce lors des sessions budgétaires sur les créations, modifications et les annulations d'autorisations de programme et d'engagement. Une présentation de l'état d'avancement des AP/CP, pouvant prendre la forme d'un tableau récapitulatif est effectuée chaque année lors du débat d'orientation budgétaire.

Un état de la situation des AP-AE/CP (état annexe de la maquette budgétaire) est joint au budget primitif.

En cas de révision des AP-AE/CP existantes ou de création d'une nouvelle AP ou AE lors de la session budgétaire de vote d'une décision modificative (dont le budget supplémentaire), cet état annexe est également joint à la maquette budgétaire de ladite décision modificative.

Un bilan de la gestion pluriannuelle, et notamment un point sur la réalisation des crédits de paiement, est présenté au conseil syndical à l'occasion du vote du compte financier unique. La maquette budgétaire du compte financier unique intègre également un état annexé relatif à la situation des autorisations de programme et d'engagement.

TITRE 4 - DISPOSITIONS DIVERSES

1. L'inventaire des immobilisations

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe conjointement :

- à l'ordonnateur, chargé plus spécifiquement du recensement des biens et de leur identification dans un inventaire ;
- au comptable public, chargé de leur enregistrement et de leur suivi dans l'état de l'actif du bilan.

Les immobilisations suivies sont les dépenses imputables en section d'investissement (classe 2 du bilan), destinées à servir de manière durable à l'activité de la collectivité, qu'elles soient acquises en pleine propriété, affectées ou mises à disposition.

Sont aussi des dépenses d'investissement, les acquisitions de biens meubles considérés comme des immobilisations par nature, dans la mesure où ils remplissent des conditions de durabilité et de consistance.

Dès lors que ces dépenses sont considérées comme des dépenses d'investissement, elles peuvent faire l'objet d'une attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sous réserve des autres conditions d'éligibilité.

Les immobilisations regroupent principalement :

- les immobilisations corporelles : terrains, constructions, installations techniques, matériels, etc. ;
- les immobilisations incorporelles : subventions d'équipement versées, frais d'études et d'insertions, logiciels, licences, etc. ;
- les immobilisations en cours : travaux non terminés à la fin de l'exercice, avances et acomptes versés, etc. ;
- les immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition ;
- les immobilisations reçues en affectation ;
- les immobilisations financières : créances et titres de participation, etc.

Pour effectuer le suivi des biens acquis, un numéro d'inventaire comptable doit être attribué par l'ordonnateur à chaque bien individualisable afin de connaître le coût historique de chaque élément du patrimoine. Ce numéro d'inventaire est rappelé lors des mouvements patrimoniaux affectant le bien (cession, mise à disposition, réforme, destruction, don, etc.).

Les mouvements patrimoniaux de l'exercice sont repris dans les annexes du compte financier unique relatives aux variations du patrimoine (états des entrées et des sorties d'immobilisations pendant l'exercice).

Le service administratifs du syndicat est responsable du suivi de l'inventaire physique.

Il attribue aux immobilisations corporelles un numéro d'inventaire qui doit être rappelé lors de chaque mouvement patrimonial.

Les services opérationnels sont tenus de faire remonter les sorties d'actif aux services administratifs du syndicat afin qu'ils procèdent aux écritures comptables qui en découlent.

La nomenclature M57 pose le principe de la comptabilisation des immobilisations par composants lorsque les enjeux le justifient. Cette modalité de comptabilisation fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

2. Les amortissements

La collectivité procède à l'amortissement de ses immobilisations, y compris celles reçues à disposition ou en affectation (art. D 5217-20 du CGCT).

Par exception, cet amortissement ne s'applique :

- ni aux immobilisations propriété de la collectivité qui sont remises en affectation ou à disposition ;
- ni aux terrains (autres que les terrains de gisement) ;
- ni aux aménagements et agencements de terrains (à l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes) ;

- ni aux biens historiques et culturels dits sous-jacents (collections, œuvres d'art, etc.) ;
- ni aux frais d'études et d'insertion suivis de réalisation.

L'amortissement est la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause, par une écriture d'ordre donnant lieu à l'ouverture concomitante de crédits budgétaires :

- en dépense de fonctionnement, pour constater la dépréciation par la dotation aux amortissements ;
- en recette d'investissement, à due concurrence.

Les subventions d'équipement servant à réaliser ou financer des immobilisations qui font l'objet d'une dotation aux amortissements sont amortissables au même rythme que l'amortissement du bien dont il est question.

Tous les biens, même complètement amortis, restent inscrits à l'inventaire jusqu'à leur sortie.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf en cas de fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction).

Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

De façon dérogatoire à la règle du *prorata temporis*, la collectivité amortit sur une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition les biens de faible valeur qui font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire. Le seuil à partir duquel un bien est considéré comme de faible valeur est défini par délibération du conseil syndical.

Neutralisation

Les dotations aux amortissements participent à l'équilibre et à la sincérité du budget.

Toutefois, l'article D 5217-21 du CGCT et la nomenclature M57 permettent de mettre en œuvre un dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement (par le biais d'une dépense de la section d'investissement et une recette de la section de fonctionnement).

Ce dispositif de neutralisation est susceptible de s'appliquer, à la fois, pour :

- les amortissements des bâtiments publics (déduction faite du montant de la reprise annuelle des subventions d'équipement reçues pour le financement de ces équipements) ;
- les amortissements des subventions d'équipement versées.

La faculté de mettre en œuvre le dispositif de neutralisation est prévue annuellement par la collectivité lors du vote du budget.

3. Les provisions

La constitution d'une provision s'inscrit dans le cadre du principe comptable de prudence.

De manière générale, une provision permet de constater comptablement un risque ou une charge probable, ou encore d'étaler une charge.

L'article D 5217-22 du CGCT dispose que la constitution de provisions pour risques et charges est obligatoire dès lors qu'il y a apparition du risque. La constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif.

La collectivité constate la dépréciation ou constitue la provision à hauteur de la perte de valeur constatée ou à hauteur du risque. La dépréciation ou la provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution de la perte de valeur ou de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise lorsqu'elle est devenue sans objet, c'est-à-dire en cas de disparition de la perte de valeur ou de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. La dépréciation ou la provision ainsi que son suivi et son emploi sont retracés sur l'état des dépréciations et des provisions constituées joint au budget et au compte financier unique.

4. Les charges à étaler

Certaines charges peuvent faire l'objet d'un étalement permettant de répartir leur poids financier sur plusieurs exercices, bien que la dépense soit constatée financièrement au cours d'un seul exercice.

C'est le cas notamment pour :

- les indemnités de renégociation de la dette capitalisée sur la durée résiduelle de l'emprunt
- les frais d'émission d'un emprunt obligataire sur la durée de l'emprunt.

Le cas échéant, cet étalement, ainsi que sa durée, doit faire l'objet d'une délibération et doit être détaillé dans un état annexe du compte financier unique.

5. La gestion de la dette et de la trésorerie

5.1. Gestion de la dette

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante.

Toutefois, cette compétence peut être déléguée à la Présidente (selon l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée.

Ainsi, la Présidente du SMICTOM Nord Aveyron, par délégation, peut ainsi, pour réaliser tout investissement prévu par le budget et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- résilier l'opération arrêtée ;
- signer les contrats répondant aux conditions posées ;
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Syndical est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation. Un rapport annuel est rédigé et présenté au Conseil Syndical. Il retrace l'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée. Ce rapport est présenté au moment de la présentation du compte financier unique de l'année écoulée.

5.2 Gestion de la trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil Syndical, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

La Présidente du SMICTOM Nord Aveyron a reçu délégation du Conseil Syndical pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect du plafond fixé de 400 000 € par année civile.

Durées des amortissements des immobilisations à compter de l'exercice 2024 :

20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Durée d'amortissement à compter de 2024
203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	
▪ 2031 Frais d'études	5
▪ 2032 Frais de recherche et de développement	5
▪ 2033 Frais d'insertion	5
204 Subventions d'équipement versées	
▪ 204xx1 Subvention Equipement - Biens mobiliers, matériel, Etudes	Durée d'amortissement du bien subventionné
▪ 204xx2 Subvention Equipement - Bâtiments et installations	
▪ 204xx3 Subvention Equipement - Projets infrastructures	
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	
▪ 2051 Concessions et droits similaires	2
208 Autres immobilisations incorporelles	
▪ 2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5
▪ 2088 Autres immobilisations incorporelles	5
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Durée d'amortissement à compter de 2024
211 Terrains	
▪ 2111 Terrains nus	Non amortissable
▪ 2113 Terrains aménagés autres que voirie	
▪ 2114 Terrains de gisement	
▪ 2115 Terrains bâtis	
▪ 2117 Bois et forêts	
▪ 2118 Autres terrains	
212 Agencements et aménagements de terrains	
▪ 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15
▪ 2128 Autres agencements et aménagements	30
213 Constructions	
▪ 2131 Bâtiments publics	
> 21311 Bâtiments administratifs	50
> 21318 Autres bâtiments publics	50
▪ 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
> 21351 Bâtiments publics	30
> 2138 Autres constructions	30
214 Constructions sur sol d'autrui	
▪ 2141 Bâtiments public	50
▪ 2142 Immeubles de rapport	50
▪ 2143 Droit de superficie	50
▪ 2145 Installations générales, agencements, aménagements	50
▪ 2148 Autres constructions	50
215 Installations, matériel et outillage techniques	
▪ 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	
> 21568 Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
▪ 2157 Matériel et outillage technique	
> 21573 Matériel et outillage de voirie	
215731 Matériel roulant	10
215738 Autre matériel et outillage de voirie	5
> 21578 Autre matériel technique	5

▪ 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5
217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	
▪ 2171 Terrains	Non amortissable
> 21711 Terrains nus	
> 21713 Terrains aménagés autres que voirie	
> 21715 Terrains bâtis	
> 21717 Bois et forêts	
> 21718 Autres terrains	
▪ 2172 Agencements et aménagements de terrains	
> 21721 Plantations d'arbres et arbustes	15
> 21728 Autres agencements et aménagements	30
▪ 2173 Constructions	
> 21731 Bâtiments publics	
217311 Bâtiments administratifs	50
217318 Autres bâtiments publics	50
> 21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30
> 21738 Autres constructions	30
▪ 2174 Constructions sur sol d'autrui	
> 21741 Bâtiments publics	50
> 21745 Installations générales, agencements, aménagements	30
> 21748 Autres constructions	50
▪ 2175 Installations, matériel et outillage techniques	
> 21756 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	
217561 Matériel roulant	10
217568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
> 21757 Matériel et outillage techniques	
217573 Matériel et outillage de voirie	5
2175731 Matériel roulant	10
2175738 Autre matériel et outillage de voirie	5
217578 Autre matériel technique	5
▪ 2178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	
> 21782 Matériel de transport	10
> 217828 Autres matériels de transport	10
> 21783 Matériel informatique	2
> 21784 Matériel de bureau et mobilier	5
> 21785 Matériel de téléphonie	2
> 21788 Autres	5
218 Autres immobilisations corporelles	
▪ 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	30
▪ 2182 Matériel de transport	
> 21828 Autres matériels de transport	10
▪ 2183 Matériel informatique	
> 21838 Autre matériel informatique	2
▪ 2184 Matériel de bureau et mobilier	
> 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5
▪ 2185 Matériel de téléphonie	2
▪ 2186 Cheptel	5
▪ 2188 Autres	5

Compte Financier Unique

Année 2025



Le SMICTOM Nord Aveyron

Un territoire :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM Nord Aveyron est composé de la communauté de communes AUBRAC CARLADEZ VIADENE et de la communauté de communes COMTAL LOT TRUYERE, soit 29 900 habitants - 42 communes.

Une « seule » compétence :

« La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire de ses membres.

La gestion des équipements de valorisation et l'élimination des déchets ménagers a été délégué au SYDOM Aveyron

LE SMICTOM COLLECTE....

LE SYDOM TRAITE...

Une gouvernance:

Un conseil syndical composé de 24 élus sur le territoire des deux communautés de communes (12 pour la CC Aubrac Carladez Viadène et 12 pour la CC Comtal Lot Truyère).

Un objectif :

La vocation du SMICTOM Nord Aveyron est de répondre à des exigences d'économies, d'optimisation et d'amélioration de la qualité du service rendu sur un territoire cohérent.



**MAITRISER LES COÛTS DE
COLLECTE POUR LIMITER AU MIEUX
L'IMPACT DE LA HAUSSE DES COÛTS
DE TRAITEMENT**



en se conformant à la réglementation et proposer un service de proximité, adapté au territoire, optimisé pour une maîtrise budgétaire, innovant et respectueux de l'Environnement.

**"JETER MOINS, TRIER PLUS ET MIEUX
POUR REDUIRE LE POIDS DE LA
POUBELLE NOIRE LA PLUS
COUTEUSE"**



en informant, sensibilisant, incitant, responsabilisant, mobilisant, éduquant...
En communication « déchets » les enjeux sont multiples et les cibles très différentes.

Le CFU : Compte Financier Unique

Ce document, qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025, est le fruit de la collaboration entre les services de l'ordonnateur (le SMICTOM Nord Aveyron) et du comptable public (la Trésorerie).

Il remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil syndical :

- Le compte administratif produit par le SMICTOM Nord Aveyron ,
- Le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets du syndicat. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le CFU répond à plusieurs objectifs :

- La production d'un document unique qui remplace deux documents et supprime ainsi les doublons qui existaient auparavant,
- L'information est enrichie : les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales se complètent pour permettre une vision large de la situation financière du syndicat,
- Ce document entièrement dématérialisé et unique permet une simplification des procédures et une fiabilisation de la qualité des comptes.

La maquette du CFU est constituée de quatre parties :

1. Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière
2. L'exécution budgétaire
3. Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données
4. Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :
 - a. Du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.)
 - b. Des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.)
 - c. De la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.)

Le CFU : Compte Financier Unique

Structure budgétaire

Le budget du syndicat se divise en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (*charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements*),
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (*contribution appelée aux membres, redevance spéciale, prestation de service, mutualisation de moyens, vente de composteurs, soutiens des éco-organismes...*)

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (*travaux en cours, acquisition de matériel...*) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État....

DEPENSES

RECETTES

FUNCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général
012 Frais de personnel
65 Autres charges de gestion courante
66 Charges financières
67 Charges Exceptionnelles
68 Dotations aux dépréciations des actifs circulants
042 Amortissement
023 Virement à la section d'investissement

013 Atténuations de charges
70 Produits des services
74 Dotations et participations
75 Autres produits de gestion courante
77 Produits exceptionnels
042 Amortissement

INVESTISSEMENT

21 Opération d'investissement
22 travaux, acquisition de
23 matériel...
16 Remboursement de la dette
040 Amortissement

13 Subvention d'équipement
16 Emprunts
10 Dotations, fonds divers et réserves
040 Amortissement
024 Produits des cessions d'immobilisations
021 Virement de la section de Fonctionnement

Le CFU : Compte Financier Unique

Structure budgétaire

Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque :

1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
3. Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Ces contraintes d'équilibre sont cadrées et plusieurs ratios sont à intégrer dans les choix budgétaires des collectivités, notamment :

- **Le taux d'épargne brute** : (*Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement*) C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.
- **L'épargne nette** : Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0.
- **La capacité de désendettement** : (*Stock de la dette en capital / Épargne brute*)
Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte financier unique 2025 :

En €		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 833 301,10	5 941 028,45
	Recettes réalisées	874 293,84	5 902 441,70
	Restes à réaliser	0,00	
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 833 301,10	5 941 028,45
	Dépenses réalisées	1 522 848,69	5 501 162,19
	Reste à Réaliser	30 000,00	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 648 554,85	401 279,51
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	500 482,77	207 904,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	- 148 072,08	609 183,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	- 30 000,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-178 072,08	+ 609 183,96

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
023 : Virement à la section d'Investissement	21 528,45	-
011 : Charges à caractère général	3 466 000,00	3 251 866,19
012 : Charges de personnel	1 635 000,00	1 426 858,73
042 : charges d'amortissement	580 000,00	611 446,23
65 : Autres charges de gestion courante	156 000,00	151 572,11
66 : Charges financières	80 000,00	58 961,72
67 : Charges exceptionnelles	1 500,00	432,21
68 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000,00	25,00
Total	5 941 028,45	5 501 162,19

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
011 : Charges à caractère général	3 466 000,00	3 251 866,19

Contrats de prestations de services = 2 260 505,40 €

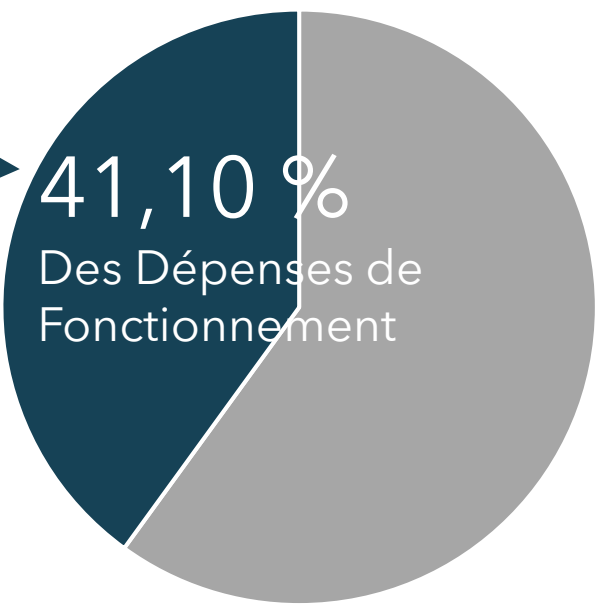
Entretien matériel roulant + assurances = 253 646,02 €

Carburant = 278 575,82 €

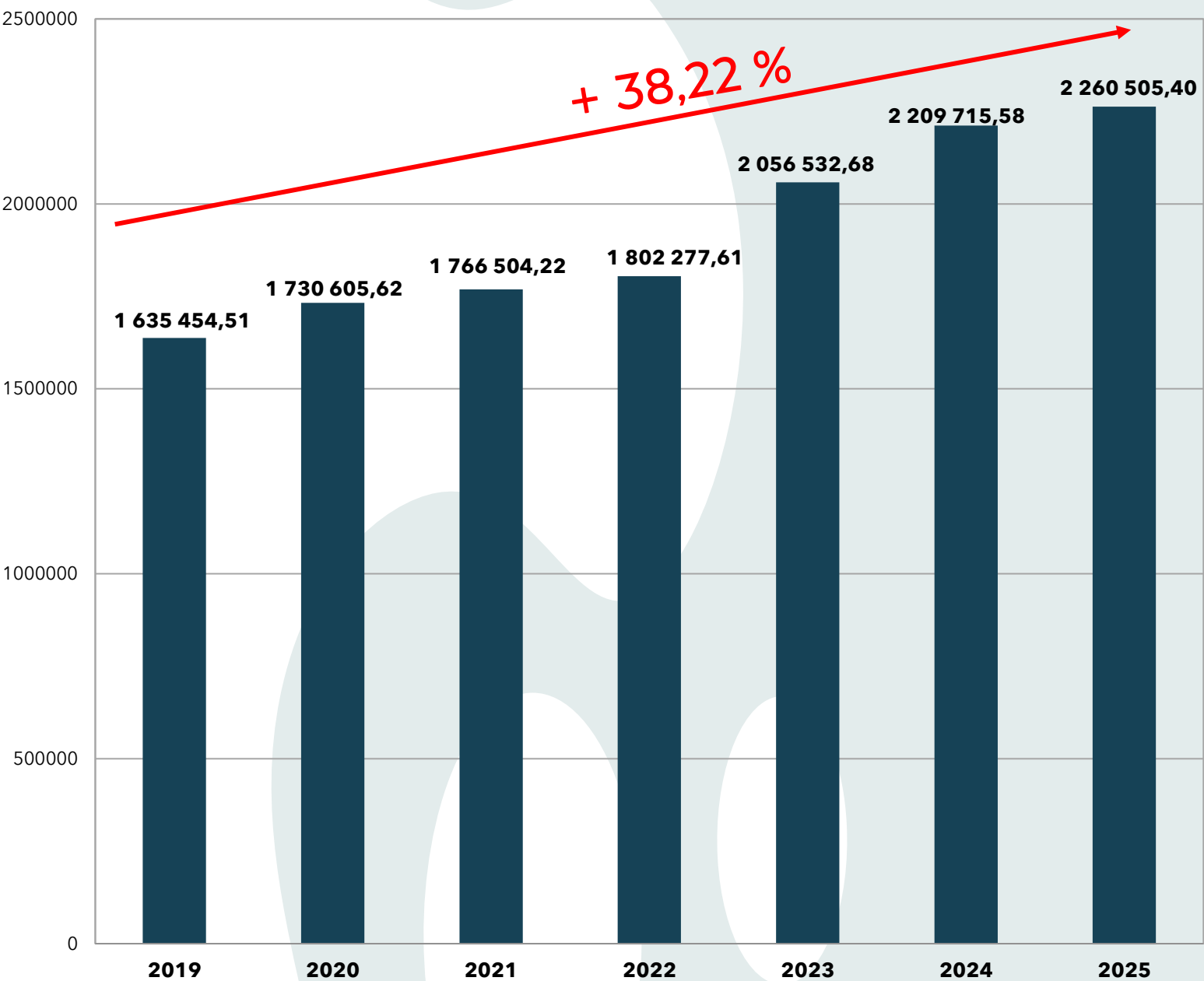
Autres charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) = 459 138,95 €

Contrats de prestations de services = 2 260 505,40 €

Budgétisé = 2 442 000,00 €



= Coûts de TRANSPORT/TRAITEMENT des déchets collectés



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

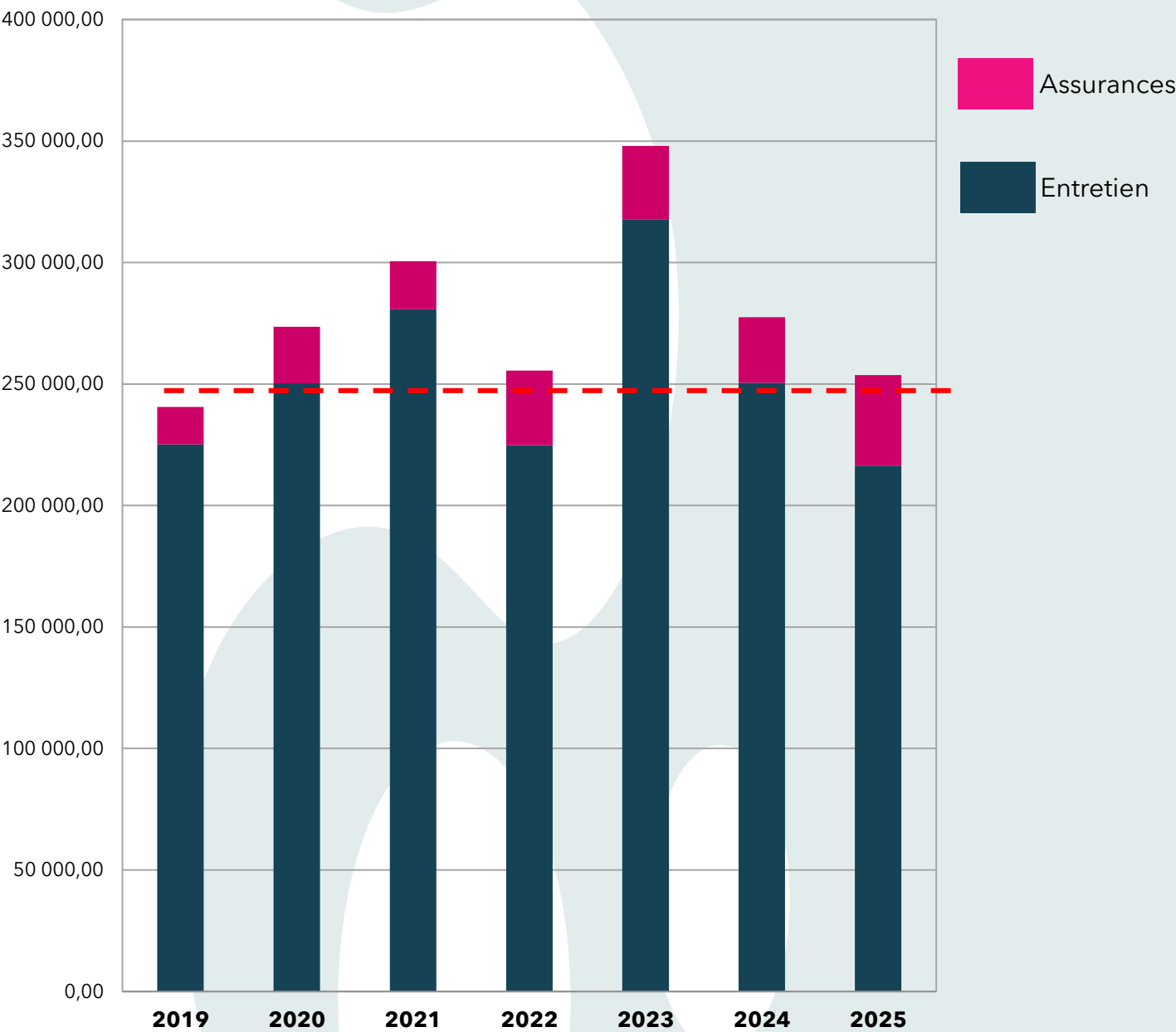
En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
011 : Charges à caractère général	3 466 000,00	3 251 866,19

Contrats de prestations de services = 2 260 505,40 €
Entretien matériel roulant + assurances = 253 646,02 €
Carburant = 278 575,82 €
Autres charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) = 459 138,95 €

Entretien et assurances du matériel roulant = 253 646,02 €

Budgétisé = 285 000,00 €

	Entretien	Assurances
2019	224 685,00 €	15 029,04 €
2020	249 263,43 €	22 915,36 €
2021	280 802,53 € (dont 58 920 € de location)	19 808,97 €
2022	224 792,69 €	30 696,72 €
2023	317 812,99 € Dont : 82 724,42 € TTC de réparations Dont : 34 587,90 € de location camion de remplacement Soulte 200 500,67 €	30 200,95 €
2024	250 463,23	26 984,74 €
2025	216 454,76	37 191,26



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
011 : Charges à caractère général	3 466 000,00	3 251 866,19

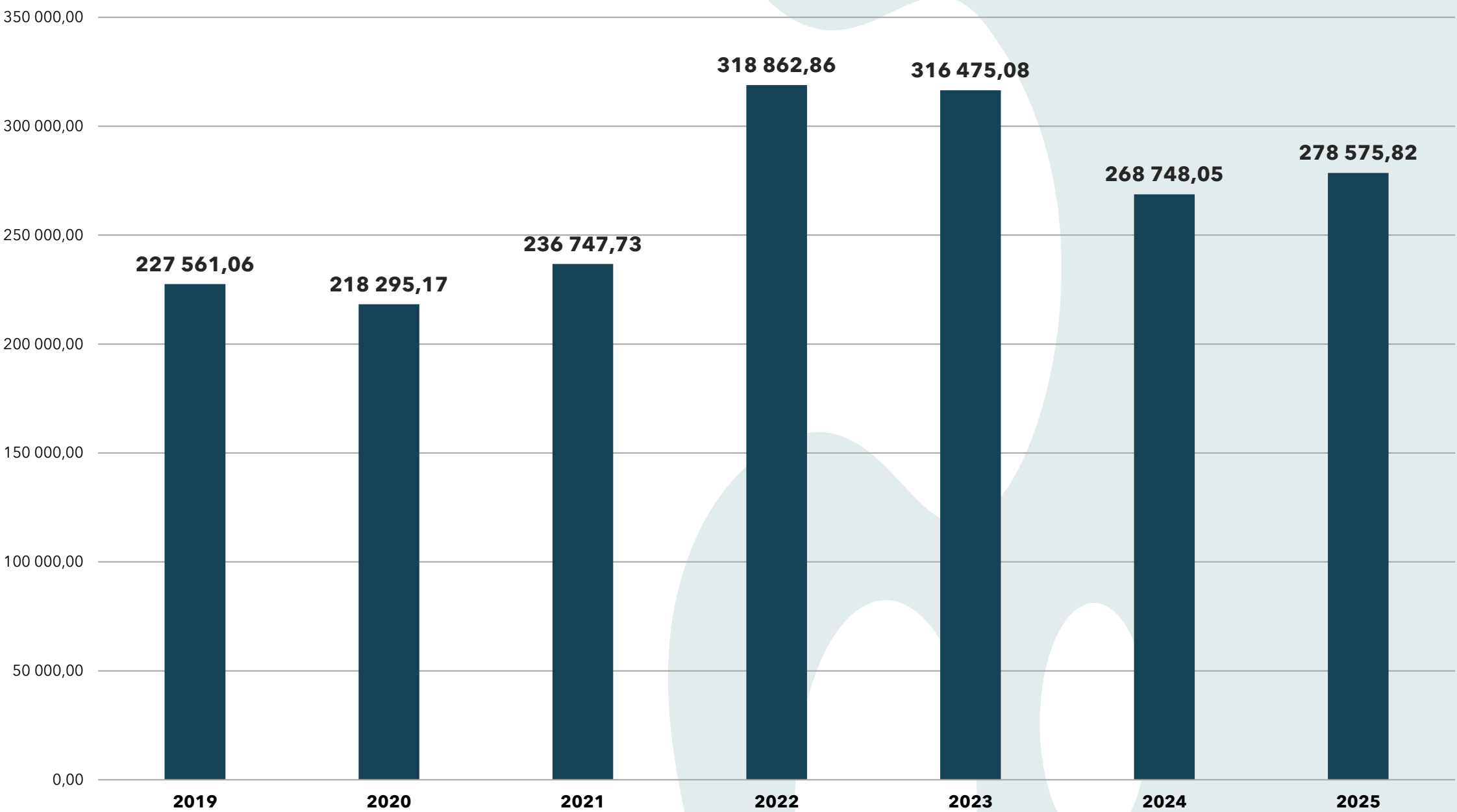
Contrats de prestations de services = 2 260 505,40 €
Entretien matériel roulant + assurances = 253 646,02 €

Carburant = 278 575,82 €

Autres charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) = 459 138,95 €

Carburant = 278 575,82 €

Budgétisé = 270 000,00 €



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

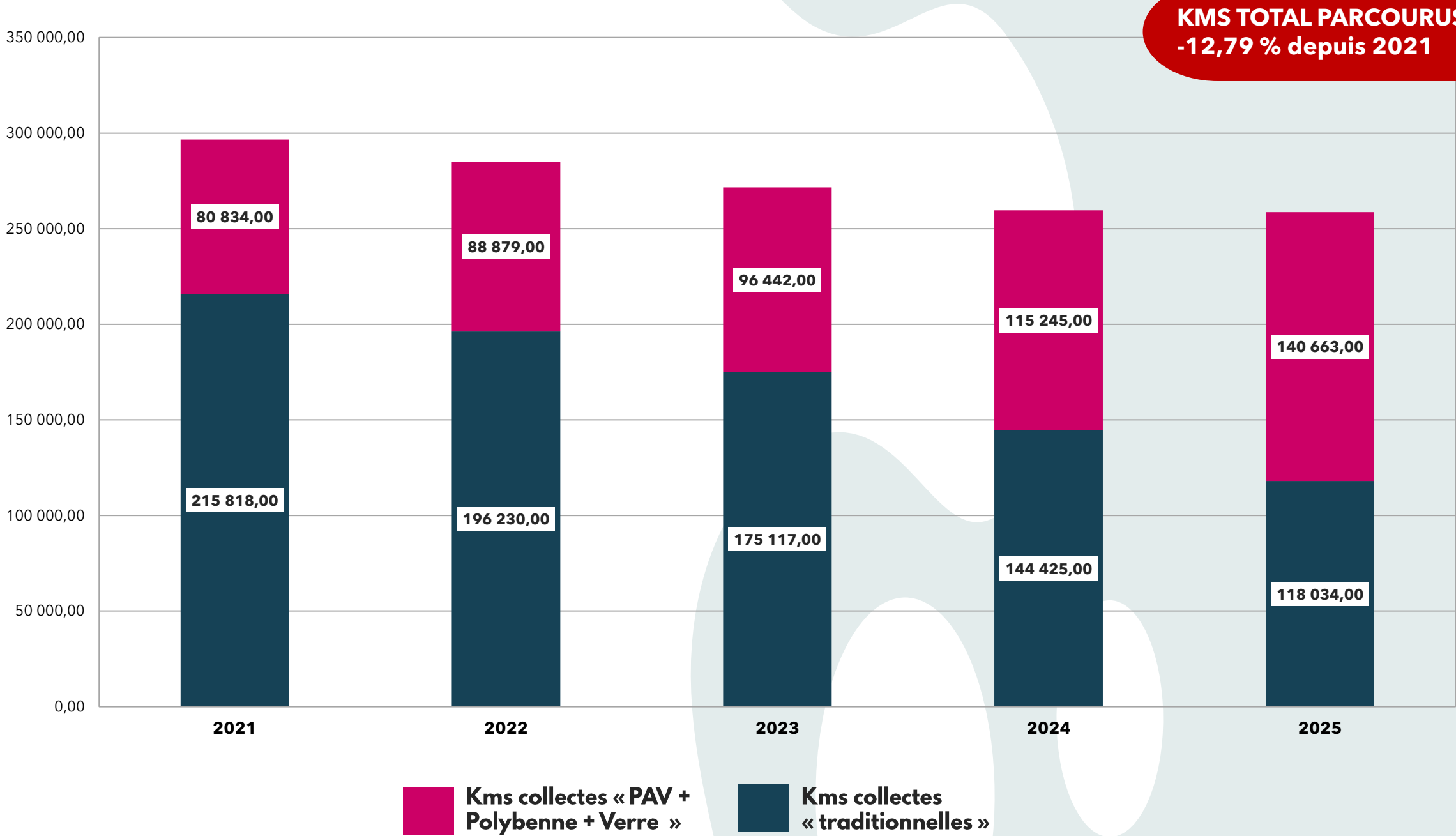
En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
011 : Charges à caractère général	3 466 000,00	3 251 866,19

Contrats de prestations de services = 2 260 505,40 €
Entretien matériel roulant + assurances = 253 646,02 €

Carburant = 278 575,82 €

Autres charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €) = 459 138,95 €

Carburant = 278 575,82 €



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
011 : Charges à caractère général	3 466 000,00	3 251 866,19

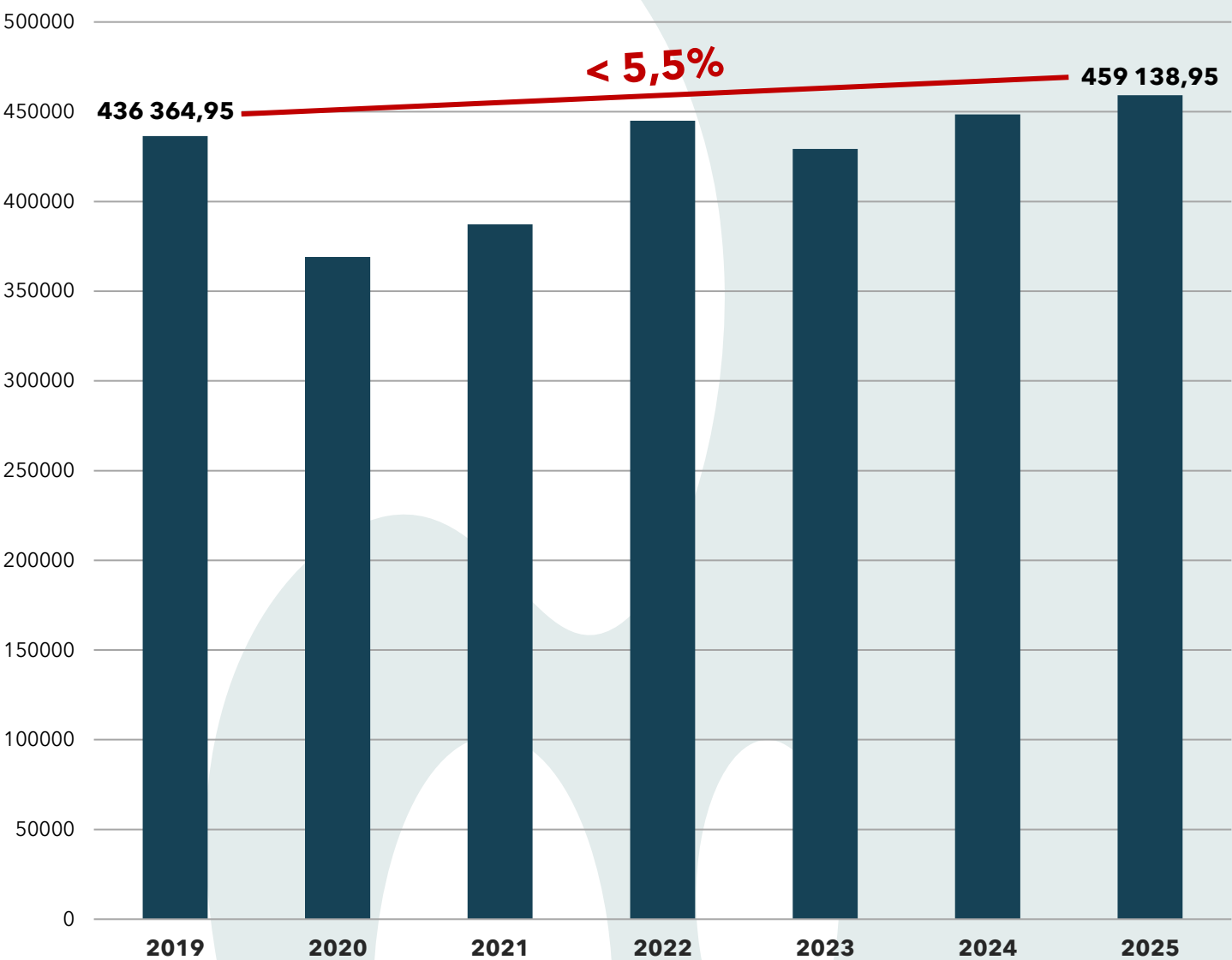
Contrats de prestations de services = 2 260 505,40 €
Entretien matériel roulant + assurances = 253 646,02 €
Carburant = 278 575,82 €

Autres charges à caractère général (dont la fourniture des sacs : 64 043,94 €)
= 459 138,95 €

Autres charges à caractère général = 459 138,95 €

Budgétisé = 469 000,00 €

En €	Total	
2019	436 364,95	
2020	369 029,98	
2021	387 225,71	
2022	444 967,53	
2023	429 671,55	
2024	448 565,15	
2025	459 138,95	Dont 64 043,94 € TTC d'acquisition de sacs jaunes et saches agricoles



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

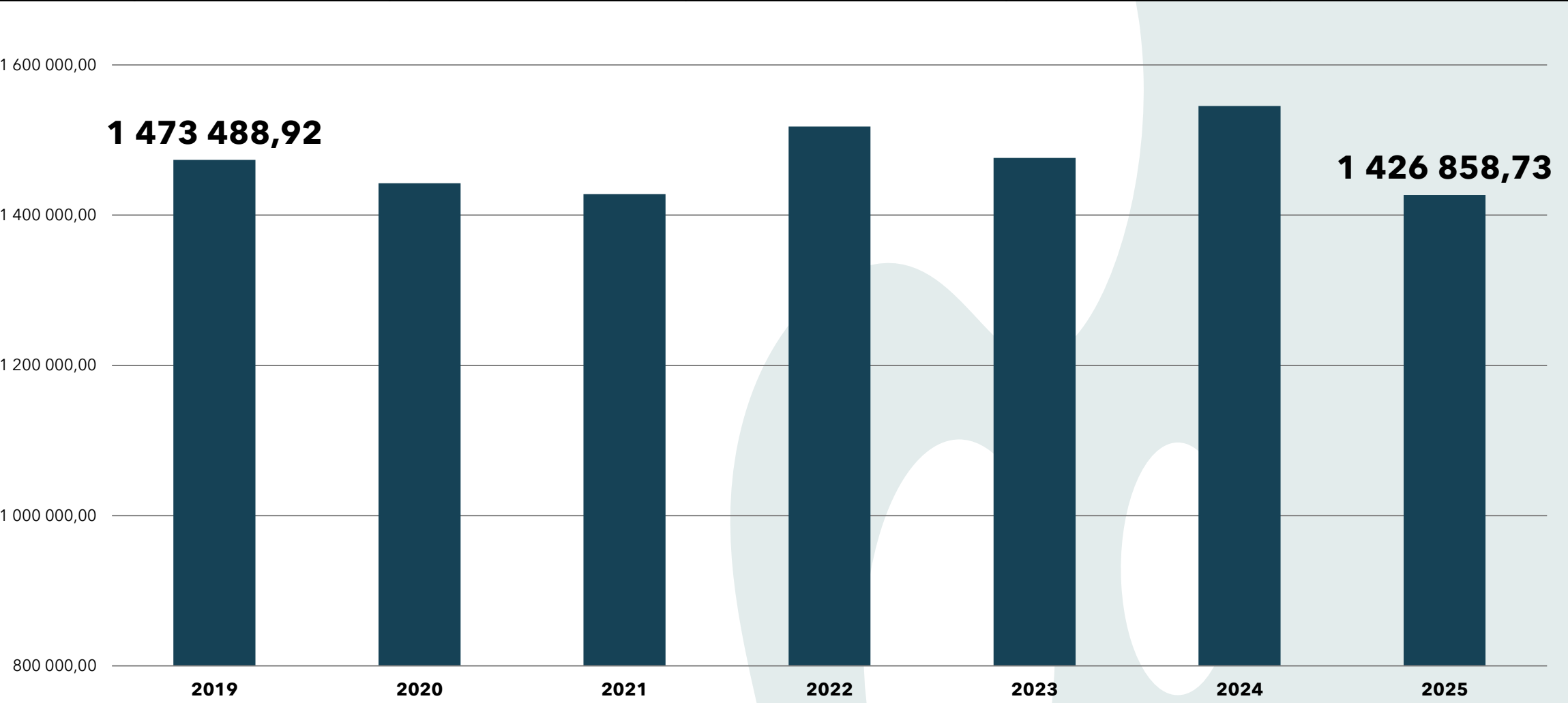
En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
012 : Charges de personnel	1 635 000,00	1 426 858,73

En 2025, les charges de personnel représentent **29,18 %** des Dépenses Réelles de Fonctionnement (Hors Amortissement)
Soit une évolution de **-3,16%** entre 2019 et 2025

A titre de comparaison, la moyenne des « Collectivités » est fixée à 37 %, avec une évolution de +4,40 % entre 2024 et 2023.

Source : Ministère chargé des collectivités territoriales Direction Générale des Collectivités Locales

	ADEL	SMICTOM NA	012	- recettes	Total
2021	126 002,94	1 302 088,02	1 428 090,96	-31 112,18	1 396 978,78
2022	101 227,05	1 416 888,97	1 518 116,02	- 44 308,53	1 473 807,49
2023	129 779,46	1 346 348,09	1 476 127,55	- 52 390,29	1 423,737,26
2024	156 754,99	1 388 687,43	1 545 442,42	- 31 906,60	1 513 535,82
2025	38 513,27	1 388 345,46	1 426 858,73	- 85 990,79	1 340 867,94



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
042 : charges d'amortissement	580 000,00	561 946,23 + 49 500,00

Charges d'amortissement = 611 446,23 €

Amortissements Linéaires	548 537,80 €
Prorata temporis	+ 13 408,43 €
Total	561 946,23 €

Ecritures de cessions = **+ 49 500,00 €**

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

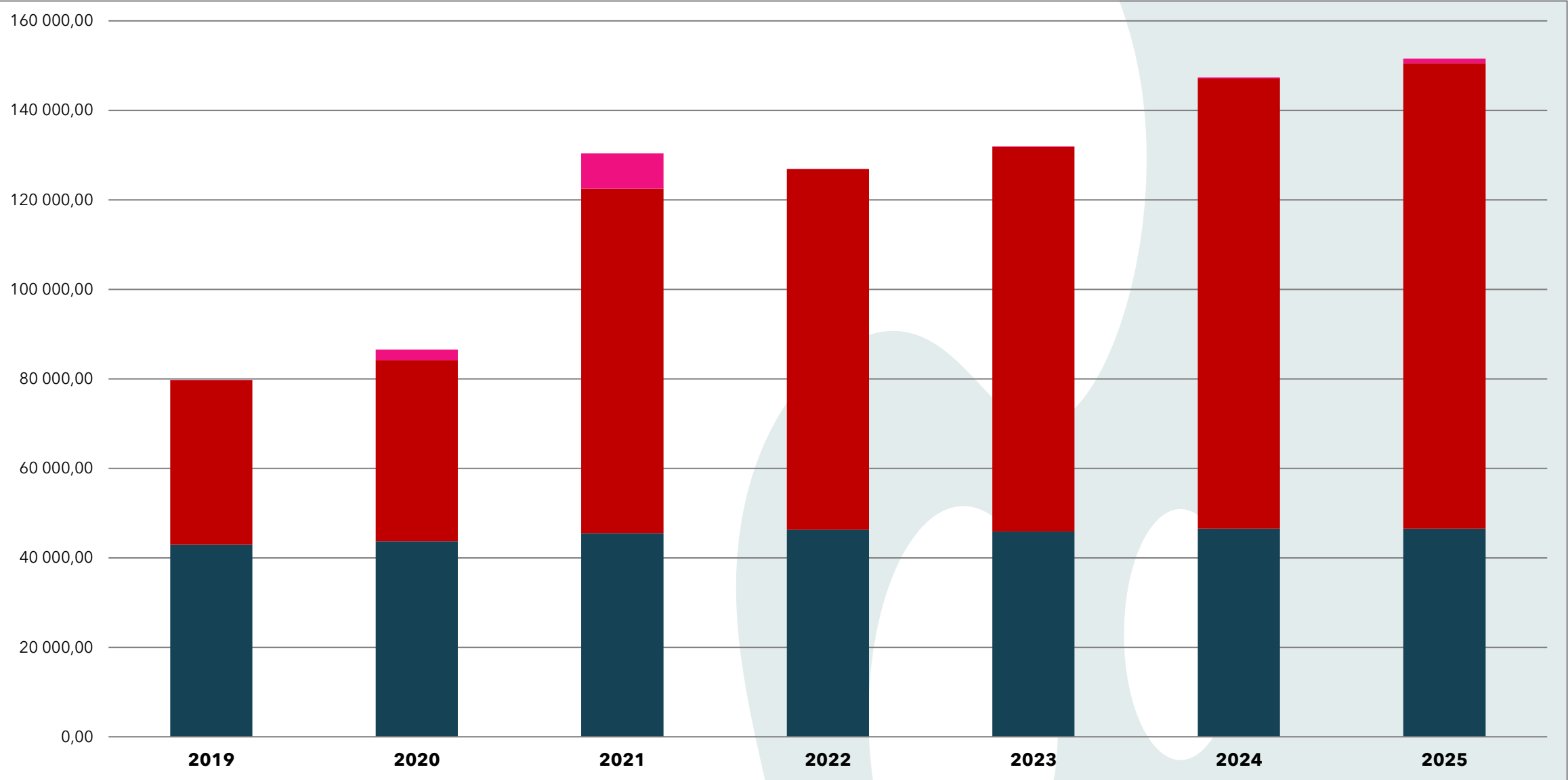
En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
65 : Autres charges de gestion courante	156 000,00	151 572,11

Indemnités et cotisation Élus = 46 517,86 €

Cotisation SYDOM = 104 044,14 €

Créances éteintes / admises en non-valeur / Autres = 1 010,11 €

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indemnité / cotisation élus	42 942,78	43 725,36	45 492,91	46 284,91	45 893,69	46 533,23	46 517,86
SYDOM cotisation	36 805,00	40 430,50	77 013,02	80 573,98	85 969,09	100 583,35	104 044,14
Créances éteintes Adm en non-valeur / Autres	1,62	2 377,68	7 888,69	3,09	88,14	242,9	1 010,11
TOTAL	79 749,40	86 533,54	130 394,62	126 861,98	131 950,92	147 359,48	151 572,11



Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
66 : Charges financières	80 000,00	58 961,72

Etat de la dette

Année de souscription	Durée	Montant initial	Taux	Périodicité	Banque	Annuité 2025		Capital restant dû au 01-1-25	Capital restant dû au 31-12-25
						Capital 1641	Intérêts 66111		
2016	15	75 000,00	1,4	annuelle	CRCA	5 035,99	518,39	36 765,22	31 729,23
2013	15	120 000,00	3,8	annuelle	Banque postale	8 000,00	1 225,60	32 000,00	24 000,00
2011	20	500 000,00	4,3	Trimestrielle	Banque populaire	28 482,71	4 239,09	212 495,57	184 012,86
2019	8	232 627,02	1,09	Trimestrielle	CRCA	29 790,21	614,11	67 486,88	37 696,67
2017	15	650 000,00	1,6	Trimestrielle	CRCA	43 225,18	5 744,78	366 445,85	323 220,67
2019	10	700 000,00	1,3	Trimestrielle	CRCA	71 071,17	3 578,79	308 376,15	237 304,98
2019	15	500 000,00	1,6	Trimestrielle	CRCA	32 617,02	4 832,94	321 995,23	289 378,21
2024	10	557 000,00	3,7	Trimestrielle	Banque postale	55 700,00	18 907,37	529 150,00	473 450,00
2024	20	570 000,00	3,8	Trimestrielle	Banque postale	28 500,00	20 712,38	555 750,00	527 250,00
		3 904 627,02				302 422,28	60 373,45	2 430 464,90	2 128 042,62

ICNE = - 1411,73 €

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
67 : Charges exceptionnelles	1 500,00	432,21
68 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000,00	25,00

Titres annulés sur exercices antérieurs
+ Provision pour dépréciation de créances 2025

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
002 : Résultat d'exploitation reporté	207 904,45	-
013 : Atténuations de charges	30 000,00	85 990,79
042 : Charges d'Amortissement	81 600,00	80 798,32
70 : Produits de services	5 324 424,00	5 314 730,58
74 : Dotations et participations	291 600,00	366 101,72
75 : Autres produits de gestion courante	5 000,00	2 001,26
77 : Produits exceptionnels	500,00	52 819,03
Total	5 941 028,45	5 902 441,70

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
013 : Atténuations de charges	30 000,00	85 990,79

Remboursement Assurances « risques statutaires »
dont 47 258,52 € de régularisation sur sinistres antérieurs

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
042 : Charges d'Amortissement	81 600,00	80 798,32

Amortissement des subventions

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
77 : Produits exceptionnels	500,00	52 819,03

Régularisation sur factures pour 3 319,03 €
Vente de véhicules + conteneurs pour 49 500,00 €

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
75 : Autres produits de gestion courante	5 000,00	2 001,26

Remboursement « Sinistres Assurances »

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
70 : Produits de services	5 324 424,00	5 314 730,58

Convention « Prestations de service » + « Mutualisation des moyens » = 28 378,65 €
Budgétisé = 25 000,00 €

Contribution appelée aux deux membres = 4 929 485,00 €
Budgétisé = 4 925 424,00 €

Redevance Spéciale = 319 852,30 €
Budgétisé 340 000,00 €

Facturation déchetteries (dépôts des professionnels) = 31 778,26 €
Budgétisé = 28 000,00

Vente de composteurs = 3 094,00 €
Budgétisé 6 000,00 €

Soutien « COREPILE » = 540,00 €
Régularisations sur factures = 1 602,37 €

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
74 : Dotations et participations	291 600,00	366 101,72

FCTVA = 3 637,78 €
Budgétisé = 3 000,00 €

Rachats « Déchets » = 121 111,57 €
Budgétisé = 116 600,00 €

Ferrailles = 75 742,53 € / Cartons = 38 614,99 € / Batteries = 6 754,05 €

Soutiens Eco-Organismes = 78 624,37 €
Budgétisé = 80 000,00 €

ADIVALOR = 10 363,41 € / EcoDDS = 7 892,20 € / EcoMAISON = 20 894,21 € / EcoSYSTEM = 38 474,55 € / Refashion = 1 000 €

Reversement SYDOM = 162 728,00 €
Budgétisé = 92 000,00 €

Reversement rachat du VERRE 2025 + 2024 = 62 330,71 € (*reversement 2025 non budgétisé*)
Reversement Soutien CITEO 2024 (Verre + Soutien à la communication + SCC) = 36 960,29 € (*non budgétisé car deux versements en 2024*)
Remboursement frais Quais de transfert 2025 = 63 437,00 €

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

En €	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
21 Immobilisations corporelles	1 441 701,10	1 139 628,09
16 Emprunts	310 000,000	302 422,28
040 Amortissement	81 600,00	80 798,32
	1 833 301,10	1 522,848,69

21 - Immobilisations corporelles = 1 139 628,09 €

	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
Garantie Financière « Ancienne Décharge d'Espalion »	30 000,00	0,00
Aménagements « Point de Collecte »	637 201,10	564 273,49
Acquisition « Matériel Roulant »	584 000,00	529 986,32
Bâtiment « Argences »	5 000,00	0,00
Aménagements Déchetteries	155 000,00	20 349,30
Equipement	30 500,00	25 018,98

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

21 - Immobilisations corporelles = 1 139 628,09 €

	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
Garantie Financière « Ancienne Décharge d'Espalion »	30 000,00	0,00
Aménagements « Point de Collecte »	637 201,10	564 273,49
	584 000,00	529 986,32
Acquisition « Matériel Roulant »	500 000,00 (nouveau camion grue) 31 000,00 (véhicule RT) 40 000,00 (tractopelle) 3 000,00 (remorque) 10 000,00 (véhicule de service)	491 400,00 30 681,76 - 1 840,80 6 063,76
Bâtiment « Argences »	5 000,00	0,00
	155 000,00	20 349,30
Aménagements Déchetteries	85 000,00 (benne-atelier) 15 000,00 (blocs béton) 10 000,00 € (étude D. Soulages) 5 000,00 (D. Entraygues) 25 000,00 (D. St Côte) 15 000,00 (Mat. informatique)	- - - 7 584,00 12 129,30 636,00
	30 500,00	25 018,98
Equipement	15 000,00 (composteurs) 6 000,00 (amgmt Bozouls) 5 000,00 (Signalétique Bozouls) 4 500,00 (eqpmt TRADIM)	14 268,00 5 335,09 5 415,89 -

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
R 001 Excédent reporté	500 482,77	-
024 Produits des cessions d'immobilisations	8 500,00	-
021 Virement de la section de Fonctionnement	21 528,45	-
45 Opérations pour compte de tiers	19 000,00	19 196,10
16 Emprunt	500 789,88	-
10 Dotations	203 000,00	243 651,51
040 Amortissement	580 000,00	611 446,23
	1 833 301,10	874 293,84

Le CFU : Compte Financier Unique

Les résultats comptables

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

	Prévisionnel 2025	Réalisé 2025
45 Opérations pour compte de tiers	19 000,00	19 196,10
10 Dotations	203 000,00	243 651,51
040 Amortissement	580 000,00	611 446,23

45 Opérations pour compte de tiers : 19 196,10 €

Remboursement de la Commune de Laguiole pour l'installation des colonnes enterrées Place du Toural = 19 196,10 €

10 Dotations : 243 651,51 €

FCTVA : 243 651,51€

040 Amortissement : 611 446,23 €

Amortissements : 561 946,23 €
Produits de cessions : 49 500,00 €

Le CFU : Compte Financier Unique

Les différents ratios

Les ratios de niveau

Dépenses réelles de Fonctionnement / population	163,54 €
Recettes réelles de Fonctionnement / population	194,70 €
Dépenses d'Équipement brut / population	38,11 €
Encours de la dette / population	71,17 €

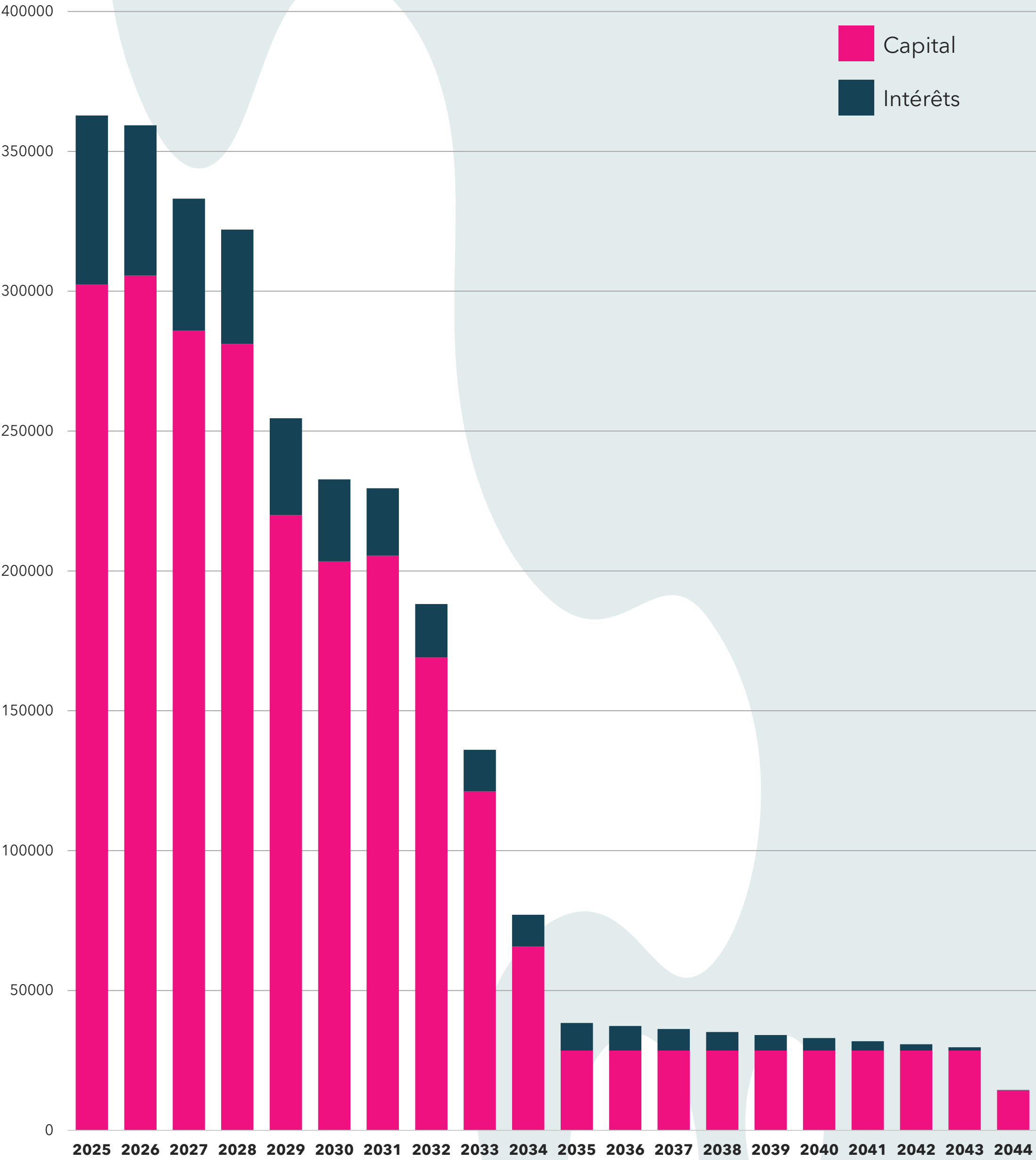
Les ratios de structure et d'analyse financière

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,18 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89,19 %
Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	16,01 %
Taux d'épargne nette (Epargne brute - remboursement de la dette en capital / recettes de fonctionnement)	10,81 %
Ration d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	36,55 %
Capital de désendettement (encours de la dette / épargne brute)	2,28 ans

Le CFU : Compte Financier Unique

Encours de la dette

Evolution des annuités de la dette en €



Le CFU : Compte Financier Unique

Structure des effectifs au 31/12/2025

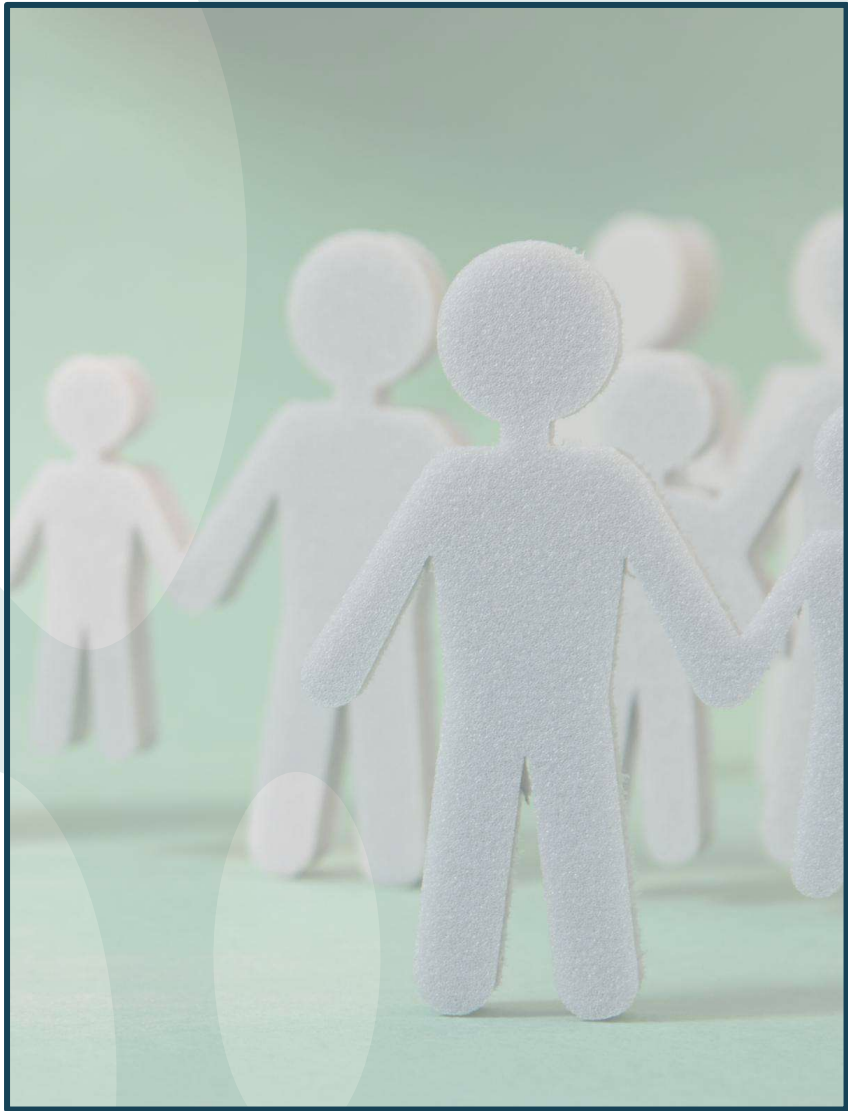
Grade	Postes pourvus
Adjoint Technique Territorial	7
Adjoint Technique Principal de 2°classe	4 (dont 1 en disponibilité)
Adjoint Technique Principal de 1°classe	1
Agent de Maitrise	2
Agent de Maitrise Principal	9 (dont 1 en disponibilité)
Technicien	2
Ingénieur Principal de 2° classe	1
Rédacteur Principal de 1° classe	1
Adjoint Administratif Principal de 1° classe	3
TOTAL	30

30 postes pourvus dont =

- 2 agents en « disponibilité pour convenances personnelles »,
- 1 agent en Période de Préparation au Reclassement (agent reconnu inapte aux fonctions de son grade par le conseil médical)
- 1 agent en CITIS depuis janvier 2024

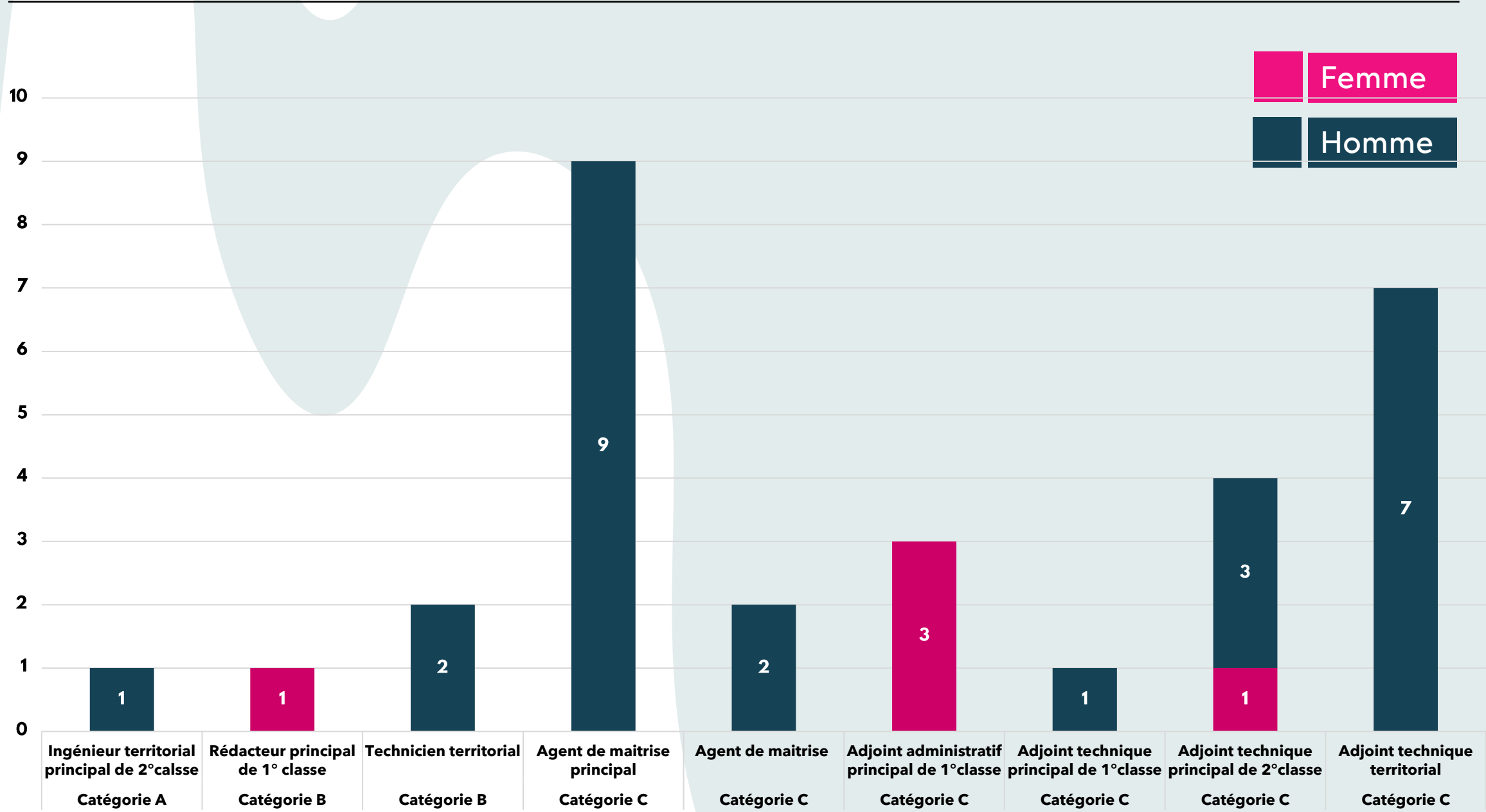
Soit 26 emplois « en activité »

NB : les indisponibilités temporaires pour motif de santé n'étant pas prises en compte

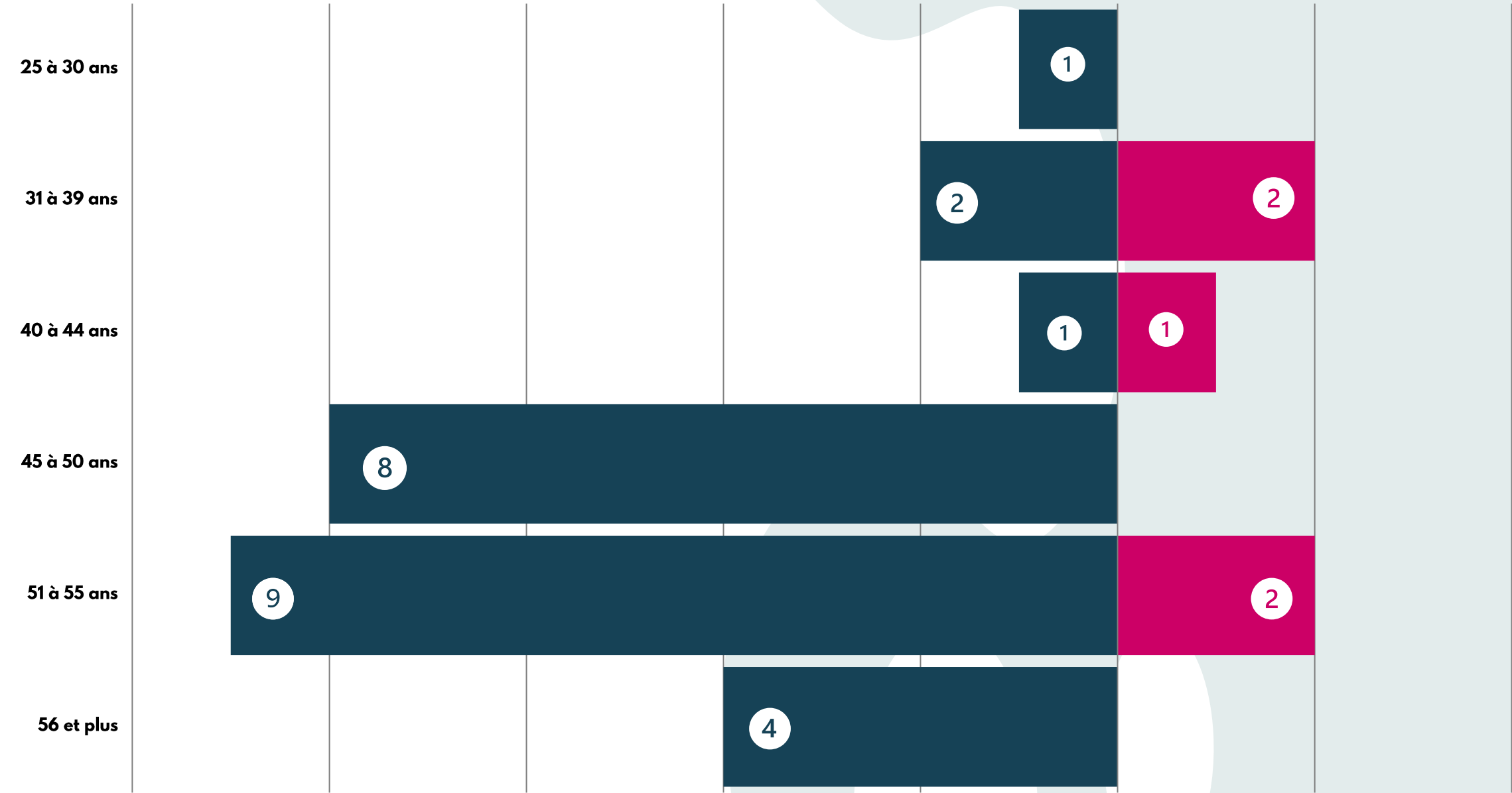


Le CFU : Compte Financier Unique

Structure des effectifs



Pyramide des âges



Le CFU : Compte Financier Unique

Structure des effectifs

État des Avantages (mensuel) :

- Mutuelle Versement participation de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée (Participation à compter du 1er juillet 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents)
- Versement participation de 25 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée (participation à compter du 1er juillet 2017 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents)

Régime indemnitaire :

Mise en œuvre du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel, depuis le 1er janvier 2018. (IFSE : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise + CIA : Complément Indemnitaire Annuel)

Compte Épargne Temps : Ensemble des agents (sauf agent en disponibilité)

Astreintes : Mise en place en 2019 d'astreintes de décisions sur chaque semaine et chaque week-end, selon un calendrier prédéfini. La liste des emplois concernés est fixée comme suit : Chef d'équipe + Responsable technique

Télétravail : à compter du 1er janvier 2022 : avec forfait-télétravail : Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an. Il est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente.

CNAS : Ensemble des agents (sauf agent en disponibilité)

La durée effective du travail :

Mise en œuvre du règlement intérieur dès le 1er janvier 2018 : La durée annuelle légale de travail d'un agent à temps complet est fixée à 1607 heures ; soit une durée légale de 35 heures par semaine. Elles correspondent aux 1600 h initialement prévues par le décret n°200-815, à compter du 1er janvier 2002, auxquelles ont été rajoutées 7 h au titre de la journée de solidarité.

Chaque agent est susceptible de réaliser des heures supplémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, en fonction des besoins du service et après accord du responsable hiérarchique.

Modalités d'usage des heures supplémentaires effectuées au-delà des 1607 heures : Dans le cadre de l'annualisation du temps de travail, ces heures supplémentaires pourront être, soit récupérées en cours d'année selon les plannings et les nécessités de service, soit placées sur un compte épargne temps en fin d'année dans la limite de 35 heures soit payées dans la limite de 35 heures.

La durée de travail hebdomadaire ne peut dépasser 48h au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. Les agents ont droit à un repos de 35 heures consécutives comprenant en principe le dimanche. La durée d'une journée de travail ne peut en aucun cas être supérieure à 10 heures. Les agents ne peuvent quitter leur travail pendant les heures de service sauf autorisation expresse de son supérieur hiérarchique. Les agents en déplacement ne peuvent vaquer à des activités non professionnelles pendant leur temps de service. Tout déplacement hors de la résidence administrative effectué dans le cadre du service fait l'objet d'un ordre de mission.

L'Action du Syndicat en 2025

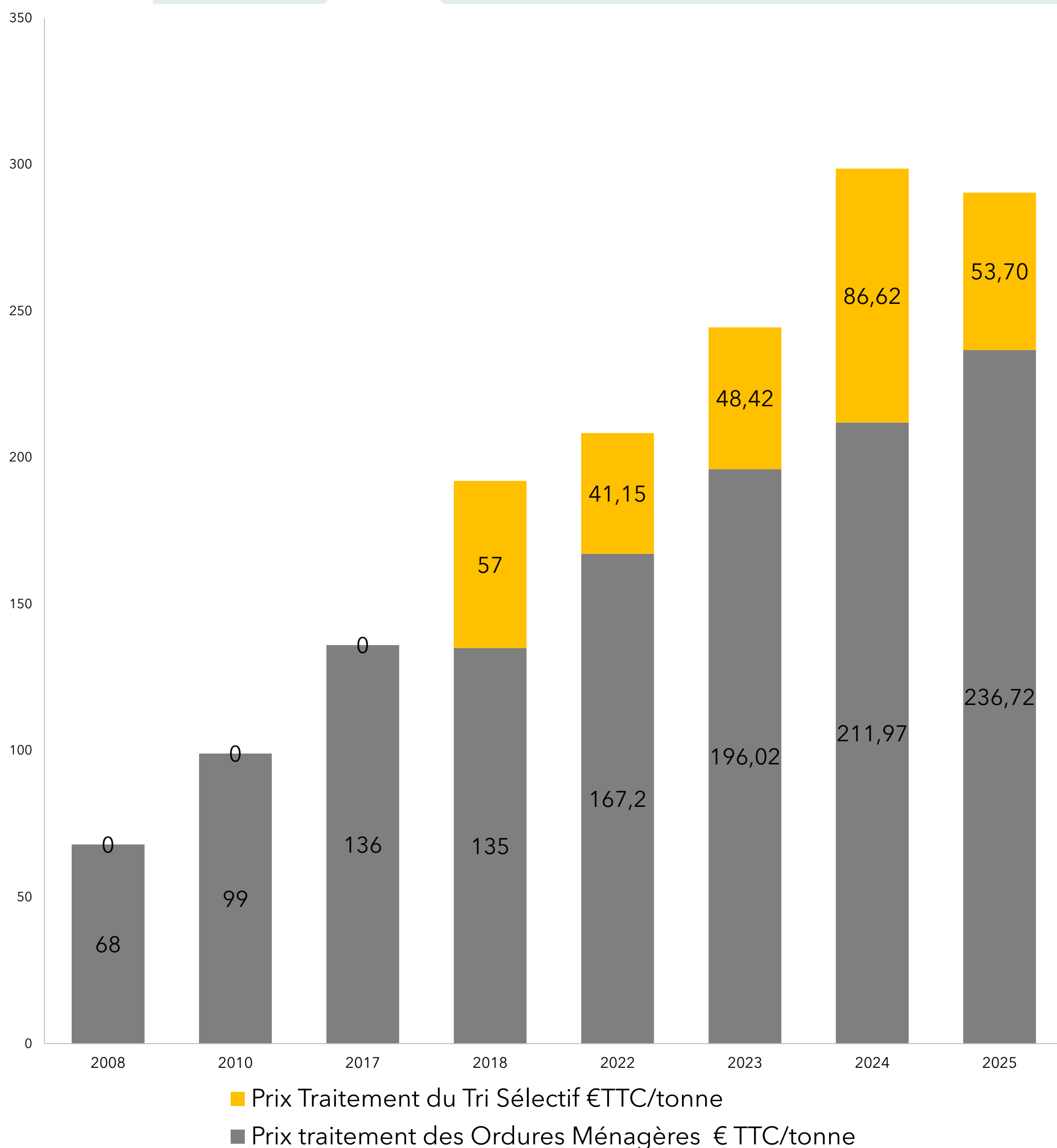


Le contexte



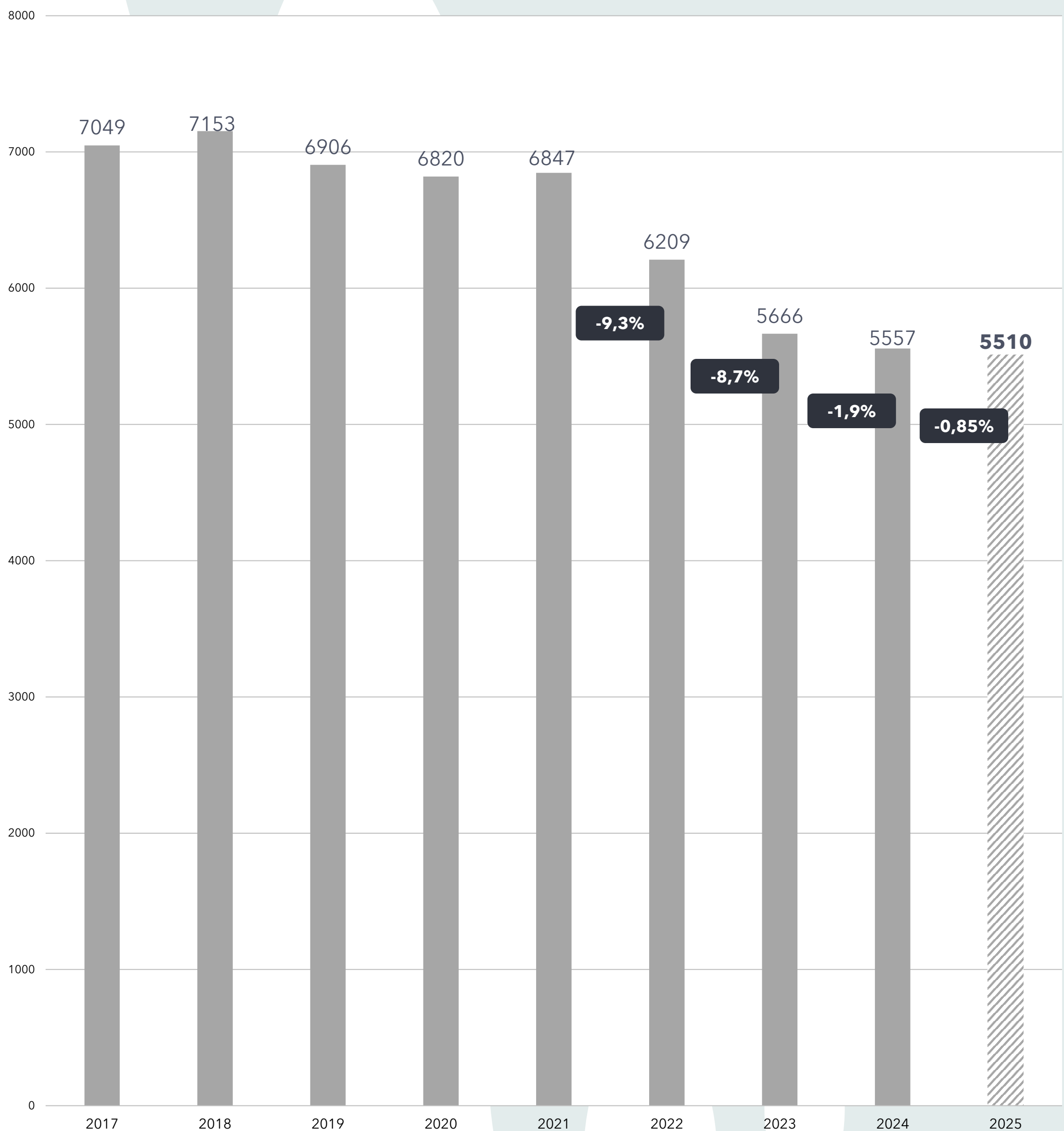
Evolution des coûts de traitement

Coût du TRAITEMENT de nos déchets (en € TTC / tonne) Sac Jaune / Sac Noir



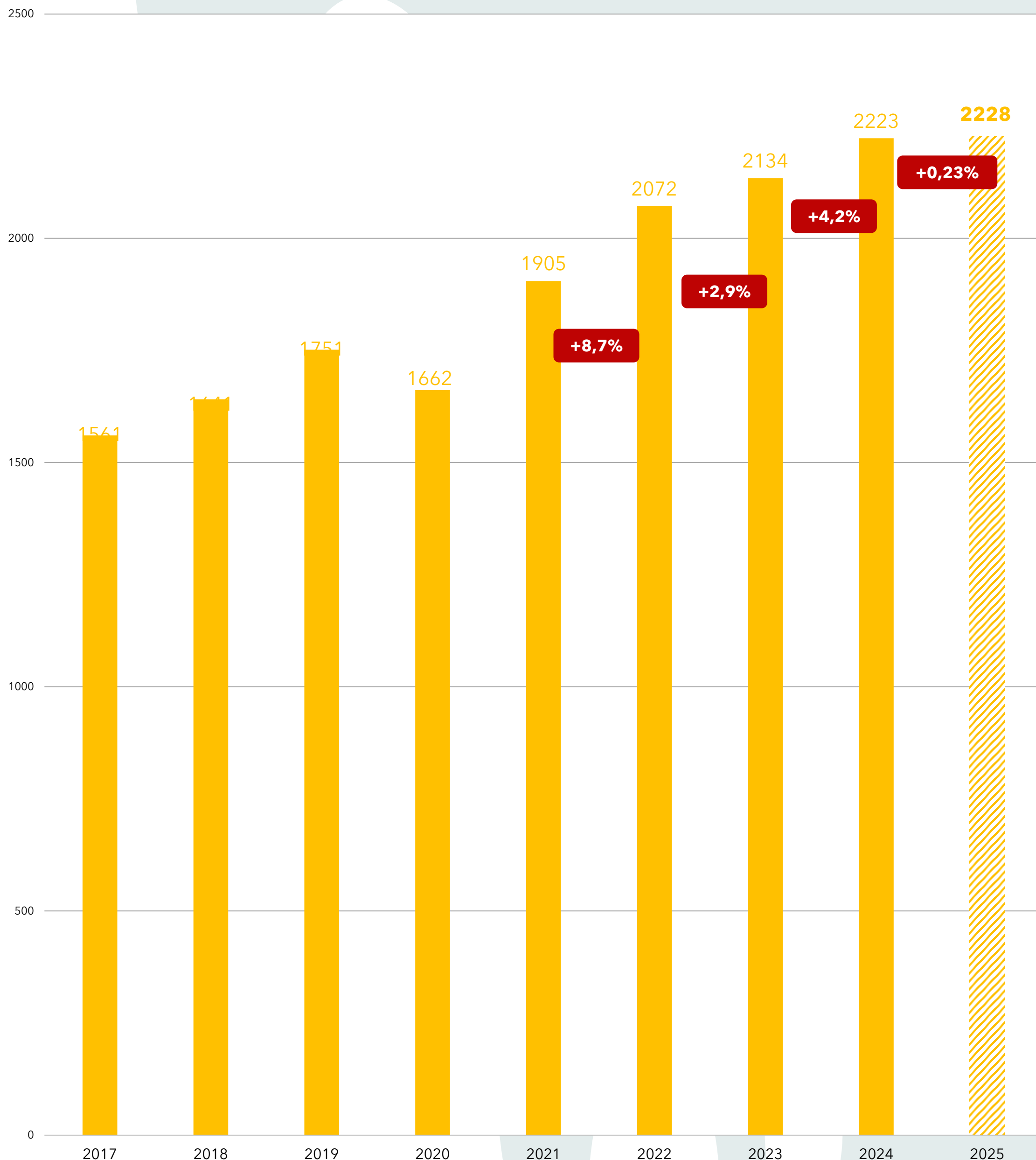
Evolution des quantités de déchets collectés

Ordures Ménagères Résiduelles (en tonnes) - SAC NOIR



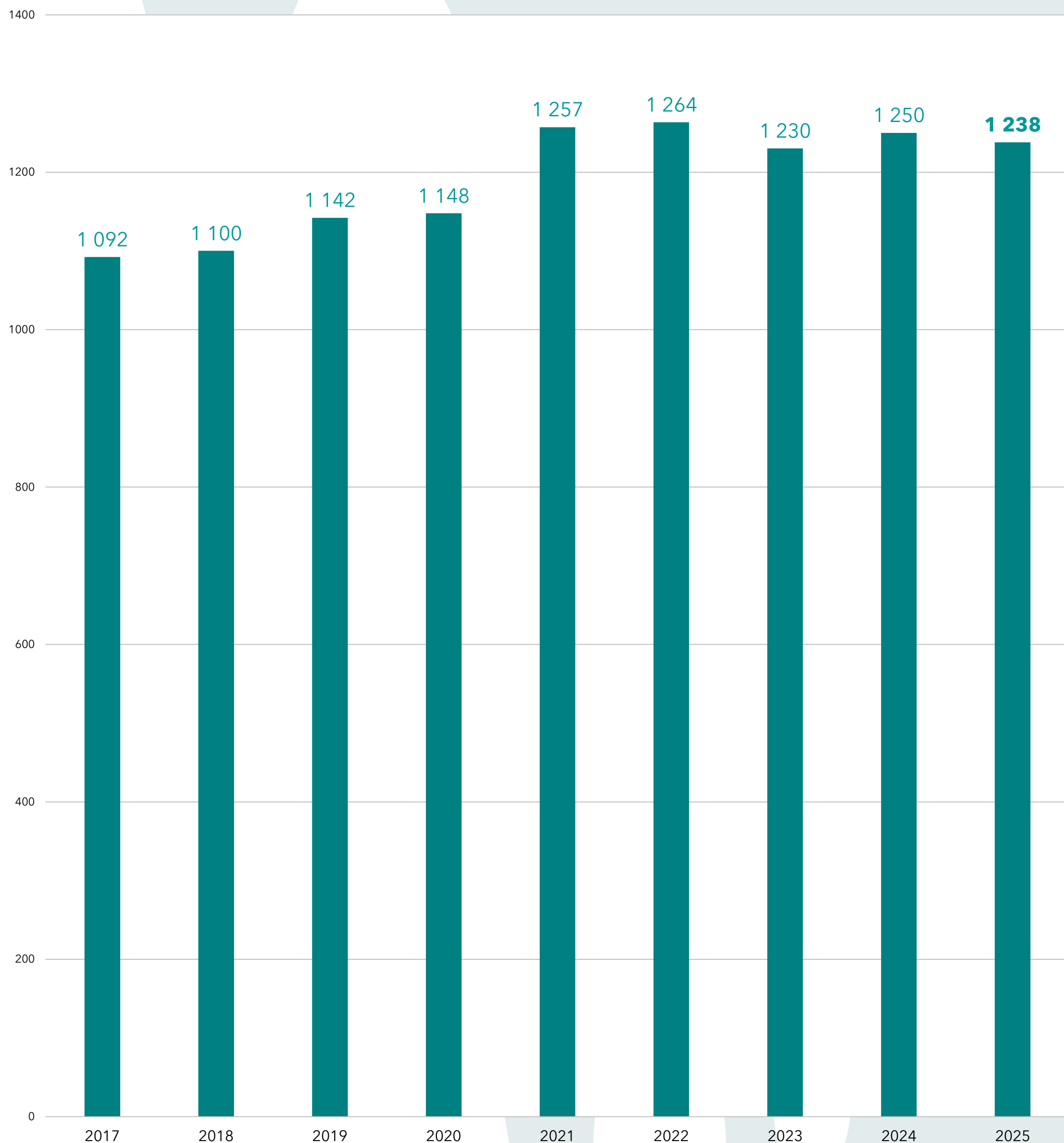
Evolution des quantités de déchets collectés

Emballages / Papier (en tonnes) - SAC JAUNE



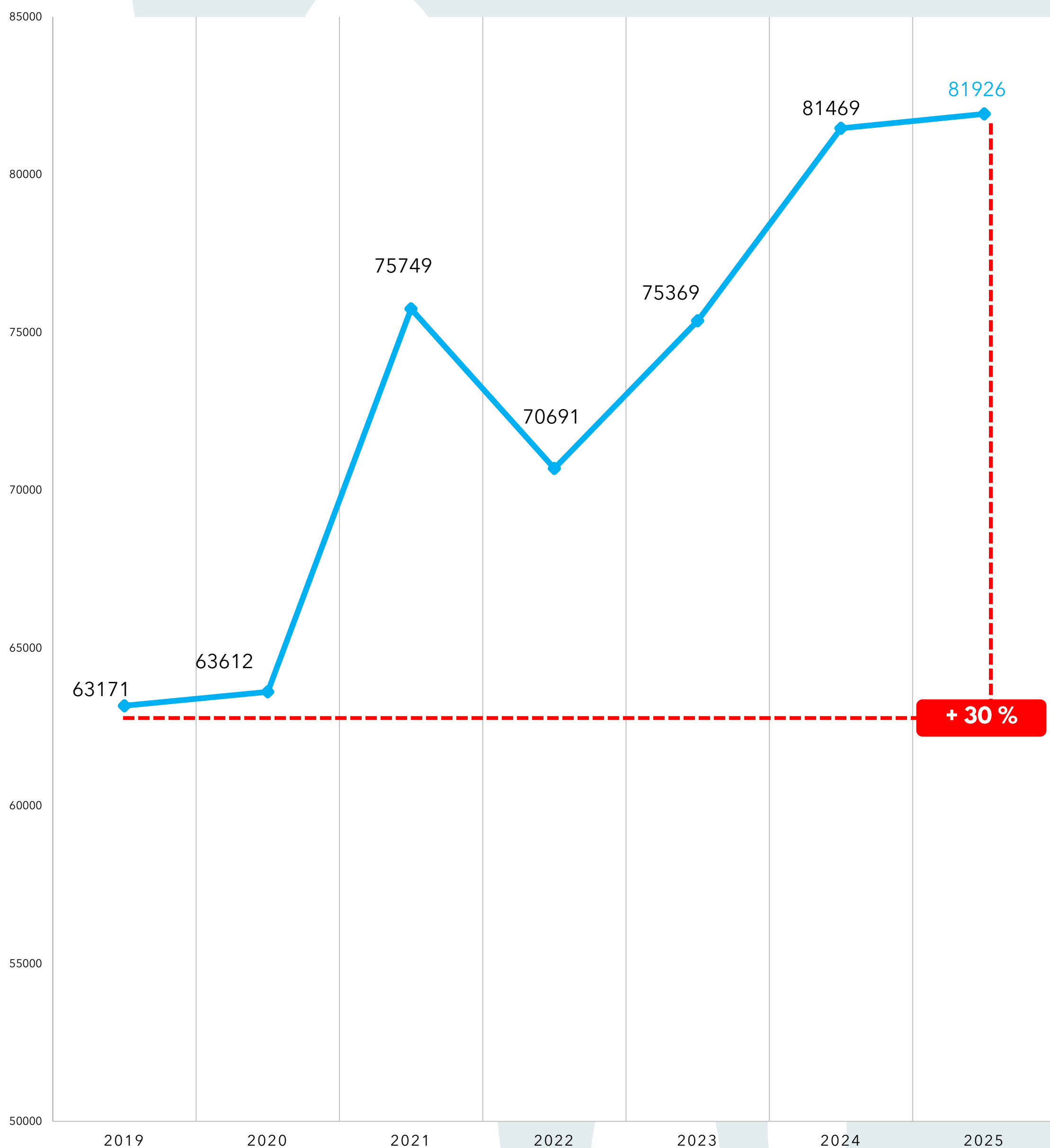
Evolution des quantités de déchets collectés

Emballages en Verre (en tonnes)



Evolution des quantités de déchets collectés

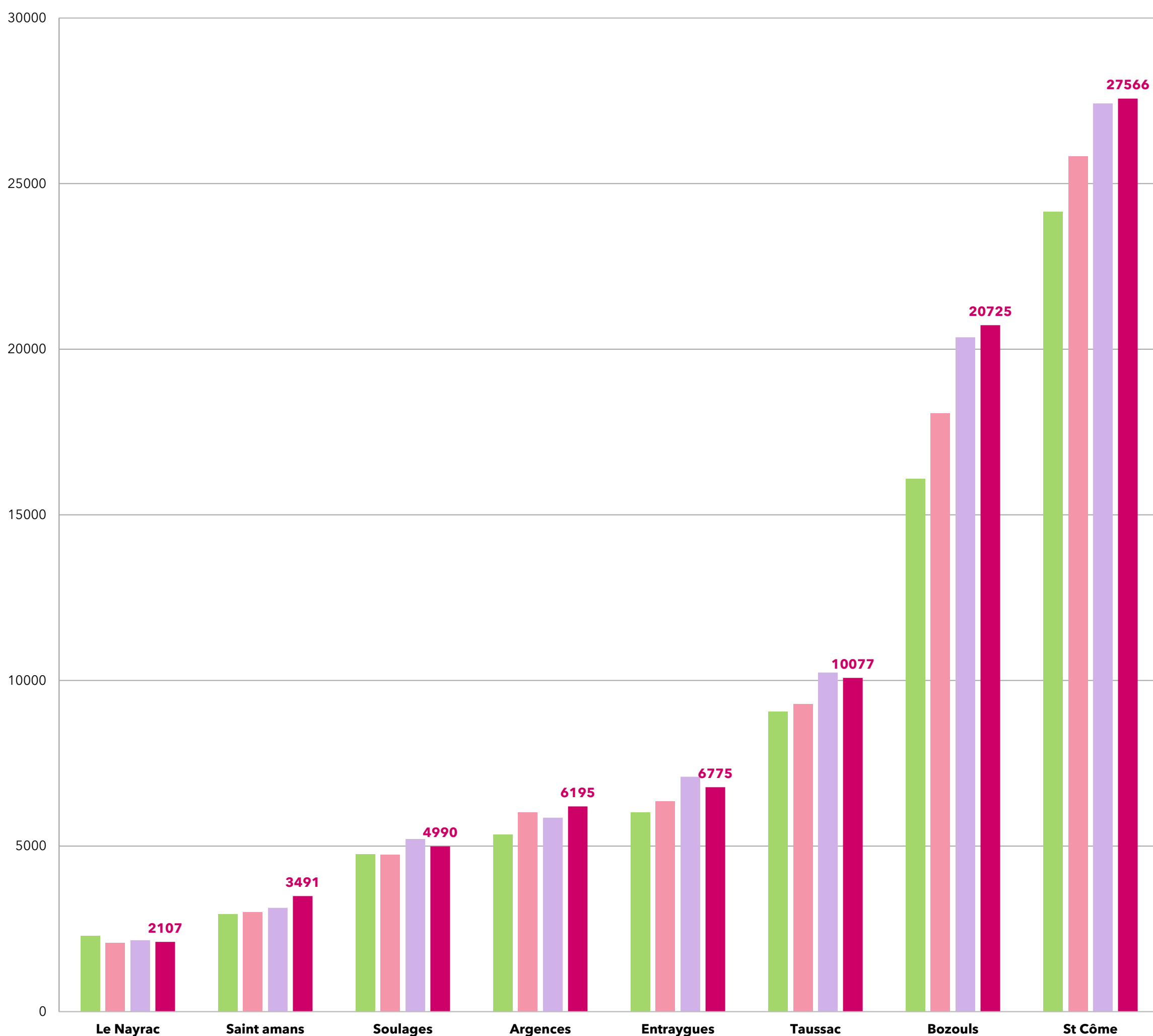
Déchetteries – FREQUENTATION (en nombre de passages)



Evolution des quantités de déchets collectés

Déchetteries – FREQUENTATION (en nombre de passages)

2025



Evolution du coût du carburant

Prix moyen mensuel de vente au détail en métropole - Gazole (1 litre)

2,50 (A)

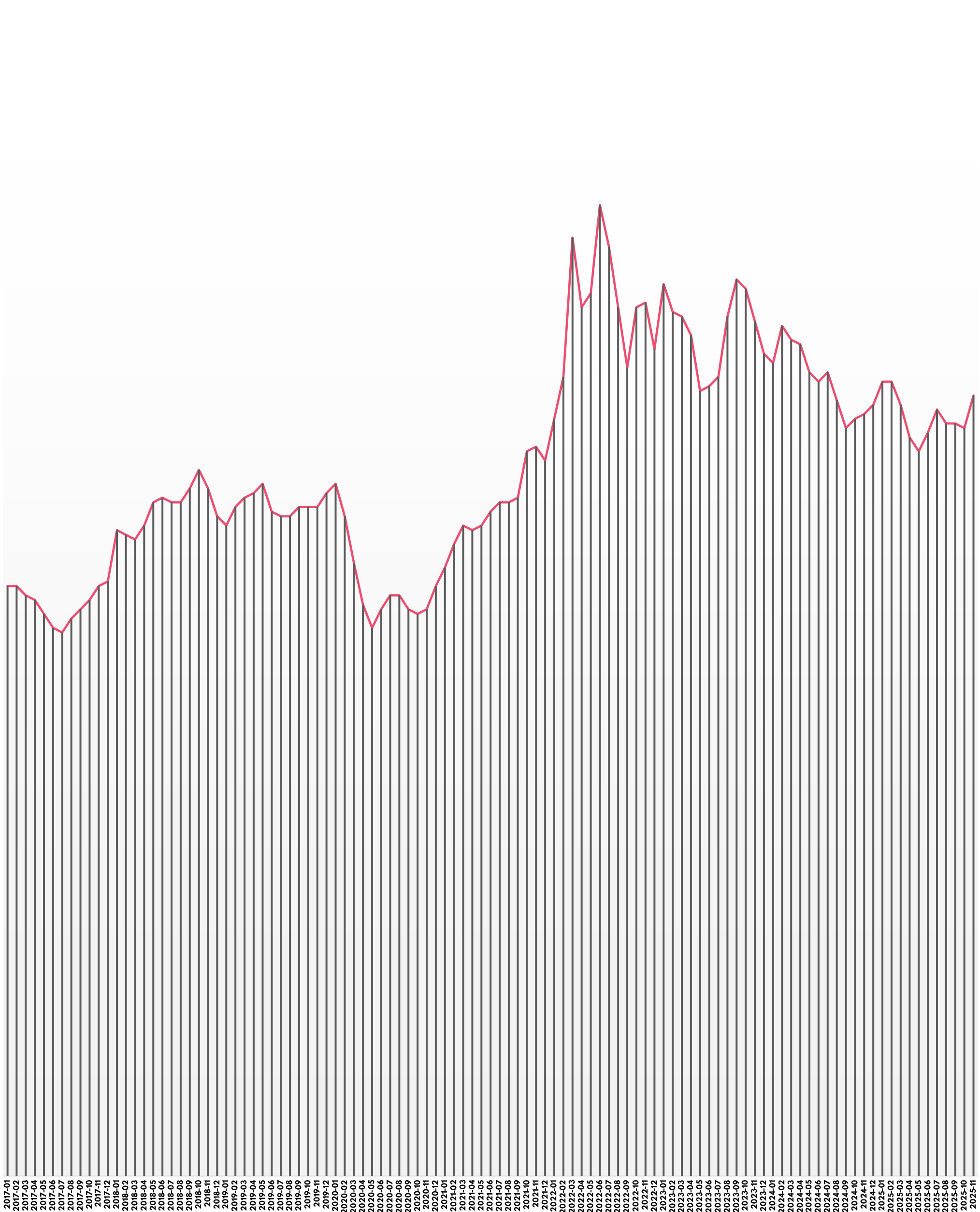
2,00 (A)

1,50 (A)

1,00 (A)

0,50 (A)

0,00 (A)



Les actions menées en 2025



L'année 2025

Les actions menées en 2025

En 2025, le SMICTOM Nord Aveyron a poursuivi ses projets en **continuant à développer le mode de collecte en Points d'Apport Volontaire à l'ensemble des communes du territoire du SMICTOM Nord Aveyron** (par point d'apport volontaire, est entendue la mise en place de colonnes enterrées et aériennes pour les flux de déchets résiduels et recyclables y compris le verre).

Concrètement, ce sont plus 200 nouvelles colonnes qui ont été installées sur le territoire, sur les communes de :

- Argences en Aubrac
- Brommat
- Campuac
- Cantoin
- Coubisou
- Estaing
- Lacroix Barrez
- Laguiole
- Le Cayrol
- Le Nayrac
- Mur de Barrez
- Murols
- Rodelle
- St Hippolyte
- Taussac
- Thérondels
- Villecomtal

Trois départs « Camion Grue » sont depuis fixés :

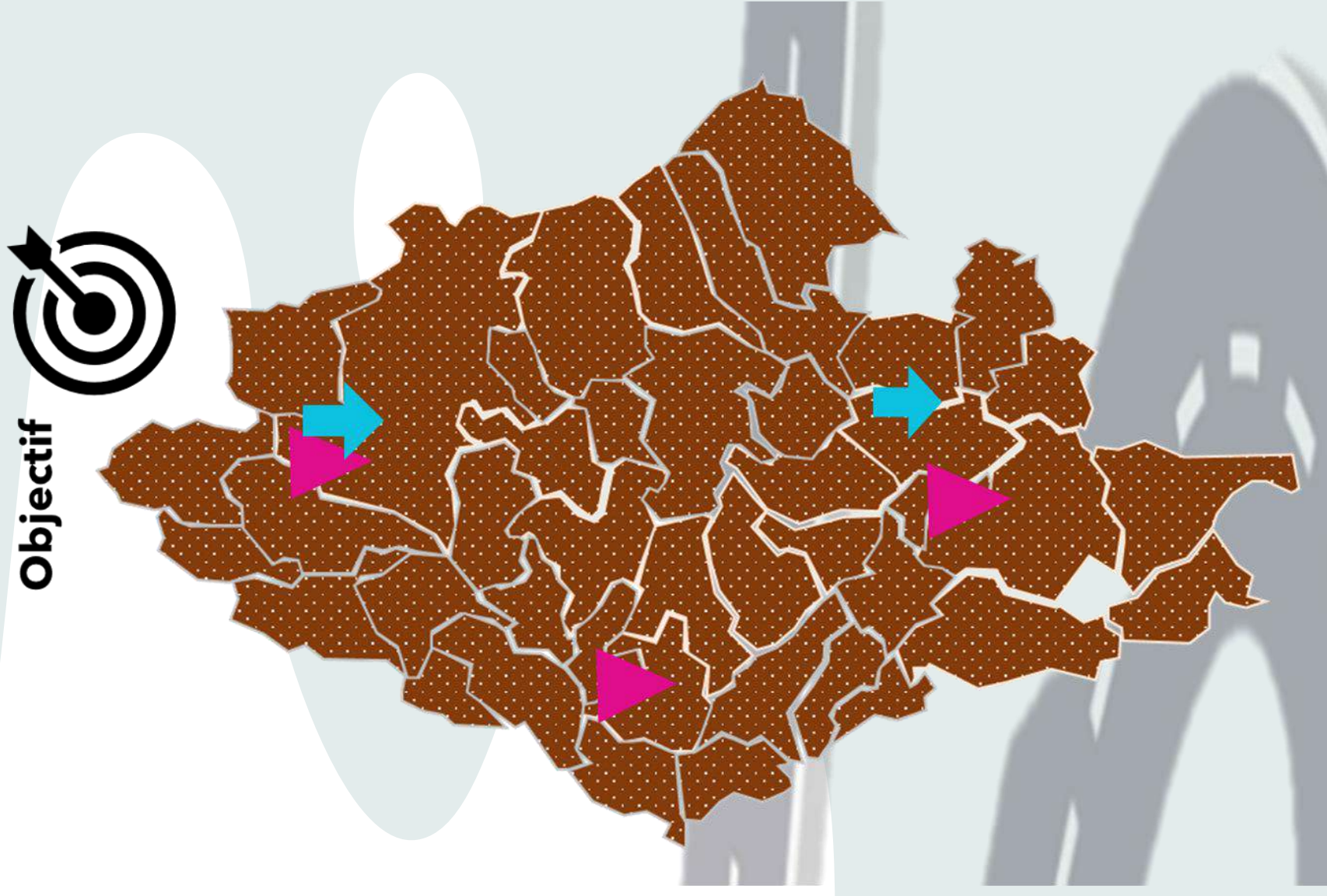
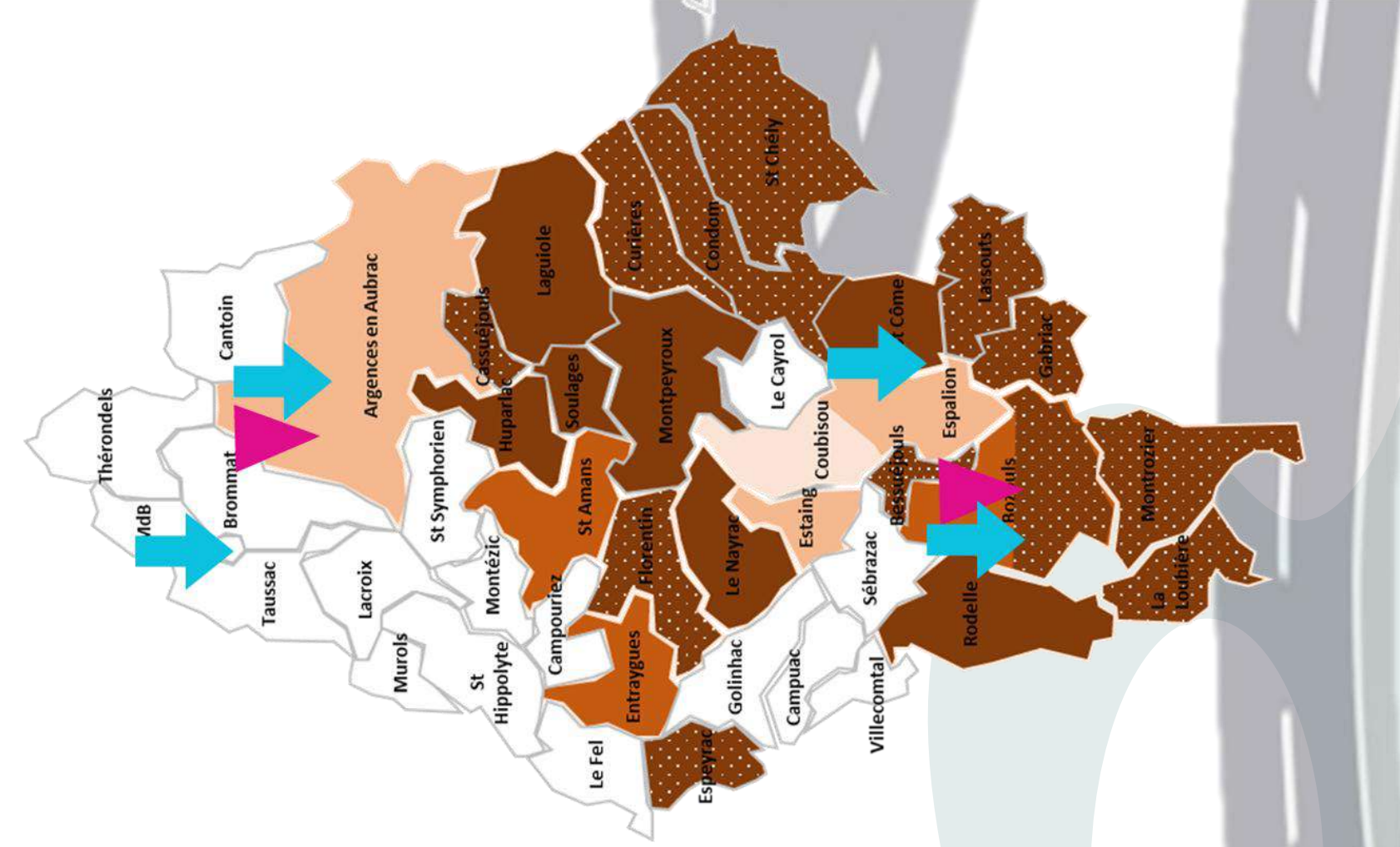
- Sainte Geneviève sur Argence
- Entraygues (*non mis en œuvre à ce jour*)
- Bozouls

Compte tenu de cette nouvelle réorganisation, le départ du camion « traditionnel » de Mur de Barrez a été supprimé.



31/12/2024

Au 31/12/2025



Objectif

LEGENDE

0 %	Commune non dotée de PAV
1-24%	Commune dotée entre 1 et 24 % de PAV
25 – 49%	Commune dotée entre 1 et 24 % de PAV
50 – 74%	Commune dotée entre 25 et 74 % de PAV
75 – 99%	Commune dotée entre 75 et 99 % de PAV
100 %	Commune entièrement dotée de PAV

L'année 2025

Les actions menées en 2025



527 889,97 €TTC

Installation des colonnes enterrées
Place du Toural à Laguiole



36 383,52 €TTC

Remboursement commune de Laguiole 19 196,10 €TTC

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Afin de mettre en œuvre ce déploiement des colonnes, **l'acquisition d'un troisième camion-grue** a été actée en séance du 4 décembre 2024. Ce nouveau camion a été livré **fin d'année 2025**.

491 400,00 €TTC

En termes d'acquisition de **matériel roulant**, le SMICTOM Nord Aveyron a :

- renouvelé le véhicule réservé au Responsable Technique

30 681,76 €TTC

Reprise = 8 500,00 €TTC

- fait l'acquisition d'un véhicule de service supplémentaire

6 063,76 €TTC

- fait l'acquisition d'une remorque double essieux à un PTAC de 500 kg

1 840,80 €TTC

En parallèle, le **SMICTOM Nord Aveyron a vendu 2 véhicules** :

- EK435NZ (BOM)

6 000,00 €TTC

- DL 043 LY (BOM)

26 500,00 €TTC

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Sur les **installations**, plusieurs aménagements ont été opérés :

- Mise en sécurité de la déchetterie de St Côme d'Olt (barrières + marquage au sol)
- Aménagements sur la déchetterie d'Enraygues
- Installation d'un système de vidéosurveillance sur le site du siège social de Bozouls ainsi que sur le site de la déchetterie de Taussac.

7 584,00 €TTC

Déchetterie d'Enraygues

12 129,30 €TTC

Déchetterie de St Côme



L'année 2025

Les actions menées en 2025

L'année 2025 a été l'année de **mise en œuvre opérationnelle des marchés de traitement pour chaque flux par le SYDOM Aveyron suite au transfert de compétence obligatoire.**

Pour rappel, le SMICTOM Nord Aveyron avait fait le choix de ne transférer que la partie « TRAITEMENT » et de conserver la partie « TRANSPORT », assurée soit en régie soit par un prestataire privé.



Concernant le SMICTOM Nord Aveyron, **cette prise en main du syndicat départemental a eu pour conséquence la modification de plusieurs exutoires, notamment pour le carton, les ferrailles et des prestataires différents notamment pour tous les déchets diffus spécifiques.**

Concernant les déchets inertes, la solution de « concassage » a été mise en œuvre afin d'optimiser les coûts liés au traitement de ce déchet mais également de s'engager dans une gestion locale et vertueuse.

Le SMICTOM Nord Aveyron a mis en œuvre la décision en date du 8 octobre 2024, consistant à déployer le traitement des inertes reçus en déchetteries par **concassage**. Deux opérations de concassage ont pu avoir lieu sur cette année 2025, une sur le site de Sainte Geneviève sur Argence et l'autre sur le site de Bozouls.

DISPOSITIF :

S'engager dans l'économie circulaire locale avec la fabrication de produits issus du recyclage de gravats par concassage.

Sur les sites de massification, une entreprise spécialisée effectue le concassage pour proposer à la vente le produit obtenu aux communes et aux deux communautés de communes du territoire.



Communes ayant pris du concassage sur cette année 2025 :
Montrozier, La Loubière et Argences en Aubrac

L'année 2025

Les actions menées en 2025

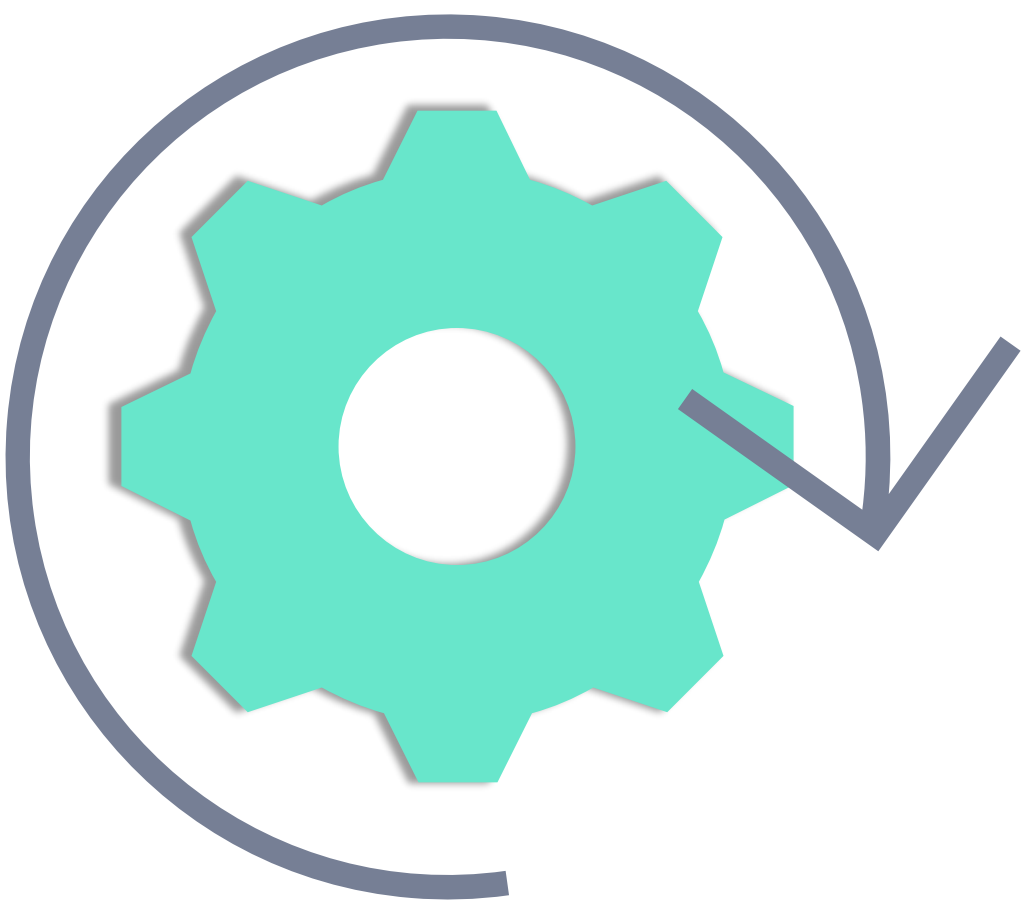
PROJET DE CRÉATION D'UNE PLATEFORME À DÉCHETS SUR LE SITE DE LA DÉCHETTERIE DE SOULAGES

Sur cette année de nombreux échanges ont eu lieu au sujet du projet de création d'une plateforme à déchets sur le site de la déchetterie de Soulages. La communauté de communes ACV, propriétaire du terrain, a proposé de céder une surface d'environ 1 220 m² au syndicat. Un devis de 3 940 € HT a été validé pour la réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau d'études, afin de permettre aux élus de se prononcer sur la pertinence du projet en fonction du service rendu, du coût et de la superficie.

Deux scénarios ont été examinés : le premier correspond à la surface initialement proposée (1 220 m², dont 920 m² pour la plateforme et 300 m² pour le bassin), et le second envisage une extension de la parcelle jusqu'à 1 520 m², en utilisant l'espace entre la plateforme et le bâtiment des services techniques, sans empiéter sur le dispositif d'assainissement non collectif. Cette configuration permettrait de disposer de 1 200 m² de zone de stockage des déchets.

Le conseil syndical s'est déclaré favorable à approfondir le scénario 2, le scénario 1 étant inapplicable. Une réunion a été programmée avec la communauté de communes ACV le 1^{er} décembre 2025 pour étudier les possibilités d'aménagement, notamment concernant les stockages existants dans le bâtiment des services techniques. La décision finale sera examinée lors du bureau communautaire de janvier, en tenant compte des contraintes de stockage et d'organisation des services techniques intercommunaux.

Cette plateforme présente un intérêt essentiel et indispensable pour mettre en œuvre les nouvelles filières REP et gérer l'augmentation constante des apports en déchets verts. En cas de refus de la communauté de communes, des décisions devront être prises concernant les quantités de déchets acceptées, en particulier pour les déchets verts.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE :

Le site de l'ISDI de Sainte Geneviève sur Argence (attenant au site de la déchetterie) a été inspecté par les services de la DREAL le 28 mai 2025. Aucune non-conformité. Un « porter à connaissance » a été réalisé pour demander la prolongation de l'exploitation. L'arrêté complémentaire relatif à la prolongation de la durée d'exploitation de l'ISDI de Sainte Geneviève jusqu'au 27 novembre 2034 a été reçu le 18/08/2025.

ISDI de la Moissetie - 12140 GOLINHAC :

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter :

La durée d'exploitation initialement accordée était parvenue à son terme sans que la capacité maximale de stockage n'ait été entièrement consommée. Ainsi le SMICTOM Nord Aveyron a déposé un dossier d'ENREGISTREMENT pour solliciter une nouvelle durée d'exploitation de 15 ans pour 15 000 tonnes de capacité cumulée autorisée.

De plus, dans une logique de valorisation et de réduction des volumes stockés en l'état, une autorisation de concassage des inertes sur site a également été effectuée. Une phase de consultation au public obligatoire dans le cadre de la demande d'ENREGISTREMENT a débuté le 15 décembre et ce jusqu'au 16 janvier.

En termes de **matériel technique**, le SMICTOM Nord Aveyron a :

- fait l'acquisition de 200 composteurs BOIS

14 268,00 €TTC

- finalisé l'aménagement de la salle de réunion (étage du siège social)

5 335,09 €TTC

- finalisé la signalétique extérieure du nouveau siège social

5 415,89 €TTC

- renouvelé un PC Portable (compatibilité avec WINDOWS 11)

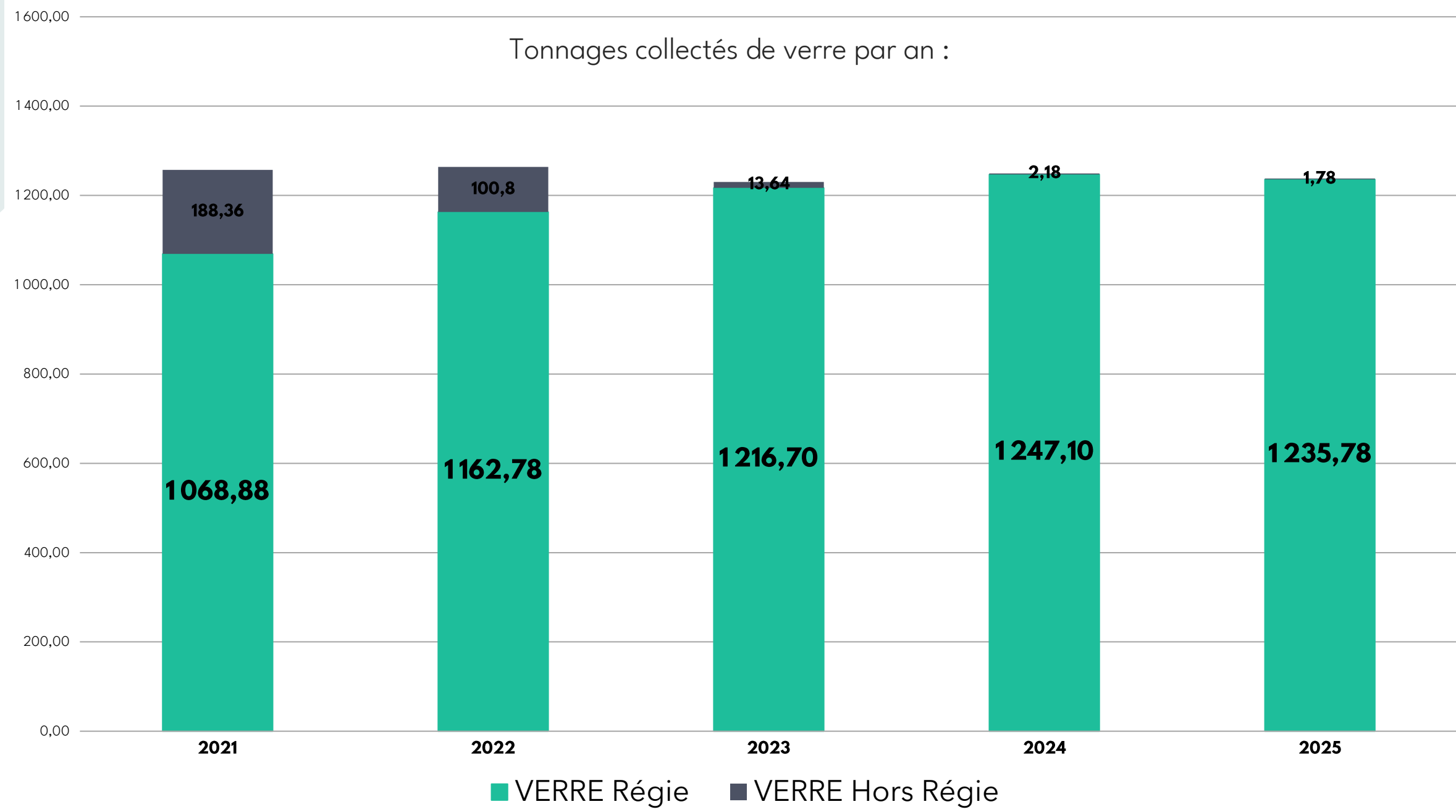
636,00 €TTC

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi le développement des missions réalisées en régie** plus favorables que les solutions externalisées :

La régie du « VERRE » : 100 %



	Coût de revient de l'activité en REGIE	Prix de la prestation si externalisée
2025	66,01 €TTC/T	93,53 €TTC/T
2024	66,42 €TTC/T	91,10€TTC/T
2023	65,88 €TTC/T	92,89€TTC/T



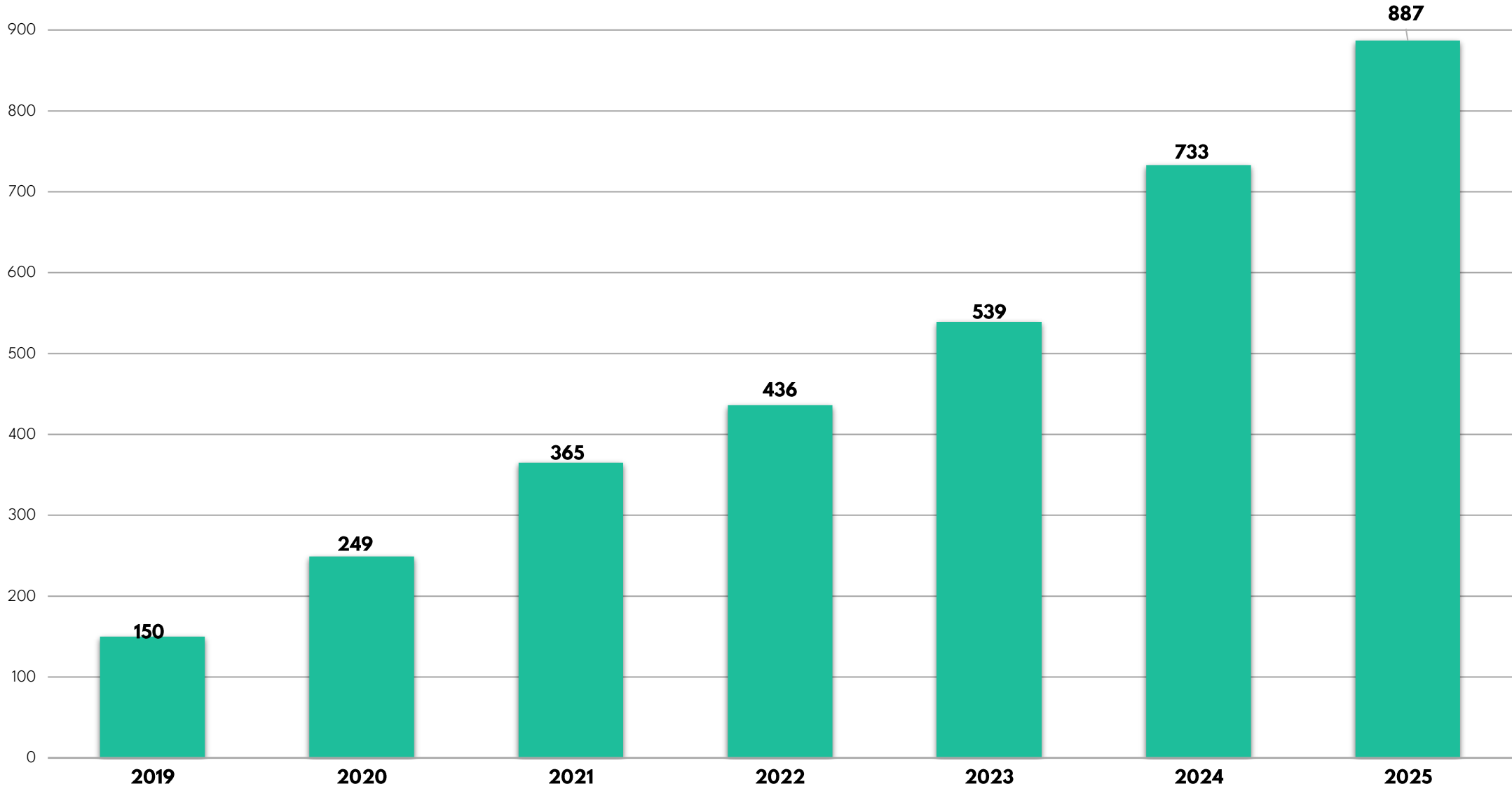
L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi le développement des missions réalisées en régie** plus favorables que les solutions externalisées :

La régie du « TRANSPORT DE BENNES DE DECHETTERIES » :

Nombre de bennes de déchetteries transportées en régie :



	Coût de revient de l'activité en REGIE	Prix de la prestation si externalisée
2025	154,46 €TTC/ROT avec prévision amortissement 137,80 €TTC/ROT sans prévision d'amortissement	188,85 €TTC/ROT
2024	127,52 €TTC/ROT avec prévision amortissement	150,87 - 157,30 €TTC/ROT
2023	147,96 €TTC/ROT avec prévision amortissement	150,87 - 157,30 €TTC/ROT

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron a poursuivi le développement des missions réalisées en régie plus favorables que les solutions externalisées :

La régie de la « COLLECTE DES PAV » :

Coût de revient 2025

Collecte « PAV »



**ECONOMIE DE
125 € / tonne collectée**

6,05 € / km

2024 = 6,34 € / km

116,23 € / t

2024 = 124 € / tonne

822,41 kg / h

2024 = 715 kg / h

Collecte « CONTENEURS »



7,80 € / km

2024 = 7,40 € / km

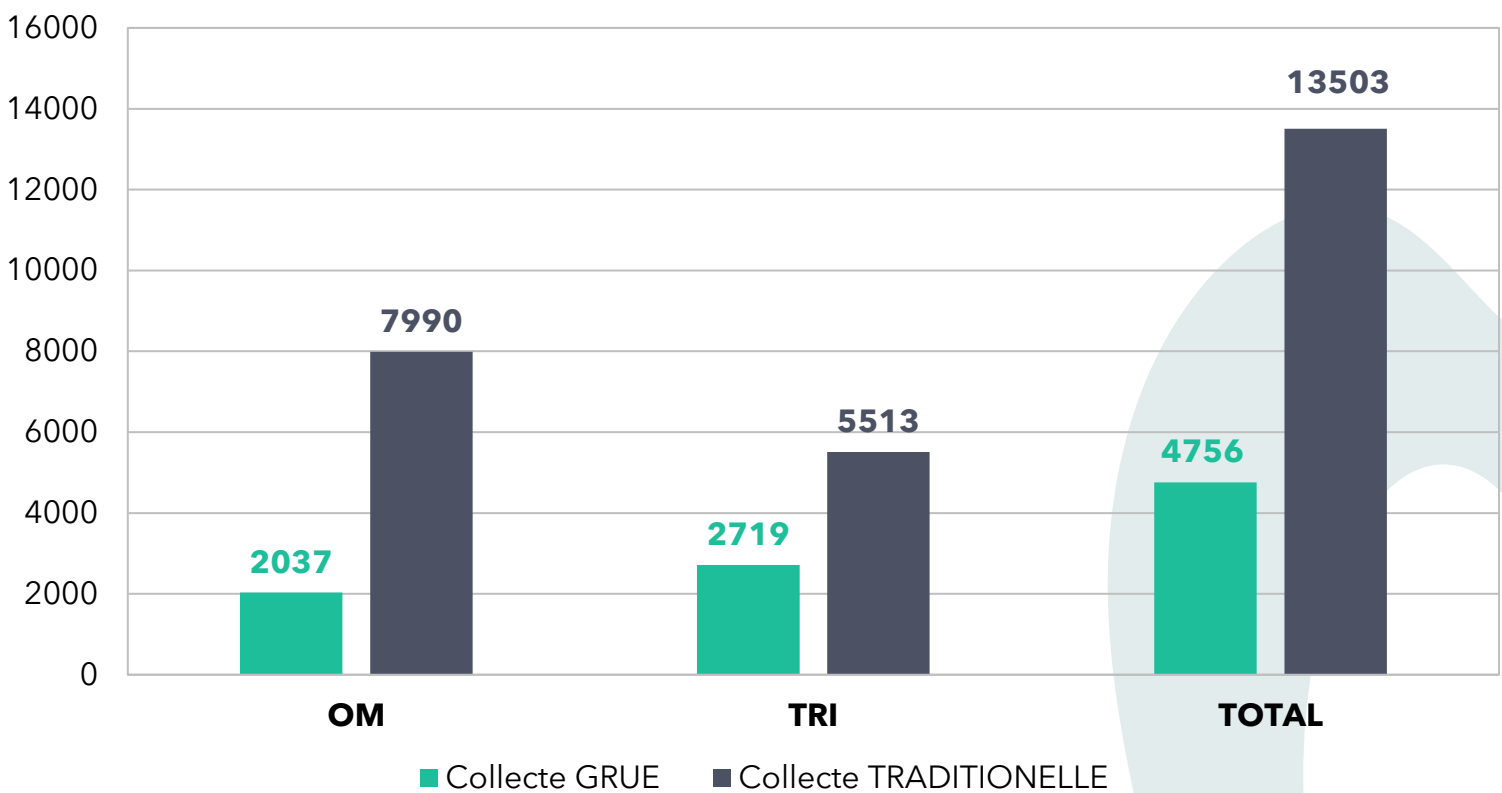
241,01 € / t

2024 = 233 € / tonne

282,93 kg / h

2024 = 268 kg / h

Heures de collecte OM + TRI (en heures)



**Pour 3917,18
tonnes
(822 kg/h)**

**Pour 3820,36
tonnes
(283 kg/h)**

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

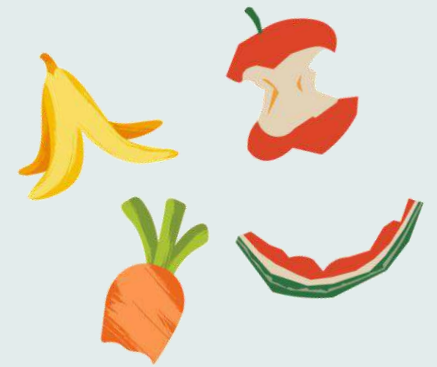
LE « COMPOSTAGE INDIVIDUEL » :

Dans une volonté de promouvoir au maximum la pratique du compostage individuel, le SMICTOM Nord Aveyron a fait le choix de proposer à la vente des composteurs à des prix très préférentiels :

- 15 € le composteur de 300 litres en bois
- 16 € le composteur de 400 litres en plastique
- 30 € le composteur de 600 litres en plastique

Acquisition 2025 =
200 composteurs BOIS

14 268,00 € TTC



194

**c'est le nombre de
composteurs
vendus en 2025**



ZOOM sur l'arrivée du SAC ORANGE :

En séance du 23 septembre 2025, les élus du conseil syndical ont donné leur accord pour le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Nord Aveyron à compter du deuxième trimestre 2026.

Lors de sa séance du 14 novembre 2025, le conseil syndical, après échanges et débats, a décidé d'assurer la fourniture des stocks de sacs orange **en interne**. Concrètement, au cours du mois d'avril, le SMICTOM livrera aux 42 communes leur stock de sacs orange en même temps que leur stock de sacs jaunes. Il appartiendra ensuite à chaque commune d'organiser la distribution auprès de ses habitants, selon les modalités habituelles déjà en place pour les sacs jaunes.

Concernant les "petits" professionnels : ils pourront récupérer leurs sacs de 30 litres lors des distributions organisées par les communes.

Concernant les "gros" professionnels assujettis à la redevance spéciale : le SMICTOM Nord Aveyron se chargera de les livrer directement.

L'année 2026 sera marquée par le déploiement de ce nouveau dispositif, qu'il conviendra d'appréhender au mieux. En matière de sensibilisation, des réunions d'information seront organisées auprès des mairies (élus, secrétariats, services techniques). Celles-ci seront complétées par une information individuelle, sous forme de courrier adressé à chaque foyer du territoire, par le SYDOM AVEYRON. Des autocollants seront également apposés sur les colonnes ou conteneurs d'ordures ménagères afin d'identifier clairement le contenant dans lequel le sac orange devra être déposé.

L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

LE « GRAND PUBLIC » :

réunions publiques, édition d'un document de communication à chaque modification du mode de collecte, affichage, panneaux, articles de presse, articles dans les bulletins municipaux, alimentation du site internet, mise à jour de la page facebook...

17 documents de communication envoyés dans le cadre du déploiement des colonnes + 7 réunions publiques



42 579 vues sur facebook pour 93 publications



29 567 vues sur le site internet - 68 201 visiteurs



Affichage

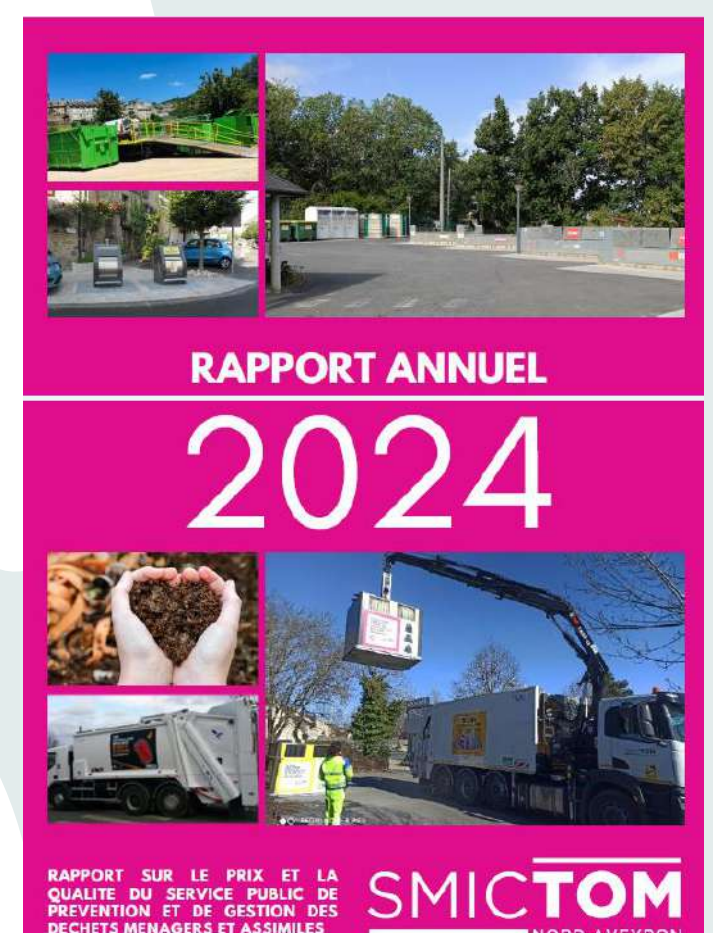


Partenariat avec les associations locales



Le SMICTOM Nord Aveyron a participé financièrement (550€) à l'édition du magazine « Le Zine », sur la partie « Les aveyronnais et l'écoresponsabilité ». **Un encart mettant en valeur les actions du Syndicat a ainsi été intégré dans le magazine afin d'en renforcer la visibilité.**

Le Rapport d'Activités (RPQS)





L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

LE « JEUNE PUBLIC » :

Animations dans les écoles, collèges et lycée du territoire + en centre de loisirs + conseil municipal des jeunes



Ces animations s'inscrivent dans la volonté de sensibiliser les générations futures aux enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets, afin de favoriser l'adoption durable de gestes responsables au quotidien.

Sur l'année 2025 : Soulaiges / Sainte Genevève sur Argence / Saint Amans des Côtes / Mur de Barrez / Lunel / Sénergues / La Loubière / Cantoin / St Côme d'Olt / Laguiole / Brommat /

LES COLLECTIVITES :

Informations aux collectivités (envoi de la newsletter après chaque conseil syndical, réunion en conseil municipal et communautaire...)

Objectif : assurer la transparence de l'action du SMICTOM Nord Aveyron, de valoriser le travail accompli tout le long de l'année et de renforcer l'implication des acteurs locaux.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

Le syndicat a lancé l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour répondre à des obligations réglementaires et limiter la production de déchets.

Ce plan permet de définir des actions concrètes à destination de toutes les cibles concernées - particuliers, entreprises, collectivités... - et de favoriser l'adoption de pratiques plus responsables et durables.

Ce document a été réalisé par la CCES (Commission de Consultation, d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA) avec le soutien du bureau d'études CEREG missionné par le SYDOM Aveyron.

Plusieurs réunions de travail ont ponctué cette année 2025. Le PLPDMA a définitivement été adopté par l'assemblée délibérante le 17 décembre 2025 suite à la phase de consultation au public n'ayant fait apparaître aucune remarque.



L'année 2025

Les actions menées en 2025

Le SMICTOM Nord Aveyron **a poursuivi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la gestion et à la prévention des déchets :**

PARTENARIAT

Sur cette année 2025, le SMICTOM Nord Aveyron a poursuivi sa volonté de consolider ses partenariats avec des associations locales.

- Convention avec le Centre Social d'Enraygues
- Renouvellement du contrat de prestation avec l'Association PASSERELLE
- Maintien du contrat avec l'Association TRAIT D'UNION



Objectif : Concilier insertion sociale, développement durable et maîtrise budgétaire

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

- Pays Ségali
- CC Conques Marcillac
- Haute Terre Communauté
- Rodez Agglomération
- CC Pays de Salars
- CC La Chataigneraie



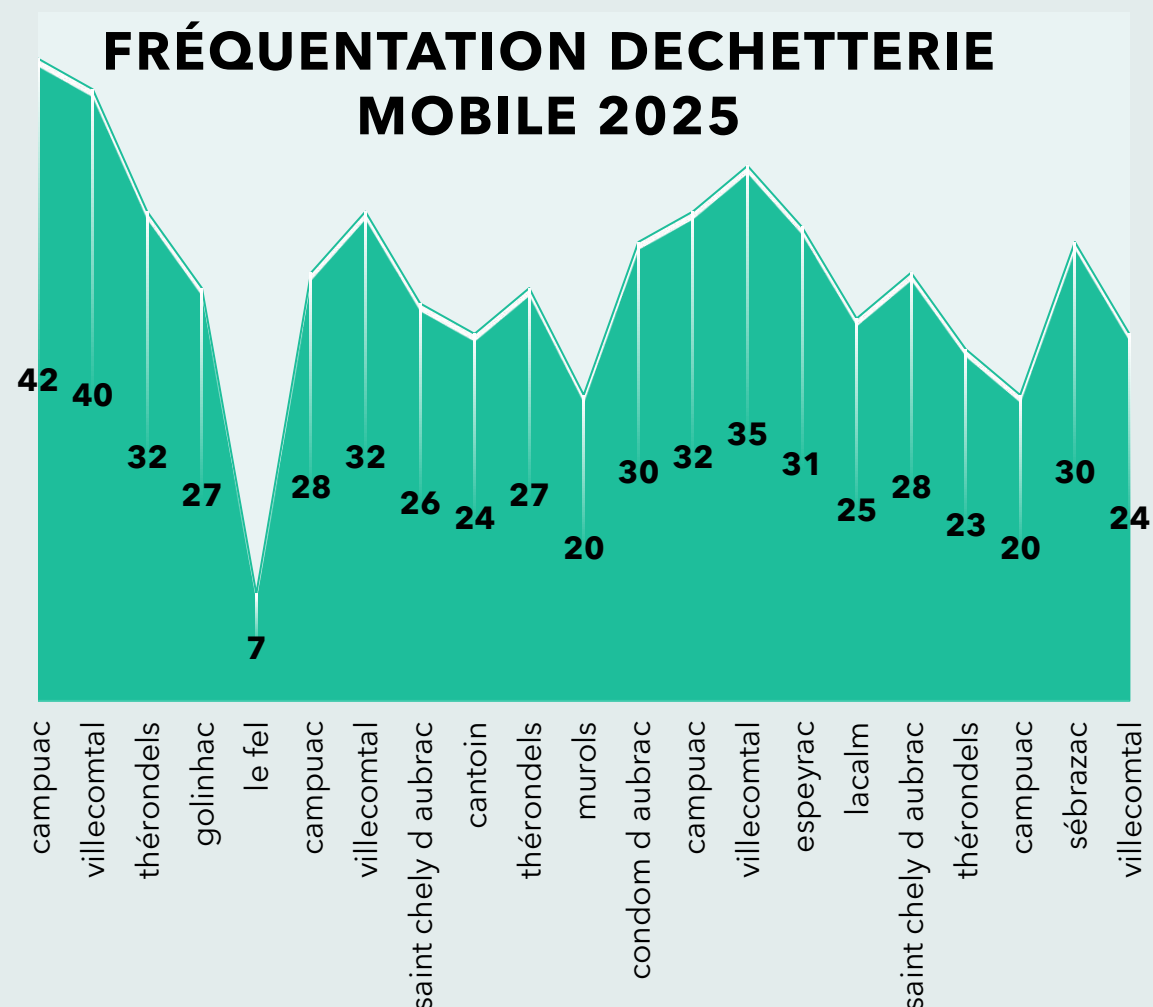
Objectif : Echanger avec des collectivités voisines confrontées aux mêmes enjeux afin d'identifier des pistes d'amélioration, de renforcer l'efficacité des actions menées....

L'année 2025

Les actions menées en 2025

LES DÉCHETTERIES MOBILES

Sur cette année 2025, la déchetterie mobile s'est déplacée à 21 reprises sur notre territoire et à 4 reprises sur le territoire de la CC Conques Marcillac (suivant convention signée)
Pour une fréquentation de **583** personnes.



LE LAVAGE DES CONTENEURS ET DES COLONNES

Les conteneurs traditionnels

= 14 jours de lavage

Prestation = 12 687,43 € TTC

Pour 2 200 conteneurs lavés soit en moyenne 157 conteneurs par journée de nettoyage
Soit 5,76 €TTC / conteneur
(hors main d'œuvre SMICTOM)

Les PAV

= 28 jours de lavage

Prestation = 33 549,00 € TTC

Pour 530 colonnes lavées soit en moyenne 19 colonnes par journée de nettoyage
Soit 63,30 €TTC / colonne
soit 60,00€HT/colonne

L'année 2025

Les actions menées en 2025

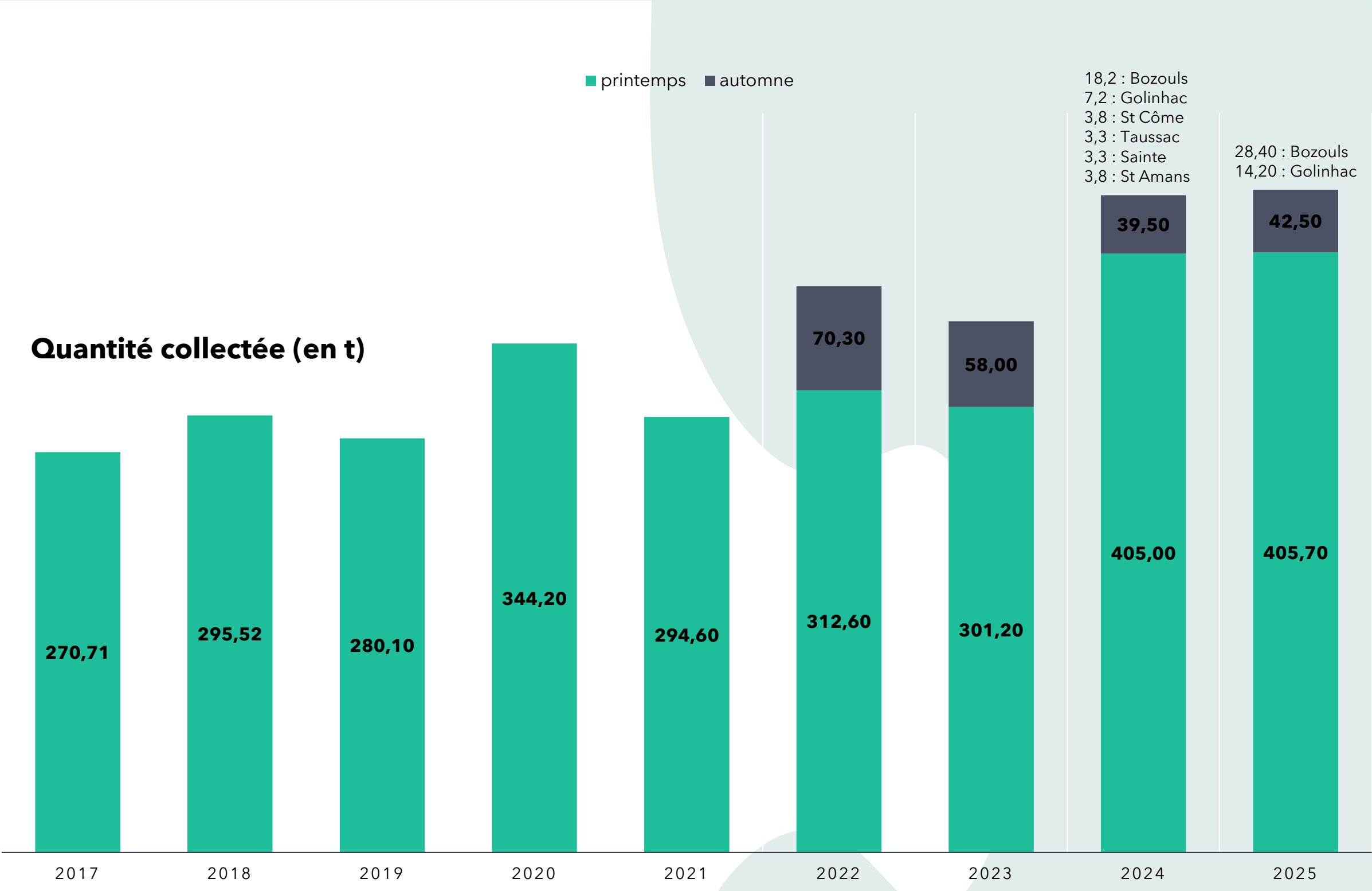
LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Sur cette année 2025, la campagne de la collecte des plastiques agricoles s'est déroulée sur deux périodes : une campagne au printemps et une campagne à l'automne sur deux sites.

Recettes =
Soutien d'ADIVALOR = 10 363,41 €TTC

Dépenses =
Achat des saches (8 769,60 €TTC)
Frais de personnel et matériel (5 563,30 €TTC)
= 14 332,90 €

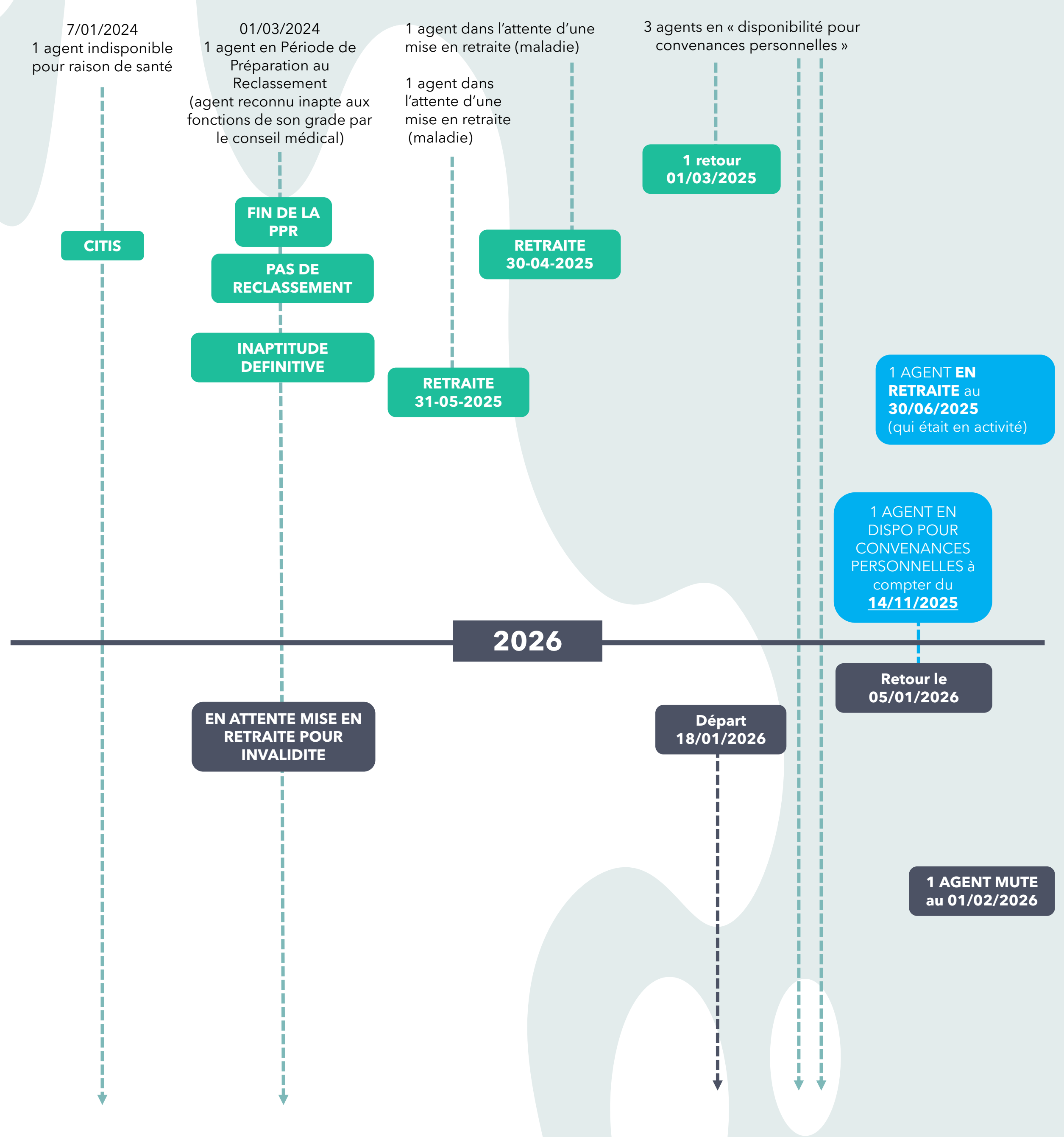
Soulte = - 3 969,49€



L'année 2025

Les actions menées en 2025

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHÉRENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT :



L'année 2025

Les actions menées en 2025

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHÉRENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT :

	Nombre d'heures 2018	Nombre d'heures 2022	Nombre d'heures 2023	Nombre d'heures 2024	Nombre d'heures 2025
Collecte OM traditionnelle	22 832,00	15 447,00	13 650,00	11 066,00	7 990,00 + 370 (travail)
Collecte OM grue	-	1 120,00	1 644,00	2 010,00	2 037,00 + 367 (travail)
Collecte TRI traditionnelle	9 426,00	7 884,00	7 093,00	6 053,00	5 513,00
Collecte TRI grue	-	1 424,00	1 779,00	2 432,00	2 719,00
Déchetteries	8 268,00	7 910,00	7 912,00	7 905,00	7 946,00 +586 (travail)
Déchetteries Mobiles	199,00	375,00	376,00	320,00	321,00
Collecte du Verre	800 (+109 papier)	985,00	822,00	813,00	765,00
POLYBENNE	248,00	675,00	849,00	1 045,00	1 560,00
Plastiques agricoles	164,00	212,00	168,00	164,00	105,00
Quai de transfert	998,00	1 069,00	1 189,00	1 178,00	900,00
Entretien Espaces verts	783,00	421,00	387,00	434,00	356,00
Entretien Bâtiments	90,00	563,00	102,00	353,00	481,00
Mécanique	552,00	1 188,00	1 472,00	74,00	30,00
Prévention	-	222,00	353,00	71,00	107,00
Lavages conteneurs + colonnes	-	180,00	409,00	332,00	92,00 + 7,00
Lavage camions // vider camion	432+212	-	-	-	-
Temps de trajet	334	1 384,00	1 159,00	1 286,00	1 328,00
Pôle "Technique"	3 18,00	4 324,60	3 606,60	3 568,60	1 998,60
Pôle Administratif	5 624,50	5 624,50	5 463,80	5 463,80	5 624,50
	54 254,50	51 008,10	48 434,40	44 568,40	41 203,10
Maladies	4 867	4 647,00	6 846,00	9 983,00	4 533,00
Autres absences justifiées	480,00	884,00	330,00	467,00	305,00
	5 347,00	5 531,00	7 176,00	10 450,00	4 838,00

L'année 2025

Les actions menées en 2025

MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHÉRENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT :

Cette année 2025 poursuit le choix de mener une **politique sociale engagée** :

- dans sa gestion administrative quotidienne de l'ensemble de l'équipe : nomination, titularisation, avancement d'échelon, avancement de grade, reclassement, mise à disposition, disponibilité, mutation, rémunération, entretien individuels, suivi des formations, gestion des sinistres...
- par le développement et l'organisation des nouveaux métiers (missions réalisées en régie)
- par la prise en compte des impacts liés aux modifications des tournées de collecte et l'installation des nouveaux Points d'Apport Volontaire,
- par la mise à jour des habilitations et le suivi de la formation pour l'ensemble des agents,
- dans le suivi et la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- En organisant des journées de cohésion : Visite du nouveau centre de tri à Millau



Cette année chaque agent a été doté d'un équipement de protection de travail isolé et d'EPI « rafraichissants » pour faire face aux pics de chaleur.

Compte Financier Unique

Année 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SMICTOM REGION NORD AVEYRON

Numéro SIRET : 25120097800046

POSTE COMPTABLE : 012007 SGC ESPALION

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
	<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
	<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	113
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	117
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	119
B	Compte de résultat	Comptable	123
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	125
D	Balance des comptes	Comptable	126
IV. États annexés			

		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	147

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	29 900

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	163,54
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	194,70
3	Dépenses d'équipement brut / population	38,11
4	Encours de dette / population (2)(3)	71,17
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,18 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	89,19 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	16,01 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	10,81 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	36,55 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	2,28

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 332 818,33	5 733 124,00	7 065 942,33
	Recettes réalisées (1)	B	874 293,84	5 902 441,70	6 776 735,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 833 301,10	5 941 028,45	7 774 329,55
	Dépenses réalisées (1)	E	1 522 848,69	5 501 162,19	7 024 010,88
	Restes à réaliser	F	30 000,00	0,00	30 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-648 554,85	401 279,51	-247 275,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	500 482,77	207 904,45	708 387,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-148 072,08	609 183,96	461 111,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-30 000,00	0,00	-30 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-178 072,08	609 183,96	431 111,88

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	500 482,77		-648 554,85		-148 072,08
Fonctionnement	207 904,45		401 279,51		609 183,96
TOTAL I	708 387,22		-247 275,34		461 111,88
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	708 387,22		-247 275,34		461 111,88

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 30 000,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
26	Opération d'équipement n° 26	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	5 563,90
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-261,61
Autres immobilisations incorporelles	33,19	Réserves	2 968,63
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	207,90
Terrains	3 911,54	Résultat de l'exercice	401,28
Constructions	3 587,78	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	797,85
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	9 677,95
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	860,14	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	2 582,17	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 819,86
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	49,58	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	1 819,86
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 024,40	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110,30
Stocks		Autres dettes non financières	0,13
Créances	177,68	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	110,44
Trésorerie	406,25	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	583,93	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	1 930,30
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,08
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	11 608,33	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	11 608,33

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	3,64	2,63
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations	362,46	329,22
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	5 314,73	5 250,51
Produits des cessions d'actifs	49,50	73,62
Autres produits de gestion	5,32	6,72
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	80,80	77,62
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	5 816,45	5 740,32
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	3 285,64	3 361,20
Charges de personnel	1 281,75	1 338,63
Indemnités des élus (et membres du CESR)	46,52	46,53
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,44	1,39
Impôts et taxes	25,35	18,19
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	561,97	534,94
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	5,10	61,44
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	44,40	12,18
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	5 252,17	5 374,50

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	104,04	100,58
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	104,04	100,58
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	460,24	265,24
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	58,96	57,33
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-58,96	-57,33
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	401,28	207,90

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	1 422 501,10	1 120 431,99	78,76	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 422 501,10	1 120 431,99	78,76	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	310 000,00	302 422,28	97,56	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		310 000,00	302 422,28	97,56	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	19 200,00	19 196,10	99,98	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 751 701,10	1 442 050,37	82,32	30 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	81 600,00	80 798,32	99,02	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		81 600,00	80 798,32	99,02	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 833 301,10	1 522 848,69	83,07	30 000,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		1 833 301,10	1 522 848,69		30 000,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 789,88	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 000,00	243 651,51	120,03	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 500,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	19 000,00	19 196,10	101,03	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		731 289,88	262 847,61	35,94	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	21 528,45			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	580 000,00	611 446,23	105,42	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		601 528,45	611 446,23	101,65	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 332 818,33	874 293,84	65,60	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		500 482,77			
Total des recettes de la section d'investissement		1 833 301,10	874 293,84		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	3 466 000,00	3 251 866,19	0,00	3 251 866,19	93,82	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 635 000,00	1 426 858,73	0,00	1 426 858,73	87,27	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	156 000,00	151 572,11	0,00	151 572,11	97,16	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 257 000,00	4 830 297,03	0,00	4 830 297,03	91,88	0,00
66	Charges financières	80 000,00	46 658,37	12 303,35	58 961,72	73,70	0,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	432,21	0,00	432,21	28,81	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	1 000,00	25,00	0,00	25,00	2,50	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 339 500,00	4 877 412,61	12 303,35	4 889 715,96	91,58	0,00
023	Virement à la section d'investissement	21 528,45					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	580 000,00	611 446,23	0,00	611 446,23	105,42	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		601 528,45	611 446,23	0,00	611 446,23	101,65	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		5 941 028,45	5 488 858,84	12 303,35	5 501 162,19	92,60	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		5 941 028,45	5 488 858,84	12 303,35	5 501 162,19		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	30 000,00	85 990,79	0,00	85 990,79	286,64	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 324 424,00	5 314 730,58	0,00	5 314 730,58	99,82	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	291 600,00	366 101,72	0,00	366 101,72	125,55	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	2 001,26	0,00	2 001,26	40,03	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 651 024,00	5 768 824,35	0,00	5 768 824,35	102,08	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	52 819,03	0,00	52 819,03	10 563,81	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		5 651 524,00	5 821 643,38	0,00	5 821 643,38	103,01	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	81 600,00	80 798,32	0,00	80 798,32	99,02	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		81 600,00	80 798,32	0,00	80 798,32	99,02	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 733 124,00	5 902 441,70	0,00	5 902 441,70	102,95	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		207 904,45					
Total des recettes de la section de fonctionnement		5 941 028,45	5 902 441,70	0,00	5 902 441,70		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total opération n° 26	Opération d'équipement n° 26	30 000,00				30 000,00
2182853	Autres matériels de transport		529 986,32		529 986,32	
total opération n° 53	Opération d'équipement n° 53	584 000,00	529 986,32		529 986,32	54 013,68
2135158	Bâtiments publics		545 077,39		545 077,39	
total opération n° 58	Opération d'équipement n° 58	618 201,10	545 077,39		545 077,39	73 123,71
2184859	Autres matériels de bureau et mobiliers		25 018,98		25 018,98	
total opération n° 59	Opération d'équipement n° 59	30 500,00	25 018,98		25 018,98	5 481,02
total opération n° 60	Opération d'équipement n° 60	5 000,00				5 000,00
2135162	Bâtiments publics		19 713,30		19 713,30	
2183862	Autre matériel informatique		636,00		636,00	
total opération n° 62	Opération d'équipement n° 62	154 800,00	20 349,30		20 349,30	134 450,70
Total des dépenses d'équipement		1 422 501,10	1 120 431,99		1 120 431,99	302 069,11
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		302 422,28		302 422,28	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	310 000,00	302 422,28		302 422,28	7 577,72
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		310 000,00	302 422,28		302 422,28	7 577,72
458158	Opération pour compte tiers n° 458158	19 200,00	19 196,10		19 196,10	3,90
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	19 200,00	19 196,10		19 196,10	3,90
Total des dépenses réelles d'investissement		1 751 701,10	1 442 050,37		1 442 050,37	309 650,73
13911	État et établissements nationaux		7 409,35		7 409,35	
13912	Régions		1 004,00		1 004,00	
13913	Départements		9 413,94		9 413,94	
13916	Autres établissements publics locaux		739,27		739,27	
139178	Autres fonds européens		2 260,00		2 260,00	
13918	Autres		16 526,42		16 526,42	
139361	Dotation d'équipement des territoires ruraux		18 956,56		18 956,56	
139362	Dotation de soutien à l'investissement local		19 750,00		19 750,00	
13938	Autres		4 738,78		4 738,78	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	81 600,00	80 798,32		80 798,32	801,68
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		81 600,00	80 798,32		80 798,32	801,68
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 833 301,10	1 522 848,69		1 522 848,69	310 452,41
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		1 833 301,10	1 522 848,69		1 522 848,69	310 452,41

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 789,88				500 789,88
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		243 651,51		243 651,51	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	203 000,00	243 651,51		243 651,51	-40 651,51
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-41 000,00				
458258	Opération pour compte tiers n° 458258	19 000,00	19 196,10		19 196,10	-196,10
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	19 000,00	19 196,10		19 196,10	-196,10
Total des recettes réelles d'investissement		681 789,88	262 847,61		262 847,61	418 942,27
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	21 528,45				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		45 251,90	850,00	44 401,90	
21828	Autres matériels de transport		5 098,10		5 098,10	
28031	Frais d'études		13 035,31		13 035,31	
28041411	Biens mobiliers, matériel et études		5,00		5,00	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		1 359,29		1 359,29	
28087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition		67,00		67,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28128	Autres agencements et aménagements		96 760,32		96 760,32	
281318	Autres bâtiments publics		23 906,15		23 906,15	
281351	Bâtiments publics		56 048,54		56 048,54	
28138	Autres constructions		13 856,24		13 856,24	
2815731	Matériel roulant		7 968,00		7 968,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		424,80		424,80	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 430,32		1 430,32	
281728	Autres agencements et aménagements		9 214,23		9 214,23	
2817318	Autres bâtiments publics		12 983,34		12 983,34	
281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		11 690,78		11 690,78	
281738	Autres constructions		23 144,32		23 144,32	
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 838,45		1 838,45	
281788	Autres		238,40		238,40	
281828	Autres matériels de transport		230 835,81		230 835,81	
281838	Autre matériel informatique		280,43		280,43	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		56 859,50		56 859,50	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	629 500,00	612 296,23	850,00	611 446,23	18 053,77
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		651 028,45	612 296,23	850,00	611 446,23	39 582,22
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 332 818,33	875 143,84	850,00	874 293,84	458 524,49
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		500 482,77				
Total des recettes de la section d'investissement		1 833 301,10	875 143,84	850,00	874 293,84	959 007,26

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 017(1)
LIBELLE : ACQUISITION CONTENEURS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 101 516,68
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	101 516,68
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	94 528,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	6 988,08
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 4 860,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 860,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	4 860,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -96 656,68

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 018(1)
LIBELLE : DECHETTERIE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	885 546,57
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	621 770,83
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	17 183,21
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	426 990,40
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	540,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	83 480,80
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	3 794,91
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	10 369,92
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	79 411,59
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	263 775,74
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	263 775,74

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 156 556,87
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	156 556,87
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	74 697,76
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00		0,00	32 280,41
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00		0,00	49 578,70
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -728 989,70

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 020(1)
LIBELLÉ : Décharge

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	8 802,56
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	8 802,56
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 5 327,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 327,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	3 862,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00		0,00	1 465,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -3 475,56

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 021(1)
LIBELLE : INCINERATEUR

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	33 984,34
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	19 650,28
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	14 334,06
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	14 334,06

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 4 976,13
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 976,13
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	1 758,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00		0,00	3 218,13
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -29 008,21

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 022(1)
LIBELLE : Acquisition Benne OM

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	129 046,25
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	129 046,25
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -129 046,25

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 023(1)
LIBELLE : ACQUISITION COMPACTEUR BENNE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	41 860,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	41 860,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -41 860,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17(1)
LIBELLE : ACQUISITION CONTENEURS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 767,52
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	36 362,52
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	9 405,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -45 767,52

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 18(1)
LIBELLE : DECHETTERIE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B97 441,80
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	871,60
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	871,60
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	96 570,20
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	93 194,96
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	3 375,24
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -97 441,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20101(1)
LIBELLE : CREATION CACHES CONTENEURS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 213 630,63
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	213 630,63
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	213 630,63
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -213 630,63

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20102(1)
LIBELLE : ETUDE D'OPTIMISATION

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B9 691,79
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	9 691,79
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	9 691,79
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -9 691,79

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20111(1)
LIBELLE : GESTION INFORMATISEE DECHETTERIE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 22 215,70
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	22 215,70
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	22 215,70
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -22 215,70

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20141(1)
LIBELLE : ACQUISITION CAMION BENNE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 166 000,08
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,08
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	166 000,08
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -166 000,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20142(1)
LIBELLE : SITE INTERNET

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B19 689,35
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	19 689,35
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	19 689,35
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -19 689,35

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20161(1)
LIBELLE : ORGANISATION COMPETENCE DECHETS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	92 133,80
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	92 133,80
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -92 133,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20162(1)
LIBELLE : RENOUELEMENT MATERIEL ROULANT

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 73 731,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	73 731,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	73 731,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -73 731,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24(1)
LIBELLE : ACQUISITION CAMION BENNE TRI

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B148 405,23
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177,63
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	1 177,63
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	147 227,60
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	147 227,60
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 23 600,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	23 600,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00		0,00	23 600,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -124 805,23

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25(1)
LIBELLE : VEHICULE DE SERVICE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 10 178,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 178,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	10 178,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -10 178,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26(1)
LIBELLE : REHABILITATION DECHARGE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		30 000,00	A 0,00	0,00	30 000,00	B 838 679,32
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 040,25
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	3 040,25
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	835 639,07
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	79 141,04
2128	Autres agencements et aménagements	30 000,00	0,00		30 000,00	756 498,03
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 180 264,16
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	180 264,16
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	26 815,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00		0,00	101 329,20
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00		0,00	52 119,96
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -658 415,16

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 27(1)
LIBELLE : ACQUISITION SYSTEME SURVEILLANCE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	13 874,80
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	13 874,80
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		0,00	13 874,80

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-13 874,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 29(1)
LIBELLE : CREATION GARAGE - STATION LAVAGE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 700 892,75
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 720,82
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	2 720,82
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	698 171,93
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	698 171,93
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 564 104,67
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	58 204,67
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00		0,00	58 204,67
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		0,00	500 000,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	5 900,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -136 788,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31(1)
LIBELLE : AMNEGAMENT CONTAINERS BOZOULS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 30 151,02
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	551,52
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	551,52
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 599,50
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	29 599,50
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -30 151,02

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 33(1)
LIBELLE : DECHETTERIE SOULAGES BONNEVAL

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 140 635,33
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	140 635,33
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	140 635,33
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -140 635,33

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34(1)
LIBELLE : DECHETTERIE STE GENEVIEVE ARGENC

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B70 122,50
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	70 122,50
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	70 122,50
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -70 122,50

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 35(1)
LIBELLE : PLATEFORME DECHETTERIE ARGENCE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	1 404,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -1 404,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36(1)
LIBELLE : LOCAUX DMS DECHETTERIES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	54 162,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	54 162,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -54 162,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 37(1)
LIBELLE : MATERIEL ROULANT ET AUTRES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 172 863,76
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	172 863,76
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	151 355,56
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	21 508,20
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -172 863,76

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 39(1)
LIBELLE : DECHETTERIE SAINT AMANS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B76 764,89
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	76 764,89
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	76 764,89
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -76 764,89

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 41(1)
LIBELLE : PLATEFORME DV CARLADEZ

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 53 248,85
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	53 248,85
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	53 248,85
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -53 248,85

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43(1)
LIBELLE : INFORMATISATION DECHETTERIES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	41 970,48
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	41 970,48
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -41 970,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44(1)
LIBELLE : AMENAGEMENT DECHETTERIE BOZOULS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 29 184,88
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 184,88
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	1 158,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	28 026,88
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -29 184,88

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45(1)
LIBELLE : AMENAGEMENTS LOCAUX

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	73 729,93
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	73 729,93
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -73 729,93

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50(1)
LIBELLE : Plateforme Dechet Bozouls

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	6 300,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -6 300,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51(1)
LIBELLE : Camion Dechet Mobile

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	140 748,12
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	140 748,12
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -140 748,12

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52(1)
LIBELLE : Assistance à Maitrise d'ouvrage

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A	0,00	0,00	B
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	28 440,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	28 440,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -28 440,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 53(1)
LIBELLE : MATERIEL ROULANT 2018

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		584 000,00	A 529 986,32	90,75	0,00	B 2 559 255,20
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	584 000,00	529 986,32	90,75	0,00	2 559 255,20
21828	Autres matériels de transport	584 000,00	529 986,32		0,00	2 559 255,20
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -529 986,32	D - B -2 559 255,20

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 54(1)
LIBELLE : MATERIEL TECHNIQUE Sanitaires conteneurs

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 39 868,19
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	39 868,19
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	22 612,19
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	17 256,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -39 868,19

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 55(1)
LIBELLE : TRAVAUX REGLEMENTAIRES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 712 853,21
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	712 853,21
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	1 101,51
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	682 980,40
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	28 771,30
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -712 853,21

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 56(1)
LIBELLE : ETUDE REDEVANCE SPECIALE 2018

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A0,00	0,00	0,00	B65 136,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	65 136,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	65 136,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -65 136,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57(1)
LIBELLE : MATERIEL ZERO PHYTO 2018

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 9 441,60
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 441,60
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	9 441,60
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -9 441,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58(1)
LIBELLE : AMENAGEMENTS POINT DE COLLECTE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		618 201,10	A 545 077,39	88,17	0,00	B 2 992 708,72
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	618 201,10	545 077,39	88,17	0,00	2 992 708,72
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	1 490 227,32
21351	Bâtiments publics	618 201,10	545 077,39		0,00	1 502 481,40
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -545 077,39	D - B -2 992 708,72

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 59(1)
LIBELLE : MOBILIER+ATELIER+HP 2018

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		30 500,00	A 25 018,98	82,03	0,00	B 210 632,24
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	30 500,00	25 018,98	82,03	0,00	210 632,24
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	743,40
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		0,00	5 124,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 500,00	25 018,98		0,00	204 764,64
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-25 018,98	D - B	-210 632,24

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 60(1)
LIBELLE : Batiment Argence

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 000,00	A 0,00	0,00	0,00	B 36 942,48
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	36 942,48
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	3 876,00
21351	Bâtiments publics	5 000,00	0,00		0,00	33 066,48
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -36 942,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 62(1)
LIBELLE : Aménagement déchetteries

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		154 800,00	A 20 349,30	13,15	0,00	B 230 415,23
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 800,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	145 000,00	20 349,30	14,03	0,00	230 415,23
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00	50 501,46
21351	Bâtiments publics	45 000,00	19 713,30		0,00	79 827,41
21838	Autre matériel informatique	15 000,00	636,00		0,00	12 526,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	85 000,00	0,00		0,00	87 560,16
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	d 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-20 349,30	D - B	-230 415,23

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains		1 294,60	1 294,60		
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)		1 204,57		1 204,57	
60611	Eau et assainissement		2 625,15		2 625,15	
60612	Énergie - Électricité		25 960,49	1 031,96	24 928,53	
60622	Carburants		278 857,96	282,14	278 575,82	
60628	Autres fournitures non stockées		64 043,94		64 043,94	
60631	Fournitures d'entretien		9 859,92		9 859,92	
60632	Fournitures de petit équipement		4 206,13		4 206,13	
60636	Habillement et Vêtements de travail		5 245,60		5 245,60	
6064	Fournitures administratives		6 538,97	101,54	6 437,43	
611	Contrats de prestations de services		2 262 756,60	2 251,20	2 260 505,40	
6132	Locations immobilières		87 179,78		87 179,78	
61351	Matériel roulant		2 666,67		2 666,67	
61358	Autres		8 508,00		8 508,00	
614	Charges locatives et de copropriété		310,36		310,36	
61521	Terrains		2 898,00		2 898,00	
615221	Bâtiments publics		16 455,09		16 455,09	
615228	Autres bâtiments		865,27		865,27	
61551	Matériel roulant		216 454,76		216 454,76	
61558	Autres biens mobiliers		10 285,89		10 285,89	
6156	Maintenance		106 038,82	2 189,29	103 849,53	
6161	Multirisques		14 911,55		14 911,55	
6168	Autres		37 191,26		37 191,26	
6182	Documentation générale et technique		2 716,81		2 716,81	
6184	Versements à des organismes de formation		3 440,00		3 440,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		110,00		110,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
62268	Autres honoraires, conseils...		1 920,00		1 920,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		440,00		440,00	
6231	Annonces et insertions		12 819,55		12 819,55	
6232	Fêtes et cérémonies		1 302,49		1 302,49	
6248	Divers		4 104,00	550,00	3 554,00	
6251	Voyages, déplacements et missions		23 738,04		23 738,04	
6261	Frais d'affranchissement		4 598,23		4 598,23	
6262	Frais de télécommunications		21 640,05		21 640,05	
6281	Concours divers (cotisations...)		11 638,03		11 638,03	
63512	Taxes foncières		4 740,34		4 740,34	
total chapitre 011	Charges à caractère général	3 466 000,00	3 259 566,92	7 700,73	3 251 866,19	214 133,81
6218	Autre personnel extérieur		38 513,27		38 513,27	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		3 257,79		3 257,79	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		15 327,41		15 327,41	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		2 022,80		2 022,80	
64111	Rémunération principale		666 361,18		666 361,18	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		6 995,74		6 995,74	
64113	NBI		3 285,01		3 285,01	
64118	Autres indemnités.		265 790,11		265 790,11	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		98 639,72		98 639,72	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		241 241,74		241 241,74	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		68 746,11		68 746,11	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		3 601,00		3 601,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		9 430,00		9 430,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		3 646,85		3 646,85	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 635 000,00	1 426 858,73		1 426 858,73	208 141,27
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65311	Indemnités de fonction		37 877,16		37 877,16	
65313	Cotisations de retraite		1 721,26		1 721,26	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		6 919,44		6 919,44	
6541	Créances admises en non-valeur		456,24		456,24	
6542	Créances éteintes		531,90		531,90	
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)		104 060,74	16,60	104 044,14	
65888	Autres		21,97		21,97	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	156 000,00	151 588,71	16,60	151 572,11	4 427,89
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		5 257 000,00	4 838 014,36	7 717,33	4 830 297,03	426 702,97
66111	Intérêts réglés à l'échéance		60 373,45		60 373,45	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		12 303,35	13 715,08	-1 411,73	
total chapitre 66	Charges financières	80 000,00	72 676,80	13 715,08	58 961,72	21 038,28
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		432,21		432,21	
total chapitre 67	Charges spécifiques	1 500,00	432,21		432,21	1 067,79
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		25,00		25,00	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	1 000,00	25,00		25,00	975,00
Total des dépenses réelles et mixtes		5 339 500,00	4 911 148,37	21 432,41	4 889 715,96	449 784,04
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	21 528,45				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		5 098,10		5 098,10	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		45 251,90	850,00	44 401,90	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		561 946,23		561 946,23	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 500,00	612 296,23	850,00	611 446,23	18 053,77
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		651 028,45	612 296,23	850,00	611 446,23	39 582,22
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		5 990 528,45	5 523 444,60	22 282,41	5 501 162,19	489 366,26
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		5 990 528,45	5 523 444,60	22 282,41	5 501 162,19	489 366,26

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		85 990,79		85 990,79	
total chapitre 013	Atténuations de charges	30 000,00	85 990,79		85 990,79	-55 990,79
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70388	Autres redevances et recettes diverses		28 918,65		28 918,65	
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères		4 929 485,00		4 929 485,00	
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures		319 852,30		319 852,30	
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux		32 146,68	368,42	31 778,26	
70878	par des tiers		1 602,37		1 602,37	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		3 094,00		3 094,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 324 424,00	5 315 099,00	368,42	5 314 730,58	9 693,42
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
744	FCTVA		3 637,78		3 637,78	
74888	Autres		362 463,94		362 463,94	
total chapitre 74	Dotations et participations	291 600,00	366 101,72		366 101,72	-74 501,72
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		115,97		115,97	
75888	Autres		1 885,29		1 885,29	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	2 001,26		2 001,26	2 998,74
Total des recettes de gestion des services		5 651 024,00	5 769 192,77	368,42	5 768 824,35	-117 800,35
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		3 319,03		3 319,03	
775	Produits des cessions d'immobilisations		50 350,00	850,00	49 500,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	50 000,00	53 669,03	850,00	52 819,03	-2 819,03

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		5 701 024,00	5 822 861,80	1 218,42	5 821 643,38	-120 619,38
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		80 798,32		80 798,32	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 600,00	80 798,32		80 798,32	801,68
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		81 600,00	80 798,32		80 798,32	801,68
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		5 782 624,00	5 903 660,12	1 218,42	5 902 441,70	-119 817,70
002 Résultat de fonctionnement reporté		207 904,45				
Total des recettes de la section de fonctionnement		5 990 528,45	5 903 660,12	1 218,42	5 902 441,70	88 086,75

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					5,00
Autres immobilisations incorporelles		96 430,74	63 239,21	33 191,53	47 653,13
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		4 861 997,04	950 453,24	3 911 543,80	4 017 518,35
Constructions		5 319 281,82	1 731 505,03	3 587 776,79	3 164 615,47
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		1 194 329,82	334 193,64	860 136,18	871 797,75
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		5 714 199,02	3 132 027,49	2 582 171,53	2 319 842,47
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		49 576,43		49 576,43	49 576,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		17 235 814,87	6 211 418,61	11 024 396,26	10 471 008,60
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés		148 801,86	25,00	148 776,86	288 189,31
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		28 904,41		28 904,41	24 248,78
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		177 706,27	25,00	177 681,27	312 438,09
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		406 253,46		406 253,46	412 541,36
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		406 253,46		406 253,46	412 541,36
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		17 819 774,60	6 211 443,61	11 608 330,99	11 195 988,05



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		374 285,89	368 285,89
Fonds globalisés		2 054 405,82	1 810 754,31
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		1 398 222,89	1 479 021,21
Rattachées à un actif non amortissable		1 736 982,10	1 736 982,10
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-261 607,83	-306 009,73
RÉSERVES		2 968 629,50	2 974 629,50
REPORT A NOUVEAU		207 904,45	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		401 279,51	207 904,45
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		797 849,33	797 849,33
TOTAL FONDS PROPRES (I)		9 677 951,66	9 069 417,06
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 819 859,83	2 123 693,84
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		1 819 859,83	2 123 693,84
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		110 302,04	1 192,69
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		134,46	607,34
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		110 436,50	1 800,03
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		1 930 296,33	2 125 493,87
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		83,00	1 077,12
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		11 608 330,99	11 195 988,05

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		3 637,78	2 631,35	1 006,43
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations		362 463,94	329 222,15	33 241,79
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		5 314 730,58	5 250 507,97	64 222,61
Produits des cessions d'actifs		49 500,00	73 622,10	-24 122,10
Autres produits de gestion		5 320,29	6 722,65	-1 402,36
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		80 798,32	77 617,24	3 181,08
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		5 816 450,91	5 740 323,46	76 127,45
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		3 285 639,12	3 361 198,74	-75 559,62
Charges de personnel		1 281 746,67	1 338 627,26	-56 880,59
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>856 441,25</i>	<i>935 446,69</i>	<i>-79 005,44</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>425 305,42</i>	<i>403 180,57</i>	<i>22 124,85</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		46 517,86	46 533,23	-15,37
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 442,32	1 391,12	51,20
Impôts et taxes		25 348,34	18 186,57	7 161,77
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		561 971,23	534 944,23	27 027,00
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		5 098,10	61 442,10	-56 344,00
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		44 401,90	12 180,00	32 221,90
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		5 252 165,54	5 374 503,25	-122 337,71
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		104 044,14	100 583,35	3 460,79
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		104 044,14	100 583,35	3 460,79
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		104 044,14	100 583,35	3 460,79
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		460 241,23	265 236,86	195 004,37
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		58 961,72	57 332,41	1 629,31
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		58 961,72	57 332,41	1 629,31
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-58 961,72	-57 332,41	-1 629,31
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		401 279,51	207 904,45	193 375,06

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		368 285,89		6 000,00				374 285,89		374 285,89
10222	F.C.T.V.A.		1 810 754,31				243 651,51		2 054 405,82		2 054 405,82
	Sous Total compte 1022		1 810 754,31				243 651,51		2 054 405,82		2 054 405,82
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		797 849,33						797 849,33		797 849,33
	Sous Total compte 102		2 976 889,53		6 000,00		243 651,51		3 226 541,04		3 226 541,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 974 629,50	6 000,00				6 000,00	2 974 629,50		2 968 629,50
	Sous Total compte 106		2 974 629,50	6 000,00				6 000,00	2 974 629,50		2 968 629,50
	Sous Total compte 10		5 951 519,03	6 000,00	6 000,00		243 651,51	6 000,00	6 201 170,54		6 195 170,54
110	Report à nouveau (solde créditeur)				207 904,45				207 904,45		207 904,45
	Sous Total compte 11				207 904,45				207 904,45		207 904,45
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		207 904,45	207 904,45				207 904,45	207 904,45		
	Sous Total compte 12		207 904,45	207 904,45				207 904,45	207 904,45		
1311	État et établissements nationaux		237 987,44						237 987,44		237 987,44
1312	Régions		91 400,63						91 400,63		91 400,63
1313	Départements		419 147,17						419 147,17		419 147,17
13151	GFP de rattachement		421 700,00						421 700,00		421 700,00
	Sous Total compte 1315		421 700,00						421 700,00		421 700,00
1316	Autres établissements publics locaux		36 963,54						36 963,54		36 963,54
13178	Autres fonds européens		139 291,89						139 291,89		139 291,89
	Sous Total compte 1317		139 291,89						139 291,89		139 291,89
1318	Autres		600 856,17						600 856,17		600 856,17
	Sous Total compte 131		1 947 346,84						1 947 346,84		1 947 346,84

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	État et établissements nationaux		94 700,00						94 700,00		94 700,00
1323	Départements		249 207,00						249 207,00		249 207,00
13241	Communes membres du GFP		583 082,00						583 082,00		583 082,00
	Sous Total compte 1324		583 082,00						583 082,00		583 082,00
1328	Autres		327 089,55						327 089,55		327 089,55
	Sous Total compte 132		1 254 078,55						1 254 078,55		1 254 078,55
13361	Dotation d'équipement des territoires ru		690 010,22						690 010,22		690 010,22
13362	Dotation de soutien à l'investissement I		197 500,00						197 500,00		197 500,00
	Sous Total compte 1336		887 510,22						887 510,22		887 510,22
1338	Autres		142 163,48						142 163,48		142 163,48
	Sous Total compte 133		1 029 673,70						1 029 673,70		1 029 673,70
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		419 572,95						419 572,95		419 572,95
	Sous Total compte 1346		419 572,95						419 572,95		419 572,95
	Sous Total compte 134		419 572,95						419 572,95		419 572,95
1384	Communes		60 853,30						60 853,30		60 853,30
1388	Autres		2 477,30						2 477,30		2 477,30
	Sous Total compte 138		63 330,60						63 330,60		63 330,60
13911	État et établissements nationaux	102 689,42				7 409,35		110 098,77		110 098,77	
13912	Régions	75 317,80				1 004,00		76 321,80		76 321,80	
13913	Départements	181 396,71				9 413,94		190 810,65		190 810,65	
139151	GFP de rattachement	421 700,00						421 700,00		421 700,00	
	Sous Total compte 13915	421 700,00						421 700,00		421 700,00	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13916	Autres établissements publics locaux	12 654,76				739,27		13 394,03		13 394,03	
139178	Autres fonds européens	70 181,15				2 260,00		72 441,15		72 441,15	
	Sous Total compte 13917	70 181,15				2 260,00		72 441,15		72 441,15	
13918	Autres	325 391,56				16 526,42		341 917,98		341 917,98	
	Sous Total compte 1391	1 189 331,40				37 352,98		1 226 684,38		1 226 684,38	
139361	Dotation d'équipement des territoires ru	242 346,71				18 956,56		261 303,27		261 303,27	
139362	Dotation de soutien à l'investissement I	19 750,00				19 750,00		39 500,00		39 500,00	
	Sous Total compte 13936	262 096,71				38 706,56		300 803,27		300 803,27	
13938	Autres	46 571,22				4 738,78		51 310,00		51 310,00	
	Sous Total compte 1393	308 667,93				43 445,34		352 113,27		352 113,27	
	Sous Total compte 139	1 497 999,33				80 798,32		1 578 797,65		1 578 797,65	
	Sous Total compte 13	1 497 999,33	4 714 002,64			80 798,32		1 578 797,65	4 714 002,64		3 135 204,99
1641	Emprunts en euros		2 109 978,76			302 422,28		302 422,28	2 109 978,76		1 807 556,48
	Sous Total compte 164		2 109 978,76			302 422,28		302 422,28	2 109 978,76		1 807 556,48
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		13 715,08	13 715,08	12 303,35			13 715,08	26 018,43		12 303,35
	Sous Total compte 1688		13 715,08	13 715,08	12 303,35			13 715,08	26 018,43		12 303,35
	Sous Total compte 168		13 715,08	13 715,08	12 303,35			13 715,08	26 018,43		12 303,35
	Sous Total compte 16		2 123 693,84	13 715,08	12 303,35	302 422,28		316 137,36	2 135 997,19		1 819 859,83
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	188 964,69				850,00	45 251,90	189 814,69	45 251,90	144 562,79	
193	Autres neutralisations et régularisation	117 045,04						117 045,04		117 045,04	
	Sous Total compte 19	306 009,73				850,00	45 251,90	306 859,73	45 251,90	261 607,83	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	1 804 009,06	12 997 119,96	227 619,53	226 207,80	384 070,60	288 903,41	2 415 699,19	13 512 231,17	1 840 405,48	12 936 937,46
2031	Frais d'études	65 541,56						65 541,56		65 541,56	
	Sous Total compte 203	65 541,56						65 541,56		65 541,56	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	48 005,00			48 005,00			48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 204141	48 005,00			48 005,00			48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 20414	48 005,00			48 005,00			48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 2041	48 005,00			48 005,00			48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 204	48 005,00			48 005,00			48 005,00	48 005,00		
2051	Concessions et droits similaires	24 236,75						24 236,75		24 236,75	
	Sous Total compte 205	24 236,75						24 236,75		24 236,75	
2087	Immobilisations incorporelles reçues au	6 652,43						6 652,43		6 652,43	
	Sous Total compte 208	6 652,43						6 652,43		6 652,43	
	Sous Total compte 20	144 435,74			48 005,00			144 435,74	48 005,00	96 430,74	
2111	Terrains nus	142 594,53						142 594,53		142 594,53	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	30 057,99						30 057,99		30 057,99	
2118	Autres terrains	664 724,13						664 724,13		664 724,13	
	Sous Total compte 211	837 376,65						837 376,65		837 376,65	
2128	Autres agencements et aménagements	3 585 922,94			21 800,40			3 585 922,94	21 800,40	3 564 122,54	
	Sous Total compte 212	3 585 922,94			21 800,40			3 585 922,94	21 800,40	3 564 122,54	
21318	Autres bâtiments publics	1 240 110,02						1 240 110,02		1 240 110,02	
	Sous Total compte 2131	1 240 110,02						1 240 110,02		1 240 110,02	
21351	Bâtiments publics	1 470 138,87				564 790,69		2 034 929,56		2 034 929,56	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2135	1 470 138,87				564 790,69		2 034 929,56		2 034 929,56	
2138	Autres constructions	692 811,93						692 811,93		692 811,93	
	Sous Total compte 213	3 403 060,82				564 790,69		3 967 851,51		3 967 851,51	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	1 927,20						1 927,20		1 927,20	
	Sous Total compte 2156	1 927,20						1 927,20		1 927,20	
215731	Matériel roulant	216 204,51		6 000,00	6 000,00			222 204,51	6 000,00	216 204,51	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	4 248,00						4 248,00		4 248,00	
	Sous Total compte 21573	220 452,51		6 000,00	6 000,00			226 452,51	6 000,00	220 452,51	
	Sous Total compte 2157	220 452,51		6 000,00	6 000,00			226 452,51	6 000,00	220 452,51	
2158	Autres installations, matériel et outill	877 226,84						877 226,84		877 226,84	
	Sous Total compte 215	1 099 606,55		6 000,00	6 000,00			1 105 606,55	6 000,00	1 099 606,55	
21711	Terrains nus	131 985,09						131 985,09		131 985,09	
	Sous Total compte 2171	131 985,09						131 985,09		131 985,09	
21721	Plantations d'arbres et arbustes	18 196,98						18 196,98		18 196,98	
21728	Autres agencements et aménagements	310 315,78						310 315,78		310 315,78	
	Sous Total compte 2172	328 512,76						328 512,76		328 512,76	
217318	Autres bâtiments publics	424 371,98						424 371,98		424 371,98	
	Sous Total compte 21731	424 371,98						424 371,98		424 371,98	
21735	Installations générales, agencements, am	388 971,52						388 971,52		388 971,52	
21738	Autres constructions	538 086,81						538 086,81		538 086,81	
	Sous Total compte 2173	1 351 430,31						1 351 430,31		1 351 430,31	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21758	Autres installations, matériel et outill	94 723,27						94 723,27		94 723,27	
	Sous Total compte 2175	94 723,27						94 723,27		94 723,27	
217828	Autres matériels de transport	430 769,42						430 769,42		430 769,42	
	Sous Total compte 21782	430 769,42						430 769,42		430 769,42	
217838	Autre matériel informatique	3 863,85						3 863,85		3 863,85	
	Sous Total compte 21783	3 863,85						3 863,85		3 863,85	
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	109 387,61						109 387,61		109 387,61	
	Sous Total compte 21784	109 387,61						109 387,61		109 387,61	
21788	Autres	466 990,80						466 990,80		466 990,80	
	Sous Total compte 2178	1 011 011,68						1 011 011,68		1 011 011,68	
	Sous Total compte 217	2 917 663,11						2 917 663,11		2 917 663,11	
2181	Installations générales, agencements et	1 628,11						1 628,11		1 628,11	
21828	Autres matériels de transport	2 882 286,33			199 155,20	529 986,32	5 098,10	3 412 272,65	204 253,30	3 208 019,35	
	Sous Total compte 2182	2 882 286,33			199 155,20	529 986,32	5 098,10	3 412 272,65	204 253,30	3 208 019,35	
21838	Autre matériel informatique	126 087,72				636,00		126 723,72		126 723,72	
	Sous Total compte 2183	126 087,72				636,00		126 723,72		126 723,72	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	875 918,47				25 018,98		900 937,45		900 937,45	
	Sous Total compte 2184	875 918,47				25 018,98		900 937,45		900 937,45	
2188	Autres	465 878,71						465 878,71		465 878,71	
	Sous Total compte 218	4 351 799,34			199 155,20	555 641,30	5 098,10	4 907 440,64	204 253,30	4 703 187,34	
	Sous Total compte 21	16 195 429,41		6 000,00	226 955,60	1 120 431,99	5 098,10	17 321 861,40	232 053,70	17 089 807,70	
261	Titres de participation	30,50						30,50		30,50	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
266	Autres formes de participation	49 545,93						49 545,93		49 545,93	
	Sous Total compte 26	49 576,43						49 576,43		49 576,43	
28031	Frais d'études		26 111,17				13 035,31		39 146,48		39 146,48
	Sous Total compte 2803		26 111,17				13 035,31		39 146,48		39 146,48
2804111	Biens mobiliers, matériel et études		3 200,00	3 200,00				3 200,00	3 200,00		
	Sous Total compte 280411		3 200,00	3 200,00				3 200,00	3 200,00		
28041411	Biens mobiliers, matériel et études		44 800,00	48 005,00	3 200,00		5,00	48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 2804141		44 800,00	48 005,00	3 200,00		5,00	48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 280414		44 800,00	48 005,00	3 200,00		5,00	48 005,00	48 005,00		
	Sous Total compte 28041		48 000,00	51 205,00	3 200,00		5,00	51 205,00	51 205,00		
	Sous Total compte 2804		48 000,00	51 205,00	3 200,00		5,00	51 205,00	51 205,00		
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		16 081,01				1 359,29		17 440,30		17 440,30
28087	Immobilisations incorporelles reçues au		6 585,43				67,00		6 652,43		6 652,43
	Sous Total compte 2808		6 585,43				67,00		6 652,43		6 652,43
	Sous Total compte 280		96 777,61	51 205,00	3 200,00		14 466,60	51 205,00	114 444,21		63 239,21
28128	Autres agencements et aménagements		667 357,86	21 867,97	67,57		96 760,32	21 867,97	764 185,75		742 317,78
	Sous Total compte 2812		667 357,86	21 867,97	67,57		96 760,32	21 867,97	764 185,75		742 317,78
281318	Autres bâtiments publics		434 967,11				23 906,15		458 873,26		458 873,26
	Sous Total compte 28131		434 967,11				23 906,15		458 873,26		458 873,26
281351	Bâtiments publics		59 855,99				56 048,54		115 904,53		115 904,53
	Sous Total compte 28135		59 855,99				56 048,54		115 904,53		115 904,53
28138	Autres constructions		167 669,39				13 856,24		181 525,63		181 525,63

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2813		662 492,49				93 810,93		756 303,42		756 303,42
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		1 927,20						1 927,20		1 927,20
	Sous Total compte 28156		1 927,20						1 927,20		1 927,20
2815731	Matériel roulant		208 236,51	6 000,00	6 000,00		7 968,00	6 000,00	222 204,51		216 204,51
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		3 398,40				424,80		3 823,20		3 823,20
	Sous Total compte 281573		211 634,91	6 000,00	6 000,00		8 392,80	6 000,00	226 027,71		220 027,71
	Sous Total compte 28157		211 634,91	6 000,00	6 000,00		8 392,80	6 000,00	226 027,71		220 027,71
28158	Autres installations, matériel et outill		31 739,16				1 430,32		33 169,48		33 169,48
	Sous Total compte 2815		245 301,27	6 000,00	6 000,00		9 823,12	6 000,00	261 124,39		255 124,39
281721	Plantations d'arbres et arbustes		18 196,98						18 196,98		18 196,98
281728	Autres agencements et aménagements		180 724,25				9 214,23		189 938,48		189 938,48
	Sous Total compte 28172		198 921,23				9 214,23		208 135,46		208 135,46
2817318	Autres bâtiments publics		279 229,06				12 983,34		292 212,40		292 212,40
	Sous Total compte 281731		279 229,06				12 983,34		292 212,40		292 212,40
281735	Installations générales, agencements, am		218 719,46				11 690,78		230 410,24		230 410,24
281738	Autres constructions		429 434,65				23 144,32		452 578,97		452 578,97
	Sous Total compte 28173		927 383,17				47 818,44		975 201,61		975 201,61
281758	Autres installations, matériel et outill		77 230,80				1 838,45		79 069,25		79 069,25
	Sous Total compte 28175		77 230,80				1 838,45		79 069,25		79 069,25
2817828	Autres matériels de transport		421 232,99						421 232,99		421 232,99
	Sous Total compte 281782		421 232,99						421 232,99		421 232,99

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817838	Autre matériel informatique		3 863,85						3 863,85		3 863,85
	Sous Total compte 281783		3 863,85						3 863,85		3 863,85
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers		104 637,64						104 637,64		104 637,64
	Sous Total compte 281784		104 637,64						104 637,64		104 637,64
281788	Autres		466 035,96				238,40		466 274,36		466 274,36
	Sous Total compte 28178		995 770,44				238,40		996 008,84		996 008,84
	Sous Total compte 2817		2 199 305,64				59 109,52		2 258 415,16		2 258 415,16
28181	Installations générales, agencements et		1 628,11						1 628,11		1 628,11
281828	Autres matériels de transport		1 260 738,12	199 155,20			230 835,81	199 155,20	1 491 573,93		1 292 418,73
	Sous Total compte 28182		1 260 738,12	199 155,20			230 835,81	199 155,20	1 491 573,93		1 292 418,73
281838	Autre matériel informatique		125 397,25	3,23	3,23		280,43	3,23	125 680,91		125 677,68
	Sous Total compte 28183		125 397,25	3,23	3,23		280,43	3,23	125 680,91		125 677,68
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		576 789,52				56 859,50		633 649,02		633 649,02
	Sous Total compte 28184		576 789,52				56 859,50		633 649,02		633 649,02
28188	Autres		82 645,11						82 645,11		82 645,11
	Sous Total compte 2818		2 047 198,11	199 158,43	3,23		287 975,74	199 158,43	2 335 177,08		2 136 018,65
	Sous Total compte 281		5 821 655,37	227 026,40	6 070,80		547 479,63	227 026,40	6 375 205,80		6 148 179,40
	Sous Total compte 28		5 918 432,98	278 231,40	9 270,80		561 946,23	278 231,40	6 489 650,01		6 211 418,61
	Total classe 2	16 389 441,58	5 918 432,98	284 231,40	284 231,40	1 120 431,99	567 044,33	17 794 104,97	6 769 708,71	17 235 814,87	6 211 418,61
4011	Fournisseurs		1 192,69	3 149 280,81	3 258 390,16			3 149 280,81	3 259 582,85		110 302,04
	Sous Total compte 401		1 192,69	3 149 280,81	3 258 390,16			3 149 280,81	3 259 582,85		110 302,04
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 139 628,09	1 139 628,09			1 139 628,09	1 139 628,09		

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 404			1 139 628,09	1 139 628,09			1 139 628,09	1 139 628,09		
	Sous Total compte 40		1 192,69	4 288 908,90	4 398 018,25			4 288 908,90	4 399 210,94		110 302,04
411	Redevables	287 597,23		5 297 136,41	5 437 274,08			5 584 733,64	5 437 274,08	147 459,56	
414	Locataires-acquéreurs et locataires			13 229,72	12 358,21			13 229,72	12 358,21	871,51	
4161	Créances douteuses	592,08		13 318,13	13 439,42			13 910,21	13 439,42	470,79	
	Sous Total compte 416	592,08		13 318,13	13 439,42			13 910,21	13 439,42	470,79	
	Sous Total compte 41	288 189,31		5 323 684,26	5 463 071,71			5 611 873,57	5 463 071,71	148 801,86	
421	Personnel - Rémunérations dues			742 399,04	742 399,04			742 399,04	742 399,04		
	Sous Total compte 42			742 399,04	742 399,04			742 399,04	742 399,04		
431	Sécurité sociale			58,51	58,51			58,51	58,51		
437	Autres organismes sociaux			647 605,26	647 605,26			647 605,26	647 605,26		
	Sous Total compte 43			647 663,77	647 663,77			647 663,77	647 663,77		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			15 097,24	15 097,24			15 097,24	15 097,24		
	Sous Total compte 442			15 097,24	15 097,24			15 097,24	15 097,24		
44342	Recettes - Amiable			19 196,10	19 196,10			19 196,10	19 196,10		
	Sous Total compte 4434			19 196,10	19 196,10			19 196,10	19 196,10		
44371	Dépenses			5 481,11	5 481,11			5 481,11	5 481,11		
	Sous Total compte 4437			5 481,11	5 481,11			5 481,11	5 481,11		
44381	Dépenses			1 694,26	1 694,26			1 694,26	1 694,26		
	Sous Total compte 4438			1 694,26	1 694,26			1 694,26	1 694,26		
	Sous Total compte 443			26 371,47	26 371,47			26 371,47	26 371,47		
447	Autres impôts, taxes et versements assim			7 693,56	7 693,56			7 693,56	7 693,56		

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 44			49 162,27	49 162,27			49 162,27	49 162,27		
458158	Dépenses (à subdiviser par mandat)				19 196,10	19 196,10		19 196,10	19 196,10		
	Sous Total compte 4581				19 196,10	19 196,10		19 196,10	19 196,10		
458258	Recettes (à subdiviser par mandat)			19 196,10			19 196,10	19 196,10	19 196,10		
	Sous Total compte 4582			19 196,10			19 196,10	19 196,10	19 196,10		
	Sous Total compte 458			19 196,10	19 196,10	19 196,10	19 196,10	38 392,20	38 392,20		
	Sous Total compte 45			19 196,10	19 196,10	19 196,10	19 196,10	38 392,20	38 392,20		
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			50 350,00	50 350,00			50 350,00	50 350,00		
	Sous Total compte 462			50 350,00	50 350,00			50 350,00	50 350,00		
466	Excédents de versement		607,34	4 158,65	3 685,77			4 158,65	4 293,11		134,46
46711	Autres comptes créditeurs			155 191,60	155 191,60			155 191,60	155 191,60		
	Sous Total compte 4671			155 191,60	155 191,60			155 191,60	155 191,60		
46721	Débiteurs divers - Amiable	20 278,67		186 922,28	178 458,24			207 200,95	178 458,24	28 742,71	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	3 970,11		817,63	4 626,04			4 787,74	4 626,04	161,70	
	Sous Total compte 4672	24 248,78		187 739,91	183 084,28			211 988,69	183 084,28	28 904,41	
	Sous Total compte 467	24 248,78		342 931,51	338 275,88			367 180,29	338 275,88	28 904,41	
	Sous Total compte 46	24 248,78	607,34	397 440,16	392 311,65			421 688,94	392 918,99	28 769,95	
4711	Versements des régisseurs			2 179,00	2 179,00			2 179,00	2 179,00		
4712	Virements réimputés			4 454,96	4 454,96			4 454,96	4 454,96		
47134	Subventions			74 401,32	74 401,32			74 401,32	74 401,32		
47138	Autres			490 248,63	490 248,63			490 248,63	490 248,63		
	Sous Total compte 4713			564 649,95	564 649,95			564 649,95	564 649,95		

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques				83,00				83,00		83,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		1 077,12	3 801,57	2 724,45			3 801,57	3 801,57		
	Sous Total compte 47141		1 077,12	3 801,57	2 807,45			3 801,57	3 884,57		83,00
	Sous Total compte 4714		1 077,12	3 801,57	2 807,45			3 801,57	3 884,57		83,00
4718	Autres recettes à régulariser			301,87	301,87			301,87	301,87		
	Sous Total compte 471		1 077,12	575 387,35	574 393,23			575 387,35	575 470,35		83,00
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			362 795,73	362 795,73			362 795,73	362 795,73		
	Sous Total compte 4721			362 795,73	362 795,73			362 795,73	362 795,73		
4722	Commissions bancaires en instance de man			21,10	21,10			21,10	21,10		
4728	Autres dépenses à régulariser			7 225,27	7 225,27			7 225,27	7 225,27		
	Sous Total compte 472			370 042,10	370 042,10			370 042,10	370 042,10		
	Sous Total compte 47		1 077,12	945 429,45	944 435,33			945 429,45	945 512,45		83,00
4911	Dépréciations des comptes de redevables				25,00				25,00		25,00
	Sous Total compte 491				25,00				25,00		25,00
	Sous Total compte 49				25,00				25,00		25,00
	Total classe 4	312 438,09	2 877,15	12 413 883,95	12 656 283,12	19 196,10	19 196,10	12 745 518,14	12 678 356,37	177 706,27	110 544,50
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			4 865,48	4 865,48			4 865,48	4 865,48		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			311,04	311,04			311,04	311,04		
	Sous Total compte 511			5 176,52	5 176,52			5 176,52	5 176,52		
515	Compte au Trésor	412 491,36		6 217 368,75	6 223 656,65			6 629 860,11	6 223 656,65	406 203,46	
	Sous Total compte 51	412 491,36		6 222 545,27	6 228 833,17			6 635 036,63	6 228 833,17	406 203,46	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	50,00						50,00		50,00	
	Sous Total compte 541	50,00						50,00		50,00	
	Sous Total compte 54	50,00						50,00		50,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			693 944,55	693 944,55			693 944,55	693 944,55		
584	Encaissement par lecture optique			64 054,86	64 054,86			64 054,86	64 054,86		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			456,24	456,24			456,24	456,24		
	Sous Total compte 587			456,24	456,24			456,24	456,24		
	Sous Total compte 58			758 455,65	758 455,65			758 455,65	758 455,65		
	Total classe 5	412 541,36		6 981 000,92	6 987 288,82			7 393 542,28	6 987 288,82	406 253,46	
6011	Matières premières et fournitures autres					1 294,60	1 294,60	1 294,60	1 294,60		
	Sous Total compte 601					1 294,60	1 294,60	1 294,60	1 294,60		
6042	Achats de prestations de services (autre					1 204,57		1 204,57		1 204,57	
	Sous Total compte 604					1 204,57		1 204,57		1 204,57	
60611	Eau et assainissement					2 625,15		2 625,15		2 625,15	
60612	Énergie - Électricité					25 960,49	1 031,96	25 960,49	1 031,96	24 928,53	
	Sous Total compte 6061					28 585,64	1 031,96	28 585,64	1 031,96	27 553,68	
60622	Carburants					278 857,96	282,14	278 857,96	282,14	278 575,82	
60628	Autres fournitures non stockées					64 043,94		64 043,94		64 043,94	
	Sous Total compte 6062					342 901,90	282,14	342 901,90	282,14	342 619,76	
60631	Fournitures d'entretien					9 859,92		9 859,92		9 859,92	
60632	Fournitures de petit équipement					4 206,13		4 206,13		4 206,13	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60636	Habilleme nt et Vêtements de travail					5 245,60		5 245,60		5 245,60	
	Sous Total compte 6063					19 311,65		19 311,65		19 311,65	
6064	Fournitures administratives					6 538,97	101,54	6 538,97	101,54	6 437,43	
	Sous Total compte 606					397 338,16	1 415,64	397 338,16	1 415,64	395 922,52	
	Sous Total compte 60					399 837,33	2 710,24	399 837,33	2 710,24	397 127,09	
611	Contrats de prestations de services					2 262 756,60	2 251,20	2 262 756,60	2 251,20	2 260 505,40	
6132	Locations immobilières					87 179,78		87 179,78		87 179,78	
61351	Matériel roulant					2 666,67		2 666,67		2 666,67	
61358	Autres					8 508,00		8 508,00		8 508,00	
	Sous Total compte 6135					11 174,67		11 174,67		11 174,67	
	Sous Total compte 613					98 354,45		98 354,45		98 354,45	
614	Charges locatives et de copropriété					310,36		310,36		310,36	
61521	Terrains					2 898,00		2 898,00		2 898,00	
615221	Bâtiments publics					16 455,09		16 455,09		16 455,09	
615228	Autres bâtiments					865,27		865,27		865,27	
	Sous Total compte 61522					17 320,36		17 320,36		17 320,36	
	Sous Total compte 6152					20 218,36		20 218,36		20 218,36	
61551	Matériel roulant					216 454,76		216 454,76		216 454,76	
61558	Autres biens mobiliers					10 285,89		10 285,89		10 285,89	
	Sous Total compte 6155					226 740,65		226 740,65		226 740,65	
6156	Maintenance					106 038,82	2 189,29	106 038,82	2 189,29	103 849,53	
	Sous Total compte 615					352 997,83	2 189,29	352 997,83	2 189,29	350 808,54	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6161	Multirisques					14 911,55		14 911,55		14 911,55	
6168	Autres					37 191,26		37 191,26		37 191,26	
	Sous Total compte 616					52 102,81		52 102,81		52 102,81	
6182	Documentation générale et technique					2 716,81		2 716,81		2 716,81	
6184	Versements à des organismes de formation					3 440,00		3 440,00		3 440,00	
	Sous Total compte 618					6 156,81		6 156,81		6 156,81	
	Sous Total compte 61					2 772 678,86	4 440,49	2 772 678,86	4 440,49	2 768 238,37	
6218	Autre personnel extérieur					38 513,27		38 513,27		38 513,27	
	Sous Total compte 621					38 513,27		38 513,27		38 513,27	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur					110,00		110,00		110,00	
62268	Autres honoraires, conseils...					1 920,00		1 920,00		1 920,00	
	Sous Total compte 6226					1 920,00		1 920,00		1 920,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux					440,00		440,00		440,00	
	Sous Total compte 622					2 470,00		2 470,00		2 470,00	
6231	Annonces et insertions					12 819,55		12 819,55		12 819,55	
6232	Fêtes et cérémonies					1 302,49		1 302,49		1 302,49	
	Sous Total compte 623					14 122,04		14 122,04		14 122,04	
6248	Divers					4 104,00	550,00	4 104,00	550,00	3 554,00	
	Sous Total compte 624					4 104,00	550,00	4 104,00	550,00	3 554,00	
6251	Voyages, déplacements et missions					23 738,04		23 738,04		23 738,04	
	Sous Total compte 625					23 738,04		23 738,04		23 738,04	
6261	Frais d'affranchissement					4 598,23		4 598,23		4 598,23	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunications					21 640,05		21 640,05		21 640,05	
	Sous Total compte 626					26 238,28		26 238,28		26 238,28	
6281	Concours divers (cotisations...)					11 638,03		11 638,03		11 638,03	
	Sous Total compte 628					11 638,03		11 638,03		11 638,03	
	Sous Total compte 62					120 823,66	550,00	120 823,66	550,00	120 273,66	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					3 257,79		3 257,79		3 257,79	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					15 327,41		15 327,41		15 327,41	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					2 022,80		2 022,80		2 022,80	
	Sous Total compte 633					20 608,00		20 608,00		20 608,00	
63512	Taxes foncières					4 740,34		4 740,34		4 740,34	
	Sous Total compte 6351					4 740,34		4 740,34		4 740,34	
	Sous Total compte 635					4 740,34		4 740,34		4 740,34	
	Sous Total compte 63					25 348,34		25 348,34		25 348,34	
64111	Rémunération principale					666 361,18		666 361,18		666 361,18	
64112	Supplément familial de traitement et ind					6 995,74		6 995,74		6 995,74	
64113	NBI					3 285,01		3 285,01		3 285,01	
64118	Autres indemnités.					265 790,11		265 790,11		265 790,11	
	Sous Total compte 6411					942 432,04		942 432,04		942 432,04	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						85 990,79		85 990,79		85 990,79
	Sous Total compte 641					942 432,04	85 990,79	942 432,04	85 990,79	856 441,25	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					98 639,72		98 639,72		98 639,72	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					241 241,74		241 241,74		241 241,74	

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel					68 746,11		68 746,11		68 746,11	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					3 601,00		3 601,00		3 601,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					9 430,00		9 430,00		9 430,00	
	Sous Total compte 645					421 658,57		421 658,57		421 658,57	
6475	Médecine du travail, pharmacie					3 646,85		3 646,85		3 646,85	
	Sous Total compte 647					3 646,85		3 646,85		3 646,85	
	Sous Total compte 64					1 367 737,46	85 990,79	1 367 737,46	85 990,79	1 281 746,67	
65311	Indemnités de fonction					37 877,16		37 877,16		37 877,16	
65313	Cotisations de retraite					1 721,26		1 721,26		1 721,26	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					6 919,44		6 919,44		6 919,44	
	Sous Total compte 6531					46 517,86		46 517,86		46 517,86	
	Sous Total compte 653					46 517,86		46 517,86		46 517,86	
6541	Créances admises en non-valeur					456,24		456,24		456,24	
6542	Créances éteintes					531,90		531,90		531,90	
	Sous Total compte 654					988,14		988,14		988,14	
65561	Contributions au fonds de compensation d					104 060,74	16,60	104 060,74	16,60	104 044,14	
	Sous Total compte 6556					104 060,74	16,60	104 060,74	16,60	104 044,14	
	Sous Total compte 655					104 060,74	16,60	104 060,74	16,60	104 044,14	
65888	Autres					21,97		21,97		21,97	
	Sous Total compte 6588					21,97		21,97		21,97	
	Sous Total compte 658					21,97		21,97		21,97	
	Sous Total compte 65					151 588,71	16,60	151 588,71	16,60	151 572,11	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance					60 373,45		60 373,45		60 373,45	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					12 303,35	13 715,08	12 303,35	13 715,08		1 411,73
	Sous Total compte 6611					72 676,80	13 715,08	72 676,80	13 715,08	58 961,72	
	Sous Total compte 661					72 676,80	13 715,08	72 676,80	13 715,08	58 961,72	
	Sous Total compte 66					72 676,80	13 715,08	72 676,80	13 715,08	58 961,72	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					432,21		432,21		432,21	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					5 098,10		5 098,10		5 098,10	
6761	Différences sur réalisations (positives)					45 251,90	850,00	45 251,90	850,00	44 401,90	
	Sous Total compte 676					45 251,90	850,00	45 251,90	850,00	44 401,90	
	Sous Total compte 67					50 782,21	850,00	50 782,21	850,00	49 932,21	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					561 946,23		561 946,23		561 946,23	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					25,00		25,00		25,00	
	Sous Total compte 681					561 971,23		561 971,23		561 971,23	
	Sous Total compte 68					561 971,23		561 971,23		561 971,23	
	Total classe 6					5 523 444,60	108 273,20	5 523 444,60	108 273,20	5 502 573,92	87 402,52
70388	Autres redevances et recettes diverses						28 918,65		28 918,65		28 918,65
	Sous Total compte 7038						28 918,65		28 918,65		28 918,65
	Sous Total compte 703						28 918,65		28 918,65		28 918,65
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménag						4 929 485,00		4 929 485,00		4 929 485,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordu						319 852,30		319 852,30		319 852,30
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement					368,42	32 146,68	368,42	32 146,68		31 778,26

III – ÉTATS FINANCIERS										III
Balance des comptes										D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7061					368,42	5 281 483,98	368,42	5 281 483,98		5 281 115,56
	Sous Total compte 706					368,42	5 281 483,98	368,42	5 281 483,98		5 281 115,56
70878	par des tiers						1 602,37		1 602,37		1 602,37
	Sous Total compte 7087						1 602,37		1 602,37		1 602,37
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						3 094,00		3 094,00		3 094,00
	Sous Total compte 708						4 696,37		4 696,37		4 696,37
	Sous Total compte 70					368,42	5 315 099,00	368,42	5 315 099,00		5 314 730,58
744	FCTVA						3 637,78		3 637,78		3 637,78
74888	Autres						362 463,94		362 463,94		362 463,94
	Sous Total compte 7488						362 463,94		362 463,94		362 463,94
	Sous Total compte 748						362 463,94		362 463,94		362 463,94
	Sous Total compte 74						366 101,72		366 101,72		366 101,72
7584	Recouvrement sur créances admises en non						115,97		115,97		115,97
75888	Autres						1 885,29		1 885,29		1 885,29
	Sous Total compte 7588						1 885,29		1 885,29		1 885,29
	Sous Total compte 758						2 001,26		2 001,26		2 001,26
	Sous Total compte 75						2 001,26		2 001,26		2 001,26
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						3 319,03		3 319,03		3 319,03
775	Produits des cessions d'immobilisations					850,00	50 350,00	850,00	50 350,00		49 500,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						80 798,32		80 798,32		80 798,32
	Sous Total compte 77					850,00	134 467,35	850,00	134 467,35		133 617,35
	Total classe 7					1 218,42	5 817 669,33	1 218,42	5 817 669,33		5 816 450,91

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	18 918 430,09	18 918 430,09	19 906 735,80	20 154 011,14	7 048 361,71	6 801 086,37	45 873 527,60	45 873 527,60	25 162 754,00	25 162 754,00



État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 27/02/2026

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
Mme Corinne HENOC	du 01/01/2025 au 27/02/2026
Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.	
<u>Observations :</u>	
COURDY Nadege (1041296879-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe	A DDFIP DE L'AVEYRON, le 02/03/2026
Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.	
HENOC Corinne (1018386469-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe	A ESPALION, le 03/03/2026
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 16/06/2026 par l'organe délibérant.	
GARDES ELODIE (egardes-xt), ELODIE GARDES PRESIDENTE	A LASSOUTS, le 17/06/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	1 442 050,37	0,00		1 442 050,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	302 422,28	0,00		302 422,28
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 120 431,99	0,00		1 120 431,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	19 196,10	0,00		19 196,10
RECETTES		0,00	0,00	262 847,61	0,00		262 847,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	243 651,51	0,00		243 651,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	19 196,10	0,00		19 196,10

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 343 116,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	51 968,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 246 041,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	46 518,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-1 411,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1,24	0,00	0,00	0,00	83,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	83,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 546 599,46	0,00		4 889 715,96
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	3 199 897,91	0,00		3 251 866,19
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	180 817,51	0,00		1 426 858,73
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	105 053,38	0,00		151 572,11
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	60 373,45	0,00		58 961,72
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	432,21	0,00		432,21
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00		25,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	5 821 559,14	0,00		5 821 643,38
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	85 990,79	0,00		85 990,79
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	5 314 647,58	0,00		5 314 730,58
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	366 101,72	0,00		366 101,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 000,02	0,00		2 001,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	52 819,03	0,00		52 819,03
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 301,10	1 522 848,69	30 000,00	280 452,41
RECETTES	1 833 301,10	1 374 776,61	0,00	458 524,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 941 028,45	5 501 162,19	0,00	439 866,26
RECETTES	5 941 028,45	6 110 346,15	0,00	-169 317,70

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 301,10	1 522 848,69	30 000,00	280 452,41
RECETTES	1 833 301,10	1 374 776,61	0,00	458 524,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 941 028,45	5 501 162,19	0,00	439 866,26
RECETTES	5 941 028,45	6 110 346,15	0,00	-169 317,70

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 833 301,10	1 522 848,69	30 000,00	280 452,41
RECETTES	1 833 301,10	1 374 776,61	0,00	458 524,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 941 028,45	5 501 162,19	0,00	439 866,26
RECETTES	5 941 028,45	6 110 346,15	0,00	-169 317,70
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 774 329,55	7 024 010,88	30 000,00	720 318,67
TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 774 329,55	7 485 122,76	0,00	289 206,79

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 904 628,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 904 628,00									
07059786	BANQUE BANQUE POPULAIRE	16/11/2011		16/05/2019	500 000,00	F		4,260	3,600		T	X Echéance constante		A-1
1249865	BANQUE POPULAIRE													
1249865	BANQUE CRCAM DE L'AVEYRON	13/10/2017		31/01/2018	650 000,00	F		1,640	1,664		T	X Echéance constante		A-1
1822026	CREDIT AGRICOLE													
1822026	BANQUE CRCAM DE L'AVEYRON	31/01/2019		30/04/2019	700 000,00	F		1,270	1,346		T	X Echéance constante		A-1
1822156	CREDIT AGRICOLE													
1822156	BANQUE CRCAM DE L'AVEYRON	30/06/2019		30/06/2019	500 000,00	F		1,560	1,627		T	X Echéance constante		A-1
1822202	CREDIT AGRICOLE													
1822202	BANQUE CRCAM DE L'AVEYRON	31/01/2019		31/05/2019	232 628,00	F		1,090	1,189		T	X Echéance constante		A-1
733357	CREDIT AGRICOLE													
733357	BANQUE CRCA NORD MIDI PYRENNES	10/06/2016		30/01/2017	75 000,00	F		1,410	2,181		A	X Echéance constante		A-1
	CRCA NORD MIDI PYRENNES													

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON279350	ADMINISTRATION LA POSTE LA POSTE	01/06/2014		01/06/2014	120 000,00	F		3,830	3,830		A	C		A-1
MON546843	BANQUE LA BANQUE POSTALE	22/02/2024		01/07/2024	570 000,00	F		3,800	4,033		T	X Echéance constante		A-1
MON546844	BANQUE LA BANQUE POSTALE	22/02/2024		01/07/2024	557 000,00	F		3,720	4,338		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 904 628,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 128 042,62					302 422,28	60 373,45	0,00	12 303,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 128 042,62					302 422,28	60 373,45	0,00	12 303,35
07059786		0,00	A-1	184 012,86	5,92	F		3,600	28 482,71	4 239,09	0,00	483,04
1249865		0,00	A-1	323 220,67	6,83	F		1,664	43 225,18	5 744,78	0,00	898,19
1822026		0,00	A-1	237 304,98	3,08	F		1,346	71 071,17	3 578,79	0,00	510,66
1822156		0,00	A-1	289 378,21	8,25	F		1,627	32 617,02	4 832,94	0,00	12,54
1822202		0,00	A-1	37 696,67	1,17	F		1,189	29 790,21	614,11	0,00	36,19
733357		0,00	A-1	31 729,23	5,08	F		2,181	5 035,99	518,39	0,00	411,83
MON279350		0,00	A-1	24 000,00	2,50	F		3,830	8 000,00	1 225,60	0,00	538,93
MON546843		0,00	A-1	527 250,00	18,33	F		4,033	28 500,00	20 712,38	0,00	5 008,88
MON546844		0,00	A-1	473 450,00	8,33	F		4,338	55 700,00	18 907,37	0,00	4 403,09
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SMICTOM NORD AVEYRON - SMICTOM NORD AVEYRON - CFU - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 128 042,62					302 422,28	60 373,45	0,00	12 303,35

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 128 042,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000.00 €		30-01-2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	5	30/01/2024
L	2032 Frais de recherche et de developpement	5	30/01/2024
L	2033 Frais d'insertion	5	30/01/2024
L	2051 Concessions et droits similaires	2	30/01/2024
L	2087 Immobilisations incorporelles recues au titre d'une mise à	5	30/01/2024
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	30/01/2024
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	30/01/2024
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	50	30/01/2024
L	21311 Bâtiments administratifs	50	30/01/2024
L	21318 Autres bâtiments publics	50	30/01/2024
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagement des constructions	30	30/01/2024
L	2138 Autres constructions	30	30/01/2024
L	2141 Bâtiments publics	50	30/01/2024
L	2142 Immeuble de rapport	50	30/01/2024
L	2143 Droit de superficie	50	30/01/2024
L	2145 Installations générales, agencements, aménagements	50	30/01/2024
L	2148 Autres constructions	50	30/01/2024
L	21568 Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civ	5	30/01/2024
L	215731 Matériel roulant	10	30/01/2024
L	215738 Autre matériel et outillage de voirie	5	30/01/2024
L	21578 Autre matériel technique	5	30/01/2024
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	30/01/2024
L	21721 Plantations d'arbres et arbustes	15	30/01/2024
L	21728 Aures agencements et aménagements	30	30/01/2024
L	217311 Bâtiments administratifs	50	30/01/2024
L	217318 Autres bâtiments publics	50	30/01/2024
L	21735 Installations générales, agencements, aménagements des con	30	30/01/2024
L	21738 Autres constructions	30	30/01/2024
L	21741 Bâtiments publics	50	30/01/2024
L	21745 Installations générales, agencements, aménagements	30	30/01/2024
L	21748 Autres constructions	50	30/01/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	217561 Matériel roulant 10	30/01/2024
L	217568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civi 5	30/01/2024
L	217573 Matériel et outillage de voirie 5	30/01/2024
L	2175731 Matériel roulant 10	30/01/2024
L	2175738 Autre matériel et outillage de voirie 5	30/01/2024
L	217578 Autre matériel technique 5	30/01/2024
L	21782 Matériel de transport 10	30/01/2024
L	217828 Autres matériels de transport 10	30/01/2024
L	21783 Matériel informatique 2	30/01/2024
L	21784 Matériel de bureau et mobilier 5	30/01/2024
L	21785 Matériel de téléphonie 2	30/01/2024
L	21788 Autres 5	30/01/2024
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers 30	30/01/2024
L	21828 Matériel de transport 10	30/01/2024
L	21838 MAutre matériel informatique 2	30/01/2024
L	2185 Matériel de téléphonie 2	30/01/2024
L	2186 Cheptel 5	30/01/2024
L	2188 Autres 5	30/01/2024
L	2188 Autres matériels de bureau et mobiliers 5	30/01/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45858		Intitulé de l'opération : Aménagements points de collecte				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	148 847,05	19 200,00	19 196,10	0,00	3,90	168 043,15
458158 Dépenses nouvelles (2)	47 231,72	19 200,00	19 196,10	0,00	3,90	66 427,82
458158 (2)	90 324,95	0,00	0,00	0,00	0,00	90 324,95
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458158 Annulations sur dépenses (c) (3)	11 290,38	0,00	0,00	0,00	0,00	11 290,38
Dépenses nettes (a – c)	137 556,67	19 200,00	19 196,10	0,00	3,90	156 752,77
RECETTES (b)	148 847,05	19 000,00	19 196,10	0,00	-196,10	168 043,15
458258 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	129 370,23	19 000,00	19 196,10	0,00	-196,10	148 566,33
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	13 285,11	0,00	0,00	0,00	0,00	13 285,11
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458258 Annulations sur recettes (d) (3)	6 191,71	0,00	0,00	0,00	0,00	6 191,71
Recettes nettes (b - d)	142 655,34	19 000,00	19 196,10	0,00	-196,10	161 851,44

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 821 643,38
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Redacteur Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		55,00	0,00	55,00	26,00	0,00	26,00
Ingénieur principal de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
adjoint technique principal de 2ème classe	C	12,00	0,00	12,00	4,00	0,00	4,00
adjoint technique territorial	C	13,00	0,00	13,00	7,00	0,00	7,00
agent de maitrise	C	11,00	0,00	11,00	2,00	0,00	2,00
agent de maitrise principal	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
technicien	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		60,00	0,00	60,00	30,00	0,00	30,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	500 482,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-471 500,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	28 982,77

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	28 982,77
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	28 982,77

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	391 600,00	383 220,60	30 000,00	413 220,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	813 028,45	805 597,74	0,00	805 597,74
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	421 428,45	422 377,14	-30 000,00	392 377,14
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	500 482,77			500 482,77
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	500 482,77			500 482,77
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				892 859,91

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		391 600,00	I 383 220,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		310 000,00	302 422,28
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	310 000,00	302 422,28
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		81 600,00	80 798,32
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	81 600,00	80 798,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		813 028,45	III 805 597,74
Ressources propres externes de l'année (a)		203 000,00	243 651,51
10222	FCTVA	203 000,00	243 651,51
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		610 028,45	561 946,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	13 035,31	13 035,31
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 205,00	5,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 359,29	1 359,29
28087	Immo incorp. reçues / mise à disposition	0,00	67,00
28128	Autres aménagements de terrains	96 645,63	96 760,32
281318	Autres bâtiments publics	23 906,16	23 906,15
281351	Bâtiments publics	52 955,60	56 048,54
28138	Autres constructions	13 974,25	13 856,24
2815731	Matériel roulant	7 968,00	7 968,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	424,80
281578	Autre matériel technique	424,80	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 430,32	1 430,32

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281728	Autres agencements (m. à dispo)	9 214,21	9 214,23
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	12 983,31	12 983,34
281735	Installations générales (m. à dispo)	11 586,03	11 690,78
281738	Autres constructions (m. à dispo)	23 145,98	23 144,32
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 834,57	1 838,45
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	238,40	238,40
281828	Autres matériels de transport	223 581,69	230 835,81
281838	Autre matériel informatique	234,00	280,43
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	82 277,45	56 859,50
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	21 528,45	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	552 661,39	0,00	0,00	12 129,30	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	491 400,00	0,00	0,00	38 586,32	25 654,98
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	1 044 061,39	0,00	0,00	50 715,62	25 654,98

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	0,00	0,00	0,00	564 790,69
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	0,00	0,00	0,00	555 641,30
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	0,00	0,00	0,00	1 120 431,99

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	0,00	0,00	0,00	564 790,69
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	0,00	0,00	0,00	555 641,30
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	0,00	0,00	0,00	1 120 431,99

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	0,00	0,00	0,00	564 790,69
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	0,00	0,00	0,00	555 641,30
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	0,00	0,00	0,00	1 120 431,99

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	552 661,39	0,00	12 129,30	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	491 400,00	0,00	38 586,32	25 654,98
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	1 044 061,39	0,00	50 715,62	25 654,98

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	0,00	0,00	0,00	564 790,69
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	0,00	0,00	0,00	555 641,30
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	0,00	0,00	0,00	1 120 431,99

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	564 790,69	0,00	0,00	0,00	564 790,69
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	555 641,30	0,00	0,00	0,00	555 641,30
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 120 431,99	0,00	0,00	0,00	1 120 431,99

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	1 063 257,49	0,00	0,00	50 715,62	25 654,98
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	1 063 257,49	0,00	0,00	50 715,62	25 654,98

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	1 063 257,49	0,00	50 715,62	25 654,98
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	1 063 257,49	0,00	50 715,62	25 654,98

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 139 628,09	0,00	0,00	0,00	1 139 628,09

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L’ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L’ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
 (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
 (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
 (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

BALANCE DES VALEURS INACTIVES
arrêtée à la date du 31/12/2025

71800 - SMICTOM REGION NORD AVEYRON

Exercice : 2025

DÉSIGNATION DES COMPTES No Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 - Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 - Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 - Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX								

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

SMICTOM NORD AVEYRON - SMICTOM NORD AVEYRON

11/06/2026 10:53 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Présidente,
A Bozouls, le 16/06/2026
Le Présidente

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.
A Bozouls, le 16/06/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 08/06/2026

Signataire

ALBESPY Jean-François (excusé)

BARRIE Benoît

BENEZET Alexandre Procuration à Adeline Vernhes

BRUNET Philippe

CAPOULADE Jean-Paul

CROS Simon supplée par POULTIÈS Jean-Louis

GALTIER Philippe Procuration à M^r IGNACE Pierre

~~GARDES Elodie~~

GIMALAC Céline

GOMEZ Patrick (excusé)

IGNACE Pierre

LABORIE Christian Procuration à M^r RISPAL Robert

LEMOURIER Jean-Michel

Handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of signatories. The signatures are: a stylized signature for BARRIE Benoît, a signature for BENEZET Alexandre, a signature for BRUNET Philippe, a signature for CAPOULADE Jean-Paul, a signature for CROS Simon, a signature for GALTIER Philippe, a signature for GIMALAC Céline, a signature for GOMEZ Patrick, a signature for IGNACE Pierre, a signature for LABORIE Christian, and a signature for LEMOURIER Jean-Michel. There are also some additional marks and scribbles.

ARRETE ET SIGNATURES

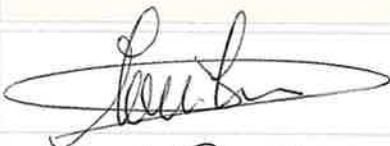
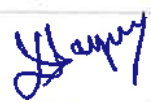
CFU

2025

SMICTOM NORD AVEYRON - SMICTOM NORD AVEYRON

11/06/2026 10:53

Page 2 / 2

Signataire	
MOULIAC Philippe	
NOEL Patricia	
PHILOREAU Patrice	
PIGOT Lionel	
RAMES Jean-Louis	
RAYNALDY Jean-Louis	
RICARD Guy	
RISPAL Robert	
SOULENQ Emilien <i>supplée par Kristof NOBTEUS</i>	
VERNHES Adeline	
VIELLESCAZES Jean-Marc	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/06/2026, et de la publication le 11/06/2026.

A Bagnols....., le
18/06/2026 ,